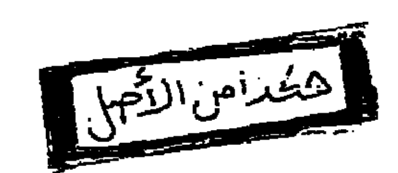




Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14920 – 7 F

VENDREDI 15 JANVIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Un avertissement des alliés après le raid aérien dans le sud de l'Irak

De nouvelles violations par Bagdad des résolutions de l'ONU entraîneraient d'autres représailles

Quelques heures après le raid de leurs aviations contre huit objectifs militaires dans le sud de l'Irak, mercredi 13 janvier, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont averti le gouvernement de Bagdad que, s'il n'appliquait pas toutes les résolutions de l'ONU, il s'exposait, sans avertissement préalable, à d'autres attaques à la mesure de la «gravité» de ses «défis». Qualifiée de «limitée» par les Américains, l'opération a fait 19 morts et 15 blessés, selon un bilan publié à Bagdad. «Le raid était nécessaire», a déclaré, jeudi matin à Paris, le secrétaire d'Etat américain, M. Lawrence Eagleburger. Mais il a admis que M. Saddam Hussein continuera de représenter «un problème». La plupart des pays arabes ont critiqué l'intervention des alliés, réclamant une semblable fermeté à l'égard d'Israël.

WASHINGTON

de notre correspondant

Ce n'était qu'un *«message»*, *«énergique»* mais limité. Sans doute pourra-t-il être répété, *«sans avertissement»*, si M. Saddam Hussein continue à ne pas se conformer aux résolutions de l'ONU sur le cessez-le-feu imposé à l'Irak. Autrement dit, de nouvelles opérations, dans les heures ou les jours qui viennent, ne sont aucunement à exclure. Résumés à grands traits, tels étaient les commentaires officiels formulés à Washington après le raid aérien de mercredi contre des sites de missiles dans le sud de l'Irak.

En somme, une réaction peu bavarde. La prudence des formules utilisées, l'absence de toute tonalité triomphaliste, le fait que le président n'a pas éprouvé le besoin de s'adresser directement au pays, bref le profil bas de l'«accompagnement» politique témoignent d'une réalité plutôt amère pour M. George Bush : deux ans presque jour pour jour après l'opération «Tempête du désert», M. Saddam Hussein, s'il a dû encaisser de nouveaux coups pour prix de ses «défis», n'en est pas moins toujours là, capable de provoquer, au moment de son choix, une crise internationale. Le dernier affrontement entre les deux hommes n'aura pas été décisif.

ALAIN FRACHON

Lire la suite page 4

Lire aussi

« Vivre avec Saddam »

LE duel entre George Bush et Saddam Hussein durera donc jusqu'à l'ultime instant. Une semaine avant de tirer sa révérence, le président américain administre à son plus cher ennemi une dernière punition. «Une fessée, pas une raclée», précisait un officiel du Pentagone, en commentant le raid lancé mercredi 13 janvier sur le sud de l'Irak par l'aviation des Etats-Unis et de ses alliés. Un châtiment délibérément limité, plus politiquement symbolique que militairement efficace, infligé sans gloriole inutile.

Tout triomphalisme serait, à Washington, parfaitement dérisoire, deux ans – dans quelques jours – après le déclenchement de l'opération «Tempête du désert». Vus de la Maison Blanche, les défis du président irakien conservent leur charge irritante. George Bush, amer, quitte la scène, alors que son adversaire vaincu mais goguenard perpétue son règne. Non seulement le président américain, privé d'un second mandat, n'a pu cueillir les fruits de sa victoire, mais il s'est vu reprocher assez vite, par l'Amérique profonde, de ne pas avoir «fini le job» en prolongeant la guerre du Golfe jusqu'à la chute du dictateur.

LA contrition n'étant pas son genre, Saddam Hussein ignore tourment et regret. L'épreuve d'il y a deux ans ne l'a ni transformé ni assagi. Sa ruse et sa morgue sont indemnes. Comment neutraliser – voire éliminer – ce despote hors d'atteinte sans trop aggraver les souffrances de son peuple ? Comment l'obliger au respect des résolutions des Nations unies sans lui faire une nouvelle guerre ? L'obstacle politique que représente Saddam Hussein, on le voit, reste intact.

Roi de la provocation et de l'esquive, l'homme fort de Bagdad justifie l'extrême vigilance de l'Occident à son endroit. Comprenant mieux que tout le langage de la force, il s'était attiré ces derniers jours une riposte inéluctable. Et sans doute fut-il le dernier surpris par ce raid, d'ailleurs largement annoncé. A l'évidence, il s'agissait pour lui, à la faveur de l'interrègne américain, de tester M. Bill Clinton, avant même que celui-ci n'entre en fonctions.

LE chef de l'Etat irakien aimerait tirer le meilleur profit du changement d'équipe à Washington. Mais tout montre, pour l'instant, qu'il ne s'y prend pas de la meilleure manière. La future administration démocrate a d'ores et déjà laissé entendre qu'elle serait aussi ferme envers Bagdad que sa devancière tant que les bravades de M. Saddam Hussein constitueront un danger pour ses voisins.

L'Amérique n'ayant pas les moyens de se débarrasser du président irakien, il lui faudra, avec l'aide de ses alliés occidentaux – dont la solidarité est jusqu'ici sans faille – recourir à une riposte militaire savamment graduée, chaque fois que cela sera nécessaire. La guerre d'usure entre Washington et Bagdad risque donc de mobiliser M. Clinton plus qu'il ne l'aurait souhaité. Il lui faudra, à son tour, apprendre à «vivre avec Saddam».

Annoncé par le gouvernement

Le projet sur les retraites est rejeté par les socialistes

Les dirigeants socialistes ont réagi négativement, mercredi 13 janvier, au projet de constitution d'un fonds de garantie des retraites, alimenté par des privatisations qui concerneraient le secteur public des banques et des assurances. Ils ont exprimé, aussi, leur hostilité à l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier de la retraite au taux plein. M. Teulade, ministre des affaires sociales, a proposé la réunion d'une table ronde des partenaires sociaux.

Les dirigeants socialistes ont très mal accueilli le projet de privatisation des banques et des assurances appartenant au secteur public conçu par le gouvernement pour assurer le financement des retraites au début du prochain siècle. Ils ont critiqué, aussi, l'éventuel allongement de la durée d'activité nécessaire pour bénéficier de la retraite au taux plein. M. Laurent Fabius a exprimé lui-même de sérieuses réserves dès le début de la réunion du bureau exécutif du PS, mercredi 13 janvier. Dans un communiqué adopté à l'unanimité, selon le porte-parole socaliste, M. Jean-Jack Queyranne, l'instance dirigeante du PS rappelle l'*«attachement profond»* du parti à la retraite à soixante ans et précise qu'il *«n'acceptera aucune remise en cause de ce droit»*. *«En ce qui concerne le débat sur le financement des retraites*, ajoute le communiqué, *le PS rappelle son hostilité à la privatisation du secteur bancaire et des assurances nationalisées.»*

La cascade d'annonces gouvernementales des derniers jours, qu'il s'agisse des mesures de soutien à l'activité économique ou des 20 milliards de francs débloqués pour équilibrer les comptes de la Sécurité sociale, donne le tournis aux socialistes. *«Halte au feu!»*, a lancé M. Jean Le Garrec, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, en se demandant, devant le bureau exécutif, *«comment faire pour calmer le gouvernement»*. Les propos acerbes se sont succédé, de M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, à M. Alain Richard, rapporteur général du budget, tous courants et toutes fonctions confondus. Certains intervenants se sont montrés particulièrement sévères envers des membres du gouvernement.

PATRICK JARREAU

Lire la suite, l'article de JEAN-MICHEL NORMAND et les réactions page 9

Grandes manœuvres à Belgrade

Tout en acceptant le compromis adopté à Genève, les dirigeants serbes n'ont renoncé à aucun de leurs objectifs

BELGRADE

de notre correspondante

C'est avec un certain soulagement que Belgrade avait accueilli la volte-face du leader serbe de Bosnie, M. Radovan Karadzic, aux négociations de Genève. Ce geste de bonne volonté, arraché *«sur l'insistance»* du président de la Serbie, M. Slobodan Milosevic, redonnait un espoir à la paix et réduisait les risques d'une intervention militaire étrangère contre les Serbes. Mais, dès le lendemain, mercredi 13 janvier, c'est la prudence qui l'emportait. Le «oui» serbe à un accord de paix en Bosnie-Herzégovine – présenté à Genève par MM. David Owen et Cyrus Vance – reste en effet incertain en raison du risque de voir le «Parlement» de la «République serbe» bosniaque juger inacceptable l'accord de principe donné par M. Karadzic au projet constitutionnel de la future Bosnie-Herzégovine. Ce «Parlement», qui avait proclamé le 5 avril dernier l'indépendance de la «République serbe», la veille de la reconnaissance internationale de Bosnie, devrait se réunir mardi 19 janvier au plus tard. En moins d'une semaine, M. Karadzic devra donc convaincre une assemblée qui représente la tendance dure des Serbes de Bosnie et qui a déjà fait savoir qu'elle ne céderait pas à *«l'ultimatum de Genève»*.

FLORENCE HARTMANN

Lire la suite, l'article de CLAIRE TRÉAN et nos informations page 6

Violent incendie dans l'Ardèche

Maîtrisé jeudi matin, le sinistre avait été provoqué par le déraillement d'un train transportant des hydrocarbures.

Page 12

L'engagement de troupes allemandes hors de la zone de l'OTAN

Page 7

LE MONDE DES LIVRES

● Les hasards nécessaires de Paul Auster. ● Le procès des médias. ● Lettres japonaises.

page 25 à 32

Le sommaire complet se trouve page 24

Dangereux cholestérol

Quatre-vingt-un spécialistes des maladies cardio-vasculaires dénoncent des informations faussement rassurantes

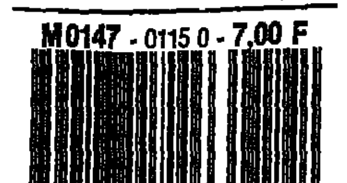
Trop c'est trop. Effarés des conséquences, dans le grand public, de certains articles dénonçant *«la dictature absolue du cholestérol»*, quelques-uns des meilleurs spécialistes français des maladies cardio-vasculaires ont estimé urgent d'allumer un contre-feu à ce qu'ils considèrent comme une véritable campagne de désinformation menée en particulier par l'industrie laitière.

Fait exceptionnel, ils ont décidé de rendre public, mercredi 13 janvier, un manifeste destiné à rétablir un certain nombre de vérités quelque peu occultées ces temps-ci par l'idée selon laquelle la phobie du cholestérol ne servirait, en réalité, qu'à enrichir les industries pharmaceutique et agroalimentaire.

Selon les signataires du manifeste, les informations diffusées depuis quelques mois dans la grande presse *«cherchent à nier l'intérêt des travaux scientifiques réalisés dans de nombreux pays»*. *«Ces travaux*, ajoutent-ils, *ont démontré le rôle des facteurs génétiques et de certaines habitudes alimentaires dans les anomalies du cholestérol sanguin et le développement des maladies cardio-vasculaires»*.

FRANCK NOUCHI

Lire la suite page 14



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 1,9?0 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Sécurité

Contre les lâchetés démagogiques

par Gilbert Bonnemaison

IL est inconcevable de rester sur l'impression que les dix années écoulées ne sont porteuses de rien d'autre que des dissensions survenues au sein du gouvernement après la publication d'un rapport administratif du préfet Broussard relatif à l'utilisation des forces de police dans la répression de la drogue. Car ce spectacle illustre la confusion régnant dans les meilleurs esprits de notre pays. Après que la gauche eut initié une politique innovante, fondée sur une alliance étroite de la répression et de la prévention, sur le travail interministériel et la déconcentration, voici que son gouvernement et ses ministres s'agitent comme des lucioles pour savoir s'il convient de mener une politique à base préventive ou répressive...

Dix ans pour un constat d'ignorance de notre propre histoire, pourtant largement partagée par toutes les forces de l'échiquier politique et ayant abouti à des résultats positifs, dont le premier est d'avoir contenu l'explosion de la délinquance dans des normes contrôlables, loin des prévisions apocalyptiques du rapport Peyrefitte à la fin des années 70! Dix ans pour en revenir à une nouvelle illustration du sacrifice du travail collectif au profit de la publicité d'un ministre et de son département ministériel! Les questions que me posent aujourd'hui les responsables américains de l'équipe Clinton révèlent une profonde surprise et une large inquiétude pour l'avenir d'une politique française de sécurité que, jusqu'ici, ils voyaient avec beaucoup de sympathie et, surtout, étudiaient avec grand intérêt.

L'efficacité en matière de sécurité, c'est évidemment ce que tout le monde souhaite. Mais le recours à la manière forte, à la répression comme immédiate réponse à la demande d'efficacité, est tout sauf efficace. Quand le ministre de la police annonce la répression, il leurre les Français en ne leur disant pas que les moyens d'une répression adéquate n'existent pas. On a construit des milliers de places de prison dont la plupart sont suroccupées par des toxicomanes, sans s'interroger sur la pertinence du système. Entre la prison et la liberté, il n'existe toujours rien. D'un côté, la prison fournit des récidivistes; de l'autre, toute une population délinquante se gausse d'un système judiciaire incapable de faire appliquer ses décisions ou de prononcer des décisions ayant un impact sur la trajectoire désastreuse du jeune. Le coût financier de la construction des treize mille places de prison a éliminé toute recherche de sanctions autres.

Les causes de la révolte des jeunes

Le ministre de l'intérieur doit penser à ce que deviennent les toxicomanes arrêtés par les policiers. Les policiers, eux, n'ont aucune illusion sur l'efficacité d'une telle politique qui ne repose sur aucun dispositif d'accompagnement judiciaire. En voulant traquer les dealers dans les quartiers, Paul Quilès a au moins raison sur un point, mais c'est aussi une façon d'avouer que la police n'a pas fait assez jusqu'à présent. A la suite des événements de Vaulx-en-Velin, André Diligent, sénateur et maire de Roubaix, et moi-même avions constaté que l'impunité des dealers était un des éléments à l'origine de la révolte des jeunes. Eux étaient soumis à des contrôles d'identité réguliers alors que, sur le trottoir d'en face, les dealers opéraient en toute tranquillité. C'est cette accumulation de faits qui est à la source de sentiments d'injustice conduisant à la révolte. Pour maîtriser des situations de ce type, il ne faut pas de gros sabots, mais une capacité d'observation, d'écoute, de dialogue et d'intervention excluant l'esprit de complaisance.

Ce type d'attitude doit présider à notre réflexion sur la drogue. Le débat sur la dépénalisation n'est pas le mien : je suis contre la dépénalisation, mais je me refuse, pour autant, à caricaturer l'opinion de ceux qui ont cette position en criant à leur encontre «guerre à la drogue»! Ce qui m'intéresse, c'est le développement inquiétant de l'économie souterraine dans certains quartiers, le triste record que la France détient pour la diffusion du sida par l'injection intraveineuse, l'augmentation régulière du nombre des jeunes mourant d'overdose.

C'est à partir d'éléments de ce type que nous devons dialoguer et nous déterminer pour savoir de quelle manière faire cohabiter l'impératif de l'ordre public avec celui de la santé publique et faire travailler ensemble, à l'échelon local, la justice, la police, les médecins et les travailleurs sociaux. J'espère très prochainement que les maires des villes concernées, relayés par les maires des villes européennes, feront entendre leurs voix sur la nécessité d'adopter une politique plus réaliste. Ce qui nous intéresse, c'est de susciter les efforts créant des rencontres entre les individus leur permettant de découvrir leur utilité sociale en dépit des situations de chômage, d'isolement, de familles éclatées...

Au-delà de ces péripéties où le souffle politique est singulièrement absent, il m'apparaît nécessaire que les acquis de la politique de sécurité – évidemment non réductibles à la seule mise en œuvre de la prévention, mais où celle-ci, la sanction et la volonté d'insertion sociale forment un tout homogène – ne soient pas remis en cause à la veille d'échéances électorales. Les milliers d'élus, tous les acteurs de terrain engagés dans une approche pragmatique, réagiraient mal à l'abandon de cette politique adoptée, depuis, par l'Assemblée générale des Nations unies. Sans tomber dans le catastrophisme, mais à la lumière de la dégradation économique et sociale, et tout en ayant conscience des investissements difficiles à réaliser en raison de leur importance dans le développement des villes, deux enjeux m'apparaissent devoir être tenus – et il serait de l'honneur des hommes politiques de les tenir.

Recréer le lien social

Ce sont ceux d'une nécessaire réflexion sur les droits et devoirs du citoyen, et sur les conditions du développement d'un contrôle social démocratique. Les deux questions sont liées. On ne peut continuer indéfiniment à s'indigner de certains comportements de jeunes et d'adultes en sachant que les institutions classiques sont incapables d'y répondre. On ne peut continuer à fermer les yeux sur des politiques discriminatoires, d'exclusion, privant les individus de l'accès au minimum de services publics, bref, de l'accès au droit. Il m'apparaît que le problème de la relation entre les générations est devenu un trou noir dans nos sociétés. Nous ne savons plus comment la transmission des valeurs s'opère, quels sont les porteurs de ces valeurs et, surtout, quelles sont ces valeurs? Le modèle républicain de l'intégration, qui a valu aussi bien pour nos enfants du *jus soli* que pour nos enfants de l'immigration, s'estompe dans la crise économique. Les défis de l'inégalité Nord-Sud, la pression de l'Europe de l'Est, nous poussent dans une course en avant que personne ne maîtrise. Nous ne sommes plus en capacité de définir les valeurs fondatrices du lien social qui fait la France, l'Europe occidentale.

Notre effort doit porter sur la manière de créer le dialogue, le débat, partout, pas seulement sur la scène politique, mais dans nos villes, nos quartiers. Utopie? Peut-être, mais rappelons-nous le référendum sur l'Europe où tout le monde a estimé le débat trop difficile pour les Français; le démenti a été cinglant. Nous ne pouvons plus nous permettre de cacher, de refuser aucun débat: Le Pen a profité de nos peurs et ignorances. Toutes les passerelles doivent être réinventées pour reprendre le dialogue avec les jeunes, assurer l'insertion sociale dans la solidarité. Inventer de l'adulte là où il n'existe plus, inventer de la famille, retrouver les rites de l'initiation dans le désert de nos villes. En finir avec nos complaisances, nos lâchetés démagogiques, notre peur de notre jeunesse. Car je crains que nous n'ayons construit plus de places de prison pour les jeunes de nos villes que de lieux d'apprentissage de la vie d'adulte.

Dans ces débats, dont nous devons inventer les procédures, celui sur la prison et, plus généralement, sur les manières de gérer nos conflits – les infractions à la loi – doit occuper une place importante. De même que celui sur le régime d'exécution des peines, qui reste l'aune à laquelle s'évalue le degré de civilisation de notre société. Enfin, il m'apparaît que la crise du judiciaire n'est pas conjoncturelle, que les soubresauts exprimés par la fronde des juges d'instruction, les interrogations sur l'indépendance des parquets et sur le rapport de la justice avec le pouvoir politique, expriment une crise structurelle qu'il faudra bien dénouer un jour – et la seule réforme du Conseil supérieur de la magistrature n'y suffira pas. La force et l'impact de la violence des propos du ministre de l'intérieur viennent du silence de la justice. A quand un haut conseil de la justice à même d'élaborer une politique criminelle que la police serait tenue d'appliquer et qui permettrait, notamment, au code de déontologie policière de remplir pleinement son rôle?

Il n'y aura pas de sécurité urbaine sans une dynamique de la politique de la ville incluant fortement prévention, formation, insertion. Il n'y aura pas de sécurité urbaine sans une politique pénale donnant autant de moyens d'action au judiciaire en milieu ouvert, dans la ville, là où vivent les gens, qu'il en est consacré aux prisons. C'est le rééquilibrage nécessaire pour que celles-ci se vident tandis que la sécurité augmentera. Cela coûtera cher, c'est vrai. Mais ne pas le faire coûtera infiniment plus cher. Il faut choisir.

► **Gilbert Bonnemaison est député (PS) de Seine-Saint-Denis, maire d'Epinay-sur-Seine et vice-président du Conseil national des villes (CNV), qui a succédé au Conseil national de prévention de la délinquance (CNPD).**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Bosnie

La capitulation de la raison

par Max Gallo

POUR combattre *« l'effroyable bêtise de la guerre »* (Beuve-Méry, en 1936), faut-il renoncer à l'exercice de la raison et à la lucidité ?

Est-ce endiguer la barbarie ou au contraire en préparer l'extension que d'abandonner toute rigueur dans l'analyse et dans la référence historique ? Comment, devant certains propos, exclure le soupçon qu'on les tient pour regagner ou conserver un peu de légitimité politique, ou sa part de notoriété ? Comment ne pas se demander si d'autres ne sont pas à ce point aveuglés par la certitude d'incarner la vérité, l'intelligence et la morale, qu'ils confondent promotion personnelle – « c'est moi qui... », avec l'intérêt des peuples ? Et que reste-t-il de la cohérence de la politique extérieure de la nation quand elle fluctue au gré des courants médiatiques ? Et tout cela sans consulter la représentation élue, expression de la démocratie.

Mais alors sert-on les victimes ou se sert-on d'elles ? Ces questions s'imposent, lorsqu'on entend les déclarations contradictoires des responsables, lorsqu'on voit sur les écrans de télévision des spots dénoncer tous les Serbes (mais, s'il y a un peuple tout entier coupable, que va-t-on faire de lui ? brûler Belgrade comme on l'a fait de Berlin ou de Dresde ?) et lorsqu'on découvre sur les murs de Paris d'immenses portraits de Hitler. Une première ! Lorsque, de surenchère en surenchère, on affirme que Sarajevo c'est le « ghetto de Varsovie », la guerre en Bosnie « la guerre d'Espagne » – levons donc des brigades internationales – et lorsque dans un tract, on écrit : *« 1942, les nazis adoptent la solution finale – 1992, les extrémistes serbes adoptent la purification ethnique – même but, même méthode, même démission. »* Ont-ils mesuré, ceux qui pour convaincre et susciter la passion vengeresse utilisent de tels rapprochements, qu'ils se font les fourriers du révisionnisme historique ?

Car si Milosevic – après Saddam Hussein hier – est un nouvel Hitler, si l'ignominieuse purification ethnique c'est la solution finale, si les intolérables camps de concentration serbes (et autres) équivalent à ceux d'Auschwitz et de Treblinka, alors la Shoah est un événement de l'histoire parmi d'autres. Et ainsi, sous couvert de dénoncer le mal, on l'a banalisé. Et tout l'effort moral et juridique, philosophique et historique qui avait consisté durant un demi-siècle à maintenir l'« exceptionnalité » de ce mal-là, parce qu'il avait été, en effet, un sommet « extraordinaire » et symbolique dans l'inhumanité, se trouve effacé par nos belles âmes qui bradent notre mémoire pour leurs opérations publicitaires. Simone Veil, qui garde sa raison dans sa légitime indignation contre ce qui se passe en Bosnie, l'a bien compris qui déclare : *« Il y a déjà suffisamment d'émotion et de drame pour ne pas se livrer à des assimilations dangereuses »* (*in le Figaro* du 9 janvier 1993).

Le risque majeur

Peut-on encore dans ce climat faire quelques remarques ? Rappeler aux boutefeux qui, par ailleurs, se réclament de Jaurès que le leader socialiste a appelé jusqu'au bout à la négociation alors même que les armées étaient déjà en marche. Et que quelques heures avant son assassinat il tentait toujours d'écarter le recours à la guerre comme « solution » aux problèmes posés. Noter ensuite qu'une action, même si elle a pour origine une préoccupation morale, ne peut verser que dans l'impuissance ou aggraver une situation dès lors qu'elle ne s'insère pas dans un projet précis, une évaluation des données et des objectifs. Bombarder, occuper, pour quoi faire avec ces peuples qui se combattent ?

Réfléchir enfin au risque majeur : l'élargissement du conflit. Car il s'agit d'une « guerre balkanique » qui, en amont des problèmes spécifiques liés à l'après-communisme, prend ses racines et ses formes (barbares) dans les conflits séculaires de la zone, cette mosaïque de peuples et de religions, champ de haines contagieuses. La fragmentation de l'Etat yougoslave (et de l'Etat tchécoslovaque) renvoie à une situation d'avant 1914 (la diplomatie allemande, en reconnaissant seule la Croatie et la Slovénie, a effacé, « magistral succès », le traité de Trianon, 1920 ; la France et l'Europe ont abdiqué devant elle). L'on voit bien que demain Turquie, Albanie, Grèce, Bulgarie, et peut-être une Russie cherchant un nouvel élan national dans le panslavisme, peuvent se trouver aspirées dans ce gouffre passionnel. C'est en pensant à ce danger aux conséquences incalculables qu'il faut doser l'intervention et privilégier les démarches diplomatiques.

Ce qui ne signifie pas abandonner les femmes, les prisonniers, les peuples à leur sort ou laisser l'ONU sans moyens militaires de pression. Mais ce qui suppose qu'on propose d'abord à l'ensemble des peuples de l'ex-Yougoslavie une perspective politique, par exemple des liens nouveaux entre eux dans le cadre européen.

« Dans une guerre civile, on tue comme on déboise », écrivait Saint-Exupéry. L'horreur est décuplée en Bosnie parce que s'imbriquent – comme dans tous les Balkans – les haines de la guerre civile – de voisin en voisin – et la violence nationaliste de la guerre faite à l'étranger. Qui peut penser qu'une action militaire – d'autres étrangers dans ce guêpier – peut durablement conduire à la coexistence des peuples ?

Il fallait avoir le courage de mourir pour Madrid et Dantzig parce que c'était le seul moyen d'arrêter la propagation de l'incendie. Mais prendre aujourd'hui le risque d'élargir le conflit, c'est aggraver les souffrances des peuples alors que seul un compromis politique peut ouvrir des chances à la paix.

► ***Max Gallo est écrivain et anime le Mouvement des citoyens.***

Révisionnisme

par Alain Finkielkraut

LES partisans et les détracteurs de l'intervention militaire en Bosnie, qui s'affrontent ces jours-ci dans les médias, semblent s'accorder sur un point : l'Europe, disent-ils, a fait éclater la fédération yougoslave en reconnaissant trop tôt la Slovénie et la Croatie. C'est oublier qu'en juin 1991, lorsque l'Allemagne a adjuré la France et ses autres partenaires européens d'accueillir dans la Société des nations les deux Républiques qui venaient de proclamer leur indépendance après avoir échoué, du fait de l'intransigeance de Belgrade, à réformer la Yougoslavie, l'Europe a dit non. La France, avec sa volonté de préserver coûte que coûte le statu quo et sa diplomatie de l'apaisement, l'a emporté sur l'Allemagne. Les Allemands ont dû céder à la pression française, et non le contraire.

Certes la reconnaissance a fini par avoir lieu, mais sept mois plus tard, une fois terminée la campagne de Croatie. Si l'on s'était alors mobilisé pour Vukovar comme on le fait enfin pour Sarajevo, on aurait pu éviter le siège de Sarajevo et sauver les Musulmans de Bosnie-Herzégovine de la guerre d'anéantissement explicitement programmée à leur encontre par les Serbes.

A aucun moment, l'Europe ne peut donc être accusée d'avoir agi à la hâte. De la reconnaissance des Républiques à la prression sur la Serbie, elle s'est toujours décidée trop tard, quand le mal de la conquête et du nettoyage ethnique était fait. Voilà la vérité. Elle est insoutenable. Mais tout le reste est révisionnisme.



LE RAID AÉRIEN DES ALLIÉS SUR L'IRAK

Des avions américains, français et britanniques ont mené, mercredi 13 janvier, un raid aérien contre huit objectifs situés dans le sud de l'Irak. Le secrétaire américain à la défense, M. Dick Cheney, a affirmé qu'il n'était pas encore en mesure d'évaluer le nombre des victimes ; selon Bagdad, les bombardements ont fait dix-neuf morts et quinze blessés, militaires et civils.

Quelques heures après le raid, le président irakien Saddam Hussein, imperturbable, a appelé son armée de l'air et la défense aérienne à détruire les avions alliés. *« Les criminels sont de retour, portant avec eux la haine et une volonté maléfique pour imposer leurs visées colonialistes et dire à l'Irak de se soumettre au mal. Qu'ils soient avilis et leurs objectifs déçus ! »*, a-t-il déclaré dans un discours diffusé en direct par la radio et la télévision d'Etat. *« Une nouvelle bataille a commencé, un autre djihad* (guerre sainte) *voulu par Dieu a débuté, et il sera couronné par une victoire éclatante. La honte viendra aux mécréants,* a ajouté M. Hussein, sur un ton monocorde. *Le ciel de l'Irak, du nord au sud et d'est en ouest, doit être l'enfer des oppresseurs. »* Il a accusé la coalition occidentale d'avoir mené son attaque *« sans couverture »* des Nations unies, pour *« imposer la volonté du colonialisme et confisquer celle des peuples »*.

Jeudi matin, Bagdad semblait sous le choc. En début de matinée, la ville vivait au ralenti, dans la hantise de la guerre. Quelques échoppes et magasins d'alimentation ont ouvert leurs portes. Des files d'attente impressionnantes se sont formées aux stations d'essence, où, aux voitures, se sont jointes des charrettes en bois chargées de bidons vides et tirées par des habitants venus s'approvisionner en fioul domestique. La veille, pourtant, un communiqué officiel avait été publié, assurant la population que le carburant ne serait pas rationné et était disponible en quantités suffisantes. Les vendeurs de journaux étaient pris d'assaut.

La veille, peu après le raid, des militaires équipés de fusils d'assaut Kalachnikov et des civils en armes s'étaient postés aux principaux carrefours de la ville. En certains endroits, les lumières avaient été éteintes, notamment devant l'hôtel Rachid, où logent les journalistes étrangers. Un cameraman avait été empêché par des militaires de sortir dans la rue avec son matériel de prises de vues.

Dans le Kurdistan, en revanche, la population a manifesté sa joie en tirant en l'air dans les rues d'Erbil, mais, selon une source kurde qui a souhaité garder l'anonymat, l'*« alerte maximum »* a été décrétée dans toute la région par crainte d'un acte de *« vengeance »* du régime irakien. – *(AFP.)*

Deux ans après la guerre du Golfe

M. Saddam Hussein a conservé sa capacité de nuisance

« Il s'agissait de donner à Saddam une fessée, pas d'aller plus loin », a commenté mercredi soir le correspondant au Pentagone de la chaîne de télévision américaine NBC. En fait, c'était un palliatif à bon compte. Car le problème majeur demeure : le maintien de M. Saddam Hussein au pouvoir, deux ans après une déroute militaire et l'imposition par les Nations unies de sanctions extrêmement sévères contre son pays.

C'est presque pour célébrer cet anniversaire – l'opération « Tempête du désert » avait commencé le 17 janvier 1991 – que le président irakien a, au cours des derniers jours, multiplié les *« provocations »*, sans savoir, il est vrai, jusqu'où ne pas aller trop loin. C'était aussi un coup de poker pour tenter de briser son isolement – à sa manière – et de persuader les Etats-Unis qu'il faut, bon gré mal gré, compter avec lui.

Il est difficile de croire qu'il ne s'attendait pas à une riposte. Sa presse l'avait même annoncée. Il savait aussi qu'il lui faudrait reculer ; mais il n'en est pas à son premier revers ou repli et ce ne sont pas des bombardements très ciblés qui risquent d'entraîner sa chute, alors même qu'il a survécu à la défaite cuisante subie lors de la guerre du Golfe. Il savait en revanche que la coalition anti-irakienne ne mobiliserait plus contre lui un demi-million d'hommes, ni une armada d'avions et de navires.

Certains dirigeants de l'opposition irakienne en exil ne cachaient pas leur déception mercredi soir. *« L'ours les a conduits dans sa tanière »*, dit le dicton arabe. Et, une fois n'est pas coutume, *« Saddam a été remarquablement habile. Ils* [les alliés] *ont fait son jeu. Ils n'ont même pas bombardé des objectifs stratégiques, alors qu'en l'espace de deux ans ils ont eu tout le temps de repérer ses points faibles »*, commente M. Laïth Kouba, l'un des dirigeants du Congrès national irakien, qui avait fondé de grands espoirs sur le soutien des Etats-Unis aux adversaires de M. Saddam Hussein. *« Les bombardements de mercredi soir ont permis à la coalition occidentale de sauver la face à bon compte. S'ils avaient réellement voulu le déstabiliser, ils auraient visé d'autres cibles »*, ajoute-t-il.

« Saddam a fait parvenir son message à la future administration américaine : je suis là. Je suis fort et je peux vous agacer, déclare un autre exilé. *L'affaire irakienne était tombée dans l'oubli, ou presque. M. Hussein a tenté, à sa manière, d'ouvrir une fenêtre qui réactive le dossier. Mais il est peut-être allé trop loin. »*

Le goût amer du travail inachevé

Même s'il n'est pas dit qu'à terme sa tactique sera gagnante, le président irakien vient de marquer un point. En quittant la Maison Blanche le 20 janvier, le président George Bush aura le goût amer du travail inachevé. Certains diplomates européens admettaient mercredi soir en privé que des opérations militaires ponctuelles en Irak n'étaient pas très *« utiles »*. D'autant que, loin d'être affaibli, M. Hussein a au contraire renforcé sa mainmise sur la partie du territoire irakien qu'il contrôle sans partage, délimitée au nord par le 36e parallèle (en avril 1991) et au sud par le 32e (en août 1992).

Même au-delà de ces deux « frontières », dans les zones d'exclusion délimitées par la coalition occidentale *(lire ci-contre)* pour protéger les populations kurdes et chiites, le régime irakien garde sa capacité de nuisance ; le harcèlement constant des populations chiites au sud du 32e parallèle continue. Dans le Kurdistan, plusieurs attentats – notamment contre les camions de distribution de l'aide alimentaire – ont été attribués à Bagdad. Mercredi, avant le raid, les Kurdes ont fait état de bombardements irakiens dans leur secteur.

Sa mise en quarantaine réussirait-elle donc si bien à M. Saddam Hussein ? *« Non »*, répond un exilé irakien sous couvert d'anonymat. *« Car l'embargo commence à peser sérieusement sur la population. »* Non pas que le chef d'Etat irakien craigne de faire les frais de ce mécontentement. Il n'a pas changé d'un iota sa politique de la poigne de fer, contrôle étroitement l'armée – sans parler de « sa » garde républicaine – et a fidélisé une classe politique dont le cercle se rétrécit de plus en plus à ses proches et à d'anciens compagnons de route. Et cette caste de privilégiés ne pâtit pas des difficultés économiques que connaît l'ensemble des Irakiens. Il n'en existe pas moins une zone d'ombre quant à l'importance des réserves financières dont le régime dispose encore.

Des thèmes mobilisateurs

En tout état de cause, quelques bons thèmes mobilisateurs lui permettaient de dévier l'attention de la population de ses problèmes quotidiens. D'où le choix du registre sur lequel il a joué au cours des derniers jours : la souveraineté. Souveraineté sur la ville d'Oum-Qasr, dont les Nations unies ont donné une partie au Koweït, ce que les Irakiens, toutes tendances confondues, refusent ; souveraineté même sur le Koweït qui, pour une partie des Irakiens au moins, est bien la *« dix-neuvième province »* de l'Irak, *« artificiellement »* retirée par les Britanniques ; souveraineté au sud du 32e parallèle et au nord du 36e, où les zones d'exclusion ont été imposées en vertu d'une décision, non pas du Conseil de sécurité de l'ONU en tant que tel, mais des Etats-Unis, de la France, et de la Grande-Bretagne – en se basant sur la résolution 688 du Conseil de sécurité.

M. Hussein a également mis à profit les ambiguïtés de l'accord passé avec l'organisation internationale, prévoyant la récupération, par des civils, avant le 15 janvier, de matériels et d'équipements civils abandonnés dans la zone démilitarisée à la frontière avec le Koweït. Qui pourra jamais dire en effet, si les *« Irakiens habillés en civil »* qui sont allés récupérer ces derniers jours des « biens » irakiens, dont des missiles sol-sol Silkworm et des armes, étaient des soldats ou des civils ? Il a enfin exploité à son avantage le statut de la Mission d'observation de l'ONU pour l'Irak et le Koweït (MONUIK) dont les quelque trois cents membres, non armés, sont facilement neutralisables.

Le choix du moment était également pertinent. Outre le changement de locataire de la Maison Blanche, le Conseil de sécurité est empêtré dans l'affaire des quelque 400 Palestiniens expulsés par Israël, qui refuse de les rapatrier, alors même que la résolution 799 lui a enjoint de le faire *« immédiatement »*. Les opinions, voire les gouvernements du monde arabe et musulman, sont, au moins dans une certaine mesure, sensibles à cette politique de *« deux poids deux mesures »* des Occidentaux. Sans oublier bien sûr, les hésitations de la communauté internationale en ce qui concerne la Bosnie.

M. Hussein sait enfin que, au stade actuel, il n'a pas grand-chose à craindre des formations de l'opposition, récemment unies contre lui, certes, mais qui n'ont pas encore de stratégie claire.

S'il n'a rien à perdre, le président irakien ne joue pas pour autant sur du velours. Son pays est toujours en quarantaine. Et rien ne lui garantit que la future administration américaine ne sera pas encore plus déterminée contre lui que le gouvernement sortant, les premières déclarations de M. Clinton à ce sujet n'étant guère encourageantes pour lui.

MOUNA NAÏM

Un coup de massue à l'américaine

Comme s'ils avaient voulu éviter de prendre trop de risques, les alliés ont utilisé les grands moyens au service, somme toute, d'un objectif militaire relativement limité. Le coup de semonce donné dans le sud de l'Irak, après des avertissements politiques répétés, ressemble, d'une certaine manière, à un coup de massue à l'américaine. Venu du ciel, il a consisté à frapper une demi-douzaine de sites de batteries de missiles sol-air SA-2 et SA-3 – semi-mobiles et d'un modèle assez ancien, dépourvus de véritables moyens de guerre électronique, – des radars, leurs systèmes propres de défense rapprochée et des stations de télécommunications.

Le raid, qui a duré au total trois heures et demie si l'on tient compte des temps de transit, a réuni pas moins de quatre-vingts avions de combat des trois pays (dont six Mirage 2000 RDI français et quatre Tornado GR1 britanniques, qui participaient à la « couverture » aérienne) et trente appareils d'accompagnement (ravitailleurs en vol et avions-radars AWACS) partis de leur base saoudienne de Dahran ou du porte-avions américain *Kitty-Hawk* dans le Golfe. Une partie des cibles visées étaient dans la région de Bassorah.

Un adversaire pas équipé pour voler la nuit

Fournissant la quasi-majorité des moyens d'attaque, les Etats-Unis n'ont pas lésiné et ils ont combiné les actions de plusieurs types d'appareils : des F-117 « furtifs », des F-111, des F-15, des F-16 (comme celui qui a abattu le 27 décembre dernier un Mig-25 irakien), des F-14, des F-18 et des A-6 qui embarquent d'importants équipements de guerre électronique.

Certains de ces avions ont utilisé contre leurs cibles irakiennes des missiles HARM (High Speed Anti-Radiation Missile) qui emportent, à une vitesse double de celle du son, une charge militaire de 66 kilos à fragmentation antiradar. D'autres ont lancé des armes plus connues, guidées par laser. Au sein du dispositif interallié, les Mirage-2000 RDI (radar Doppler à impulsions) ont été chargés de la police du ciel. Basés à Dahran depuis la mi-septembre, ils dépendent normalement de l'escadre d'Orange (Vaucluse) et ils ont une puissance de feu comparable à celle des F-15 ou des F-16 grâce à leurs canons de 30 et leurs missiles air-air de combat et d'interception qui, une fois lancés, s'autodirigent automatiquement sur leurs cibles à 20 kilomètres de distance.

Selon des informations de source française, les appareils engagés en protection du raid n'ont pas eu à mener de combat aérien et aucun missile n'a été tiré contre eux, à l'exception d'un léger barrage antiaérien opposé par les Irakiens aux avions d'attaque. L'opération a eu lieu de nuit (entre 16 h 30 et 20 heures GMT), probablement parce que ses planificateurs ont tenu compte du fait que l'aviation irakienne – réduite de moitié par rapport à ce qu'elle avait été avant la guerre du Golfe et victime de l'embargo qui lui interdit de se maintenir en état – n'est pas équipée et entraînée pour voler la nuit.

Outre cette action venue du ciel, les Etats-Unis ont décidé de déployer pour leur propre compte, au Koweït, avant trois jours, mille cent soldats du 9e régiment de cavalerie constitués en deux compagnies de chars Abrams, une compagnie de véhicules de combat Bradley et une batterie d'artillerie. Ce bataillon, qui héritera de matériels prépositionnés que les Américains avaient laissés sur place en 1991, se préoccupera de lutter contre de nouvelles infiltrations irakiennes, après les quatre incursions qui viennent d'avoir lieu coup sur coup.

L'impuissance des « casques bleus »

En effet, les trois cents « casques bleus » basés au Koweït ont assisté impuissants à ces raids irakiens contre des stocks de matériels militaires ou civils que les troupes de M. Saddam Hussein avaient abandonnés lors de leur débâcle. Dans les milieux militaires, on s'est ému de la facilité avec laquelle les Irakiens ont pu opérer au Koweït et on s'est étonné du fait que, apparemment, il n'est pas venu à l'esprit de l'ONU d'éloigner de la frontière les stocks en question, ni même – précaution élémentaire – de les piéger au préalable pour que les sécurités explosent lors d'une intervention intempestive.

JACQUES ISNARD

Les deux zones d'exclusion aérienne

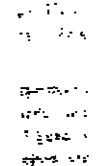
Plus de la moitié du territoire irakien est, aujourd'hui, placé sous surveillance des Occidentaux. Deux zones de sécurité, avec interdiction de survol pour les appareils civils et militaires irakiens, ont, en effet, été créées par les Occidentaux pour protéger les populations, kurde au nord et chiite au sud.

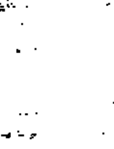
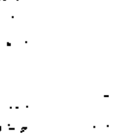
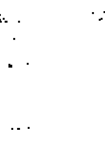
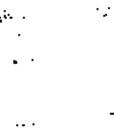
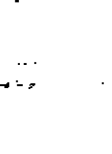
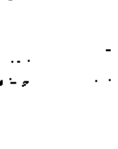
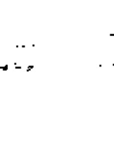
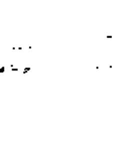
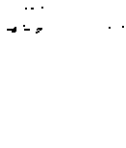
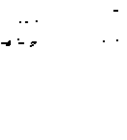
La définition de ces zones, qui n'ont pas fait l'objet de textes spécifiques de l'ONU, vise à obliger M. Saddam Hussein à respecter la résolution 688 du Conseil de sécurité. Adoptée le 5 avril 1991, elle *« condamne la répression des populations civiles irakiennes »*, exige que l'Irak y mette fin sans délai et *« demande au secrétaire général d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour faire face d'urgence aux besoins fondamentaux des réfugiés et des populations irakiennes déplacées »*.

Cependant, contrairement à d'autres, cette résolution n'a pas été adoptée dans le cadre du chapitre 7 de la Charte des Nations unies, qui autorise le recours à la force. Sans chercher l'aval direct de l'ONU, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France se sont donc appuyés sur la résolution 688 pour établir deux zones d'exclusion aérienne.

Au mois d'avril 1991, au lendemain même du vote de la résolution 688, une première zone avait été définie dans le nord de l'Irak, plus précisément au nord du 36e parallèle. Munies d'un « mandat » de l'ONU, les forces alliées – présentes dans le Kurdistan irakien dans le cadre de l'opération « Provide Comfort » – ont ainsi établi une zone de sécurité d'environ 10 000 kilomètres carrés. Cette mesure a permis le retour de centaines de milliers de réfugiés kurdes que la répression du régime de Bagdad avait contraints de fuir en Turquie et en Iran.

Le 27 août 1992, les Occidentaux mettaient en place une seconde zone d'exclusion aérienne, au sud du 32e parallèle, tout en soulignant que cette mesure ne visait pas à une partition du pays. Destinée à protéger les populations chiites persécutées par le régime de Bagdad, cette zone s'étend sur quelque 140 000 kilomètres carrés. Saddam Hussein voit ainsi son autorité amoindrie sur sept provinces. – *(AFP.)*






Vingt-quatre mois de tensions

Le raid de l'aviation alliée a eu lieu quatre jours avant le deuxième anniversaire du déclenchement de l'opération « Tempête du désert », marqué par le début des bombardements aériens. L'offensive terrestre n'avait commencé que le 24 février et s'était rapidement conclue, quatre jours plus tard, par un *cessez-le-feu*.

1991

4 mars : après l'annonce, par les Kurdes, du lancement d'une insurrection dans le nord de l'Irak, l'opposition chiite annonce la chute, dans le sud du pays, de Bassorah et des villes saintes de Nadjaf et de Kerbala.

3 avril : l'ONU fixe à l'Irak, dans la résolution 687, les conditions d'un cessez-le-feu définitif, parmi lesquelles la reconnaissance de la frontière irako-koweïtienne et l'élimination des armes de destruction massive.

5 : l'ONU condamne, dans la résolution 688, la répression des populations civiles irakiennes et appelle à une aide humanitaire.

7 : les alliés lancent l'opération « Provide comfort » d'aide aux réfugiés kurdes à la frontière turque et met en place, au nord du 36e parallèle, une zone d'exclusion aérienne.

9 : une mission de l'ONU, chargée de surveiller la frontière entre l'Irak et le Koweït, est mise en place.

18 : l'Irak communique l'emplacement et les quantités de ses armes chimiques et biologiques et assure ne posséder aucune arme nucléaire.

28 juin : l'Irak pose les premiers obstacles à l'inspection des sites nucléaires.

28 août : le Koweït annonce que quarante-cinq soldats irakiens ont été arrêtés par son armée sur l'île koweïtienne de Boubiane.

10 septembre : un accrochage frontalier oppose une patrouille koweïtienne à des *« éléments »* irakiens.

20 décembre : l'ONU décide de maintenir l'embargo total contre l'Irak, en vigueur depuis le mois d'août 1990.

1992

28 février : l'ONU exige que l'Irak se conforme à ses résolutions sous peine de *« conséquences graves »*.

5 juillet : l'Irak interdit l'accès du ministère de l'agriculture à des inspecteurs nucléaires.

26 : l'ONU et l'Irak se mettent d'accord sur l'entrée des experts nucléaires.

27 août : les Occidentaux mettent en place une zone d'exclusion aérienne, au sud du 32e parallèle, pour protéger la population chiite.

24 novembre : le Conseil de sécurité maintient l'embargo contre l'Irak.

27 décembre : un F-16 américain abat, pour la première fois, un chasseur Mig irakien dans la zone d'exclusion aérienne, au sud du 32e parallèle.

1993

5 janvier : le Pentagone annonce que des missiles irakiens anti-aériens SAM sont installés le long du 32e parallèle.

6 : les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Russie somment l'Irak de retirer *« immédiatement »* les batteries de missiles sol-air.

7 : l'Irak réaffirme son *« droit »* de procéder à des mouvements militaires *« quand il le juge nécessaire »*. Le président élu américain, M. Bill Clinton, assure qu'il continuera la politique irakienne de M. George Bush. Selon le Koweït, des *« éléments armés irakiens »* attaquent un poste-frontière.

8 : l'Irak affirme que les batteries de missiles sont prêtes à riposter en cas d'attaque. La CEE condamne *« l'attitude de non-respect systématique par l'Irak »* des résolutions de l'ONU, mais le Parlement irakien rejette l'ultimatum des alliés. Le Conseil de sécurité *« avertit »* l'Irak des *« sérieuses conséquences »* que pourrait entraîner son refus de laisser les experts chargés de démanteler les armements de destruction massive utiliser des avions des Nations unies.

9 : selon la Maison Blanche, l'Irak a démantelé, à la dernière minute, ses batteries de missiles.

10 : le ministre irakien de la défense affirme que son pays *« fera face à toute tentative d'agression »*. Quelque deux cents soldats irakiens pénètrent en territoire koweïtien pour récupérer des armes.

11 : une centaine d'Irakiens *« en civil »* font une deuxième incursion dans le nord du Koweït, pour saisir du *« matériel non militaire »*. Le Conseil de sécurité exige la restitution immédiate des équipements militaires, sous peine de *« conséquences sérieuses »*.

12 : des Irakiens en civil font une troisième incursion au Koweït. Le commandant en chef des forces de l'OTAN affirme que les missiles installés dans le nord de l'Irak sont *« opérationnels »*.

13 : des Irakiens font une quatrième incursion au Koweït alors qu'un conseiller de M. Saddam Hussein assure que son pays est résolu à *« récupérer le Koweït »*. M. Pierre Joxe annonce que la France est prête à participer, *« à tout moment »*, à une opération militaire contre l'Irak, tandis que le secrétaire d'Etat américain déclare que les Etats-Unis *« sont à bout de patience »*.

Nouvelles violations nouvelles représailles...

Suite de la première page

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, en était bien conscient, qui expliquait, jeudi soir, que les alliés – les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne – n'ont donc eu, dans cette affaire, qu'un objectif restreint : adresser *« un avertissement sérieux »* à M. Saddam Hussein en frappant des missiles sol-air SA-2 et SA-3 déployés dans le sud de l'Irak. Ces engins présentaient un danger pour les avions alliés chargés de faire respecter la zone d'exclusion aérienne décrétée dans cette région afin d'empêcher l'aviation irakienne d'y bombarder les populations chiites.

Ce qu'on souligne implicitement, c'est qu'on ne se faisait guère d'illusions sur la possibilité de déstabiliser sérieusement le régime de M. Saddam Hussein, voire de lui porter un coup dont il n'aurait pu se remettre. L'option militaire choisie a été – à la demande, semble-t-il, de l'état-major – une *« option minimale »*. En théorie, d'autres cibles, plus spectaculaires, telles que terrains d'aviation, bases militaires, voire concentrations de troupes dans le nord de l'Irak, auraient pu être sélectionnées. Une option militaire minimale, donc, pour un objectif limité : signaler à M. Saddam Hussein que les Etats-Unis et leurs alliés, même au moment de la transition politique à Washington, ne resteront pas les bras croisés devant les violations par l'Irak du régime de tutelle qui lui a été imposé par l'ONU.

Prévu pour lundi, mais reporté à cause des nuages dans le ciel irakien, le raid a commencé mardi à 18 h 15 GMT (19 h 15, heure française), a dit M. Fitzwater. Pour autant qu'on puisse savoir, il aurait duré trois heures. Alors que la nuit tombait sur l'Irak, quelque 110 appareils ont décollé de bases en Arabie saoudite et du porte-avions *Kitty-Hawk* pour aller pilonner des objectifs militaires dans le sud de l'Irak. Cibles : quatre sites de radar et une douzaine d'unités mobiles de missiles sol-air. Les appareils ont essuyé *« un léger barrage »* de tirs antiaériens, selon le Pentagone, mais tous sont revenus à leur base. Simultanément, le président Bush a ordonné l'envoi au Koweït d'un bataillon de 1 100 hommes, équipé de chars; il se chargera de faire face à d'éventuelles nouvelles infiltrations irakiennes dans l'émirat.

Un contentieux lourd et divers

Si M. Bush se félicitait *« d'un travail effectué de superbe manière »*, M. Fitzwater pouvait à bon droit affirmer que la *« mission avait été accomplie »*. De fait, l'ambassadeur irakien à l'ONU, M. Nizar Hamdoun, annonçait, dès le début du raid, que son pays était dorénavant disposé à cesser ses incursions au Koweït et à laisser circuler comme bon leur semble les inspecteurs des Nations unies *(voir l'article d'Afsané Bassir Pour)*; ces inspecteurs surveillent la destruction des armements irakiens les plus dangereux. C'était là deux des revendications des Occidentaux, très mollement appuyées la semaine dernière par le Conseil de sécurité. A vrai dire, le raid de mercredi est intervenu après des mois de tension entre l'Irak et les Etats-Unis et leurs alliés.

Le contentieux est lourd et divers. Les Etats-Unis accusent le régime de M. Saddam Hussein d'infractions multiples aux résolutions du Conseil sur les conditions du cessez-le-feu imposé à l'Irak au lendemain de la guerre. Outre ses nuisances dans les zones d'exclusion du nord et du sud, le gouvernement de Bagdad a voulu limiter les mouvements des inspecteurs de l'ONU. A quatre reprises, l'Irak a, ces derniers jours, monté des incursions au Koweït, apparemment en violation des accords conclus avec l'ONU. Fin décembre, l'Irak a défié les alliés en envoyant des Mig patrouiller dans la zone d'exclusion du sud du pays – l'un d'eux a été abattu par un chasseur américain. Dans le même temps, M. Saddam Hussein n'a cessé de menacer les patrouilles des Américains, Britanniques et Français en déplaçant des missiles antiaériens à proximité des deux zones, nord et sud.

Si le chef de l'Etat irakien croyait pouvoir profiter de la période de passation des pouvoirs entre M. Bush et M. Clinton pour agir ainsi impunément, il s'est trompé. Mais il ne s'est trompé qu'à moitié. La réplique a été limitée parce que les dirigeants américains ne voulaient effectivement pas s'engager dans une opération d'envergure à quelques jours des cérémonies d'investiture de M. Bill Clinton. La situation diplomatique et politique ne leur était pas non plus favorable.

Au prix, relativement faible, de cette dernière intervention militaire occidentale, M. Saddam Hussein a, lui aussi, adressé un message au prochain président américain. Le dirigeant irakien cherche par tous les moyens à desserrer le carcan qui lui a été imposé il y a deux ans. S'il n'obtient pas de M. Clinton un réaménagement de ce régime, il vient de prouver qu'il a toujours la possibilité de susciter un affrontement à l'heure où le nouveau président des Etats-Unis souhaite se consacrer à la situation intérieure américaine.

Quelle sera la réponse de M. Clinton? Tout laisse entendre que le dirigeant irakien se trompe s'il compte sur une moindre détermination de la part de l'administration démocrate. Mercredi encore, M. Clinton, régulièrement tenu informé, a fait savoir qu'il approuvait à cent pour cent l'opération ordonnée par M. Bush et qu'il était prêt à agir de même, à l'avenir, si l'Irak ne se conformait pas aux résolutions de l'ONU. Le sentiment dominant à Washington est que M. Clinton, ancien opposant à la guerre du Vietnam, ayant échappé à la conscription, soucieux de prouver qu'il n'est pas un démocrate « style Carter » et désireux de manifester sa présence dans un domaine où il est un néophyte, sera au moins aussi décidé que M. Bush quand il s'agira de faire face à M. Saddam Hussein. Ce pourrait être très prochainement.

ALAIN FRACHON

Les réactions en France

Approbation mesurée des pays occidentaux, condamnations plus ou moins fortes dans une partie du monde arabe : les réactions internationales au raid allié contre l'Irak sont sans surprise. Les douze pays de la CEE ont estimé que le régime de Bagdad avait *« finalement eu ce qu'il cherchait »*.

La Communauté européenne, dont deux pays sont partie prenante dans les missions de combat en Irak, *« insiste pour que l'Irak applique scrupuleusement et inconditionnellement, dans l'avenir, toutes les dispositions »* des Nations unies. C'est ce qu'a souligné le président danois du conseil des ministre des affaires étrangères des Douze, M. Ellemann-Jensen. L'Allemagne a estimé que la riposte des alliés était *« appropriée »*, la communauté internationale ne pouvant accepter *« cette nouvelle provocation »*. *« Le Canada est d'accord avec ce raid »*, a également déclaré le gouvernement d'Ottawa, tandis que l'ambassadeur de Suède, M. Rolf Ekeus, qui dirige la commission de l'ONU chargée de l'élimination des armes de destruction massive irakiennes, estimait que les alliés *« ont le droit légitime d'attaquer l'Irak »*. Le diplomate suédois a indiqué qu'Israël et les autres pays voisins ne devaient pas craindre d'être attaqués par des missiles Scud, comme lors de la guerre du Golfe : *« Les missiles de ce type*

Les pays arabes expriment leur désaccord et exigent une fermeté équivalente à l'égard d'Israël

NICOSIE

de notre correspondante au Proche-Orient

Et Israël? Hormis le Koweït, les gouvernements arabes ont réagi avec d'autant plus de prudence au raid de la coalition occidentale contre l'Irak qu'ils se trouvent dans une position délicate puisqu'ils dénoncent par ailleurs la passivité de ces mêmes alliés devant le refus affirmé de l'Etat juif d'appliquer la dernière résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur le retour des Palestiniens récemment déportés au Liban.

Le parallèle est largement commenté dans la rue arabe, que ce soit au Caire, à Damas ou à Amman, et ne peut que nourrir les ressentiments des populations et donner des arguments aux islamistes. L'autre inquiétude exprimée est celle concernant l'unité de l'Irak et la protection de son peuple; le maintien de l'embargo, qui touche avant tout ce dernier, crée depuis plusieurs mois un grand malaise dans les pays arabes.

Grand allié des Etats-Unis, le président égyptien, M. Hosni Moubarak, qui s'était rendu inopinément mercredi à Damas, a – tout en appelant *« l'Irak à abandonner son esprit aventurier »* – *« profondément regretté »* ce raid, ajoutant : *« Nous demandons à tous les pays qui imposent de telles conditions [à l'Irak] de traiter les autres problèmes de la même façon et par les mêmes moyens »*. Qualifiant pour sa part de *« grandes erreurs »* les incursions irakiennes au Koweït, le président syrien Hafez Al Assad a appelé au respect équilibré de la légalité internationale. *« Nous voulons que celle-ci s'applique partout et à tous et non seulement à certains »*, a-t-il notamment déclaré, dans une claire allusion à Israël.

Le secrétaire général de la Ligue arabe, ancien ministre égyptien des affaires étrangères, M. Esmat Abdel Meguid, a lui aussi exprimé son *« regret »*. *« Le monde arabe ne peut que se demander ce que feront ces pays si Israël persiste à refuser d'appliquer la résolution 799 »*, a-t-il dit. Au Liban, le ministre de la défense, M. Mohsen Dalloul, a souhaité lui aussi que la communauté internationale *« demande des comptes à Israël comme il le fait avec l'Irak lorsqu'il viole les résolutions de l'ONU »*.

Mutisme dans le Golfe

La satisfaction au Koweït, où les responsables multipliaient les appels à une action contre l'Irak, est toutefois mêlée d'inquiétude, et certains éditorialistes estiment que les alliés n'ont pas frappé assez fort. *« Ce n'est pas suffisant. C'est une Aspirine pour soigner un cancer »*, écrivait ainsi, jeudi 14 janvier, *Al Raï Al Am*. L'annonce, dans la nuit, de l'envoi de soldats américains a cependant quelque peu rassuré une population qui s'était déjà précipitée dans les supermarchés et aux stations d'essence.

Dans les autres pays du Golfe, c'est pour l'instant le mutisme et, dans sa majorité, la presse se contente de rapporter sans commentaire les informations des agences internationales. Le journal *Al Ittihad* des Emirats arabes unis souligne cependant : *« Une fois de plus, Saddam Hussein a mal calculé son coup et entraîné son peuple et son pays dans de nouvelles souffrances qui ne prendront fin qu'avec sa chute. »*

En Arabie saoudite, d'où ont décollé certains des avions qui ont participé au raid, la presse mentionne simplement que les avions sont partis du Golfe, sans aucun commentaire. Elle n'a d'ailleurs jamais mentionné, depuis la décision occidentale, en août dernier, de créer une zone d'exclusion aérienne dans le sud de l'Irak, le retour des avions alliés sur la base de Dahran.

Chez ceux qui s'étaient plutôt tenus aux côtés de l'Irak dans la guerre, l'indignation est unanime. L'OLP, qui a condamné *« vigoureusement »* le raid, a affirmé suivre *« avec une préoccupation extrême l'agression des forces alliées américano-anglo-françaises contre l'Irak frère »*. Cette *« agression »*, poursuit la centrale palestinienne, prouve que les résolutions de l'ONU sont appliquées de manière partiale *« alors qu'on ferme les yeux sur les défis qu'Israël continue de lancer à toutes les résolutions, dont la 799 sur les Palestiniens bannis »*. En Jordanie, où le ministre des affaires étrangères a affirmé *« l'opposition d'Amman à l'usage de la force »*, le ministre de l'information, M. Mahmoud Charif, a exprimé *« son indignation et son regret »*, soulignant *« l'étonnement des peuples arabes et islamiques qui assistent à l'incapacité du Conseil de sécurité et des alliés à appliquer les résolutions contre Israël »*.

Le président du Parlement, membre de la confrérie des Frères musulmans, a indiqué pour sa part qu'il s'agissait d'*« un défi au monde arabe et islamique »*. *« Les Nations unies* (qui n'étaient pas partie prenante dans ce raid) *sont devenues un instrument d'exécution des plans américains contre le monde arabe et islamique »*, a-t-il ajouté.

Cette nouvelle attaque contre l'Irak est intervenue à un bien mauvais moment pour les régimes arabes, déjà mal à l'aise concernant l'affaire irakienne vis-à-vis de leurs opinions publiques, qui rappellent à l'envi la politique occidentale des « deux poids, deux mesures ». Sans oublier que la montée en puissance d'un Iran qui apparaît à beaucoup plus menaçant à terme est déjà un grand sujet d'inquiétude.

A Téhéran, pour l'instant c'est sans commentaire que la télévision a annoncé *« le début de l'attaque aérienne alliée dirigée par les Etats-unis contre l'Irak »*.

FRANÇOISE CHIPAUX

M. John Major se félicite d'une action « proportionnée » que la presse juge insuffisante

LONDRES

de notre correspondant

Le premier ministre, M. John Major, s'est félicité du succès d'une intervention militaire *« limitée et proportionnée »*, à laquelle ont participé les forces britanniques. Il a estimé que, dorénavant, l'aviation alliée allait pouvoir opérer *« avec sécurité »* dans la zone d'exclusion aérienne, tout en soulignant que de nouveaux raids étaient probables si le chef de l'Etat irakien persiste à défier les Nations unies.

Le ministre de la défense, M. Malcom Rifkind, a indiqué que, *« selon de premières indications, de sérieux dégâts ont été infligés »* à la machine de guerre irakienne. MM. John Smith et Paddy Ashdown, respectivement chefs de file des partis travailliste et démocrate-libéral, ont apporté leur soutien à cette intervention.

Alors que plusieurs parlementaires de la gauche travailliste ont exprimé la crainte que cette attaque ne renforce la position du président irakien et n'encourage les mouvements intégristes, certains membres du parti conservateur ont demandé une action plus énergique : *« Le temps viendra*, a estimé Sir George Gardiner, *où nous devrons non seulement frapper sur le nez de Saddam Hussein, mais aussi le prendre à la gorge. »*

C'est précisément le caractère mesuré de l'initiative alliée, qui fait l'objet des principaux commentaires des éditorialistes. *« La force, le seul langage que Saddam Hussein comprenne, a été utilisée avec une extrême discrétion. Il est improbable que ceci ait sérieusement affaibli sa position »*, estime le *Times*. Le *Daily Telegraph* juge qu'une réponse disproportionnée aux provocations de M. Saddam Hussein compliquerait la tâche des forces arabes modérées. Reste, à l'en croire, que d'aucuns, au Proche-Orient, *« souligneront le contraste entre la volonté occidentale de « rouer de coups » l'Irak et son inaction pour protéger les musulmans bosniaques et punir Israël pour avoir déporté 400 Palestiniens »*. Mais *The Independent* pense que les alliés n'ont pas forcément envie d'aller beaucoup plus loin, de peur qu'une déconfiture irakienne ne déstabilise la région.

Pour le *Guardian*, *« rien n'a été réglé »*. Quant au *Financial Times*, il constate *« qu'il n'y a aucune garantie que la déstabilisation de Saddam Hussein soit à portée de main des alliés, pas plus qu'elle ne le fut après que des milliers de raids de bombardements aient détruit l'infrastructure de l'Irak et tué ou blessé des dizaines de milliers d'Irakiens »*.

L. Z.

M. Chevènement : « Un fossé d'incompréhension »

□ **M. Jean-Pierre Chevènement (PS), ancien ministre de la défense : « Incompréhension ».** – *« En jetant ses derniers feux, M. Bush aura creusé encore plus le fossé d'incompréhension entre l'Occident et le monde arabo-islamique, définitivement convaincu que, selon que vous serez puissant ou misérable, le nouvel ordre international vous fera blanc ou noir. »*

□ **M. Gérard Fuchs, membre du secrétariat national du PS chargé des relations internationales : « Réponse ».** – *« Saddam Hussein voulait savoir jusqu'où il pouvait aller dans ses provocations, sans conduire les alliés de la guerre du Golfe à des réactions. Il a obtenu la réponse à sa question. »*

□ **M. Alain Krivine (Ligue communiste révolutionnaire) : « Droit des peuples ».** – *« Tous ceux qui sont attachés à la paix et au droit des peuples doivent exiger l'arrêt immédiat de cet acte terroriste et de l'engagement français aux côtés des forces américaines. »*

□ **M. Francis Wurtz, membre du bureau politique du PCF : « Grave ».** – *« Il est grave que le président de la première puissance de la planète veuille achever son règne par des démonstrations de force tous azimuts. (...) Notre pays a mieux à faire pour contribuer à faire avancer la justice et le droit dans le monde. »*

□ **M. Jacques Baumel, député RPR des Hauts-de-Seine : « Riposte ».** – *« Les provocations de Saddam Hussein ne pouvaient qu'entraîner la riposte qui vient d'être décidée. Quand les Américains sont décidés à intervenir, les autres alliés suivent mais quand, comme en Bosnie, ils ne s'intéressent pas au problème des violences et de la guerre, les Européens font preuve d'hésitation et de peur. »*

□ **M. Jean-Marie Le Pen (Front national) : « Ubuesque ».** – *« Le fait qu'il ait reçu l'accord du gouvernement français n'allège pas, au contraire, la responsabilité de celui qui se prend désormais pour le gendarme du monde bien qu'il soit à quelques semaines seulement de sa retraite définitive. Il en est d'ailleurs de même du gouvernement français, lequel ne saurait se targuer d'aucune base démocratique à sa décision ubuesque. »*

E RAID AÉRIEN

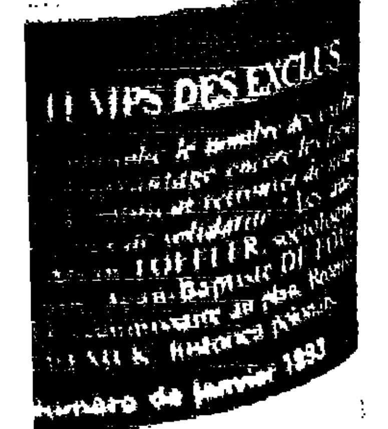
Les réactions en France

saccord et exigent

gard d'Israël

action « proportionnée » insuffisante

d'incompréhension



DES ALLIÉS SUR L'IRAK

et dans le monde

type sont placés dans des dépôts souterrains – dans une position où le missile de lancement est séparé de la fusée de bombardement – qui ne sont pas situés près des rampes de lancement.» Pour sa part, le gouvernement japonais a fait savoir qu'il comprenait les raisons d'une attaque devenue *«inévitable»*, compte tenu de l'attitude de Bagdad. Le porte-parole du gouvernement, M. Yohei Kono, a toutefois précisé que son pays n'avait pas prévu de contribuer financièrement aux opérations contre l'Irak, comme il l'avait fait il y a deux ans.

La Chine a exprimé, quant à elle, ses *«regrets devant cette détérioration de la situation»*, sans pour autant condamner le raid allié en Irak, indique notre correspondant à Pékin Francis Deron. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères, se refusant à préciser qui était responsable de cette détérioration, a réclamé à la fois la mise en œuvre *«effective et compréhensive»* des résolutions de l'ONU sur l'Irak et le règlement des différends à ce sujet *«par la voie pacifique»*.

Enfin, en Amérique latine, les gouvernements du Nicaragua et du Chili ont demandé à l'Irak de *«respecter»* les décisions de l'ONU tandis que l'Argentine condamnait les *«violations»* par Bagdad de la résolution 687.

Calme et discrétion à Jérusalem

«*L'Irak mérite une leçon*» car «*il ne peut aller à l'encontre de l'ONU*», a déclaré Le ministre israélien des affaires étrangères, M. Pérès, mercredi 13 janvier à Paris, où il venait signer le traité sur les armes chimiques *(lire ci-contre)*.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La vie urbaine se poursuivait tout à fait normalement jeudi matin en Israël. La veille au soir, se déclarant convaincu que le raid allié en Irak n'aura *«aucune implication»* pour le pays, le premier ministre, M. Rabin, avait appelé ses compatriotes à ne rien changer à leur routine. Ils l'ont entendu. Averti par Washington de l'imminence puis du développement des opérations alliées au sud de l'Irak, M. Rabin, qui est également ministre de la défense, a cependant fait savoir que son armée était *«prête à toute éventualité»*. Entre le 17 janvier et le 27 février 1991, pendant la guerre du Golfe, l'Irak avait tiré 39 missiles Scud sur Israël, lesquels avaient provoqué la mort de 2 personnes et blessé plusieurs centaines d'autres.

Personne ne l'a oublié et ce n'est évidemment pas un hasard si, ces trois derniers jours, les Israéliens se sont un peu plus bousculés que d'habitude dans les 165 centres de distribution et de vérification des masques à gaz. La grande peur de 1991 était que les missiles irakiens soient à tête chimique. La crainte ne s'est pas vérifiée, mais, depuis octobre dernier, 630 000 masques ont été remis ou rendus après contrôle aux citoyens. Le rythme actuel de redistribution tourne autour de 30 000 par jour.

L'hypothèse majoritairement retenue par les militaires est que Saddam Hussein n'a, cette fois, ni les moyens opérationnels ni aucun intérêt stratégique à s'en prendre à l'Etat juif. *«Peut-être le dictateur de Bagdad a-t-il pu dissimuler quelques Scud ici et là,* a déclaré le général Ori Orr, président de la commission de défense, *mais ses rampes de lancement ne sont plus opérationnelles.»* Même s'il y a débat sur cette question, certains officiers d'active affirmant au contraire que l'Irak a encore les moyens techniques de tirer quelques missiles en direction de Tel-Aviv, tout le monde est d'accord pour estimer que, la coalition alliée ne comprenant pas, cette fois, les pays arabes de la région, une attaque contre Israël n'aurait pas beaucoup de sens.

«On sait bien que Saddam Hussein n'est pas toujours logique, commentait dans la presse, jeudi, un officier supérieur anonyme, *mais, il y a deux ans, en nous attaquant, son objectif était clair : il s'agissait de provoquer notre entrée dans le conflit, ce qui aurait brisé la coalition alliée. Aujourd'hui, s'il nous tirait dessus, nous pourrions sans doute réagir durement, et il le sait.»*

En fait, Israël est si peu inquiet de la situation que le voyage aux Etats-Unis du chef d'état-major des armées, le général Ehud Barak, commencé il y a trois jours, n'a même pas été interrompu. Sur le plan politique et diplomatique, le rebondissement de la crise irakienne pour Israël est diversement apprécié. Pour certains, comme le professeur Abraham Ben Zvi, de l'université de Tel-Aviv, la coïncidence est particulièrement heureuse puisque, ainsi, *«on ne va plus parler pendant longtemps de l'affaire des expulsions»* des quelque 400 Palestiniens au Liban sud. En revanche, plusieurs analystes se demandaient si le recours multinational à la force contre un pays accusé de ne pas respecter les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ne risquait pas au contraire, sous la pression arabe, de ramener l'affaire des expulsés sous les projecteurs.

PATRICE CLAUDE

Bagdad accepte deux exigences des Nations unies

NEW-YORK
(Nations unies)

Correspondance

Toujours égal à lui-même, M. Saddam Hussein n'a accepté – pour le moment – de se conformer à certaines décisions du Conseil de sécurité qu'après le raid aérien de la coalition occidentale.

C'est en effet à 13 h 30, heure de New-York (19 h 30 à Paris), mercredi, que l'ambassadeur irakien aux Nations unies, M. Nizar Hamdoun, a informé, par téléphone, le président japonais du Conseil de sécurité, M. Yoshio Hatano, de la décision de son gouvernement d'autoriser la reprise des vols de la commission spéciale chargée du désarmement en Irak. Il a, également, affirmé que Bagdad ne ferait plus d'incursions en territoire koweïtien. Le président du Conseil a réclamé un engagement écrit de Bagdad, qui ne lui était toujours pas parvenu, jeudi, aux premières heures de la matinée.

Bagdad n'a rien promis, en revanche, en ce qui concerne les mouvements de missiles sol-air dans le sud et le nord du pays. C'est pour cette raison que les ambassadeurs des Etats-Unis, de France et de Grande-Bretagne à l'ONU se sont rendus à la résidence de M. Nizar Hamdoun, pour lui remettre un nouvel avertissement.

«Notre message était clair», explique l'ambassadeur français, M. Jean-Bernard Mérimée. Si Bagdad n'applique pas entièrement toutes les résolutions du Conseil de sécurité, les attaques peuvent recommencer et elles seront *«proportionnelles à la gravité des défis de l'Irak»*. Selon M. Mérimée, les alliés n'ont plus besoin de revenir au Conseil pour une nouvelle autorisation.

Les trois ambassadeurs, qui se sont ensuite entretenus avec le chef de cabinet de M. Boutros Boutros-Ghali, M. Jean-Claude Aimée, auraient, selon des sources diplomatiques, demandé que soient déployés à la frontière entre l'Irak et le Koweït plus de mille soldats de l'ONU, armés, alors que la Mission d'observation de l'ONU pour l'Irak et le Koweït (MONUIK) ne comprend aujourd'hui que quelque trois cents observateurs sans armes.

Le scepticisme de certains diplomates

Calme, courtois et quelque peu embarrassé, l'ambassadeur irakien à l'ONU a eu du mal à expliquer les actions de son gouvernement. S'entretenant avec des journalistes, M. Hamdoun s'est dit *«attristé»* par l'attaque militaire, *«peu civilisée»*, des Occidentaux contre son pays. Selon lui, la population irakienne a été *«systématiquement humiliée»* depuis plus de deux ans et une nouvelle attaque n'était pas nécessaire. Il invoque la souveraineté de l'Irak.

Les diplomates à l'ONU étaient, jeudi, d'un calme surprenant. Comme s'ils n'étaient nullement concernés par cette affaire. *«Evidemment, cela ne nous concerne pas»*, explique le représentant d'un pays membre non permanent du Conseil. *«Les trois Occidentaux ne nous ont pas demandé notre avis. Ils nous ont simplement informés.» «L'action n'ayant pas été décisive, qu'est-ce que cela peut bien changer?»*, se demande un autre ambassadeur. *«Le fait est que M. George Bush part dans six jours et que Saddam reste au pouvoir, et qu'il continuera à empoisonner la vie des alliés.»*

Bizarrement, et pour la première fois, la plupart des diplomates exprimaient, à demi-mots, une certaine *«admiration»* pour l'indomptable Saddam Hussein qui, une fois de plus, sort indemne d'un conflit avec M. George Bush. Une délégation semblait particulièrement ravie, celle des Palestiniens, qui est convaincue que l'argument récurrent des *«deux poids, deux mesures»* reviendra forcément au sein du Conseil. D'autres ambassadeurs, en particulier M. Diego Arria, du Venezuela, saisissent chaque occasion pour rappeler le sort des Bosniaques : *«On ne peut pas taper sur Saddam Hussein pour un oui ou pour un non,* dit-il, *et ne rien faire pour la population civile de la Bosnie-Herzégovine.»*

AFSANÉ BASSIR POUR

Sang-froid des places financières...

En dépit d'une petite pointe d'inquiétude des Bourses européennes mercredi en fin de journée, les places financières ont finalement accueilli sans surprise et avec sérénité les raids alliés sur l'Irak. A l'image de Wall Street la veille, la Bourse de Tokyo est restée quasiment inchangée jeudi 14 janvier. Du côté des changes, le dollar, qui avait anticipé la nouvelle, a légèrement baissé après l'intervention militaire.

NEW-YORK

de notre correspondant

A Wall Street, l'intervention alliée, escomptée depuis quarante-huit heures, a été souvent perçue comme *«un non-événement»*. Rassurés par la courte durée de l'attaque aérienne et par la décision concomitante de Bagdad de se plier dorénavant aux exigences des Nations unies que le régime de M. Saddam Hussein avait précédemment rejetées, les marchés financiers ont réagi modérément mercredi 13 janvier aux informations en provenance du Pentagone et de la Maison Blanche. Wall Street a clos la séance de mercredi sur un score pratiquement inchangé par rapport à la veille, le cours de l'or n'a guère bougé et la hausse du dollar est restée limitée.

Conflits à répétition

En début d'après-midi, après la confirmation de l'attaque, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles avait perdu une dizaine de points dans un premier temps puis le double un peu plus tard. Mais les opérateurs se sont repris après avoir compris que Bagdad n'était pas visé et qu'il ne fallait craindre aucune contre-attaque irakienne. Du coup, l'indice affichait finalement une baisse ramenée à 1,08 point, au son de cloche final, s'établissant à 3 263 points. Sur le marché de l'or à New-York, le cours de l'once sur l'échéance de février a perdu seulement 1,20 dollar, à 327,60 dollars, et le dollar s'est simplement laissé glisser jusqu'à 1,6230 face au mark, contre 1,6310 la veille.

«Les marchés semblent s'être faits à l'idée que nous sommes engagés maintenant dans une série de conflits à répétition et que l'Amérique doit assumer son rôle de leader dans le monde comme l'avait fait avant elle la Grande-Bretagne au début du siècle et qu'il ne faut plus s'alarmer au premier bruit de bottes en provenance de Washington», expliquait M. Robert Stovall, un historien spécialisé dans l'étude du comportement des marchés financiers. Pour étayer ce jugement, les spécialistes ont rapidement délaissé l'épisode irakien pour se pencher à nouveau sur un dossier qui semble les préoccuper davantage : le flou qui continue à régner sur le programme économique de M. Bill Clinton, à une semaine de son investiture.

SERGE MARTI

... et sur les marchés pétroliers

Prévisible depuis plusieurs jours, l'attaque occidentale contre l'Irak n'a guère bouleversé les marchés pétroliers alors même que le Proche-Orient concentre les deux tiers des réserves mondiales de pétrole brut.

A New-York, mercredi 13 janvier, le brut de référence (le *light sweet crude*) pour livraison en février a clôturé à 18,50 dollars le baril, en hausse de 12 cents d'une séance à l'autre alors qu'il avait cédé 40 cents la veille.

Une tendance identique était observée sur le marché de Londres où le baril de Brent, après avoir oscillé entre 16,82 dollars et 17,40 dollars, n'a regagné mercredi que 7 cents, à 17,10 dollars pour livraison en février.

Dans le contexte pétrolier actuel, aucune nouvelle, aussi alarmiste soit-elle, ne semble émouvoir les milieux du négoce. La diminution de moitié, ces derniers jours, de la production pétrolière en mer du Nord norvégienne et la baisse de celle de la partie britannique pour cause de mauvais temps persistant n'ont pas eu d'incidence notable sur des cours du pétrole, qui stagnent à des niveaux proches de ceux de l'été 1990.

Le peu d'impact du regain de tension au Proche-Orient sur les marchés pétroliers tient à la surabondance actuelle de pétrole brut. Même privée de l'Irak, toujours sous le coup de l'embargo de l'ONU, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) n'en finit pas en effet d'inonder les marchés alors que la demande, victime de la crise économique, reste molle.

En décembre, selon les statistiques publiées cette semaine à Paris par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'OPEP a produit 25,26 millions de barils par jour, 600 000 barils supplémentaires par rapport à novembre. Les experts sont unanimes : pour que les cours du brut se raffermissent, les pays de l'OPEP devraient retirer du marché un million de barils par jour. Mais l'OPEP n'en prend pas la route.

J.-P. T.

DIPLOMATIE

A l'occasion de la signature du traité

M. Mitterrand souligne l'importance du contrôle international du désarmement chimique

La cérémonie de signature de la convention interdisant la production, l'emploi, le stockage des armes chimiques et prévoyant leur destruction se poursuivait jeudi 14 janvier à Paris, au siège de l'UNESCO. Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, et le président Mitterrand ont salué ce *«résultat historique»*, en souhaitant que le désarmement se poursuive dans d'autres domaines. Une intense activité diplomatique a également eu lieu en marge de cette réunion avec deux sujets majeurs de discussion : le Golfe et la question yougoslave.

En commençant son intervention par un extrait poignant du livre de Jean Rouaud, *les Champs d'honneur,* décrivant la lente pénétration des gaz dans une tranchée du front durant la première guerre mondiale, le secrétaire général de l'ONU, a voulu donner à ce traité sa dimension humaine.

«Nous sommes ici rassemblés pour dire que nous ne l'acceptons plus», a-t-il déclaré en soulignant la *«gravité de l'événement»* du jour : la signature par plus d'une centaine de pays d'un traité bannissant l'arme chimique. *«La portée de cette convention multilatérale, les obligations assumées par les Etats parties, comme le système de vérification prévu pour sa mise en application, n'ont pas de précédent. Cette avancée décisive dans l'histoire du désarmement est le signe d'une évolution certaine, d'une évolution nettement favorable de la situation internationale»*, a-t-il ajouté.

C'est ce même signe d'espoir que M. Mitterrand, a voulu mettre en avant, à l'ouverture de cette séance solennelle de signature, dans la grande salle de l'UNESCO où près de cent trente délégations se pressaient. Le chef de l'Etat a insisté sur le fait que pour la première fois un traité éliminait de manière vérifiable toute une catégorie d'armes de destruction massive : *«Dans tous les domaines, l'expérience démontre le bien-fondé de notre philosophie : pas de désarmement sans confiance, pas de confiance sans contrôle, pas de contrôle qui ne soit international.»*

Il a également souhaité, comme le ministre allemand des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, que le traité de non-prolifération nucléaire, qui arrive à échéance en 1995, soit prorogé *«pour une durée infinie»*. S'agissant, enfin, des essais nucléaires français de Mururoa, M. Mitterrand a rappelé que la France serait contrainte de les reprendre dès lors que la Russie et les Etats-Unis mettraient un terme *«au temps de respiration»* qu'ils se sont accordé dans ce domaine.

Soucieux d'envoyer un message en direction des pays arabes, qui pour la plupart refusent d'adhérer tant qu'Israël ne signera pas le traité sur la non-prolifération nucléaire et n'acceptera pas les contrôle de l'Agence internationale pour l'énergie atomique, (*le Monde* du 14 janvier), M. Mitterrand a apporté son soutien au plan du président égyptien, M. Hosni Moubarak, créant au Proche-Orient une zone totalement débarrassée des armes de destruction massive. Le ministre des affaires étrangères israélien, M. Shimon Pérès, est allé dans le même sens en exhortant les *«pays arabes voisins»* d'Israël à *«établir un large dialogue sur le contrôle des armes»*.

«Expérience horrible»

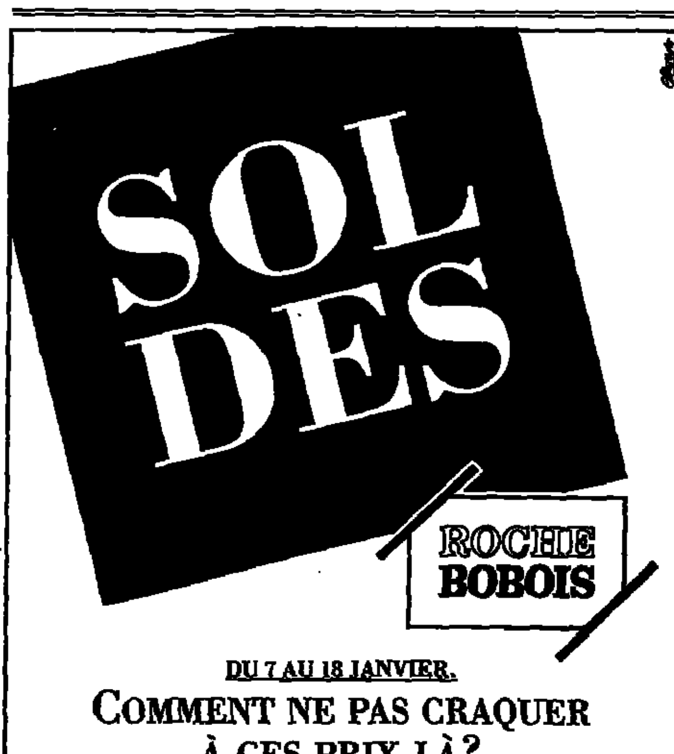
Il a appelé *«toutes les parties à signer la convention sur les armes chimiques»* afin de *«construire un Moyen-Orient libéré des horreurs de la guerre»*. Il s'est prononcé également pour la création d'une zone, *«contrôlable mutuellement»*, d'où seraient exclus les missiles sol-sol, les armes chimiques, biologiques et nucléaires.

Victime de l'arme chimique durant sa guerre avec l'Irak, l'Iran a également signé, mercredi, la convention en expliquant que *«cette expérience horrible»* avait sans doute contribué à accélérer les négociations de Genève. Le ministre des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, qui a rencontré M. Roland Dumas, a demandé publiquement que les pays signataires ne soient plus pénalisés par des restrictions à l'exportation de technologies chimiques destinées à des fins pacifiques.

L'Iran voudrait être sûr que les dispositions du traité, qui prévoit d' *«éviter d'entraver le développement économique ou technologique des Etats parties et la coopération internationale dans le domaines des activités chimiques»* non condamnées par le traité, ne restent pas lettre morte au motif que la frontière entre le civil et le militaire dans ce domaine est fort mince.

PIERRE SERVENT

□ **ISLANDE : le Parlement ratifie l'entrée dans l'EEE.** – Le Parlement islandais a ratifié, mardi 12 janvier, l'entrée de l'Islande dans l'Espace économique européen (EEE), qui regroupe les pays de la CEE et ceux de l'AELE (Association européenne de libre échange), par trente-trois voix contre vingt-trois et sept abstentions. L'Islande était le dernier pays de l'AELE a se prononcer sur l'entrée dans ce nouvel espace. – *(AFP.)*



EUROPE

L'accord de Genève sur la Bosnie-Herzégovine et la situation sur le terrain

La Communauté, profil bas

Les ministres des affaires étrangères des douze pays de la Communauté européenne, réunis mercredi 13 janvier dans la soirée à Paris, ont donné six jours aux Serbes de Bosnie pour accepter le compromis élaboré dans le cadre de la conférence de Genève. Faute d'une telle acceptation, les Douze ont menacé de recourir à ce que le Danois Uffe Elleman-Jensen, qui présidait la réunion, a appelé *« une arme très forte »*, à savoir *« un isolement total »* de la Serbie et du Monténégro.

« Le temps presse et nous n'admettrons pas les tactiques dilatoires », a déclaré le ministre danois. Le communiqué des Douze précise que, s'il n'y a pas d'accord dans un délai de six jours, *« la Communauté européenne demandera au Conseil de sécurité des Nations unies d'étudier les mesures qu'il y aurait lieu de prendre »*. Elle lui demandera aussi d'*« achever l'examen de l'application de la résolution 781 sur la zone d'interdiction aérienne* [au-dessus de la Bosnie] ». Enfin, les Douze soulignent *« la nécessité d'une cour pénale internationale »* et se déclarent *« prêts à soutenir cette démarche aux Nations unies »*.

Les Douze pensent-ils vraiment accroître de la sorte leur pression sur les Serbes ? Avant la réunion, M. Elleman-Jensen, prenant le contre-pied de certaines déclarations faites ces jours derniers à Paris notamment, avait écarté les idées d'intervention militaire qui, avait-il dit, ne sont pas perçues comme *« crédibles »* à Belgrade. Les « menaces » formulées mercredi par les Douze reprennent en grande partie celles qu'ils avaient déjà brandies en ... août 1992, lors de la première réunion de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie.

Une commission de juristes français

Un document rédigé par M. John Major affirmait alors que *« le Conseil de sécurité serait invité à prendre de nouvelles sanctions conduisant à un isolement international total »* dans le cas où la Serbie ne remplirait pas ses engagements de l'époque, parmi lesquels celui de cesser toute intervention en Croatie et en Bosnie, et celui de contribuer au *« retour des réfugiés dans leurs foyers »*, dont il n'est plus guère question aujourd'hui. Le document du mois d'août envisageait également la création d'une cour pénale internationale devant laquelle seraient traduits les responsables des exactions. Autant dire que, si aujourd'hui *« le temps presse »*, comme l'affirme M. Elleman-Jensen, c'est parce que jusque-là on ne s'est pas pressé.

S'efforçant d'accélérer le mouvement sur le dernier point – le tribunal international – M. Roland Dumas a annoncé mercredi la mise en place *« d'ici à la fin de la semaine »* d'une commission de juristes français de haut niveau chargée de formuler une proposition concrète sur la création d'un tel tribunal. A M. Robert Badinter et à ses collègues, donc, d'imaginer par quels moyens on peut déférer devant une instance internationale des criminels qu'on n'a pas su jusque-là priver de la liberté de sévir. M. Dumas a ajouté, comme il l'avait fait dimanche un peu hâtivement à propos de la *« libération »* des camps de détention par la force, que la France était prête là encore à aller de l'avant toute seule.

Elle devrait cependant avoir au moins l'aval de la Grande-Bretagne, si l'on en juge par les déclarations faites mercredi par M. Douglas Hurd. Le secrétaire au Foreign Office a en effet estimé que la création de ce tribunal international serait un moyen de pression plus efficace sur les Serbes que des mesures de recours à la force pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie. Autant dire que ces mesures, dont M. Dumas avait souhaité qu'elles fussent enfin mises au point par le Conseil de sécurité la semaine dernière, ne semblent toujours faire l'unanimité ni à l'ONU ni parmi les Douze.

Pour ce qui est de l'embargo imposé à la Serbie, la Communauté a réaffirmé pour la énième fois qu'elle entendait le voir mieux appliqué et qu'elle chargeait une nouvelle mission de s'en préoccuper. Cette initiative a été présentée avec beaucoup de déférence pour Athènes par le commissaire européen Hans van den Broek, selon lequel il s'agit d'*« aider la Grèce »* à répondre aux accusations de violations de l'embargo. Ces accusations, qui venaient d'être formulées par le ministre danois, avaient provoqué la colère de son homologue grec.

Quant à la question de la reconnaissance de la Macédoine (à laquelle la Grèce s'oppose), la Communauté baisse les bras et s'en remet à l'ONU : *« On a essayé pendant un an de trouver une solution acceptable pour tous, mais maintenant le problème est dans les mains du Conseil de sécurité »*, est convenu M. Elleman-Jensen.

C. T.

Grandes manœuvres à Belgrade

Suite de la première page

Isolé chez lui, M. Karadzic devra compter sur l'influence désormais conciliatrice de l'homme fort de la Serbie, M. Milosevic, considéré par la communauté internationale comme le principal responsable de la poursuite de la guerre. Dans les jours qui viennent, M. Milosevic et le président yougoslave, M. Dobrica Cosic, ainsi que le chef d'état-major de l'armée yougoslave, le général Zivota Panic, pourraient se rendre sur place pour tenter de dissuader les députés serbes de Bosnie de faire échouer les négociations de Genève et de risquer de provoquer une intervention militaire étrangère. De son côté, M. Karadzic s'est engagé à démissionner s'il n'obtenait pas l'approbation de son « Parlement ». Une menace qui ne devrait toutefois pas peser lourd auprès de ceux qui considèrent que signer au nom des Serbes de Bosnie-Herzégovine les documents de Genève revient à signer leur *« arrêt de mort »*.

La vice-présidente de la « République serbe », M[me] Biljana Plavsic, a estimé, mardi soir à Belgrade, que le « Parlement » rejetterait l'accord, faisant valoir que *« les hommes sur le front y seront opposés, comme l'ensemble du peuple serbe »*. *« La voix prépondérante est celle du Parlement »*, a-t-elle ajouté, en estimant que *« M. Karadzic peut approuver certains détails, mais cela reste une opinion personnelle »*. La télévision serbe de Bosnie semblait également défendre la mouvance « dure » en critiquant, pour la première fois, M. Milosevic et en demandant à la Yougoslavie (Serbie et Monténégro) de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de la « République serbe ». Cette position devrait être défendue par les chefs militaires locaux, qui refusent d'être poussés à la *« capitulation »* après neuf mois d'une guerre qui leur a permis de prendre le contrôle de 70 % du territoire bosniaque. Par ailleurs, les responsables de l'importante région de Banja-Luka (nord-ouest) pourraient être les plus fervents opposants à la signature du plan de paix de Genève puisqu'ils revendiquent leur rattachement aux territoires sous contrôle serbe de la Croatie voisine. Or, les Serbes de Croatie ont violemment critiqué l'attitude de M. Karadzic, estimant *« totalement inacceptables »* les principes constitutionnels de MM. Vance et Owen.

Discrète constance

Si le leader serbe bosniaque a accepté *in extremis* le projet de Genève, il ne semble pas, pour autant, avoir renoncé à un Etat serbe en Bosnie. Cette discrète « constance » pourrait l'aider à convaincre les députés les plus radicaux de l'Assemblée serbe ; à condition, bien sûr, qu'il sache – avec l'aide des dirigeants de Belgrade – vanter les mérites de ce qui apparaît comme une manœuvre diplomatique.

De son côté, en se montrant « conciliant » – en fait, en comprenant qu'un refus de M. Karadzic aurait des conséquences dramatiques pour la Serbie, – M. Milosevic a gagné le soutien de l'ensemble de la classe politique serbe, qui ne cache pas les carences du plan de paix de Genève mais appelle à la raison les Serbes de Bosnie, dont l'opposition estime que *« la Serbie ne doit pas devenir l'otage »*. Les leaders de Serbie pourraient, en fait, ne vouloir que gagner du temps car rien ne laisse, pour le moment, penser qu'ils aient renoncé à l'idée de réunir tous les Serbes dans un même Etat et qu'ils soient prêts à abandonner – comme le prévoit le plan de MM. Vance et Owen – plus de 20 % des territoires bosniaques qu'ils ont conquis.

M. Karadzic a, pour sa part, été très clair en s'adressant, mardi soir, à ses combattants. Leur demandant de maintenir leurs positions, il a expliqué que l'objectif des Serbes de Bosnie restait l'obtention d'*« une personnalité étatique »*. Ceux-ci *« ne renonceront pas à leur propre Etat ; ils le veulent et ils l'auront (...), peu importe qu'il soit composé d'une ou de plusieurs provinces »*. M. Karadzic a rappelé à ses soldats que les cartes élaborées par les deux coprésidents de la Conférence de Genève n'avaient pas encore été approuvées. M. Milosevic estime, lui, que les travaux de Genève, en mettant sur un pied d'égalité les trois communautés constituant la Bosnie, *« permettront au peuple serbe de Bosnie de réaliser ses intérêts nationaux et ceux de son Etat par les négociations et non par la guerre »*.

Tout en se montrant satisfait du retournement de dernière minute de M. Karadzic, le président yougoslave, M. Dobrica Cosic, a cependant assuré que son pays *« continuerait à aider les frères serbes de Bosnie à réaliser les objectifs de leur lutte de libération »*. A cet égard, le gouvernement fédéral yougoslave et les dirigeants serbes de Bosnie ont décidé, mercredi, d'établir prochainement, entre la Yougoslavie et la « République serbe » de Bosnie, des liens de coopération en matière d'information, d'économie et de finances. Cette décision, qui apparaît comme une reconnaissance déguisée de l'« Etat » serbe proclamé unilatéralement en Bosnie-Herzégovine, bafoue, en fait, les principes du projet de Genève qu'ils prétendent approuver.

FLORENCE HARTMANN

Un « casque bleu » britannique tué en Bosnie

Un « casque bleu » britannique a été tué, mercredi 13 janvier, en Bosnie après avoir été pris sous le feu « d'armes légères » dans la ville de Gorni-Vakuv, à environ 70 km à l'ouest de Sarajevo, a annoncé à Londres le ministère de la défense. Le soldat se trouvait à bord de l'un des deux blindés légers britanniques Warrior escortant un convoi humanitaire qui traversait Gorni-Vakuv, une ville à population musulmane et croate en proie à des combats au cours des deux derniers jours, a précisé le ministère.

Il s'agit du premier soldat britannique tué en Bosnie depuis le déploiement de troupes par Londres sous l'égide de l'ONU. Cinq autres « casques bleus » britanniques ont été blessés. Le contingent britannique en Bosnie, fort de 2 400 hommes, opère principalement dans le centre de la République. Depuis son déploiement, entre mi-octobre et mi-novembre, il a accompagné 147 convois, représentant près de 12 000 tonnes d'aide.

Le gouvernement de Londres envisage, pour sa part, des mesures pour mieux protéger les forces britanniques en Bosnie, a-t-on appris mercredi de source autorisée. Ces mesures seraient appliquées en trois phases : l'envoi, en premier lieu, de personnel logistique en Bosnie pour préparer la deuxième phase, qui concerne le déploiement d'une batterie d'artillerie légère et d'un millier d'hommes, ainsi que l'envoi dans l'Adriatique du porte-avions *Ark-Royal*. Cette phase pourrait aussi comporter le déploiement d'avions d'attaque au sol afin d'accroître la sécurité des « casques bleus » britanniques. La phase trois, qui ne serait pas imminente, consisterait à déployer une batterie d'artillerie lourde.

Par ailleurs, les premiers éléments de la Légion étrangère à se déployer à Sarajevo sont arrivés, mercredi, à l'aéroport de la capitale bosniaque. Il s'agit de 250 hommes du 2[e] régiment étranger parachutiste (REP), stationné à Calvi. Ils relèvent le régiment d'infanterie et de chars de marine (RICM) présent à Sarajevo depuis six mois.

A New-York, l'ambassadeur de Bosnie-Herzégovine à l'ONU, M. Mohamed Sacirbey, a demandé qu'il soit remédié aux *« insuffisances »* du mandat de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) et réclamé une modification des règles permettant aux « casques bleus » *« de faire usage de leurs armes et de leur accorder le soutien politique voulu de manière qu'ils puissent agir véritablement comme une force de protection en Bosnie-Herzégovine »*. – *(AFP, Reuter.)*

Mouvements en faveur des femmes bosniaques victimes de viol

M[me] Elisabeth Guigou, ministre des affaires européennes, a annoncé, mercredi 13 janvier, le lancement d'une souscription nationale pour les victimes des viols en Bosnie-Herzégovine. *« Une grande souscription nationale est lancée en faisant appel à la générosité de tous. Les fonds recueillis seront répartis entre les organisations qui apportent sur le terrain une aide concrète aux victimes »*, a-t-elle indiqué dans un communiqué.

M[me] Simone Veil ainsi que plusieurs membres du gouvernement – M[mes] Martine Aubry, Frédérique Bredin, Véronique Neiertz et Ségolène Royal – se sont joints à cette initiative qui sera coordonnée avec les efforts engagés dans d'autres pays européens. M[me] Guigou a précisé qu'elle prendrait contact avec M. Delors pour voir comment la Communauté, dans le cadre de son aide aux réfugiés de l'ex-Yougoslavie, pourrait apporter un soutien concret aux femmes bosniaques victimes de viols.

De son côté, Amnesty International présentera un rapport – résultat de plusieurs mois d'enquête sur place – sur les viols en Bosnie le 21 janvier à Genève à l'occasion d'une *« action symbolique »* devant le siège de l'ONU, a annoncé mercredi l'organisation de défense des droits de l'homme. L'organisation compte afficher devant le siège genevois de l'ONU environ le tiers du million de lettres qu'elle dit avoir reçue du monde entier, écrites par des gens préoccupés par les violations des droits de l'homme en Bosnie. Les lettres seront ensuite remises aux délégués à la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. D'autre part, l'antenne belge de Médecins sans frontières a annoncé mercredi le lancement d'une opération d'aide *« massive »* aux réfugiés fuyant le conflit dans l'ex-Yougoslavie. La CEE et la Suède financeront ce programme d'aide, soit quelque 56,5 millions de francs. Plusieurs dizaines de camions chargés de vivres, couvertures et médicaments se rendront prochainement en Bosnie-Herzégovine et tenteront d'approvisionner notamment les villes de Tuzla, Srebenica et Goradze.

□ ***L'archevêque de Sarajevo a invité le pape en Bosnie-Herzégovine.*** – L'archevêque de Sarajevo, Mgr Vinko Puljic, a invité Jean-Paul II en Bosnie-Herzégovine, a indiqué, mercredi 13 janvier, le Vatican. Reçu en audience par le pape avec trois autres évêques de Bosnie-Herzégovine, Mgr Puljic a *« supplié »* le souverain pontife de se rendre en Bosnie : *« Votre visite serait pour nous une grande consolation, et une bénédiction pour notre peuple souffrant, ainsi qu'un encouragement pour tous les habitants du pays, qui souhaitent ardemment la paix »*. – *(AFP.)*

SUISSE : après la victoire du « non » au référendum sur l'Espace économique européen

Le chef de la diplomatie, M. René Felber a annoncé sa démission

BERNE

de notre correspondant

C'est sur un arrière goût d'amertume, sinon de dépit, laissé par le refus du corps électoral, lors du référendum du 6 décembre dernier, d'adhérer à l'Espace économique européen (EEE), que le chef de la diplomatie helvétique, M. René Felber, a annoncé mercredi 13 janvier sa décision de se retirer fin mars du gouvernement fédéral.

Ressentant encore les séquelles de l'opération d'une tumeur à la vessie subie en mai dernier, il a invoqué des *« raisons de santé »* pour expliquer sa décision, mais il n'avait pas dissimulé qu'il quitterait son poste si le peuple suisse désavouait la politique d'intégration européenne menée par les autorités. Durant les cinq ans qu'il a passés au Conseil fédéral et à la tête du département des affaires étrangères, ce socialiste du canton de Neuchâtel aura été l'un des principaux artisans de l'amorce d'un rapprochement avec l'Europe.

Ancien instituteur, né le 14 mars 1933, M. Felber a mené une carrière politique d'abord dans sa ville du Locle, puis au gouvernement du canton de Neuchâtel et comme député à Berne, avant de prendre, en 1988, la succession d'un autre socialiste Neuchâtellois, M. Pierre Aubert, au Conseil fédéral. A la faveur des changements intervenus dans le monde, M. Felber aura contribué à donner un nouveau lustre à la diplomatie suisse et à la *« libérer du carcan de la neutralité »*, comme l'a rappelé son prédécesseur. Ainsi, la Suisse a-t-elle été amenée, pour la première fois, à participer aux sanctions de l'ONU contre l'Irak puis contre la Serbie.

A propos de l'Europe, M. Felber avait dit à ses compatriotes : *« La plus mauvaise réaction est celle inspirée par la crainte. »* Ayant ressenti le vote négatif sur l'EEE comme un échec personnel, il a appris à ses dépens que, dans un pays comme le sien, il fallait se garder de vouloir brûler les étapes. Dans sa dernière interview, il avait jugé *« irréaliste de voter à nouveau cette année sur l'EEE »*, comme le souhaitent certains de ses partisans.

Tout en mettant en garde contre de trop longues hésitations, il a aussi affirmé que les négociations sur l'entrée de la Suisse dans la CEE n'auraient pas lieu ces prochaines années. A l'issue de sa séance hebdomadaire, mercredi, le Conseil fédéral a d'ailleurs fait savoir qu'il ne retirera pas sa demande d'adhésion à la CEE mais qu'il attendra avant d'engager des négociations.

JEAN-CLAUDE BUHRER

GRANDE-BRETAGNE : après de nouvelles révélations sur sa vie privée

Le prince Charles devient la cible des quotidiens « populaires »

Par une étrange coïncidence, la controverse politico-monarchique dans laquelle la princesse Diana ne tient pas le beau rôle (*le Monde* du 14 janvier) a été suivie mercredi 13 janvier, par de nouvelles « révélations », tout aussi compromettantes, sur la vie privée du prince Charles.

LONDRES

de notre correspondant

Editorialistes, responsables politiques et experts constitutionnels se sont mobilisés pour tirer les conséquences du nouveau « scandale », et envisager le pire : les chances du prince de Galles de succéder à la reine Elizabeth II sont-elles définitivement ruinées ? A l'origine de cette agitation, la publication en Australie de la transcription d'une conversation téléphonique, vieille de trois ans, entre le prince et M[me] Camilla Parker-Bowles, une amie proche et ancienne. Le texte de l'enregistrement publié par le magazine australien *New Idea* (qui appartient à une société contrôlée par News Corporation, l'un des fleurons du groupe de M. Rupert Murdoch, le magnat de la presse britannique) est plutôt cru : la nature intime des relations entre les deux interlocuteurs ne fait guère de doute. La verdeur des propos échangés explique même les réticences de la presse dite « de caniveau » à envisager leur publication.

Un « complot » contre la monarchie ?

L'épée de Damoclès que représente le récent rapport Calcutt, qui évoque la nécessité de restreindre la liberté de publication de la presse à scandale, explique ces atermoiements : la presse populaire craint de fournir un prétexte permettant au gouvernement d'imposer une législation draconienne. Ce rapport devait être rendu public jeudi dans son intégralité, et il est probable qu'une loi sera ultérieurement proposée au Parlement afin de protéger la vie privée. Le contenu de cette prétendue conversation entre le prince Charles et M[me] Camilla Parker-Bowles est cependant largement connu, des agences de presse et journaux étrangers n'ayant pas hésité à en publier de larges extraits.

Même s'il est probable que l'authenticité d'un tel document demeurera sujette à caution, le mal, pour la réputation de l'héritier de la couronne, semble fait. La presse britannique se livre à de multiples exégèses sur le point de savoir si le prince est toujours en position d'assumer l'héritage monarchique. Certains « experts » estiment que non, d'autres soulignent que le fait pour un monarque d'avoir une ou plusieurs maîtresses fait partie d'une longue tradition historique, qui n'a rien à voir avec les capacités à assumer les devoirs royaux.

L'affaire a pris un tour nettement politique avec les assertions selon lesquelles les services secrets (M I5) seraient responsables de la mise sur écoute des conversations téléphoniques des membres de la famille royale.

En l'espèce, ils auraient enregistré les propos amoureux prêtés au prince Charles et à son « amie », et seraient également responsables de la « fuite » en faveur du magazine australien. Les services du premier ministre ont qualifié ces affirmations (publiées, à l'origine, sous la plume de Lord Rees-Mogg, éditorialiste et ancien directeur du *Times*), de *« non-sens »*, ce qui n'a pas empêché les parlementaires de s'en émouvoir.

La thèse du « complot » anti-monarchique est également avancée, et, en la matière, on ne prête qu'aux riches. M. Rupert Murdoch, qui n'a pas la réputation d'être un chaud partisan de la monarchie – et dont l'empire de presse comprend à la fois *New Idea*, le *Sun* et le *Times* – a indiqué que la suggestion selon laquelle ses journaux participeraient à une sorte de *« conspiration »*, était *« totalement sans fondement »*.

LAURENT ZECCHINI

La demande d'un référendum sur le traité de Maastricht sera soumise au Parlement

Dans la perspective du débat parlementaire sur la ratification du traité de Maastricht, les « eurosceptiques » britanniques ont remporté un premier succès tactique : dans la liste, publiée mercredi 13 janvier, des amendements et des propositions retenus pour être discutés et soumis au vote à la chambre des Communes, figure la demande d'organisation d'un référendum sur le traité de Maastricht.

Les « eurosceptiques » du Parti conservateur comptent déjà utiliser l'annonce de ce vote dans le cadre de la campagne publique qu'ils doivent lancer dimanche pour demander l'organisation de ce référendum. Quant au Parti travailliste, bien que divisé, il est pour le moment opposé à une telle consultation.

EUROPE

ALLEMAGNE

La coalition gouvernementale est parvenue à un accord sur les conditions d'engagement de troupes hors de la zone de l'OTAN

Aprement controversées depuis la guerre du golfe, les conditions d'engagement de troupes allemandes en dehors de la zone de défense de l'OTAN ont fait l'objet, mercredi 13 janvier à Bonn, d'un accord entre les partis de la coalition gouvernementale. Cet accord, qui prévoit la possibilité pour l'Allemagne de participer à des opérations dans le cadre d'une défense européenne, doit servir de base à des négociations avec l'opposition sociale-démocrate, dont le consentement est nécessaire pour modifier la Constitution.



BONN
de notre correspondant

Le compromis négocié entre les groupes parlementaires chrétien-démocrate et chrétien-social, soutenus par la chancellerie, et le Parti libéral, conduit par le ministre des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, envisage trois cas de figure. Les deux premiers règlent la question de l'envoi de « casques bleus ». Ils prévoient, d'une part, la participation *« à des opérations de maintien de paix conformément à une décision du Conseil de sécurité ou dans le cadre d'accords régionaux, dans le sens de la Charte des Nations unies, dans la mesure où l'Allemagne en fait partie »*; d'autre part, la participation à *« des mesures de rétablissement de la paix »*, c'est-à-dire le cas échéant à des missions de combat, décidées par le Conseil de sécurité. Dans ces deux cas, le gouvernement n'aurait besoin que d'une approbation du Parlement à la majorité simple.

Le troisième cas de figure, le plus controversé, prévoit l'envoi de troupes *« en exercice du droit à la défense collective, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations unies (...), avec d'autres Etats, dans le cadre d'alliances et d'autres accords régionaux dont l'Allemagne fait partie »*. Cela veut dire qu'en dehors des missions de stricte défense de la zone OTAN, l'Allemagne pourrait, avec d'autres pays alliés, dans le cadre de l'OTAN, de la CSCE ou de l'Union européenne de défense (UEO), envoyer des troupes sans avoir besoin d'une décision du Conseil de sécurité, afin de faire face à une situation de crise. La condition est qu'elle n'agisse pas seule, mais dans le cadre d'une organisation de défense multinationale, ce qui exclut également que les unités affectées au corps d'armée franco-allemand, l'embryon de l'eurocorps, puissent être utilisées pour des interventions décidées bilatéralement. Il n'est pas question d'être entraîné dans des opérations du type du Tchad ou de la guerre des Malouines.

Les libéraux ont imposé l'obligation, pour toute opération relevant de ce troisième cas de figure, d'obtenir l'approbation des deux tiers du Bundestag. Ils ont, en revanche, cédé sur leur refus d'envisager l'engagement de troupes sans un mandat explicite des Nations unies, position que défendait notamment l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, dont l'influence reste importante. Ce point était capital pour les chrétiens-démocrates, qui en avaient fait la condition de leur accord sur la recherche d'un consensus.

Dans un long document publié le 11 janvier, le responsable du groupe parlementaire pour les questions de politique étrangère, M. Karl Lamers, a longuement réfuté la revendication d'un « monopole » de l'ONU pour le recours à la force. La seule justification du refus d'envisager la participation de troupes allemandes à des opérations de paix, soulignait-il, est *« la peur d'être entraîné par les plus importants partenaires européens, et d'abord la France et la Grande-Bretagne, dans des aventures interventionnistes. Le Parti social-démocrate le dit ouvertement. C'est une perversion du principe essentiel de la politique allemande et occidentale de l'après-guerre, qui voulait éviter un réveil de l'aventurisme militaire allemand précisément à travers son intégration dans les structures occidentales et, particulièrement, européennes »*. Si l'Allemagne, ajoutait M. Lamers, acceptait de se lier à un monopole onusien de l'usage de la force, *« cela reviendrait à faire davantage confiance à la Russie et à la Chine qu'à nos plus proches partenaires avec lesquels nous voulons réaliser une union politique en Europe »*.

L'hostilité des sociaux-démocrates

Les dirigeants du Parti social-démocrate, qui ont eu toutes les peines du monde à obtenir que le congrès du parti reconnaisse la nécessité de participer à des opérations de « casques bleus », ont immédiatement fait connaître leur hostilité aux propositions de la coalition. Le porte-parole du SPD pour les questions de défense, M. Karsten Voigt, a rappelé l'opposition de son parti aux objectifs de l'eurocorps et de l'UEO, s'agissant de missions autres que de stricte défense du territoire. Il a réaffirmé que le SPD, qui a déposé une plainte devant le tribunal constitutionnel contre la participation d'un navire allemand aux opérations de surveillance de l'Adriatique, ferait de même en cas d'envoi d'équipages allemands dans les avions AWACS de l'OTAN, qui seraient chargés de diriger des opérations aériennes dans le ciel bosniaque. Le gouvernement, à l'inverse, compte sur l'émotion suscitée par le drame yougoslave et la crise somalienne pour amener le public à comprendre la nécessité d'un changement.

HENRI DE BRESSON

POLOGNE

La mort de Joseph Czapski

Lorsqu'il recevait ses visiteurs dans son appartement mansardé de la grande maison de *Kultura*, la revue de l'émigration polonaise, à Maisons-Lafitte, Joseph Czapski aimait leur montrer de grands cahiers sur lesquels il consignait une profusion de notes et de croquis. Il y en avait là plusieurs dizaines. Presque jusqu'au bout, et bien que devenu pratiquement aveugle ces deux dernières années, Joseph Czapski, qui est mort mardi 12 janvier à l'âge de quatre-vingt-seize ans (*le Monde* du 14 janvier), aura gardé une vivacité intellectuelle et artistique remarquable.

Peintre, écrivain et humaniste, c'est aussi un témoin de ce siècle qui s'est éteint avec Joseph Czapski, grande figure de l'intelligentsia polonaise. Né en 1896 à Prague, dans une famille de l'aristocratie, la famille Hutten-Czapski, il fait ses études à Saint-Pétersbourg. C'est là que la première guerre mondiale le cueille; il est mobilisé en 1916, mais il quitte l'armée l'année suivante et revient à Pétrograd où il passe dans une communauté pacifiste le premier hiver terrible de la révolution bolchévique. Revenu en Pologne, il participe à la guerre russo-polonaise de 1920 puis étudie les beaux-arts à Cracovie et, jusqu'à la seconde guerre mondiale, vit à travers l'Europe. Paris, Londres, Genève, l'Espagne...

La seconde guerre mondiale fait basculer la vie de cet intellectuel. Le 17 septembre 1939, l'armée rouge envahit la Pologne. Les Soviétiques font prisonnier près de 15 000 officiers et sous-officiers polonais – l'élite du pays – et les déportent dans trois camps en URSS. Parmi eux se trouve Joseph Czapski qui, avec quatre cents autres militaires, échappera miraculeusement, au hasard d'un tri inexpliqué, au monstrueux massacre de Katyn : les quelque 14 000 autres sont exécutés froidement d'une balle dans la nuque par le NKVD et enterrés dans des fosses communes dans la forêt de Katyn. D'abord dans l'armée du général Anders, puis seul, Czapski consacrera pratiquement le reste de sa vie à tenter d'arracher la vérité sur ce massacre, que les Soviétiques s'empressent d'attribuer aux nazis et n'avoueront qu'en 1990.

Installé à Paris après la fin de la guerre, Czapski fut l'ami de Malraux, de Mauriac et de nombreux intellectuels européens. A la une de tous les journaux polonais, mercredi, l'annonce de la mort de ce grand homme à la chevelure blanche et à l'infinie courtoisie a suscité beaucoup d'émotion à Varsovie.

S. K.

► Joseph Czapski a publié aux éditions L'Age d'Homme : *Terre inhumaine*, et aux éditions Noir sur Blanc : *Proust contre la déchéance*, *Souvenirs de Starobielsk*, *Tumulte et spectres*. Une partie de ses tableaux ont été regroupés dans un album, *Czapski, la main et l'espace*, par Murielle Werner-Gagnebin.

□ **LITUANIE : les responsables du massacre de Vilnius seront traduits en justice.** – Le président lituanien, M. Algirdas Brazauskas, a déclaré mercredi 13 janvier que les responsables lituaniens impliqués dans le massacre commis le 13 janvier 1991 à Vilnius par les troupes soviétiques, qui avaient tué quatorze personnes, seraient traduits en justice. Certains de ces responsables ne se trouvent cependant plus en Lituanie. – *(AFP.)*

□ **ROUMANIE : M. Iliescu demande la libération de quatre Moldaves.** – Le président roumain, M. Ion Iliescu, a lancé mercredi 13 janvier un appel urgent au président russe M. Boris Eltsine pour qu'il intervienne afin d'obtenir la libération de quatre nationalistes moldaves détenus par les russophones dans la « République » du Dniestr. Ces quatre prisonniers risqueraient la peine capitale. – *(AFP.)*

□ **POLOGNE : report de la décision sur l'accord avec le FMI.** – Le conseil du FMI, qui devait approuver mercredi 13 janvier l'accord de coopération conclu avec la Pologne, a décidé de reporter sa décision jusqu'à ce que le Parlement polonais adopte le budget 1993, actuellement en cours d'examen. – *(AFP.)*

ASIE

CAMBODGE : l'ONU n'ayant pas su imposer son autorité

La population est prise entre la politique d'intimidation de Phnom-Penh et la guérilla des Khmers rouges

Au lendemain de la première attaque meurtrière contre le personnel de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) qui a fait, mardi 12 janvier, trois morts (*le Monde* du 14 janvier), on a appris à Djakarta que le ministre indonésien des affaires étrangères, M. Ali Alatas, allait rencontrer le prince Sihanouk, le premier ministre de Phnom-Penh, M. Hun Sen, et le dirigeant Khmer rouge Khieu Samphan, pour tenter de relancer le processus de paix.

BATTAMBANG

de notre envoyé spécial

Grenades, mines, jets de peinture sur les panneaux d'affichage, hommes en uniforme de l'armée de Phnom-Penh qui dispersent sympathisants et curieux. Les représentants du parti sihanoukiste, le FUNCINPEC, à Battambang, la principale ville de l'Ouest cambodgien, alignent leurs griefs contre une politique musclée d'intimidation qu'ils attribuent au régime de Phnom-Penh. A mettre sur le compte de *«bandits»* ou de *«Khmers rouges infiltrés»*, a récemment rétorqué M. Hun Sen, premier ministre de l'Etat du Cambodge. Il reste que, face aux violations répétées des accords de Paris par les Khmers rouges, le régime de Phnom-Penh n'attend plus que l'Autorité provisoire des Nations unies pour le Cambodge (APRONUC) fasse la police. Depuis deux ou trois mois, il ne demeure plus les bras croisés (*le Monde* du 14 janvier).

Pour le PPC, le Parti du peuple cambodgien, qui administre au moins 80 % de la population de l'ancien royaume, la province de Battambang n'est pas la plus facile à gérer. Le noyau dur des dirigeants du PPC, survivants des purges menées par M. Pol Pot lorsque les Khmers rouges étaient au pouvoir, sont originaires de l'Est. En outre, le gouverneur de Battambang, M. Ung Sami, neveu de M. Chea Sim, président du PPC, est un personnage pour le moins controversé et dont l'APRONUC a *souhaité le renvoi.* Dans l'ensemble de la province, le FUNCINPEC a ouvert douze permanences, pensant que la présence de l'ONU assurerait sa sécurité. Par habitude du monolithisme politique, et parce que l'échéance électorale se rapproche – des élections générales sont toujours prévues en mai, – l'administration refuse, de plus en plus, de laisser le champ libre au FUNCINPEC, qu'elle considère, en l'absence probable des Khmers rouges, comme son principal adversaire électoral.

Fonctionnaires et militaires sont pressés de prendre leur carte du PPC, ce qui ne peut surprendre tant l'administration est calquée sur le parti. Lycéens et étudiants en âge de voter sont découragés d'adhérer aux quelque vingt-deux autres formations politiques qui se sont fait enregistrer. Dans les villages, les pressions sont encore plus directes. *«Argent et mitraillette»*, résume le vice-président du FUNCINPEC à Battambang.

Conscient de la corruption qui sévit dans ses rangs, le régime de Phnom-Penh s'inquiétait, il y a encore peu, d'un vote négatif, surtout en milieu urbain, où le scrutin devrait, en raison de la présence de l'ONU, être plus libre qu'en milieu rural. Il est en train de reprendre les choses en main.

«Pire qu'en Angola»

Au Cambodge, faute de la démobilisation et du cantonnement prévus par les accords de Paris, deux entités politico-militaires restent face à face, les Khmers rouges et le régime de Phnom-Penh. Ce dernier a beau jeu de rappeler qu'il est toujours prêt à appliquer les accords, à condition que les Khmers rouges en fassent autant, ce qui n'est pas le cas. L'APRONUC n'ayant pas eu les moyens d'imposer son autorité aux uns comme aux autres, MM. Chea Sim et Hun Sen ont décidé d'assurer leurs arrières, sur le plan politique comme sur le plan militaire. Et si Norodom Ranariddh, le fils le plus connu du prince Sihanouk, dirige le FUNCINPEC, Phnom-Penh n'hésite pas à lui opposer un autre fils de Sihanouk, le prince Chakrapong, vice-premier ministre et membre du bureau politique du PPC.

Pour les uns, le FUNCINPEC a oublié un peu trop vite qu'il ne serait jamais que l'hôte du PPC, dans la zone que ce dernier administre, si l'APRONUC ne parvenait pas à modifier substantiellement les règles du jeu, ce qui semble le cas. Le PPC, qui tient encore l'essentiel du pays, surtout ce que l'on appelle le *«Cambodge utile»*, n'a pas l'intention de gaspiller ses chances électorales. Il se sent d'autant plus les coudées franches que le péché originel a été commis par les Khmers rouges, accusés d'avoir provoqué la mort d'au moins un million de personnes lors de leur passage au pouvoir (1975-1978) et de ne plus respecter, depuis juin 1992, leur signature des accords de paix. Phnom-Penh n'a pas l'intention de perdre, à l'occasion d'un scrutin, un combat que son armée n'a pas perdu, loin s'en faut, sur le terrain.

L'ironie, tragique, veut qu'en l'absence probable d'une participation des Khmers rouges au scrutin une victoire du FUNCINPEC – de plus en plus hypothétique, il est vrai – signifierait que les deux armées du Cambodge seraient, la première, à l'écart de la représentation politique et, la deuxième, minoritaire au sein du Parlement. *«Un résultat pire qu'en Angola»*, juge l'un des hauts fonctionnaires de l'APRONUC. Entre-temps, le climat se durcit et devrait continuer de le faire, à moins que l'APRONUC n'imagine un moyen de détendre la situation, ce que lui demandent à la fois le prince Sihanouk et le premier ministre de Phnom-Penh.

L'une des recettes serait l'élection anticipée du prince Sihanouk à la présidence de la République. Fort d'un mandat populaire, l'ancien roi pourrait alors tenter de sortir de l'ornière et de préparer la prochaine étape : comment assurer le relais de l'APRONUC, qui devra bien un jour envisager de dégraisser ses effectifs – une opération qui a déjà des semaines de retard – et prévoir pour la suite, sous une forme ou une autre, une présence beaucoup plus réduite et d'autant moins coûteuse.

JEAN-CLAUDE POMONTI

AFRIQUE

KENYA : après son succès aux élections générales

L'ancien parti unique garde le contrôle du gouvernement

Le président Daniel arap Moi a présenté, mercredi 13 janvier, la liste du nouveau gouvernement kényan. Fort de son succès aux élections générales de décembre, le chef de l'Etat a choisi des ministres qui sont tous, sans exception, membres de l'ancien parti unique.

NAIROBI

correspondance

Les élections générales du 29 décembre, premier scrutin pluraliste que le Kenya ait connu depuis vingt-six ans, n'ont pas débouché, comme certains s'y attendaient, sur un gouvernement d'ouverture. En désignant ses ministres (obligatoirement membres du Parlement), le président Daniel arap Moi paraît avoir cherché un compromis entre sa vieille garde et quelques nouveaux venus, tous membres de la Kenya African National Union (KANU).

Sans renier son ancienne équipe, le chef de l'Etat a fait quelques concessions aux bailleurs de fonds internationaux. De trente-trois portefeuilles on est passé à vingt-quatre, et le ministère des finances a été retiré au vice-président George Saitoti, pour être confié à un jeune «loup» du parti, M. Musalia Mudavadi, âgé de trente-trois ans.

Un rôle de «garde-fou»

M. arap Moi a également pris soin de maintenir les *«représentants»* des deux plus importantes tribus kényanes, les Kikouyou et les Luo, MM. Joseph Kamotho (éducation) et Dalmas Otieno (qui passe du commerce aux transports). L'opposition n'en a pas moins sévèrement condamné le fait que ces ministres n'ont reçu aucun mandat populaire, et dénoncé l'absence de femmes dans le nouveau gouvernement. Au Parlement, la KANU détient une majorité absolue (112 sièges sur 200), ce qui lui permet de légiférer, mais non de voter des amendements à la Constitution, pour lesquels les deux tiers des voix sont nécessaires.

Ce décor politique posé, la véritable inconnue réside désormais dans la reprise, ou non, de l'aide étrangère, partiellement *«gelée»* en novembre 1991. Ce *«gel»* représente un manque à gagner annuel d'environ 300 millions de dollars. Les donateurs devraient se prononcer après la visite d'experts du Fonds monétaire international (FMI), attendus en février. A moins qu'ils ne se ménagent un temps d'observation supplémentaire pour juger la nouvelle équipe gouvernementale.

A Nairobi, certains diplomates, comme l'ambassadeur de France, M. Michel de Bonnecorse, estiment que les élections ont été *«globalement libres et honnêtes»* et appellent à la reprise immédiate de l'aide, pour ne pas *«pénaliser»* le Kenya. Les Etats-Unis se montrent plus circonspects. *«Si la démocratisation est en cours*, remarque un conseiller de l'ambassade américaine, *les réformes économiques, à savoir le processus de privatisation et le contrôle de la masse monétaire, sont loin d'être satisfaisantes.»*

Evalué à 30 %, voire 70 % selon les sources, le récent gonflement de la masse monétaire – qui vise à compenser la réduction de l'assistance occidentale ou, comme on le dit aussi, à financer une campagne électorale difficile – a fait renaître la menace inflationniste. Autre point faible : la lenteur à privatiser les entreprises publiques, qui constituent des *«rentes de situation»* traditionnelles pour les *«fidèles du régime»*, selon les termes d'un observateur.

Sur le plan politique, le spectre de flambées populaires, un moment agité par certains chefs de file de l'opposition, est provisoirement écarté. Ayant beaucoup déçu leurs électeurs, les partis d'opposition, incapables de désigner un candidat unique contre le président arap Moi, en sont réduits à accepter leur rôle de «garde-fou» au Parlement. Un rôle à la fois modeste et crucial : *«Cela nous prendra peut-être cinq ans, le temps d'une législature*, lance un député, l'avocate Martha Njoka, *mais nous avons désormais des moyens de pression accrus sur le régime».*

JEAN HÉLÈNE

□ **TOGO : le président Eyadéma a dissout le gouvernement de Mᵉ Koffigoh.** – Le président Gnassingbé Eyadéma a annoncé, mercredi 13 janvier, la dissolution du gouvernement dirigé par Mᵉ Joseph Koffigoh, principal figure de l'opposition. Un *«gouvernement d'union nationale»* devrait être prochainement formé, afin d'organiser *«dans les plus brefs délais»* des élections *«libres, démocratiques et transparentes»*, a assuré le chef de l'Etat. – *(AFP, Reuter)*

AMÉRIQUES

CHILI : après avoir été libéré en Allemagne

M. Erich Honecker va s'installer à Santiago

M. Erich Honecker a quitté l'Allemagne à destination du Chili, dans la nuit de mercredi à jeudi 14 janvier, quelques heures après avoir été libéré. La Cour constitutionnelle avait jugé, mardi 12 janvier, que l'ancien numéro un est-allemand, qui souffre d'un cancer du foie, était trop malade pour être jugé. A la suite de cette décision, la chambre compétente du tribunal de Berlin avait suspendu les accusations d'homicide qui pesaient sur lui (*le Monde* du 14 janvier). Enfin, la cour d'appel de Berlin a levé, mercredi, le dernier obstacle à la libération de M. Honecker en abandonnant des poursuites pour malversations au détriment de l'État est-allemand.

SANTIAGO

de notre correspondant

«Les portes du Chili sont grandes ouvertes à Erich Honecker. Nous l'attendons.» L'ambassadeur du Chili à Moscou, M. James Holger, a exprimé la position officielle de son pays sur la venue de l'ex-leader du régime est-allemand. Celui-ci vient retrouver son épouse Margot, qui avait rejoint sa fille Sonia, sociologue, résidant à Santiago. M. Honecker devait être accueilli par les membres de son comité de soutien, composé notamment des membres du PC – toujours staliniens – et de socialistes de la tendance de M. Clodimiro Almeyda, ancien ambassadeur du Chili à Moscou, auprès duquel les époux Honecker avaient trouvé refuge entre le 11 décembre 1991 et le 29 juillet 1992. Le comité a exprimé sa grande satisfaction après la décision de la cour berlinoise, la qualifiant de victoire due *«à l'opinion publique démocratique internationale et aux milieux progressistes allemands».*

«Une affaire privée»

La nombreuse et très influente communauté allemande du Chili n'a pas, pour l'instant, réagi à l'arrivée de l'ancien numéro un du régime est-allemand. Il faut dire que ses orientations politiques, plutôt conservatrices, ne la prédisposent pas à la sympathie envers un leader communiste accusé d'avoir fait tirer sur ses compatriotes. L'ambassadeur allemand au Chili, M. Wiegand Pabsch, qui avait multiplié les pressions pendant le premier semestre 1992 afin que le Chili livre M. Honecker à la justice allemande, n'a fait qu'une courte déclaration : *«Cette décision appartient à la justice allemande et non au gouvernement allemand. Nous n'avons aucune raison d'aller chercher M. Honecker à l'aéroport, absolument aucune.»*

Du côté du gouvernement chilien, l'optimisme est de mise : *«L'arrivée d'Erich Honecker n'affectera pas les relations germano-chiliennes, qui ont été, sont et demeureront excellentes»*, a déclaré M. Edmundo Vargas, ministre chilien des affaires étrangères par intérim. Mais on n'est pas fâché, du côté chilien, de voir la justice allemande donner raison à la thèse défendue par l'ancien ambassadeur du Chili à Moscou, M. Almeyda, selon lequel l'état de santé de M. Honecker ne lui permettait pas d'être jugé. Cette thèse avait été, en son temps, présentée par la communauté allemande de Santiago comme étant une *«manipulation»* de M. Almeyda, ami personnel des époux Honecker.

L'ancien leader est-allemand devrait être hospitalisé dans une des cliniques privées de Santiago, d'ordinaire réservées à la classe aisée du pays. Il pourrait ainsi se retrouver à la clinique allemande si ses moyens financiers le lui permettent. *«L'arrivée de M. Honecker est une affaire privée. Le paiement des frais d'hospitalisation est du ressort de la famille»*, a déclaré M. Enrique Correa, secrétaire général du gouvernement chilien. Reste qu'il est peu probable que le gouvernement chilien laisse l'ancien leader sans traitement médical faute de ressources, ne serait-ce que pour éviter de dégrader l'image internationale du pays quant aux facilités d'accès à des services de santé dignes de ce nom.

BRUNO ADRIAN

HAÏTI : tandis que l'exode des réfugiés continue

Les Etats-Unis cherchent à obtenir le retour de la démocratie à Port-au-Prince

Les équipes de MM. Bush et Clinton multiplient les efforts pour tenter de résoudre la crise haïtienne avant le 20 janvier, date de la passation de pouvoirs aux Etats-Unis. Les conseillers de M. Clinton se sont entretenus, lundi 11 janvier à Washington, avec le président haïtien en exil Jean-Bertrand Aristide, avant l'allocution que le président élu doit prononcer, dans les prochains jours, sur Haïti. Les entretiens ont surtout porté sur la recherche d'une solution diplomatique à l'exode des Haïtiens vers les Etats-Unis.

Un porte-parole du département d'Etat a d'autre part déclaré mercredi que les élections sénatoriales et législatives partielles qui doivent avoir lieu le 18 janvier n'étaient pas «légitimes», en raison des conditions dans lesquelles elles sont organisées.

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

Les autorités américaines craignent que la vague de boat people haïtiens qui déferle sur les côtes de Floride ne s'amplifie après la prestation de serment de M. Clinton. Au cours de sa campagne électorale, le président élu s'était en effet opposé à la politique de rapatriement systématique des réfugiés haïtiens, appliquée par l'administration Bush depuis mai. Lundi encore, 226 réfugiés interceptés en haute mer ont été reconduits à Port-au-Prince par un bâtiment des gardes-côtes américains. Les organisations de défense des droits de l'homme qualifient cette politique de *«raciste»*, soulignant que, à la différence des Haïtiens noirs, les Cubains fuyant le régime castriste sont accueillis à bras ouverts en Floride.

En dépit des risques de la traversée, la plupart des observateurs soulignent que l'exode (plus de 40 000 personnes depuis le coup d'Etat militaire du 30 septembre 1991) se poursuivra tant que la crise politique, et par voie de conséquence le délabrement économique, n'auront pas trouvé un début de solution. Les risques sont réels : lundi, les gardes-côtes de Miami ont confirmé, sur la foi d'informations transmises par leurs homologues cubains, le naufrage du *Vierge-Miracle* le 21 décembre dernier près de l'île Gran-Inagua dans les Bahamas. Selon le témoignage de huit rescapés, qui ont pu gagner les côtes cubaines, 394 réfugiés qui s'étaient entassés à bord de ce bateau ont péri dans la tempête.

Dans un entretien diffusé lundi par le service créole de la Voix de l'Amérique – une radio très écoutée en Haïti, – le président Aristide a appelé ses compatriotes à ne pas prendre la mer, soulignant que *«le retour à la démocratie est proche, grâce aux efforts du président Clinton, des Nations unies et de l'Organisation des Etats américains».*

Concessions demandées de part et d'autre

Le président en exil a aussi tracé les grandes lignes d'une solution politique, dans l'esprit de l'accord qu'il avait signé le 23 février 1992 à Washington avec les présidents du Sénat et de la Chambre des députés haïtiens. Il s'est prononcé en faveur d'une amnistie pour les militaires, d'une professionnalisation de l'armée et du retrait de son commandant en chef, le général Raoul Cedras, qu'il voulait jusque-là voir *«mis aux arrêts et jugé»*, en même temps que les autres auteurs du putsch (*le Monde* du 2 mars 1992). Pour le choix du nouveau premier ministre et la constitution du gouvernement, M. Aristide s'est déclaré favorable à une large concertation avec le Parlement, l'opposition, le secteur privé et les différents groupes socioprofessionnels. Les noms de M. Leslie Delatour, jeune et brillant technocrate qui fut ministre des finances après la chute du dictateur Jean-Claude Duvalier, et du général Hérard Abraham, commandant en chef de l'armée pendant les premiers mois de la présidence de M. Aristide, sont cités pour le poste de premier ministre.

Pour convaincre les détenteurs du pouvoir, militaires et civils, qu'il est temps de négocier, l'administration Bush, qui travaille sur ce dossier en étroite collaboration avec l'équipe de transition de M. Clinton, a dépêché à Port-au-Prince le général John Sheehan. Ce haut gradé américain a déclaré à ses interlocuteurs militaires qu'ils devaient reconnaître le président constitutionnel, indique-t-on de source diplomatique à Port-au-Prince. Le général Sheehan a ajouté que Washington était prêt à reprendre sa coopération militaire pour faciliter la professionnalisation de l'armée dans l'hypothèse d'un retour à la démocratie.

La pression des Nations unies sur les putschistes devrait également s'accentuer au cours des prochains jours, après la visite à Port-au-Prince du représentant spécial du secrétaire général récemment nommé, l'Argentin Dante Caputo. Quant au premier ministre de fait, M. Marc Bazin, lâché par la plupart des formations politiques à l'exception du PANPRA (social-démocrate), il n'a pas renoncé à organiser des élections sénatoriales partielles, prévues pour le 18 janvier. Des élections qualifiées de «farce» par le président en exil.

JEAN-MICHEL CAROIT

EN BREF

□ **ALGÉRIE : le quotiden «El Watan» est autorisé à reparaître.** – Les autorités locales ont levé, mercredi 13 janvier, la mesure de suspension qui frappait les journaux *El Watan* et *El Djazair el Youm*, respectivement depuis les 2 janvier et 19 décembre dernier. *El Watan* avait annoncé *«prématurément»* l'assassinat, à Laghouat, de cinq gendarmes. Six journalistes de ce quotidien algérois ont été détenus pendant une semaine et restent inculpés de délits, passibles d'un maximum de dix ans d'emprisonnement. – *(Reuter.)*

□ **BRÉSIL : référendum sur un nouveau régime constitutionnel le 21 avril.** – Les Brésiliens vont devoir choisir entre une monarchie constitutionnelle, un système parlementaire ou présidentiel, le 21 avril prochain, au cours d'un référendum sur le régime constitutionnel qu'ils souhaitent pour leur pays à partir du 1ᵉʳ janvier 1995. Les modalités de ce référendum ont été approuvées mardi 12 janvier par la Chambre des députés. – *(AFP.)*

□ **CANADA : le général MacKenzie prend sa retraite.** – Le général Lewis MacKenzie, figure de proue de l'armée canadienne, qui a dirigé, pendant cinq mois, les forces des Nations unies dans l'ex-Yougoslavie, a annoncé, mercredi 13 janvier à Toronto, qu'il prenait sa retraite. Le général MacKenzie est âgé de cinquante-deux ans et était le chef des forces armées dans la province de l'Ontario. – *(AFP.)*

□ **ÉTATS-UNIS : le président Bush a remis à M. Ronald Reagan la plus haute distinction civile américaine.** – Le président George Bush a remis à son prédécesseur, M. Ronald Reagan, la «médaille présidentielle de la Liberté», la plus haute distinction civile américaine. L'ancien président (1981-1989), âgé de quatre-vingt-un ans, était entouré de son épouse Nancy, de sa famille, de nombreux membres de son administration et des principaux responsables du Parti républicain. – *(AFP.)*

□ **Le vice-président Dan Quayle ne se présentera qu'à l'élection présidentielle.** – Le vice-président sortant Dan Quayle a indiqué, mercredi 13 janvier, qu'il ne serait candidat qu'à l'élection présidentielle s'il devait revenir à la vie publique, déclinant ainsi les invitations de ses amis politiques de briguer le poste de gouverneur dans son Etat natal de l'Indiana. *«Je ne suis intéressé ni par un poste de gouverneur, ni par une autre fonction administrative. Si je devais revenir de nouveau à la vie publique, ce serait pour devenir président»*, a déclaré M. Quayle dans un entretien au *Washington Post.*

□ **ISRAËL : six autres Palestiniens expulsés par erreur.** – Les autorités israéliennes ont reconnu mercredi 13 janvier que six autres Palestiniens avaient été déportés par erreur vers le sud du Liban le 17 décembre et qu'ils étaient autorisés à revenir. Au total, seize des 415 bannis n'auraient pas dû l'être. – *(AFP.)*

□ **L'armée israélienne porte plainte contre un photographe américain.** – L'armée israélienne a porté plainte, mercredi 13 janvier, contre le photographe américain Paul Keren, roué de coups mardi par des soldats lors d'un reportage dans la bande de Gaza (*le Monde* du 14 janvier). Un porte-parole militaire a accusé M. Keren, qui a pourtant reçu dans un premier temps les excuses de l'armée, d'avoir incité les habitants à lancer des pierres sur un poste d'observation militaire pour prendre des photos. – *(AFP.)*

QUES

s'installer à Santiag

à obtenir le reto

Port-au-Prince

Le projet gouvernemental sur les retraites refusé par le PS

Dix ans en arrière

Les socialistes ont-ils bien évalué les conséquences de leurs positions de principe ? En affirmant mercredi 13 janvier qu'ils n'accepteraient *« aucune remise en cause »* du droit à la retraite à soixante ans, le bureau exécutif du Parti socialiste a adopté une attitude qui consiste à refuser *de facto* toute réforme effective du système de retraites. Et qui le renvoie dix années en arrière, lorsque la France ne comptait que deux millions de chômeurs et que l'on croyait encore que l'abaissement de l'âge de la cessation d'activité permettait mécaniquement de libérer des emplois pour les jeunes.

Augmenter progressivement de trente-sept années et demi à quarante ans la durée d'activité nécessaire pour obtenir une pension à taux plein aboutit à réserver la retraite à soixante ans à ceux qui auront commencé à travailler relativement jeunes, vers l'âge de vingt ans. Nombre de salariés, à commencer par les cadres, seraient donc contraints de quitter la vie professionnelle vers soixante-trois ou soixante-cinq ans. C'est cela que refusent les socialistes.

Ce raidissement est surprenant. Lors de la publication du *Livre blanc* sur les retraites, en avril 1991, le PS n'avait pas protesté, bien au contraire. Mieux, certains élus socialistes n'ont jamais caché que l'allongement de la durée d'activité – qui ne rapporterait que 8,5 milliards de francs d'ici à l'an 2 000 alors que la dérive du système de retraite engendrerait un besoin de financement tendanciel de l'ordre de 67 milliards à la même date – leur paraît le meilleur moyen de répartir les sacrifices. *« La retraite à soixante ans, nous l'avons instaurée pour les milieux populaires, pour ceux qui s'usent à l'usine. L'allongement de la durée d'activité n'aura pas d'effet sur les travailleurs manuels »*, affirmait, dans *le Monde* du 25 mars 1992, M. Jean-Claude Boulard, député de la Sarthe et secrétaire national du PS pour les questions sociales.

Refuser de revenir sur certains principes, c'est, qu'on le veuille ou non, considérer que les *« acquis sociaux »* existent en soi, sans qu'il soit nécessaire de tenir compte de leur financement, alors que la Caisse nationale d'assurance-maladie de la Sécurité sociale accuse déjà un déficit annuel de 20 milliards de francs. C'est, aussi, préparer de formidables inégalités entre les générations, car s'interdire de jouer sur les dépenses de retraite condamne à une augmentation sans fin des recettes, par le biais des hausses de cotisations ou de la CSG, supportées pour l'essentiel par ceux qui travaillent. Fondé sur la technique de la répartition, notre système de retraite fait payer en temps réel les pensions grâce aux cotisations des actifs. Selon les travaux du Plan, l'allongement de l'espérance de vie et les droits accumulés à législation inchangée par la génération du baby boom (1945-1965) conduiront à augmenter le taux global de cotisation d'asurance-vieillesse de 16 % aujourd'hui à 23,7 % en 2005 et 40 % en 2040. Qui d'autre, si ce n'est les actifs de demain, paiera l'addition ?

Enfin, le refus du PS de voir privatisées banques et sociétés d'assurances du secteur public dans les douze prochaines années afin d'alimenter un fonds de garantie peut se comprendre. A condition que soient avancées des solutions de rechange crédibles...

JEAN-MICHEL NORMAND

Le rejet des socialistes



Suite de la première page

Ainsi M. Thierry Mandon, député de l'Essonne, membre du secrétariat national, a-t-il déclaré au sujet de M. René Teulade, ministre des affaires sociales : *« Chaque fois qu'il parle, c'est une catastrophe ! »* M. Jean-Luc Mélenchon, l'un des animateurs de la Gauche socialiste, a exprimé sa *« stupéfaction »*; M. Lionel Jospin s'est déclaré *« abasourdi »*.

L'ancien ministre de l'éducation nationale a expliqué jeudi matin sur Europe 1 que les membres du bureau exécutif avaient découvert dans les journaux, *« avec une certaine stupeur, il faut bien le dire »*, les projets du gouvernement. M. Jospin a rappelé que le PS est décidé à défendre la retraite par répartition, contre toute évolution vers un système par capitalisation, et il s'est demandé pourquoi l'on parle, *« à deux mois des élections, de privatiser des entreprises qui avaient été nationalisées par le général de Gaulle en 1945 »*. *« Qui a pu avoir cette idée ?* s'est-il interrogé. *Pas les socialistes, en tout cas. »* L'ancien premier secrétaire du PS a rappelé que pendant la cohabitation, entre 1986 et 1988, M. Mitterrand avait fait savoir qu'il refuserait la privatisation de biens acquis à la nation à la Libération, puis que, dans sa *Lettre à tous les Français*, il avait écarté toute nationalisation comme toute privatisation nouvelle.

M. Fabius est lui aussi résolu à défendre l'actuelle durée de cotisation nécessaire pour bénéficier de la retraite pleine (trente-sept ans et demi). Il estime que la constitution d'un fonds de garantie pour assurer les pensions en 2005-2020 est une bonne idée, mais qu'il n'y a aucune raison pour que les actifs que les entreprises nationales concernées déposeraient dans ce fonds entraînent leur privatisation. Les divers intervenants au bureau exécutif ont exprimé des sentiments convergents contre le gouvernement, mais pas toujours identiques sur le problème posé.

Certains ne sont pas hostiles à l'allongement de la durée de cotisation, mais refusent le fonds de garantie tel qu'il est envisagé – c'est le cas de MM. Emmanuelli et Richard; d'autres, comme M. Mandon, approuvent le fonds de garantie, mais refusent les quarante ans de cotisations. M. Jean-Claude Boulard, responsable des questions sociales au secrétariat national du PS, a expliqué que l'allongement de la durée de cotisation n'affectera pas la plupart des futurs retraités des dix ans à venir, mais ceux qui les suivront. Ce point de vue n'a pas été pris en compte dans la rédaction du communiqué, préparé par M. Boulard, mais revu par M. Fabius. Le premier secrétaire a été sensible à l'inquiétude de ceux qui, comme M. Daniel Percheron, premier secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais, se sont demandé sur quels thèmes les socialistes feront campagne s'ils commencent par mettre eux-mêmes en cause certains de ces acquis sociaux que M. Mitterrand entend défendre.

Le président de la République avait pourtant qualifié d'*« excellente idée »*, le 6 janvier, lors des vœux de la presse, le financement des retraites par des privatisations. Il apparaît donc qu'en s'y opposant les socialistes se séparent une fois encore du premier ministre et du gouvernement, mais, aussi, du président de la République. Soucieux d'éviter une nouvelle cacophonie, M. Fabius espère convaincre M. Bérégovoy d'apporter un peu plus de soin à la coordination des projets mis en avant par le gouvernement et par le PS. Il n'est pas sûr que le premier ministre, qui donne de plus en plus le sentiment de vouloir mener sa propre campagne pour les élections législatives, prenne en compte ce souhait.

PATRICK JARREAU

□ **Martinique : décès de M. Emile Maurice.** – M. Emile Maurice, maire de Saint-Joseph, ancien président RPR du conseil général de la Martinique, est décédé, mercredi soir 13 janvier, à l'âge de quatre-vingt-deux ans à l'hôpital Pierre-Zobda-Quitman de Fort-de-France (Martinique) des suites d'une opération chirurgicale.

[Né le 8 juillet 1910 à Fort-de-France, licencié d'histoire et de géographie au début des années 30, M. Émile Maurice avait été nommé professeur au lycée Schoelcher de Fort-de-France en novembre 1933. Avant son entrée en politique, il avait eu une intense activité mutualiste et syndicale. Elu conseiller général du canton de Saint-Joseph en février 1957, M. Emile Maurice avait d'abord été compagnon de route du Parti progressiste martiniquais (PPM), fondé en 1958 par le maire de Fort-de-France, M. Aimé Césaire. Après mars 1961, il s'était éloigné du PPM, dont l'évolution vers l'autonomie ne lui convenait pas. Maire de Saint-Joseph depuis 1959, président du conseil général de 1970 à 1992, il présidait la fédération RPR de l'île, où il jouissait d'une réputation de « sage ».]

M. Teulade propose une table ronde aux partenaires sociaux

Recevant les partenaires sociaux, M. René Teulade, ministre des affaires sociales, leur a proposé de participer à une « table ronde » pour déterminer *« assez rapidement, (...) un protocole pour la retraite »*, a expliqué mercredi 13 janvier M. Jean-Paul Probst, secrétaire général adjoint de la CFTC, à l'issue de son entretien. Un accord-cadre pourrait être élaboré qui confirmerait *« l'attachement »* de l'Etat et des partenaires sociaux au *« régime par répartition »* et affirmerait la volonté d'arriver à l'équilibre pendant la période 1993-2005, *« sans toutefois en préciser les modalités, qui devront être déterminées avec le futur gouvernement »*.

La CFTC souhaite un *« contact paritaire préalable »* avant toute discussion et estime que la proposition *« mérite d'être examinée attentivement »*, tout en réservant sa *« liberté d'apprécier »*. La CFE-CGC demande pour sa part un *« Grenelle de l'emploi et de la protection sociale »*. La CFDT se déclare prête à *« discuter »* mais exige des *« garanties parlementaires »*. Sans s'engager *« à dire oui »*, FO accepterait l'idée de *« grandes négociations à Matignon »*. Quant à la CGT, elle ne veut pas *« laisser régler par l'esbrouffe et par des mesures politiciennes préélectorales »* un dossier aussi important que les retraites.

Quant au CNPF, il préconise de porter la durée de cotisation à quarante-deux ans pour bénéficier de la retraite et propose le calcul des pensions sur la totalité de la vie active, et non sur les dix meilleures années.

Le contrôle parlementaire sur les actes communautaires

Le Conseil constitutionnel précise les pouvoirs du Sénat en matière européenne

Le Conseil constitutionnel a donné son aval, mardi 12 janvier, à l'essentiel de la réforme du règlement du Sénat permettant l'application de la révision constitutionnelle qui, à l'occasion du traité de Maastricht, a accru le pouvoir du Parlement dans le contrôle de l'activité des institutions européennes. La modification du règlement de l'Assemblée nationale ayant déjà été approuvée, cet accroissement des droits des parlementaires va pouvoir entrer dans les faits.

Fidèle à sa tradition, le Sénat s'était accordé un peu trop de pouvoir en adaptant son règlement à la réforme constitutionnelle, préalable à la ratification du traité de Maastricht, qui permet dorénavant au Parlement de voter des *« résolutions »* sur les *« propositions d'actes communautaires comportant des dispositions de nature législative »*. Créé par les constituants de 1958, pour vérifier que les parlementaires appliquaient strictement les nouvelles règles qui leur étaient imposées, le Conseil constitutionnel a ramené les sénateurs, mardi, à une plus juste appréciation des prérogatives dont ils disposent.

Le texte de la réforme constitutionnelle votée au printemps dernier était d'un flou tel qu'il permettait des interprétations en contradiction avec les principes de la Ve République. La tâche du Conseil constitutionnel, auquel est obligatoirement soumise toute modification du règlement des Assemblées, était donc particulièrement délicate, puisque, logiquement, les députés et les sénateurs, qui se plaignent d'être exclus des procédures de fabrication de la législation européenne, ont tenté de profiter au maximum des possibilités qui leur étaient ouvertes par cette révision. Déjà, sans la censurer, le Conseil avait sérieusement encadré, par des décisions *« interprétatives »*, la modification de son règlement votée par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 19 décembre).

Le Sénat avait été un peu plus ambitieux (*le Monde* du 17 décembre). Le Conseil a donc été plus sévère à son endroit, en lui reprochant, indirectement, de n'avoir pas prévu une procédure différente selon que le Parlement est en session ou non, ce qu'avait fait l'Assemblée nationale. Ainsi, il a considéré que les délais prévus par le projet voté au palais du Luxembourg ne doivent pas aboutir à priver le gouvernement de la prérogative, qu'il tient de la Constitution, de *« décider l'inscription à l'ordre du jour prioritaire du Sénat »* de la discussion d'une proposition de résolution.

Surtout, le Conseil a précisé que ces délais ne doivent pas être interprétés comme *« visant à permettre au Sénat de tenir séance »* en dehors des sessions parlementaires, dont les dates, lorsqu'elles sont ordinaires, sont fixées par la Constitution, et dont l'ordre du jour, lorsqu'elles sont extraordinaires, est déterminé par un décret du président de la République.

Le Conseil constitutionnel n'a pas accepté que le gouvernement ne puisse pas demander au Sénat de se prononcer, éventuellement, en moins d'un mois. Il a jugé cette disposition *« non conforme à la Constitution »*, puisque celle-ci prévoit que *« le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation »*, que ses membres *« sont entendus quand ils le demandent »* par les Assemblées, qu'il a la maîtrise de l'ordre du jour prioritaire et qu'il doit donc pouvoir demander au Parlement son opinion *« dans un délai qui, eu égard aux engagements internationaux de la France, peut être, dans certains cas, inférieur à un mois »*.

THIERRY BRÉHIER

La préparation des élections législatives

Hérault : M. Saumade défie M. Frêche

MONTPELLIER

de notre correspondant

Avant même le scrutin de mars, le combat des chefs fait rage dans l'Hérault. M. Gérard Saumade, président socialiste du conseil général, a en effet annoncé, mercredi 13 janvier, sa décision de se présenter en mars prochain dans la quatrième circonscription, celle de Montpellier-Lodève, dont le député sortant n'est autre que M. Georges Frêche, le maire socialiste de Montpellier (*le Monde* du 31 octobre 1992). Dans une déclaration, M. Saumade a précisé qu'il *« ne sollicite aucune étiquette politique, sinon celle de l'œuvre qu'à la tête du conseil général* [il a] *déjà réalisée »*. M. Frêche bénéficie quant à lui du soutien officiel du PS, qui a réaffirmé mercredi soir qu'il est son *« candidat déclaré »*.

Le feu couvait de longue date entre les deux hommes. Il avait pris en mars 1988. Se sentant alors menacé dans la circonscription de Montpellier-La Paillade par M. Camille Cabana, RPR, ancien secrétaire d'État aux rapatriés, M. Frêche s'était replié sur la quatrième circonscription, un territoire rural que visait M. Saumade. Ce dernier avait dû se résigner à se présenter à La Paillade où il s'était, du reste, imposé. Il y avait eu ensuite l'épisode des quatre cent trente-huit « vraies-fausses » cartes du PS achetées directement auprès du trésorier national en février 1990, avant le congrès de Rennes, et présentée par M. Saumade comme *« une fraude »* montée par le maire de Montpellier dans le but de prendre le contrôle de la fédération. M. Saumade s'était alors mis en « congé » de la fédération de l'Hérault.

D'une manière générale, le maire de Montpellier se présente en victime du conseil général, ne cessant de dénoncer la sous-représentation des élus urbains au sein d'une assemblée départementale trop rurale à son goût. En septembre dernier le ton était encore monté avec l'« affaire » des équipements sportifs. La capitale régionale réclame en effet, textes de loi en main, un loyer aux collèges qui utilisent les équipements de Montpellier. Collèges dont les budgets sont approvisionnés par... le département.

M. Saumade se fonde sur sa victoire de 1988, et sur le succès du PS aux dernières cantonales à La Paillade, pour démontrer que M. Frêche ne risque plus rien en retournant se présenter chez lui. Lui-même ira donc dans l'arrière-pays héraultais qu'il considère comme son « fief », où se trouve notamment la commune de Saint-Mathieu-de-Tréviers dont il est le maire.

Seul un repli stratégique de M. Frêche sur La Paillade pourrait éviter l'affrontement. M. Saumade récuse clairement tout compromis, plaçant ainsi son rival devant le fait accompli. De deux choses l'une donc : ou M. Frêche reste à Lodève et prend le risque d'un duel fratricide, ou il revient à La Paillade, solution politiquement moins risquée mais qui le ferait apparaître comme celui qui a reculé.

JACQUES MONIN

Pyrénées-Orientales : M. Alduy (UDF) retire ses délégations à M. Barate (RPR)

PERPIGNAN

de notre correspondant

Alors qu'ils participaient tous deux, mardi 12 janvier, à Barcelone, à une réunion sur le TGV européen, M. Paul Alduy, maire UDF-PSD de Perpignan, faisait rendre publique, au même moment, dans sa ville, sa décision de retirer ses délégations et autres pouvoirs à son premier adjoint, M. Claude Barate, chef de file du RPR en Roussillon, député sortant de la première circonscription des Pyrénées-Orientales. Le motif invoqué par le maire est la *« mise au grand jour, en 1992, de dissensions au sein de la majorité municipale et des organismes qui en dépendent »* (*le Monde* des 18 août et 6-7 décembre 1992). *« Il n'est pas admissible qu'un contre-pouvoir politicien s'instaure au sein de la municipalité, sous la direction de Claude Barate »*, affirme M. Alduy. L'effet d'annonce de ce divorce politique n'a surpris que l'intéressé, qui, mercredi matin, n'avait pas encore reçu la lettre recommandée du maire, ni rencontré ce dernier.

« Ces odeurs insalubres »

L'espoir du maire de Perpignan, qui avait préparé cette manœuvre dans le plus grand secret, est moins de tenter de ressouder la fraction UDF du conseil municipal qui le soutenait jusqu'aux dernières élections sénatoriales (où il a été battu) que d'obtenir du ministre de l'intérieur la dissolution du conseil municipal : *« La municipalité ne peut être dissoute avant plusieurs mois pour des raisons réglementaires*, précise en effet M. Paul Alduy. *Je voudrais que la cohabitation entre Claude Barate, moi et nos amis respectifs se déroule dans le calme, l'honneur et la dignité. »*

Le 6 janvier dernier, le maire de Perpignan, devant plusieurs centaines de fonctionnaires municipaux réunis pour la cérémonie annuelle des vœux, avait souhaité publiquement que les élections municipales aient lieu avant l'échéance de 1995. *« Nous ne pouvons pas continuer à vivre dans un tel climat délétère*, avait-il dit. *Il y a eu en 1992 des rumeurs, des opérations lancées pour déstabiliser la ville de Perpignan qui n'honorent pas leurs auteurs.* (...) *Eliminons toutes ces vapeurs, toutes ces odeurs insalubres qui ont gâché l'année 1992. »* Par-dessus tout, M. Paul Alduy cherche à affaiblir M. Claude Barate, qui apparaît comme son héritier présomptif et se retrouve aujourd'hui confronté à la concurrence directe du propre fils du maire, M. Jean-Paul Alduy, élu en mars conseiller général et candidat aux élections législatives sous les couleurs du CDS. Le vieux maire de Perpignan n'ignore pas qu'une défaite de M. Barate aux législatives augmenterait les chances de son fils aux municipales partielles qui pourraient avoir lieu ensuite.

JEAN-CLAUDE MARRE

□ **Le suppléant de M. Noir est exclu du RPR.** – Sur proposition de la commission des conflits, M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a prononcé, mercredi 13 janvier, *« l'exclusion immédiate »* de M. Gabriel Caillet, maire du quatrième arrondissement de Lyon, qui a annoncé son intention d'être le suppléant, dans la deuxième circonscription du Rhône, de M. Michel Noir, député sortant (non-inscrit) et maire de Lyon (ex-RPR). Dans la soirée, une vingtaine d'élus municipaux RPR de Lyon ont cependant demandé à leurs instances nationales de soutenir la candidature de M. Noir. M. Alain Mérieux, nouveau président départemental du RPR, a été investi par sa formation dans cette circonscription.

M. Juppé chiffre le programme de gouvernement du RPR à 100 milliards de francs sur trois ans

M. Alain Juppé a présenté officiellement, mercredi 13 janvier à Paris, le programme de gouvernement du RPR (*le Monde* daté 20-21 décembre 1992) qui, selon le secrétaire général, répond à *« trois urgences : reconstruire un Etat digne de ce nom, se battre pour l'emploi sur tous les fronts et recréer une véritable cohésion sociale »*. Pour l'immédiat, ce programme politique est essentiellement constitué de *« 20 réformes pour changer la France »* qui sont la contribution du RPR à la plate-forme de gouvernement de l'opposition attendue au mois de février. Devant environ un millier de représentants du milieu socio-professionnel dont le CNPF, la CGPME, la CFE-CGC ou l'APM (Association professonnelle des magistrats), M. Juppé a défendu les propositions de son parti. Auparavant, l'ancien ministre du budget avait indiqué que, financièrement, ces réformes sont *« parfaitement réalisables »*.

Leur coût oscille, selon le RPR, entre 100 milliards et 110 milliards de francs sur trois ans : 80 milliards pour les allègements de charges et 30 milliards de dépenses supplémentaires dans les secteurs prioritaires. Sur la même période, M. Juppé a chiffré les recettes escomptées autour de 160 milliards : 70 milliards pour la maîtrise des dépenses publiques, 50 milliards pour les privatisations, 30 milliards pour les plus-values fiscales résultant d'une croissance plus soutenue et 15 milliards obtenus grâce à la réduction du chômage.



POLITIQUE

Bilan d'une législature

IV. – *La « fièvre verte »*

Après avoir mis l'accent sur le rôle retrouvé du Parlement, sur la « découverte de l'Europe » par les députés et sur les débats consacrés à l'immigration (*le Monde* des 12, 13 et 14 janvier), nous continuons la présentation du bilan de l'activité parlementaire entre 1988 et 1993 en rappelant les nombreux textes portant sur l'environnement.

par Roger Cans

La période 1988-1993 aura été exceptionnelle à double titre dans le domaine de l'environnement : à une montée soudaine de la conscience écologique dans l'opinion publique, comme en témoignent les résultats des élections cantonales de 1988 et des élections municipales de 1989, a correspondu la présence au gouvernement, pendant quatre ans, d'un ministre « écolo ». M. Brice Lalonde, suivi d'un « poulain » de l'Elysée, Mme Ségolène Royal. Une conjonction encore jamais vue dans le paysage politique français. Cette coïncidence, pas complètement fortuite, a débouché sur une salve de lois, décrets et règlements qui a relancé la politique environnementale de la France, quelque peu ralentie au cours des législatures précédentes (1981-1986 et 1986-1988).

Dans les années 60-70, on avait assisté à la naissance d'une législation « octroyée » par l'Etat gaulliste, comme la création des parcs nationaux (1960), les agences de bassin (1964) et le Conservatoire du littoral (1975). L'Etat prenait directement en main la protection des territoires fragiles et obligeait industriels et collectivités à dépolluer. Sous le septennat de M. Giscard d'Estaing apparaissent les grandes lois-cadres – déchets industriels (1975), protection de la nature (1976), installations classées (1976) – qui fixent les règles générales de bonne conduite écologique.

Le traitement des déchets

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, la grande affaire devient la décentralisation. De sorte que la législation environnementale glisse de la protection à l'aménagement du territoire, qui a besoin de nouvelles règles de répartition des pouvoirs entre l'Etat, les collectivités et le citoyen. Le Parlement va donc voter la loi Bouchardeau sur les enquêtes publiques (1983), la loi pêche (1984) et les deux lois d'aménagement concernant le littoral et la montagne (1985). La perspective change avec l'arrivée de M. Brice Lalonde aux commandes. Les effets pervers de la décentralisation apparaissent flagrants, notamment en matière de permis de construire, et l'Etat doit rappeler aux préfets qu'ils ont encore le pouvoir d'interdire et de contrôler, à commencer par le littoral.

Dès janvier 1989, le ministre de l'environnement expose au conseil des ministres sa politique en matière de déchets. Mais l'une des mesures essentielles qu'il propose pour faire disparaître les décharges incontrôlées – une taxation de 20 F la tonne mise en décharge – rencontre des obstacles difficiles à surmonter. La Cour des comptes s'oppose à ce que des exploitants de décharge soient transformés en collecteurs d'impôt. Les maires rechignent à payer plus cher l'élimination de leurs ordures ménagères.

Du coup, les parlementaires se mobilisent autour du thème. M. Michel Destot, député (PS) de l'Isère, se lance dans la rédaction d'un épais rapport sur le traitement des déchets industriels. Et la commission de la production et des échanges confie à M. Jean-Marie Bockel, député (PS) et maire de Mulhouse, une « mission d'information sur le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets ». Après de multiples études et auditions, M. Bockel présente vingt propositions, qui reprennent notamment la fameuse taxe de 20 F la tonne. Cela permet à M. Lalonde de présenter au conseil des ministres, en janvier 1992, un projet de loi qui prévoit l'élimination en dix ans des décharges sauvages, grâce à la taxe, et l'obligation pour les collectivités locales de choisir au moins un site d'enfouissement des déchets industriels par région, et une décharge contrôlée par département.

La querelle de l'eau

Le projet, repris par Mme Ségolène Royal, est finalement accepté en mai par le gouvernement Bérégovoy et adopté en juin par l'Assemblée nationale. Il est à son tour ratifié par le Sénat, sous une forme renforcée, puisqu'il prévoit l'extension de la taxation de 20 F la tonne aux décharges privées des entreprises. La loi, promulguée le 13 juillet, est entrée en application depuis le 1er janvier. C'est l'ADEME, la nouvelle agence chargée de la qualité de l'air, des déchets et de la maîtrise de l'énergie, qui gérera les quelque 350 millions que devrait rapporter annuellement la taxe de mise en décharge.

L'autre grande réforme voulue par M. Brice Lalonde, et poussée notamment par deux députés des Yvelines, MM. Guy Malandain (PS) et Paul-Louis Tenaillon (UDF), concerne l'eau. Eclatée entre une douzaine d'administrations différentes, selon qu'elle coule ici ou là, avant ou après traitement, une gestion cohérente de l'eau est devenue difficile faute d'une coordination des acteurs. En outre, et même indépendamment des trois années de sécheresse récentes, cette matière première est devenue précieuse avec l'augmentation de la consommation des ménages et de l'agriculture (pour l'irrigation). L'eau est en passe de devenir un bien rare, à tout le moins convoité.

Dans un premier temps, le ministère de l'environnement a voulu rebâtir complètement, en abrogeant la loi de 1964 créant les agences financières de bassin. Non pas que le principe pollueur-payeur institué par cette loi fût mauvais, au contraire, mais parce que, la décentralisation aidant, le rythme des investissements avait beaucoup ralenti. Les parlementaires en étaient d'autant plus d'accord que les agences de bassin collectent un impôt – les redevances antipollution payées par les industriels et les collectivités locales – qu'ils ne votent pas, ce qui est à la limite de la légalité. Mais on s'est alors aperçu que ce système de redevances, assis sur une région géographique réelle – le bassin versant, – était de l'écologie avant la lettre... et surtout parfaitement efficace pour mener une politique de dépollution des cours d'eau.

Un autre élément est venu compliquer la mise en œuvre du nouveau texte : la crainte des agriculteurs, déjà taxés de « pollueurs » par M. Lalonde, d'avoir à payer leur eau d'irrigation. Les organisations professionnelles, puissamment relayées par les parlementaires, ont finalement réussi à échapper au couperet de la taxe sur l'eau. Seuls les cultivateurs et éleveurs « industriels » seront donc astreints à payer la dépollution.

La nouvelle loi sur l'eau, finalement promulguée le 3 janvier 1992, prévoit une planification de la ressource par les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux), la protection renforcée des sites de captage, l'autorisation préalable des travaux susceptibles de modifier l'écosystème aquatique et, surtout, une nouvelle tarification pour les usagers. Le forfait, encore très pratiqué aujourd'hui, sera progressivement abandonné d'ici à 1994 et remplacé par une tarification établie sur la consommation réelle.

La « grande loi sur l'eau » apparaît donc en définitive comme un toilettage et une harmonisation des textes en vigueur. Mais elle a été assortie sous le gouvernement Cresson, avec l'aval d'une importante majorité parlementaire, du doublement des ressources financières des agences de bassin, rebaptisées agences de l'eau. C'est ce budget de 81 milliards de francs pour cinq ans qui va constituer le nerf de la guerre de la dépollution. Sans parler des augmentations de tarif qui viendront s'afficher progressivement aux compteurs des consommateurs individuels. Le prix du mètre cube va monter partout. C'est le prix à payer – et accepté par tous les parlementaires – d'une garantie d'approvisionnement d'eau en quantité et en qualité.

Reconquête des paysages

En arrivant au ministère de l'environnement en avril 1992, Mme Ségolène Royal, protectrice du Marais poitevin au titre de député (PS) des Deux-Sèvres, annonce d'emblée son intention de faire *« une grande loi sur le paysage »*. L'affaire est bouclée en quelques mois, présentée au gouvernement en novembre et adoptée en décembre par l'Assemblée nationale, sans susciter un enthousiasme excessif de la part de parlementaires plutôt sceptiques. Car le permis de construire *« à volet paysager »* – mais à la discrétion du maire – ne garantit pas des constructions toujours respectueuses de l'environnement. Qu'importe, répond Mme Royal, c'est un premier pas vers la *« reconquête des paysages »* en France.

L'autre versant de la politique environnementale du gouvernement Bérégovoy est l'écologie urbaine, que Mme Royal appelle parfois la *« social-écologie »*. Il s'agit de s'occuper de la qualité de vie des Français là où ils vivent, c'est-à-dire à 80 % dans les villes. D'où le choix de la lutte contre le bruit, toujours très populaire auprès de l'opinion, et donc de la représentation parlementaire. Le projet de loi, présenté par Mme Royal en novembre, et adopté le mois suivant par le Parlement, n'introduit pas de mesure révolutionnaire : contraintes nouvelles pour les plans d'occupation des sols et pour les constructions de locaux collectifs ; rétablissement du fonds d'indemnisation des riverains d'aéroports, supprimé en 1987 par décision du Conseil d'Etat ; possibilité pour l'Etat d'entreprendre aux frais de l'aménageur des travaux d'insonorisation, selon le principe pollueur-payeur, etc. Ce dernier projet de loi a été voté à la quasi-unanimité, mettant un point d'orgue consensuel à une législature particulièrement animée sur le front de l'environnement.

Prochain article :
« L'argent obsédant »

EN SÉANCE

Guy Malandain, le souci de l'efficacité

Ce quinquagénaire à la minceur sobre et élégante est un travailleur acharné qui a gardé de ses débuts d'autodidacte le goût de l'effort permanent. D'une modeste famille rouennaise (son père était comptable dans ce qui allait devenir Gaz de France, sa mère travaillait aux PTT), Guy Malandain dut – nécessité fait loi – abandonner ses études et se mettre au travail à l'âge de seize ans. Vingt-cinq ans plus tard, et trois ans avant de devenir député des Yvelines, il dirige en tant qu'ingénieur principal les études de la gare souterraine Paris-Nord pour le compte de la SNCF. Un beau rétablissement.

Ce parcours professionnel explique sans doute en grande partie le sérieux avec lequel il approfondit les dossiers dont il se saisit, en connaissant les finesses et les subtilités sur le bout du doigt, au grand dam parfois de ses contradicteurs lors des débats à l'Assemblée nationale. Le même souci d'efficacité lui a fait limiter ses compétences, essentiellement à deux dossiers : l'eau *« parce que c'est la vie, et parce qu'elle est en danger »* et que *« dans dix ans il sera trop tard pour se lamenter »* ; le logement, *« parce qu'il n'est pas possible de réaliser une vie d'homme si on n'est pas logé : il n'y a rien de pire que de se retrouver sur un trottoir avec une valise à ses pieds... »*. Et cette limitation volontaire est raisonnée : *« On n'est utile, en tant que parlementaire, que si on a deux ou trois sujets où on s'investit vraiment »*. Ce choix a donné un rapport sur l'eau (en 1985) qui *« n'a intéressé personne »* et la présidence de quatre commissions d'études sur l'eau ; pour finir, il fut rapporteur de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau.

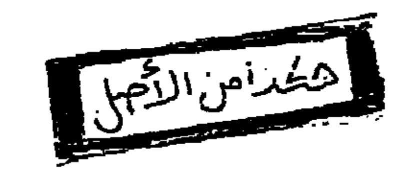
En matière de logement, il avait été rapporteur de la « loi Quilliot » sur les rapports entre locataires et propriétaires (22 juin 1982), avant de s'intéresser au budget du ministère compétent, et de jouer son rôle de rapporteur de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et de la loi d'orientation pour la Ville (13 juillet 1991). Mais son grand travail fut la remise en chantier de la « loi Méhaignerie » (qui avait un peu hâtivement, au temps de la cohabitation, transformé la loi Quilliot), dont l'objectif était de rééquilibrer les relations toujours tendues entre propriétaires et locataires, tout en calmant le jeu : ainsi naquit la loi « Mermaz-Malandain », dont il avait été le principal rédacteur. En matière de logement, en cette période de crise, ses idées sont claires : *« Une politique du logement n'est pas une politique de la construction. Ce n'est pas parce qu'on sert une industrie qu'on répond aux besoins des gens. »*

Arrivé dans les Yvelines, où son travail le conduisait, en 1969, c'est tout naturellement qu'il a mené cette *« vie de citoyen attentif et actif »* qu'il avait choisie en militant politiquement, à la SFIO tout d'abord, à Horizon 80 ensuite, avec Gaston Defferre, à la Convention des institutions républicaines, en 1965, puis au PS – au CERES, *« purement à partir de choix sur les textes »*, qu'il devait abandonner début 1991 pour rejoindre les positions de Laurent Fabius. Il n'a jamais exercé de responsabilité interne au PS, car *« ça ne correspond pas à mon tempérament »*, mais la division du parti en courants ne le gêne pas, *« tant qu'il s'agit de courants de pensées, mais pas si les courants deviennent des écuries pour les hommes »*.

Adjoint au maire d'Elancourt, député socialiste des Yvelines depuis 1981, sans cesse réélu, il se prépare aujourd'hui à entrer à nouveau en campagne. Il n'aura guère le temps de se livrer à sa passion pour les livres (essentiellement des romans, dont il est grand « dévoreur », avec une gourmandise presque charnelle), ni au bricolage (qui l'aide à se détendre) mais aura sans doute besoin de se livrer à son autre dérivatif : la marche en forêt (celle de Rambouillet est tout près) avec son chien et sa pipe, qui lui permet de réfléchir et de se ressourcer.

JOSÉE DOYÈRE

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



POLITIQUE

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 13 janvier au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. A l'issue de ses travaux, un communiqué a été publié, dont voici les principaux extraits :

• Traité entre la France et la Bulgarie

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères a présenté au conseil des ministres un projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Bulgarie, signé à Paris le 18 février 1992.

Le traité consacre l'établissement de liens étroits entre la France et la Bulgarie. Il fait référence aux valeurs communes aux Etats européens, exprimées par l'Acte final d'Helsinki et la charte de Paris de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il entend favoriser le rapprochement entre la Bulgarie et la Communauté européenne.

Le traité prévoit aussi de développer la coopération bilatérale dans de nombreux domaines, notamment en matière culturelle, scientifique et technique.

• Polices municipales

(Lire page 13)

• L'aide aux victimes d'infractions

Le garde des sceaux, ministre de la justice a présenté une communication sur l'aide aux victimes d'infractions. Conduite depuis dix ans, la politique d'aide aux victimes d'infractions a déjà atteint des résultats importants. C'est ainsi que l'intervention des services d'aide aux victimes a déjà permis, après l'effondrement du stade de Furiani, d'indemniser par provision 90 % des victimes.

1. Les dispositifs d'indemnisation ont été rendus plus efficaces.

Le dommage doit être réparé par celui qui l'a causé. Une plus grande attention est aujourd'hui portée par les juridictions aux conditions d'indemnisation des victimes. L'éventuelle dispense de peine ou l'éventuelle dispense de poursuites sont de plus en plus souvent subordonnées au dédommagement correct de la victime. Le développement de la médiation en matière pénale permet aussi de mieux faire réparer par les délinquants les dommages qu'ils ont causés.

Mais l'indemnisation des victimes les plus gravement touchées ne peut totalement dépendre de l'élucidation du délit ou des capacités contributives du délinquant. C'est pourquoi plusieurs lois ont dissocié la réparation de la procédure judiciaire. Une loi du 9 septembre 1986 permet aux victimes d'actes de terrorisme d'être intégralement indemnisées par un fonds spécial ; près de mille cinq cents personnes avaient reçu à ce titre environ 210 millions de francs au 31 décembre 1991.

Une loi du 6 juillet 1990 a étendu le principe d'une indemnisation publique à tous les dommages subis par les victimes d'atteintes graves à la personne. Ces victimes sont intégralement indemnisées par un fonds public, qui est subrogé dans leurs droits vis-à-vis des auteurs du crime ou du délit ; six mille dossiers ont été ouverts à ce titre en 1992, ayant donné lieu au versement de plus de 700 millions de francs.

2. Les victimes doivent être aidées à mieux connaître leurs droits. Dans le cadre de la politique de la ville, l'Etat proposera aux collectivités locales des actions d'information communes.

3. Les attentes des victimes doivent être mieux prises en considération. Le développement des antennes et des maisons de justice contribuera au meilleur accueil des victimes. Les victimes doivent être mieux informées des suites données à leur plainte. La loi du 4 janvier 1993 portant réforme de la procédure pénale permet d'ailleurs à la partie civile d'être davantage partie prenante à la procédure, dès le stade de l'information judiciaire.

Les parquets saisiront les services d'aide aux victimes de la situation des personnes qui ont été victimes d'un crime ou d'un délit ayant occasionné un grave traumatisme psychologique. Ces services pourront ainsi prendre rapidement les initiatives utiles.

• L'application de la loi sur le surendettement des ménages

(Lire page 18)

Mouvement préfectoral

Sur proposition de M. Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique :

– M. Francis Idrac, sous-préfet d'Argenteuil, a été nommé par le conseil des ministres du 13 janvier préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, en remplacement de M. Michel Thenault, nommé directeur général des collectivités locales.

[Né le 1er octobre 1946 à Paris, ancien élève de l'ENA, M. Idrac a été administrateur civil au ministère de l'intérieur avant d'être secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne puis de celle de l'Aisne. De 1979 à 1980, il a dirigé le cabinet de Mme Pasquier, secrétaire d'Etat à l'emploi féminin. Chargé de mission à la DATAR, puis directeur adjoint du cabinet du préfet de la région Ile-de-France, il devint en 1986 secrétaire général de la préfecture des Yvelines. Il était sous-préfet d'Argenteuil depuis le 14 décembre 1988.]

– M. Pierre-Henry Maccioni, sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses, a été nommé préfet adjoint pour la sécurité auprès du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde. Le poste était vacant depuis 1989.

[Né le 14 mai 1948 à Saint-Denis de la Réunion, diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, M. Maccioni a été attaché à l'administration centrale du ministère de la défense puis du ministère de l'intérieur avant d'être successivement administrateur au Conseil de l'Europe et chargé de mission auprès du commissaire général à l'aménagement du palais omnisports de Bercy. Nommé sous-préfet en 1979, il dirige le cabinet du préfet de la Creuse, puis de celui des Pyrénées-Orientales avant d'être, de 1982 à 1984, sous-préfet de Calvi, puis, de 1984 à 1987, secrétaire général de la préfecture de Dordogne. Il est ensuite sous-directeur de l'action culturelle au ministère de la coopération, puis chef de cabinet de M. Dumas, ministre des affaires étrangères. Il était sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses depuis le 16 février 1990.]

Nominations

M. Pierre Faurre président du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique

Le conseil des ministres de mercredi 13 janvier a nommé, pour une durée de trois ans, M. Pierre Faurre président du conseil d'administration de l'École polytechnique. A compter du 1er février, il remplacera M. Bernard Esambert, qui présidait le conseil d'administration de l'X depuis 1985.

Né le 15 janvier 1942 à Paris, M. Pierre Faurre est ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur du corps des mines, docteur ès sciences et diplômé de l'université californienne de Stanford. Directeur-adjoint du centre d'automatique de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris (1967), il devient secrétaire général (1972), puis directeur général (1983), enfin président-directeur général (1987) de la Société d'applications générales d'électricité et de mécanique (Sagem). Depuis 1988, il est président-directeur général de la SA de télécommunications. M. Pierre Faurre est membre de l'Académie des sciences depuis 1985 et membre du Conseil scientifique de la défense.

M. Louis Gallois président de la SOGEPA

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Pierre Joxe, le conseil des ministres du mercredi 13 janvier a approuvé la nomination à la présidence de la Société de gestion de participations aéronautiques (SOGEPA) de M. Louis Gallois, président-directeur général du groupe Aérospatiale.

La SOGEPA est le holding public qui gère indirectement les actions de l'Etat chez Aérospatiale, soit 6,7 % (l'Etat en détient directement 73,3 % et le Crédit lyonnais 20 %), et chez Dassault-Aviation, soit 36 % (l'Etat en possède directement 10 %, la famille Dassault 49,75 % et les particuliers les 4,25 % restants) après le rapprochement décrété à la fin de l'an dernier (*le Monde* du 24 décembre 1992). M. Serge Dassault est vice-président de la SOGEPA.

[Né le 26 janvier 1944 à Montauban (Tarn-et-Garonne), ancien élève de l'ENA et de HEC, M. Louis Gallois a notamment dirigé le cabinet de M. Jean-Pierre Chevènement, au ministère de la recherche et de la technologie (1981-1982), au ministère de la recherche et de l'industrie (1982), dans les gouvernements de M. Pierre Mauroy, puis au ministère de la défense (1988-1989) dans le gouvernement de M. Michel Rocard. En juin 1989, il a été nommé PDG de la Société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA), avant d'être appelé à la présidence du groupe Aérospatiale en juin 1992.]

SOCIÉTÉ

CATASTROPHES

Amélioration du temps sur les îles Shetland

La marée noire volatilisée

Dispersée par la tempête, la nappe de pétrole de 40 kilomètres de long formée depuis l'échouage du *Braer* avait presque disparu, mercredi 13 janvier, avec le retour du beau temps. Mais les inquiétudes demeurent sur les effets à long terme de la pollution.

SCALLOWAY

de notre envoyé spécial

Pour la première fois depuis une semaine, mercredi 13 janvier le soleil brillait à l'horizon. C'est l'aubaine, dans cet archipel des Shetland soumis à la pire tempête jamais connue depuis 1884 ! Il n'en fallait pas plus pour que les militants de Greenpeace décident de se lancer, sur une mer toujours démontée, dans un tour des côtes victimes de la marée noire. Un périple d'une centaine de kilomètres le long de falaises battues par le vent et les flots déchaînés.

Mais le *Solo*, puissant remorqueur de haute mer, peut affronter les plus fortes houles, et les responsables de la campagne de Greenpeace tenaient absolument à profiter de l'accalmie pour rallier Scalloway, le port de la côte ouest qui se trouve en première ligne pour les échappées de pétrole du *Braer*. Il ne serait pas dit que les défenseurs patentés de la mer laisseraient les pêcheurs abandonnés à eux-mêmes.

Les militants de la « paix verte » voulaient aussi se montrer pendant que la famille royale, profitant de la même éclaircie, allait survoler l'épave en hélicoptère. Un bateau blanc dans la mer noire, quel beau symbole ! Hélas, ou plutôt heureusement, si les hélicoptères royaux sont ponctuels, la *marée noire*, elle, n'est pas au rendez-vous. Alors même que le *Solo* arrive en vue de ce qui émerge de l'épave disloquée du pétrolier – une étrave pointée vers le ciel, un mât et une cheminée – des phoques, en parfaite santé, gambadent autour du bateau. Si pétrole il y a, il est déjà à la côte, sur les rochers, mais plus en mer.

On n'aperçoit que de très discrètes irisations, qui n'ont rien de commun avec la mousse au chocolat ou la soupe de goudron connues des côtes françaises ! Ces observations correspondent au compte-rendu du survol de la zone, qui signale mercredi que les traces de pétrole observées la veille *« ont disparu naturellement »*. Les aviateurs ont même noté que l'épave du *Braer* ne libère plus de pétrole.

Des oiseaux bien vivants

De fait, étant donné la force du vent et des vagues sur cette côte déserte, tout corps plongé dans ce liquide est immédiatement broyé, disloqué, volatilisé. *A fortiori*, s'il est déjà liquide comme le pétrole, et sa disparition naturelle est telle que les autorités ont renoncé à l'emploi des produits chimiques. Seuls les phoques et les oiseaux de mer, qui se jouent du vent et de l'écume avec une facilité déconcertante, résistent à ce traitement de choc.

L'ornithologue hollandais du bord, qui ne quittera pas le pont pendant les cinq heures de la traversée, identifiera douze espèces d'oiseaux – mouettes, goélands, guillemots et quelques eiders, – tous bien vivants, et même insolemment alertes dans les éléments déchaînés. Allons, ce n'est pas l'hécatombe que des prises de vue localisées pouvaient donner à croire.

Cordons sanitaires autour des parcs à saumons

A Scalloway, blotti au fond de son anse, à 40 km du naufrage, pas de trace de marée noire. Les barrages flottants sont restés enroulés dans leurs caisses. *« Même si on avait voulu les mettre, c'était impossible à cause de la tempête »*, explique un pêcheur. Pourtant, des hommes en combinaison orange s'affairent ici et là. Ce sont des professionnels du Oil Spill Service Center de Southampton, un service de dépannage « spécial marée noire ». Douze hommes ont été envoyés aux Shetland, dont six à Scalloway, pour protéger les élevages de saumons répartis sur la côte au milieu des flots protégés. Car, comme le précise le capitaine Mikhail Hogan, le directeur des pêches des Shetland, *« Scalloway, avec ses onze élevages de saumons, est au cœur de la zone sensible »*.

Les hommes en combinaison orange s'efforcent donc, pendant les quelques heures de jour, de disposer des cordons sanitaires autour des parcs à saumons. Ce sont des manchons de plastique absorbants qui empêchent l'éventuel pétrole de se glisser dans le périmètre de la « cage », en réalité un cadre métallique qui retient un filet sous-marin en forme de poche, comme une épuisette géante. *« Nous n'avons pas observé la moindre mortalité jusqu'à présent*, dit le chef d'équipe. *Nous avons seulement sauvé un canard aujourd'hui. »*

Les plus meurtris sont les pêcheurs de proximité, condamnés à l'inactivité depuis que les autorités ont décrété une zone d'exclusion de 15 milles autour de l'archipel. *« Nous avons pris les devants par prudence*, explique le capitaine Hogan, *car nous avons une image de marque à défendre. »* Mercredi soir, cependant, des hommes en ciré embarquent du matériel dans leur chalutier. *« La zone d'exclusion, on s'en fout. Nous allons chercher le haddock à plus de 100 milles à l'ouest »*, disent-ils avec la fierté des hauturiers.

Les pêcheurs, eux non plus, ne sont pas tous catastrophés. Les plus inquiets finalement sont ceux qui n'ont pas affaire directement à la mer, comme Maurice Mullay, le directeur du tourisme des îles Shetland. *« Les 56 000 visiteurs de l'an dernier nous ont apporté plus de 21 millions de livres*, précise-t-il. *Il ne faudrait pas que ce naufrage vienne casser ce fantastique ressort économique. »* La marchande de pulls shetland, elle aussi, s'interroge. Si l'image de l'archipel se ternit, que deviendront les quatre cents tricoteuses qui travaillent pour ses trois magasins de vente ?

Une semaine après l'alerte à la marée noire, on craint plus l'effet d'image que le pétrole lui-même.

ROGER CANS

Six blessés et des centaines de personnes évacuées dans une commune de l'Ardèche

Un violent incendie est maîtrisé à La Voulte après le déraillement d'un transport d'hydrocarbures

L'incendie qui a éclaté à La Voulte (Ardèche) dans la nuit du mercredi 13 au jeudi 14 janvier, après le déraillement d'un train transportant des hydrocarbures, a été maîtrisé jeudi, peu après 7 h 30. Le plan rouge, mis en place en cas de catastrophe grave, a été levé, mais les centaines de personnes évacuées n'avaient pas pu regagner leur domicile et, selon les pompiers, un risque de pollution du Rhône n'était pas écarté. Selon le dernier bilan dressé jeudi en fin de matinée, six personnes ont été blessées mais des recherches se poursuivaient dans les cinq maisons qui ont été détruites par le feu.

VALENCE

de notre correspondant

Les habitants du quartier Fontbarlet, à la sortie sud de La Voulte (Ardèche) ont assisté, mercredi soir 13 janvier, un peu avant minuit, à un gigantesque feu d'artifice : un train brûlait à quelques dizaines de mètres des immeubles.

Les flammes s'élevaient par vagues successives comme d'immenses boules de feu, illuminant par intermittence les maisons du quartier et le Rhône qui coule tout proche. Les pompiers ont éloigné les riverains par peur que le quartier ne saute ou brûle.

C'est un convoi de vingt wagons chargés chacun de 60 000 litres d'essence, super ou ordinaire, en provenance de Feyzin près de Lyon à destination de Puget-sur-Argens (Var), qui a déraillé vers 23 h 30 dans la traversée de La Voulte pour une raison que la SNCF ne pouvait encore expliquer jeudi matin. Le carburant, qui s'est écoulé des wagons éventrés, s'est rapidement enflammé et le feu s'est propagé aux premières habitations. Cette chaleur a provoqué l'explosion de deux citernes, embrasant le quartier et provoquant un début de panique chez les habitants en fuite.

Une heure plus tard, à la lueur du brasier, on pouvait apercevoir des voitures calcinées dans la rue Fontbarlet. Des couvercles de bouches d'égout ont fait des bonds de plusieurs mètres, projetant de la vapeur contre les façades. Les émanations du carburant volatil infiltré dans le réseau souterrain ont provoqué ainsi des dizaines de cratères spontanés en pleine rue.

Au rond-point central de la cité ardéchoise, des centaines d'habitants ont passé une partie de la nuit à regarder, impuissants, leur ville brûler. A la salle des fêtes, au gymnase et au centre de secours des pompiers, la mairie a fait installer quelques lits de camp ou matelas pour permettre aux personnes âgées de se reposer. Ils étaient plusieurs centaines, hommes, femmes et enfants, en caleçon, pyjama ou robe de chambre à se demander s'ils allaient retrouver un toit lorsque le jour viendrait. Le café chaud que l'on distribuait ici et là ne suffisait pas à calmer les angoisses. La nuit n'était pas encore terminée quand le directeur régional de la SNCF promettait d'apporter *« une aide de première urgence aux sinistrés »*.

Au lever du jour, alors que le brasier était complètement éteint, La Voulte offrait en spectacle un quartier fantomatique à trois pas de la route nationale 86. Plus d'une dizaine de maisons ont été détruites. Murs noircis, toitures effondrées et carcasses de voitures calcinées.

Le bilan établi par la préfecture de l'Ardèche faisait état de six blessés parmi les habitants, dont trois par brûlure, les trois autres souffrant de fractures ou de traumatismes.

Les hydrocarbures se sont aussi naturellement écoulés vers la station de récupération des eaux de la ville, qui communique avec le Rhône. Les services de la sécurité civile de l'Ardèche, qui redoutaient une pollution du fleuve, ont installé des barrages flottants. Et des prélèvements d'eau doivent être effectués. Toutefois, le réseau d'alimentation en eau potable ne paraît pas avoir été affecté par l'accident.

Seules deux citernes ont explosé sur les cinq qui avaient quitté les rails. Les pompiers sont parvenus à empêcher l'explosion des trois autres. Dans la violence du choc, les treize premiers wagons du convoi se sont détachés et ont poursuivi un petit bout du chemin, limitant ainsi, par hasard, les risques.

GÉRARD MÉJEAN

Près de 65 millions de tonnes convoyées chaque année en France

Le fer est-il plus sûr que la route pour le transport de *matières dangereuses* ? L'accident ferroviaire de la Voulte, qui survient quelques jours après l'accident de poids lourds aux Eparres (Isère), jette le trouble. Si la sécurité des trains est meilleure, d'une manière générale, que sur les routes (8 290 tués sur la route contre 14 par le chemins de fer en 1991), il est difficile de trancher ce débat pour ce qui concerne les matières dangereuses, notent les spécialistes du ministère des transports.

En 1990, on a déploré 198 accidents de transport de matières dangereuses sur la route, dont 124 n'ont pas impliqué directement le chargement. Au total, ces accidents ont entraîné 16 tués et 44 blessés, mais sur ce bilan, seuls 4 blessés l'étaient du fait des matières dangereuses.

Pour le rail, la mission sur le transport des matières dangereuses, qui dépend du ministère, signale la même année dix-huit déraillements de wagons, qui n'ont pas entraîné de tués, ni de blessés et cent dix-huit incidents. On peut noter parmi eux l'accident de Chavanay (Loire), le 3 décembre 1990, survenu lui aussi dans le couloir de la chimie. Une quinzaine de familles avaient dû fuir leur domicile après que plusieurs wagons remplis d'essence eurent déraillé. En 1992, la SNCF signale neuf accidents liés au transport d'hydrocarbures ayant entraîné des dégats matériels. Il faut remonter au début des années 70 pour retrouver les traces d'un accident meurtrier en matière ferroviaire, note la mission sur le transport des matières dangereuses.

Actuellement, le transport d'hydrocarbures le plus sûr reste bien évidemment le pipeline. En 1990, sur 64 364 000 tonnes d'hydrocarbures transportés sur le territoire français, 5,3 % l'étaient par canalisations directes, 35,9 % par pipeline, 34,2 % par camion, 11 % par wagon, 5,6 % par chaland et 8 % par caboteur. Selon la SNCF, les normes de fabrication des citernes sont plus contraignantes pour les wagons – l'épaisseur doit être comprise entre 6 et 8 mm – que pour les camions (3 mm).

M. L.

Tempête en mer Baltique

Au moins cinquante-trois morts à bord d'un « ferry » polonais

Cinquante-trois personnes seraient mortes, jeudi 14 janvier, à bord d'un ferry polonais en difficulté dans la mer Baltique, à une trentaine de kilomètres au large de l'île de Ruegen (Allemagne). Le *Jan-Hevelius* transportait trente-deux passagers (essentiellement des Polonais, des Suédois et des Allemands) et vingt-neuf membres d'équipage. Selon les premiers éléments de l'enquête, le bateau aurait été pris dans une tempête extrêmement violente (des vents de 160 km/h) vers cinq heures du matin.

Battu par les vagues qui atteignaient parfois trois mètres de haut, il n'a pas coulé, mais de nombreux passagers ont été ejectés dans les eaux glacées de la Baltique. Huit d'entre eux ont pu être repêchés par les hélicoptères dépêchés sur place une heure après l'alerte. Cinq personnes souffrent d'hypothermie et sont dans un état critique. – *(AFP.)*

ENVIRONNEMENT

Après avoir obtenu l'arrêt des travaux du tunnel du Somport

Les écologistes pyrénéens rejettent le projet du viaduc de Lourdes

TARBES

de notre correspondant

Après la vallée d'Aspe, la vallée d'Aspin. Les défenseurs de l'environnement ne désarment pas dans les Pyrénées. Un mois après avoir obtenu du tribunal administratif de Pau l'arrêt des travaux du tunnel du Somport, ils ont décidé de s'attaquer à un autre projet routier : le viaduc de Lourdes, un ouvrage de 250 m qu'empruntera une route de 1,8 km sur deux fois deux voies. La déclaration d'utilité publique de cet ouvrage remonte à quelques mois, mais les premières mesures d'expropriation viennent seulement d'être lancées.

C'est pourquoi un collectif de neuf associations (écologistes, pêcheurs et chasseurs) des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques ont décidé, vendredi 8 janvier, de passer à l'offensive. Les défenseurs de la nature contestent ce viaduc, qu'ils jugent *« disproportionné par rapport à l'étroitesse de la vallée d'Aspin, qu'il défigurerait »*. Les travaux *« occasionneraient l'élimination de deux méandres du gave de Pau »*, ce qui attise la colère des pêcheurs.

Enfin, le projet ne s'inscrit pas, selon eux, dans un plan d'ensemble d'axe routier Tarbes-Lourdes-Argelès-Gazost, comme l'exigent les directives européennes. Les opposants estiment qu'on pourrait économiser la moitié du coût prévu (100 millions de francs) en aménageant seulement la route actuelle.

J.-J. R.

Trois caps de la presqu'île de Saint-Tropez vont être classés

NICE

de notre correspondant régional

Le ministre de l'environnement, Mme Ségolène Royal, vient d'annoncer le classement des trois caps (Camarat, Cartaya et Lardier) qui, sur la presqu'île de Saint-Tropez, se succèdent entre la plage de Pampelonne et la baie de Cavalaire. Ce projet, mis à l'étude en 1985, comprend aujourd'hui une superficie d'un millier d'hectares, dont 405 hectares sur la commune de Ramatuelle et 630 hectares sur celle de La Croix-Valmer. Le Conservatoire du littoral a déjà acquis, dans cette zone forestière pratiquement vierge de constructions, un peu plus de 400 hectares (128 sur Ramatuelle et 302 sur La Croix-Valmer).

Le maire (PS) de Ramatuelle, M. Albert Raphaël, dont la commune est déjà inscrite dans son entier à l'inventaire des sites, a donné son accord au projet après avoir obtenu des mesures d'accompagnement (1 million de francs pour la reconquête des paysages sur l'arrière-plage de Pampelonne et l'octroi d'un label « produits du terroir » pour le vignoble de Ramatuelle). En revanche, le maire (div. droite) de La Croix-Valmer, M. Dhorne, conteste le périmètre de classement, qu'il juge trop important (28,2 % de la superficie de sa commune au lieu de 11,3 % pour Ramatuelle).

Après l'avis de la commission supérieure des sites, le classement des trois caps devrait intervenir, d'ici quelques mois, sous la forme d'un décret pris en Conseil d'Etat.

G. P.

EN BREF

□ **La délinquance a augmenté de 4,5 % à Paris en 1992, selon le procureur de la République.** – Le procureur de la République de Paris, M. Bruno Cotte, a déclaré que la délinquance avait augmenté de 4,5 % en 1992 dans la capitale, mercredi 13 janvier, lors de l'audience solennelle de rentrée. Le tribunal de Paris *« déplore »* cette augmentation, car *« il la vit comme un échec »*, a commenté M. Cotte. Sur un total de *« 435 000 procès-verbaux pour crimes ou délits »* reçus au tribunal de Paris en 1992, le parquet a fait déférer *« plus de 16 000 personnes »* et *« près de 6 000 »* dossiers ont été confiés aux juges d'instruction parisiens, a ajouté le procureur. Les statistiques complètes de la délinquance et de la criminalité dans la capitale n'ont pas été rendues publiques, à ce jour, par la préfecture de police de Paris.

□ **Jean-Claude Romand, le faux médecin, aurait envisagé un sixième assassinat.** – Toujours hospitalisé à Genève, Jean-Claude Romand, le faux médecin qui a assassiné toute sa famille avant de tenter de se suicider (*le Monde* du mercredi 13 et du jeudi 14 janvier), aurait pu faire une sixième victime : son ancienne maîtresse. Les enquêteurs ont établi que, samedi 9 janvier dans la soirée, après avoir tué ses enfants, sa femme et ses propres parents à Clairvaux-les-Lacs, dans le Jura, il s'est déplacé jusqu'à Paris pour retrouver Chantal D., une ancienne relation. Après avoir emmené celle-ci dans la forêt de Fontainebleau où il l'aspergeait de gaz lacrymogène, il renonçait à la tuer. Les enquêteurs ont aussi découvert que ce faux médecin assurait son train de vie par une série d'escroqueries auprès de gens que son statut impressionnait.

□ **Réunion prochaine des ministres européens de l'environnement et de la mer sur la sécurité.** – Un conseil extraordinaire des ministres européens de l'environnement et de la mer se réunira avant quinze jours pour examiner la sécurité des transports pétroliers. La demande de cette réunion formulée à la présidence danoise par Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, s'accompagnait de propositions visant à établir une liste communautaire de navires pétroliers dangereux pour l'environnement et qui seraient interdits d'accès aux ports de la Communauté. Une responsabilité financière des propriétaires de la cargaison pétrolière serait instaurée, de même que des normes de construction qui donneraient une réalité au *« pétrolier écologique européen à double fond »*.

□ **Incendie sans gravité à la centrale de Tchernobyl.** – Un incendie s'est produit, mardi 12 janvier, à la centrale de Tchernobyl (Ukraine), dans un bâtiment annexe du réacteur numéro 3, abritant des équipements électriques. Selon les responsables de la centrale, il n'y a pas eu de fuites radioactives, et les réacteurs numéro 1 et 3, les seuls en fonctionnement sur les quatre que compte la centrale, n'ont pas été arrêtés. Outre la tranche numéro 4, détruite lors de la catastrophe d'avril 1986, le réacteur numéro 2 est inutilisable à la suite de plusieurs incendies dont l'un, en octobre 1991, avait ravagé sa salle des turbines.

SOCIÉTÉ

Un projet de loi adopté en conseil des ministres

Les polices municipales verraient leurs compétences élargies en échange d'un contrôle accru de l'Etat

Un projet de loi sur les polices municipales, visant notamment à coordonner leur action avec celles de la police nationale et de la gendarmerie, à élargir certaines de leurs compétences et à renforcer le contrôle de l'Etat, a été adopté par le conseil des ministres du mercredi 13 janvier. Le port d'armes par les agents de police municipale, dans certaines circonstances et pour certaines missions, est autorisé par ce texte, qui leur reconnaît aussi la possibilité de relever l'identité des contrevenants, notamment en matière d'infractions au code de la route. Ce projet, dont l'avenir dépendra de l'attitude de la nouvelle majorité issue des élections législatives mais qui a déjà reçu un avis favorable du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, a cependant été accueilli avec de fortes réserves par les syndicats majoritaires de policiers.

« Une fois encore, le gouvernement met les citoyens et les policiers devant le fait accompli ! A des fins électoralistes, le ministère de l'intérieur n'hésite pas à sortir un projet de loi qui donne des qualifications et des qualités supplémentaires à des policiers municipaux. Nous ne pouvons l'accepter. » La vive réaction de M. Richard Gerbaudi, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP, majoritaire dans la police en tenue, proche du PS), donne la tendance : c'est à gauche que ce projet de loi risque d'être mal accueilli.

Le Syndicat de la magistrature n'est pas en reste, qui demande le retrait d'un projet qui *« entretient le flou le plus total »* et *« risque de conduire à de dramatiques dérapages »*. Plus prudente, la Fédération nationale autonome de la police (FNAP, majoritaire chez les commissaires et les inspecteurs) n'en craint pas moins que le principe affiché de *« complémentarité »* entre policiers d'Etat et policiers municipaux ne débouche *« sur une concurrence »*. Ces réactions visent en fait la démarche même du projet qui, en échange d'un contrôle accru des polices municipales, n'en légalise pas moins leurs principales ambitions.

• **Les missions.** – Selon l'article premier du projet, les agents de police municipale *« concourent, sous l'autorité du maire et dans la limite de leurs attributions, aux missions de prévention et de surveillance dont les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale ont la charge en matière de bon ordre, de tranquillité et de salubrité publiques »*. Leur vocation première reste l'exécution des arrêtés municipaux, qu'ils peuvent désormais constater par procès-verbal. Mais ils sont autorisés à verbaliser les principales contraventions au code de la route, leurs compétences concernant aussi bien la police de stationnement que celle de circulation.

Enfin, le projet confirme leur compétence d'agent de police judiciaire adjoint. Après avis du procureur de la République, le préfet et le maire édictent un *« règlement de coordination »* assignant les tâches confiées à la police municipale. Ce texte, établi conformément à un règlement type approuvé en Conseil d'Etat, autorisera, tout en la délimitant strictement, son intervention nocturne.

• **Les relevés d'identité.** – Les agents de police municipale sont habilités à relever l'identité du contrevenant afin de dresser procès-verbal de contravention aux arrêtés de police municipale et au code de la route. Si le contrevenant refuse, il est présenté à un officier de police judiciaire (OPJ) de la police d'Etat. Toute autre possibilité de contrôle ou de relevé d'identité est interdite.

• **L'armement et les équipements.** – Sur demande du maire, le préfet peut, lorsque les missions ainsi que les circonstances de temps et de lieu le justifient, autoriser les agents de police municipale à détenir et porter des armes de quatrième (armes à feu de poing) ou de sixième (matraques) catégorie. Ces armes ne peuvent plus être acquises à titre individuel par les agents, mais relèvent de la propriété communale. La carte professionnelle, l'uniforme et les véhicules des policiers municipaux sont distincts de ceux des polices d'Etat.

• **Le recrutement.** – Nommé par le maire, chaque agent de police municipale doit recevoir le double agrément du préfet et du procureur de la République. Seuls peuvent être agréés les agents remplissant les conditions d'aptitude et de formation (qui seront définies par décret en Conseil d'Etat). L'agrément peut être retiré par les mêmes autorités.

• **La formation et le contrôle.** – Une formation professionnelle est prévue, sans que ses modalités soient précisées. Elle comportera une formation de base donnée aux candidats aux concours, une formation initiale avant la prise de fonction et la décision d'agrément, et une formation continue. Les missions exercées par les agents de police municipale sont contrôlées par les autorités préfectorale et judiciaire. La transmission des rapports et procès-verbaux au procureur de la République s'effectue par l'intermédiaire des OPJ de la police nationale ou de la gendarmerie. Une copie est transmise au maire. Un code de déontologie sera établi par décret en Conseil d'Etat.

E. In.

Révision à la baisse

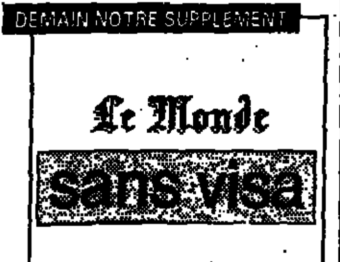
par Erich Inciyan

LONGTEMPS hostile aux polices municipales, au point d'envisager leur suppression dans une loi du 7 janvier 1983, la gauche gouvernementale s'est enfin décidée à clarifier leur existence et leur cadre d'action. Non sans concessions aux demandes « sécuritaires » locales – le projet de M. Quilès accorde aux policiers municipaux la possibilité de s'armer et le droit de relever les identités, aussitôt dénoncées par la gauche judiciaire et par la gauche policière, qui y ont vu une démarche *« électoraliste »*.

Le changement d'optique est notable si l'on se souvient des positions d'un précédent ministre de l'intérieur socialiste, M. Pierre Joxe : rendant public, en mai 1990, un rapport du préfet Jean Clauzel qui prônait le désarmement des policiers municipaux (un tiers d'entre eux étaient alors équipés d'armes à feu), M. Joxe avait non seulement retenu cette proposition, mais envisagé de l'étendre à *« l'immense majorité des policiers »* d'Etat...

A l'approche d'échéances électorales, l'actuel gouvernement s'est gardé de telles audaces. L'Etat ne pouvait en tout cas plus ignorer la réalité de ces polices implantées à ce jour dans 2 860 communes de gauche comme de droite, au lieu de 1 750 en 1984. Il s'agit de mettre de l'ordre dans le formidable foisonnement de ces polices qui, au gré des politiques municipales, s'étaient développées dans le plus grand flou juridique. Ici, des gardes champêtres urbains ont rempli des missions d'intérêt local – police des foires et marchés, sorties d'école – mal assurées par les polices d'Etat (gendarmerie et police nationales). Là, des maires se sont dotés de gardes prétoriennes malmenant les libertés des citoyens et empiétant sur les compétences des polices d'Etat ; les exemples abondent de ces « cow-boys » urbains puissamment armés, procédant à des contrôles d'identité illégaux. Aussi le projet a-t-il au moins le mérite d'interdire aux polices municipales de couvrir sur des missions – la lutte contre la délinquance, les opérations de maintien de l'ordre – qui relèvent exclusivement des polices d'Etat. Les exigences relatives au contrôle des policiers municipaux par les autorités préfectorales et judiciaires, à leur formation et à leur déontologie, vont aussi dans le sens d'un meilleur encadrement. Mais certaines ambiguïtés demeurent, comme la reconnaissance de la qualité d'agent de police judiciaire adjoint aux agents municipaux, que le rapport Clauzel entendait supprimer.

Surtout, le projet – s'il survit au changement de majorité parlementaire – dépendra beaucoup des *« règlements de coordination »* conclus localement entre les maires et les préfets. Cette approche correspond certes aux projets de *« coproductions locales de sécurité »* chers à M. Quilès. Mais elle traduit la révision à la baisse des ambitions de la gauche gouvernementale : ces textes locaux apparaissent en effet comme une version minimaliste de la « loi d'orientation sur la sécurité intérieure » souhaitée, en d'autres temps, par M. Joxe pour coordonner l'action de toutes les forces (police nationale, gendarmerie, polices municipales, douanes) concourant à la sécurité intérieure.



Devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le sida

Le professeur Loygue estime que le docteur Garretta « n'a pas commis de fautes »

On ne l'avait guère entendu. Le professeur Jean Loygue, personnalité du monde médical et second rôle politique en tant qu'adjoint au maire de Paris, s'était fait discret. Mais mercredi 13 janvier, devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la transmission du sida, M. Loygue s'est départi de son silence pour défendre purement et simplement la politique du Centre national de la transfusion sanguine (CNTS) durant l'année 1985. Pouvait-on en attendre moins de l'ancien président de la Fondation nationale de transfusion sanguine (FNTS) de 1986 à 1991 ?

« Il est impossible aujourd'hui de se remettre dans les conditions de l'époque, a-t-il affirmé. *Je vous garantis que les choses étaient difficiles, la maladie mal connue ».* A titre de preuve, le professeur Loygue a donné pour la première fois sa version de l'éviction du professeur Jacques Ruffié de la présidence du conseil d'administration de la FNTS, en février 1985, après seulement quelques semaines de mandat. *« M. Ruffié s'était un peu mis à la place du président-directeur général. Il nous a annoncé qu'il avait fait un rapport sur les défauts du Centre national de transfusion sanguine. Il a donc été l'objet d'une motion de défiance. »*

« Le professeur Ruffié avait une position critique sur la qualité des produits sanguins fournis par le CNTS », relève le rapporteur de la commission, M. Jean-Yves Le Déaut, député (PS) de Meurthe-et-Moselle.

« A l'époque, il critiquait la production, mais pas la qualité des produits, rectifie le professeur. *A mon avis, ses critiques n'avaient pas grand-chose à voir avec le sida. Ce qui veut dire que M. Ruffié, qui n'est pas n'importe qui, n'était lui-même pas averti des risques. »*

Des risques entrevus, des risques flous, des risques à minorer d'urgence du reste. Voilà ce qu'avait compris le professeur Loygue. *« Il ne fallait pas alarmer la population avec le sida ! Cela ne s'écrit pas mais cela se dit... »*, a-t-il précisé. *« C'est la représentante de la direction générale de la santé, Mme Pierre, qui nous a dit : « Faites attention ! ».*

« Morale, dignité et propreté »

Le président de la commission d'enquête, M. Bernard Derosier, député (PS) du Nord, s'étonne discrètement : *« Par ses propos, Mme Pierre aurait atténué la portée de la circulaire de 1983 demandant aux collecteurs de sang de prendre des précautions ? ». « Oui, je le pense »*, répond l'ancien président de la FNTS, ajoutant que les recommandations de Mme Pierre étaient souvent *« sensées »*.

Ainsi le professeur Loygue dédouane-t-il la FNTS de bien des responsabilités, tout en accusant au passage les hémophiles de n'avoir pas pris suffisamment conscience du danger. *« Il y a eu une méconnaissance du risque de la part de l'Association française des hémophiles qui est assez regrettable »*, a-t-il lancé, n'allant pas jusqu'à expliquer comment de simples patients auraient pu bénéficier de lumières qui faisaient apparemment défaut à certains spécialistes.

La mansuétude du professeur s'est aussi exprimée devant les députés en faveur du docteur Garretta, ancien directeur général du CNTS aujourd'hui en prison, auquel il avait remis la Légion d'honneur : *« C'est un homme qui a remarquablement fait fonctionner le Centre national de transfusion sanguine et qui n'a pas commis de fautes »*, a-t-il indiqué.

La commission d'enquête lui a alors demandé s'il connaissait des moyens de mieux lutter contre l'épidémie de sida. *« Je ne suis pas là pour vous donner des conseils »*, a protesté le professeur avant de prôner *« un peu plus de morale, de dignité et de propreté »*.

Les députés se déplaceront la semaine prochaine à l'étranger afin d'entendre divers scientifiques, et M. Le Déaut devrait remettre son rapport fin janvier.

LAURENT GREILSAMER

JUSTICE

Au cours d'une enquête menée par le juge manceau Thierry Jean-Pierre

Le promoteur Christian Pellerin a été brièvement placé en garde à vue

Le promoteur immobilier Christian Pellerin, PDG de la SARI, a été brièvement placé en garde à vue, mardi 12 janvier, au cours d'une enquête confiée à la section de recherches de la gendarmerie de Paris par M. Thierry Jean-Pierre, juge d'instruction au Mans, qui s'était fait connaître en 1991 par les polémiques qu'avait suscitées son action dans l'affaire Urba. Il mène depuis mars 1992 des investigations sur une société de bâtiment sarthoise, Heulin, filiale de la Générale des eaux. M. Pellerin est, par ailleurs, toujours inculpé dans l'affaire de la tour BP de la Défense et dans le dossier de délits d'initiés de la Société générale.

LE MANS

de notre correspondant

C'est en mars 1992 que le juge manceau Thierry Jean-Pierre s'est lancé sur une nouvelle affaire à partir des révélations d'un ancien directeur de la société Heulin, M. Jean-Pierre Bouvet, remercié un peu trop brutalement en 1986. M. Bouvet a attendu le mois de mars 1992, après l'ultime tentative de conciliation, pour venir raconter à la justice comment la société qu'il dirigeait aurait réalisé d'importants travaux sur une propriété de M. Pellerin en Sologne, et comment leur coût aurait été réparti sur plusieurs autres chantiers – officiels ceux-là – par un système de surfacturations.

Heulin est une filiale de la Compagnie générale du bâtiment et de construciton (CBC), fleuron de la division bâtiment de la Générale des eaux, dont le développement a été favorisé par les chantiers qui lui furent confiés à la Défense. La propriété que M. Pellerin a aménagée à la Paillardière, sur la commune de Nevoy (Loiret), tient davantage du haras de luxe que du cottage. Elle s'étend sur 300 hectares, comporte une grande partie de forêts, des étangs, et elle est entièrement protégée par une enceinte grillagée et surveillée par des caméras vidéo. Les travaux ont mobilisé la succursale Heulin de Bourges pendant deux ans, et cent cinquante salariés s'y sont relayés.

Mardi 12 janvier au matin, M. Gilbert Simonet, PDG de la CBC et proche de M. Pellerin, a été entendu par le juge Thierry Jean-Pierre qui a, de plus, procédé à un transport de justice au siège de la société à Puteaux (Hauts-de-Seine). Le soir même, M. Pellerin était placé en garde à vue avant d'être relâché mercredi matin. Même scénario pour plusieurs cadres de CBC et le directeur de l'entreprise Prochasson, de Saint-Aignan-le-Jaillard (Loiret). Les développements de son enquête ont empêché le juge manceau d'assister à l'audience solennelle du tribunal manceau.

ALAIN MACHEFER

□ **M. Valéry Giscard d'Estaing condamné pour diffamation envers M. Roger Delpey.** – M. Valéry Giscard d'Estaing a été condamné, mercredi 13 janvier, par la première chambre du tribunal civil de Paris, à verser 1 F de dommages et intérêts à M. Roger Delpey, ancien proche de l'ex-empereur centrafricain Jean-Bedel Bokassa, pour l'avoir mis en cause dans le tome 2 de son livre *le Pouvoir et la Vie*, paru en mai 1991. Le tribunal a qualifié de *« manifestement diffamatoire »* le fait d'affirmer que, dans l'affaire dite « des diamants », M. Delpey aurait remis un faux document au *Canard enchaîné*, alors que M. Giscard d'Estaing *« ne pouvait ignorer qu'aucune poursuite n'avait été engagée contre lui des chefs de faux et usage de faux ou d'abus de blancs-seings »*. Les magistrats ont estimé que le ton de M. Giscard d'Estaing était *« loin d'être celui de l'historien »* et *« se caractérisait par un manque flagrant d'objectivité et d'impartialité »*.

Pendant la période des fêtes

Trois tentatives de suicide causent la mort de deux détenus à la prison de Gradignan

Trois détenus de la prison de Gradignan (Gironde) ont attenté à leur vie pendant la période des fêtes de fin d'année. Deux sont morts. Et cela en moins de trois semaines, dans une prison qui comptait jusqu'à présent un suicide par an, en moyenne. Dans les trois cas, les inculpés se sont pendus juste après leur incarcération.

BORDEAUX

de notre correspondant

Loi des séries, négligence, effet de contagion ? Tout le monde à Gradignan penche pour un dramatique hasard. Dans les trois tentatives de suicide qui ont eu lieu pendant les fêtes et dont deux ont abouti, les inculpés avaient été incarcérés en fin de soirée, mais trop tard pour rencontrer les services médicaux. Surtout, aucun n'avait été signalé comme malade ou présentant des signes qui nécessitaient un examen d'urgence.

Seul, le dernier d'entre eux connaissait déjà la prison et appartenait à une catégorie jugée « sans risque », celle des multirécidivistes pour qui la prison est une résidence secondaire, voire principale. *« On ne peut quand même pas entrer dans la tête des gens »*, plaide l'administration de la prison. Pour les deux autres tentatives, on parle de malchance ou de loi des séries. Ils sont rentrés un soir. Tout s'est passé en dehors de la médecine ou de la psychiatrie. Ils auraient été examinés le lendemain, mais de toute façon c'était sans doute imparable. Ces deux-là n'ont pas résisté à la première nuit de solitude. *« Faut-il cependant,* s'interrogent des représentants de l'administration, *imposer systématiquement la cohabitation à l'individu traumatisé qui arrive chez nous pour la première fois ? La solitude est parfois un confort. »*

Les points de vue médicaux ou administratifs sont confirmés par Henri Béraud, délégué FO de la prison de Gradignan, dont un prisonnier sur cinq – il y en a sept cents en tout – nécessiterait, selon la moyenne nationale, un suivi médical : *« Les victimes ne présentaient pas de pathologie suicidaire. Mais nous savons qu'il y a des risques en préventive. Le survivant serait mort si nous ne l'avions découvert dans les trois minutes. Les autres auraient peut-être été sauvés si la situation avait été normale, si nous avions pu mettre en place des rondes supplémentaires et la surveillance accrue qui s'impose dans ces cas-là. »*

Seulement, ajoute-t-il, *« ici, tout est désorganisé. Le ministère ne veut pas nous donner les moyens de faire notre travail correctement. On nous prend pour des serfs. Des suicides et des dépressions, il y en a aussi chez les surveillants. »*

PIERRE CHERRUAU

Fin de l'instruction dans l'affaire Nice-Opéra

M. Jacques Médecin va être renvoyé devant le tribunal correctionnel de Grenoble

NICE

de notre correspondant régional

L'instruction poursuivie devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble, depuis le 21 juin 1990, contre l'ancien maire (CNI) de Nice, M. Jacques Médecin, pour abus de confiance, faux et usage de faux, est achevée. Le dossier vient d'être transmis, pour règlement, au parquet général, par le magistrat instructeur, M. Daniel Farge, président de la chambre d'accusation. L'affaire devrait passer prochainement devant la chambre d'accusation qui devrait rendre un arrêt de renvoi devant le tribunal correctionnel de Grenoble. M. Lucien Salles, ancien directeur de l'association paramunicipale Nice-Opéra, devrait également comparaître devant cette juridiction sous l'inculpation de complicité d'abus de confiance et de faux et usage de faux.

L'affaire avait été révélée par un rapport de l'administration fiscale, en avril 1987. L'instruction a permis d'établir que M. Médecin avait bénéficié de fonds provenant de Nice-Opéra qui étaient censés rémunérer la *« recherche de nouveaux talents »*, et qui avaient été virés sur les comptes de deux sociétés, la Costal Real et Oceania Systems, à Los Angeles et à Londres. En trois ans, de 1983 à 1986, l'ancien maire de Nice aurait détourné, au total, une somme de 2 300 000 francs. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble avait délivré, le 9 avril 1992, un mandat d'arrêt international, valant inculpation, contre M. Médecin, réfugié en Uruguay depuis septembre 1990. L'instruction a également révélé que l'ancien maire de Nice avait perçu des pots-de-vin de plusieurs sociétés attributaires de marchés de la ville (*le Monde* daté 16-17 août 1992).

Pour ne pas retarder le règlement du dossier initial, le parquet général de Grenoble a décidé de disjoindre cette affaire de corruption et de transmettre la procédure au parquet de Nice, auquel il appartiendra de déclencher l'action publique.

D'autre part, la cour administrative d'appel de Lyon, dans un arrêt rendu le 3 décembre dernier, a annulé un jugement du tribunal administratif de Nice condamnant M. Médecin à un redressement fiscal de 2 millions de francs. C'est sur la base de cette dette que le Trésor public avait obtenu la vente aux enchères de la villa de M. Médecin (acquise, pour 12,7 millions de francs, par l'Etat, en septembre 1991, et revendue à une société américaine, huit mois plus tard). M. Médecin fait toutefois l'objet de deux autres redressements fiscaux, l'un pour une somme de 3,5 millions de francs, l'autre pour 26 millions de francs...

GUY PORTE

□ **Un « videur » inculpé pour avoir molesté deux aveugles.** – M. Philippe Dubois, vingt-cinq ans, « videur » d'un bar de la rue de Lappe à Paris-11e, a été inculpé, mercredi 13 janvier, par M. Olivier Deparis, juge d'instruction au tribunal de Paris, pour avoir molesté deux aveugles qui désiraient entrer dans ce bar, le Sixty-Six. Il a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire. Le magistrat instructeur lui a signifié l'inculpation de *« coups et blessures volontaires avec arme sur personnes hors d'état de se défendre »*.

SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

Sanctionné pour thèses « révisionnistes »

M. Bernard Notin retrouve ses fonctions d'enseignant à l'université Lyon-III

LYON

de notre bureau régional

Sanctionné pour avoir exprimé des thèses « révisionnistes », M. Bernard Notin, maître de conférences, va retrouver un enseignement. Les étudiants l'ont appris par hasard, en lisant un panneau d'affichage. Quant aux enseignants, bien peu étaient dans la confidence.

A partir du 30 janvier, M. Notin dispensera un cours de « prospectives économiques » en maîtrise AES-gestion à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de l'université Jean-Moulin (Lyon-III).

Dans le numéro d'août 1989 d'*Economies et sociétés*, la revue de l'Institut des sciences mathématiques et économiques appliquées (ISMEA), M. Notin remettait en cause les fondements de la réalité historique des chambres à gaz. Comme de nombreuses organisations, le maire de Lyon, M. Michel Noir, avait exprimé son indignation et avait même menacé de priver l'université Lyon-III de locaux prévus pour son extension.

Sous le prétexte que les propos incriminés n'avaient pas été tenus durant les cours mais dans une publication extérieure, le président de l'université, M. Pierre Vial, et le conseil d'administration avaient, dans un premier temps, adopté une réaction prudente et réservée. Sous la pression, ils s'étaient résolus, en mai 1990, à traduire M. Notin devant la commission d'instruction disciplinaire.

Un retard d'avancement de trois ans

Deux mois plus tard, cette instance décidait de suspendre l'enseignant de toute activité de formation et de recherche pendant un an. La sanction fut rapportée par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) qui, le 15 mars 1991, décidait de s'en tenir à un retard d'avancement de trois ans. Silencieux durant cette période, M. Notin avait été affecté à des tâches de documentation à la bibliothèque, sans perdre sa qualité d'enseignant.

Pour le moment, les organisations étudiantes les plus actives à l'encontre de M. Notin, dont l'Union des étudiants juifs, n'envisagent pas de s'opposer à la tenue de cours, mais entendent exercer une *« extrême vigilance »*.

Certains enseignants de Lyon-III, à l'origine de la création d'une Association René Cassin pour la défense des principes de vérité historique et de rigueur scientifique, s'inquiètent toutefois de la relance d'une affaire risquant de *« porter atteinte, une fois de plus, à l'image de marque de l'université et ternir le travail de l'ensemble de la communauté enseignante et étudiante »*.

MICHEL DELBERGHE

MÉDECINE

Dangereux cholestérol

Suite de la première page

Ils rappellent qu'il est maintenant parfaitement établi que :

1. *« Les maladies coronaires sont plus fréquentes et plus précoces chez les sujets ayant un cholestérol sanguin augmenté ou un HDL-cholestérol* (appelé également « bon » cholestérol) *diminué, ainsi que chez les sujets fumeurs, les hypertendus et les diabétiques. »*

2. *« Il est possible d'éviter de nombreux cas de maladies invalidantes et de décès prématurés par la réduction du cholestérol sanguin et la normalisation de ses différentes fractions, ainsi que par l'arrêt du tabac, le traitement d'une hypertension ou d'un diabète, facteurs de risque principaux de ces maladies. »*

Le manifeste indique d'autre part que *« l'adoption d'habitudes de vie raisonnables concernant l'alimentation, le refus du tabagisme, une certaine activité physique, permet de limiter l'apparition de ces facteurs de risque »*. Ils insistent enfin sur *« l'importance d'une prise en charge médicale correcte des sujets présentant des facteurs de risque »*.

« Le paradoxe français »

Ce rappel n'était effectivement pas inutile. Il vient répéter que, contrairement à ce que pourraient laisser penser certains articles à sensation, le cholestérol, ou plutôt l'hypercholestérolémie, est un facteur de risque cardio-vasculaire et qu'il est parfaitement démontré qu'au-delà d'un certain seuil, il existe une corrélation entre l'élévation du taux de cholestérol sanguin et le risque cardio-vasculaire, en particulier coronarien. *« A force de lire des articles comme, récemment dans* l'Express, *intitulés* « Cholestérol : on vous ment », *on en arrivait, sous le prétexte de dénoncer je ne sais quelle* « dictature alimentaire », *à nier le rôle des facteurs de risque »*, explique le professeur Bernard Jacotot, vice-président de la société française d'athérosclérose. Visant explicitement les thèses défendues par le professeur Marian Apfelbaum (1), chef du service d'explorations fonctionnelles nutritionnelles à l'hôpital Bichat (Paris), le professeur Jacotot rappelle qu'il est aujourd'hui démontré qu'une réduction du taux de cholestérol – lorsque ce dernier est élevé – réduit ou à tout le moins stabilise les lésions athéromateuses.

« Que l'on n'interprète pas ce que j'ai écrit, réplique le professeur Apfelbaum. *Je suis parfaitement d'accord avec le texte de ce manifeste, même si je sais parfaitement qu'il est – aussi – dirigé contre moi. Simplement, je souhaiterais y rajouter deux points qui me paraissent importants : d'une part, le fait que nous manquons actuellement de bases scientifiques pour affirmer l'efficacité de mesures de prévention cardio-vasculaires destinées à l'ensemble de la population. Rien ne démontre qu'il faille conseiller à toute la population de se mettre au régime. En outre, il faudrait s'interroger sur le paradoxe français : pourquoi notre mode d'alimentation, souvent décrit comme trop riche, est-il supérieur, en terme de risque cardio-vasculaire et d'obésité, au mode alimentaire allemand et anglo-saxon ? »*

A titre d'exemple, la mortalité coronarienne est, en France, trois fois plus faible qu'aux Etats-Unis et dans certains pays d'Europe du Nord, alors même que la cholestérolémie moyenne ne semble pas très différente (2).

Quelques règles simples

En définitive, la position du professeur Apfelbaum n'est donc pas si éloignée de celle des auteurs du manifeste : *« Je suis content qu'avec ce manifeste, mes confrères remettent les pendules à l'heure »*, ajoute-t-il, critiquant au passage l'attitude de certains médias qui *« en cherchant à aller au plus simple, ont fini par défendre des positions déraisonnables ». « On en arrive même aujourd'hui à voir des patients hypercholestérolémiques qui ne veulent plus se soigner »*, s'inquiète le professeur Apfelbaum, ajoutant que si on lui avait soumis le texte de cet appel, il l'aurait volontiers signé.

Alors, tempête dans un verre d'eau ? Pas si sûr. En toile de fond de cette polémique se livre une gigantesque bataille industrialo-commerciale opposant l'industrie laitière aux industries pharmaceutique et agro-alimentaire. *« Il ne fait guère de doute,* explique le professeur Jacotot, *que le Centre d'information sur les produits laitiers est, pour partie en tout cas, derrière cette campagne médiatique. A l'inverse, la position que je défends me permet d'autant plus facilement de m'élever également contre les abus de prescription de médicaments hypocholestérolémiants auxquels on a pu assister dans un passé très récent. » « Faux,* réplique le docteur Paul Sachet, directeur du Centre de recherche et d'information nutritionnelle, qui dépend pour partie du CIDIL. *Je ne me sens pas concerné par ce manifeste – qui rappelle quelques règles de bon sens et que j'aurais volontiers signé. Nous avons toujours pris soin de distinguer la population générale – qu'il ne sert à rien de soumettre à un régime – des personnes à risque qui, elles, au contraire, doivent se soigner. En outre, nous avons toujours insisté sur l'importance du HDL cholestérol, le « bon cholestérol. »*

En réalité, cette polémique n'aurait sans doute pas atteint une telle ampleur si les résultats des études scientifiques avaient été plus nets quant aux effets bénéfiques engendrés par une diminution du taux de cholestérol. En effet, s'il est aujourd'hui admis que cette diminution provoque une diminution de la morbidité coronarienne, rien ne prouve qu'elle induise une réduction de la mortalité globale, voire de la mortalité cardio-vasculaire. Quelques études ont même fait apparaître une surmortalité (par mort violente) due à une diminution du taux de cholestérol.

Ces distorsions, qui nuisent bien entendu à la lisibilité des messages de prévention cardio-vasculaire, ne doivent pas pour autant faire oublier quelques règles simples admises aujourd'hui, peu ou prou, par l'ensemble des spécialistes (3).

En pratique, tout dépend de la présence, chez un individu considéré, d'un ou de plusieurs facteurs de risque cardio-vasculaires ainsi que de l'existence d'antécédents familiaux de maladies cardio-vasculaires. Lorsqu'il n'existe aucun facteur de risque ou antécédents, la valeur-seuil du taux de cholestérol est de 2,5 g/l. Au-delà, il faut se soumettre à des mesures hygiéno-diététiques et, seulement en cas d'échec de celles-ci, envisager un traitement médicamenteux. A l'inverse, lorsqu'il existe des facteurs de risque associés ou des antécédents familiaux (en particulier de maladies coronariennes), la barre au-delà de laquelle il vaut mieux aller consulter un médecin est abaissée aux alentours de 2 g/l.

FRANCK NOUCHI

(1) Le professeur Apfelbaum expose ses thèses dans un ouvrage récent *« Vivre avec du cholestérol »* (Editions du Rocher).

(2) Il se produit chaque année en France environ 100 000 infarctus du myocarde parmi lesquels 50 000 sont mortels.

(3) On peut se reporter aux conclusions de la conférence de consensus qui avait eu lieu à Paris sur le thème « Cholestérol sanguin, alimentation et risque coronarien. La population française est-elle protégée ou menacée ? » (*le Monde* du 22 et du 29 novembre 1989).

SCIENCES

Première de huit missions

Lancement de la navette américaine Endeavour

La navette Endeavour a décollé, mercredi 13 janvier à 14 h 59 (heure de Paris), du centre spatial Kennedy à cap Canaveral (Floride), pour la première des huit missions au programme de la flotte des navettes américaines cette année.

Six heures après le lancement, les cinq membres d'équipage ont déployé pour la NASA un satellite TDRS (Tracking and Data Relay Satellite) de 2,5 tonnes valant 200 millions de dollars, destiné à la transmission des données entre les véhicules spatiaux et le sol. Quatre TDRS sont déjà en orbite, mais deux d'entre eux sont victimes de défaillances.

Au cours de cette mission de sept jours, les astronautes (parmi lesquels une femme) se livreront aussi à des observations astronomiques, à l'aide de deux télescopes à rayons X. Enfin, deux d'entre eux doivent effectuer une sortie dans l'espace, dimanche 17 janvier, en vue d'expérimenter les techniques qui seront utilisées pour la réparation du télescope Hubble, prévue en décembre prochain, et pour les futures missions de montage des éléments de la station spatiale Freedom. – *(AFP, UPI.)*

DÉFENSE

M. Gérard Wolf quitte la délégation aux restructurations militaires et industrielles

A la fin de janvier, M. Gérard Wolf, délégué aux restructurations militaires et industrielles au ministère de la défense, quittera ses fonctions, pour prendre, le 1er février, celles de secrétaire général de la préfecture de la Saône-et-Loire, le département dont M. Pierre Joxe a été l'un des députés mais où le ministre de la défense ne se représente pas lors des élections législatives de mars prochain.

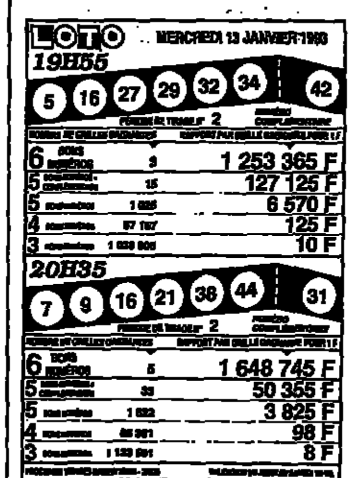
En attendant la désignation d'un nouveau délégué, l'adjoint de M. Wolf, M. Dominique Conort, assurera l'intérim.

Reconversion des personnels

Avec un fonds de 100 millions de francs, la délégation aux restructurations a été créée en août 1991 pour accompagner, par des mesures économiques et sociales, la rétraction du dispositif militaire en France, à la suite de la réduction du budget de la défense, et ses effets en matière d'aménagement du territoire.

Il s'est agi notamment de préparer des mesures de reconversion des personnels et de nouvelles implantations en cas de dissolution des unités et de fermeture des bases.

[Né le 4 juillet 1954 à Genève, ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris et ingénieur agronome, M. Gérard Wolf est sous-préfet. Il a travaillé dans plusieurs cabinets ministériels (de MM. Georges Lemoine et Edgar Pisani) et il a été en poste dans la « préfectorale » (dans le Gard et les Hautes-Pyrénées). Dès 1988, il a été chef de cabinet de M. Gérard Renon (d'abord secrétaire d'Etat à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, puis secrétaire d'Etat à la défense), avant d'entrer, comme conseiller technique, au cabinet du ministre de la défense, M. Pierre Joxe.]


LOTO – MERCREDI 13 JANVIER 1993

19H55 : 5 – 16 – 27 – 29 – 32 – 34 ; numéro complémentaire : 42

6 bons numéros	9	1 253 365 F
5 + complémentaire	15	127 125 F
5	1 026	6 570 F
4	57 107	125 F
3	1 039 809	10 F

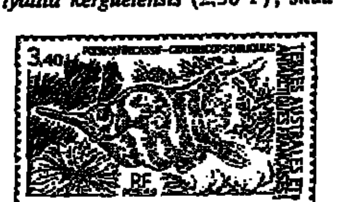
20H35 : 7 – 9 – 16 – 21 – 38 – 44 ; numéro complémentaire : 31

6 bons numéros	5	1 648 745 F
5 + complémentaire	33	50 355 F
5	1 632	3 825 F
4	66 901	98 F
3	1 139 591	8 F

PHILATÉLIE

Le programme des TAAF pour 1993

L'Agence des timbres-poste d'outre-mer (ATPOM) a mis en vente, lundi 4 janvier, la totalité des émissions de 1993 des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), soit dix-sept timbres et un aérogramme : armoiries (0,20 F et 0,30 F) ; grenat almandin (1 F) ; radioamateurs (2 F) ; 20e anniversaire du *Marion-Dufresne* (2,20 F) ; *lyallia kerguelensis* (2,30 F) ; skua



(2,50 F) ; orque (2,50 F) ; poisson-bécasse (3,40 F) ; *Italo-Marsano*, premier navire affrété par les TAAF, en 1950-1951 (3,70 F) ; programme Ecophy de biologie animale, à Crozet (14 F) ; périple de l'*Astrolabe* sur la route du nord-est en Arctique (22 F) ; tryptique comprenant deux timbres à 2,50 F (René Prud'homme) et 22 F (sondage de vent en Terre-Adélie), séparés par une vignette sans valeur, en hommage à Météo-France ; nouveau laboratoire de biologie animale (25,40 F) ; D 10, base de départ des raids (25,70 F) ; inauguration de la piste de Terre-Adélie, 1re liaison aérienne (30 F). Un aérogramme, à 5,70 F, reprend, dans une autre couleur, le motif du timbre à 30 F.

A l'occasion du 1er vol expérimental en Terre-Adélie, qui pourrait avoir lieu vers la mi-février, le gérant postal de ce district disposera d'un cachet spécial qu'il apposera sur les plis parvenus à temps. Les aérogrammes comportant l'adresse du destinataire pour le retour peuvent y être envoyés sous plis, avec une demande d'oblitération, adressée à : M. le gérant postal, Dumont-d'Urville, District de Terre-Adélie, Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Date limite d'envoi depuis la métropole : 22 janvier 1993. Ces aérogrammes recevront l'oblitération à la date à laquelle l'avion se sera posé à Dumont-d'Urville.

P. J.

▶ **ATPOM, 85, avenue de La Bourdonnais, 75343 Paris Cedex 07. Tél. : (1) 45-51-23-99.**

Rubrique réalisée par la rédaction du mensuel *le Monde des philatélistes*, 1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 Ivry-sur-Seine Cedex ; téléphone : (1) 49-60-33-28, télécopie : (1) 49-60-33-29. Spécimen récent sur demande contre 15 F en timbres.

En filigrane

• **« Timbres sans frontières ».** – Médecins sans frontières (MSF) organise, avec le soutien du *Monde des philatélistes*, une opération « Timbres sans frontières » destinée à rassembler des timbres de collection et des cartes postales, qui seront ensuite vendus au profit de l'association. Pour participer à cette opération humanitaire, s'adresser à MSF, 8, rue Saint-Sabin, 75544 Paris Cedex 11, ou contacter François Dumaine au (1) 40-21-29-29.

• **Mickey, Dingo et les autres.** – Des administrations postales du monde entier ont émis des timbres sur les personnages de Walt Disney : Dominique, Gambie, Grenadines, Maldives et Ouganda, à l'occasion du 60e anniversaire de Dingo (Goofy, en version originale) ; Saint-Vincent, pour l'inauguration d'Euro Disney, à Marne-la-Vallée ; Sierra-Leone, pour Noël ; Nevis, Tanzanie, une galerie de portraits divers.



• **« Le timbre 1992 des enfants. »** – La Poste et le Service national des timbres-poste (SNTP) lancent un concours, réservé aux enfants de huit à douze ans, intitulé « Le timbre 1992 des enfants ». Les participants devront, d'abord, élire leur timbre préféré dans le programme philatélique 1992, puis l'illustrer à l'aide d'un texte ou d'un dessin. Sera élu « Timbre 1992 des enfants » celui qui ralliera les suffrages les plus nombreux. Quatre cents gagnants seront tirés au sort et récompensés par des cadeaux. Les bulletins de participation, distribués dans les deux cents Points-philatélie de France, également insérés dans le numéro du *Journal des enfants* daté du 15 janvier, sont à retourner, avec textes ou dessins, avant le 18 mars, à : « Le Timbre 1992 des enfants », Libre-Réponse n° 508 0016, 99508 Paris Postréponse. Règlement auprès du SNTP, 33, avenue du Maine, BP 156, 75755 Paris Cedex 15.



THÉATRE

Les premiers souffles d'Octobre

Petrograd en 1920 : des vies immédiates

MARIE
à Gennevilliers

C'est un sommet de l'art soviétique que présente aujourd'hui le Théâtre de Gennevilliers : *Marie*, la pièce d'Isaak Babel écrite en 1931. La mise en scène de Bernard Sobel, claire et nette, dense, rapide, et d'une superbe « invention », est un chef-d'œuvre aussi. Cet événement de théâtre, qui nous tient en haleine du début à la fin, constitue un témoignage de première main, inhabituel et éclairant, sur les premières armes de cette Russie socialiste dont la chute n'a pas fini de déterminer la marche de l'Historeà présent.

Nous sommes à Petrograd, en 1920. Isaak Babel nous place dans le luxueux appartement de la famille Moukovkine, dont le chef était, avant Octobre, général. L'une de ses filles, Marie, est au front, dans l'armée rouge. L'autre, Lioudmila, restée près de son père, ravitaille la famille en acceptant les hommages de quelques débrouillards, dont un certain Isaak Dymchitz, qui trafique la farine, les jambons...

A plusieurs reprises, Isaak Babel décrit un penchant à l'exercice d'un commerce qui frise l'illégalité. Le père de Babel, d'une élégance recherchée, presque snob, avait à Odessa une entreprise d'export-import de machines agricoles, tout à fait honnête. Isaak Babel eut plusieurs fois à souffrir de mesures antisémites, comme un *numerus clausus* qui l'empêcha d'entrer à l'université d'Odessa, comme aussi un refus de permis de séjour à Moscou – mesures qui cessèrent en 1917. Lorsque Bernard Sobel avait mis en scène une première fois *Marie* en 1975, il avait présenté le « magouilleur » Dymchitz sous une apparence un peu caricaturale qui ne convenait pas. Sobel fait jouer aujourd'hui Dymchitz par un Aurélien Recoing charmant, c'est plus juste.

La concision de la pièce de Babel, qui rappelle celle de ses scénarios de cinéma, remarquables (il avait écrit entre autres celui du *Pré de Béjine*, d'Eisenstein, qui semble avoir été détruit), est très intelligemment soutenue par la mise en scène de Sobel, qui ne fait pas de détours, ne charge pas l'apparence, et dirige les acteurs au plus près d'une expression immédiate. La stylisation scénique, le décalage de la figuration des meubles, des costumes, l'imagination du jeu, bref tous les recoupements de cet art magique du théâtre, sont ici d'une maestria suprême, nettement affirmée, et presque invisible. C'est très beau. Interprétation emmenée surtout par Muriel Piquart, Aurélien Recoing, Serge Merlin (par moments un peu vieux style trop appuyé), Maxime Leroux...

B. ENGUERAND

« Marie » d'Isaac Babel

La dernière scène, qui montre un ménage d'ouvriers (la jeune femme enceinte) emménageant dans l'ex-domicile des Moukovkine, trouvant cela trop grand, est l'une des plus belles. Le rideau tombe, et comment éviter de songer au destin d'Isaak Babel : *Marie* ne sera pas jouée, mais Babel, soutenu par Gorki, va connaître quelques belles années : *« Je suis à présent propriétaire d'une Ford neuve de huit cylindres, arrivée d'Amérique il y a un mois »* (cela a un ton de plaisanterie à la Brecht).

Mais Gorki va mourir, et ce sera l'arrestation, le 15 mai 1939, à 10 heures du matin, dans sa belle datcha de Peredelkino. Il serait mort le 17 mars 1941, personne ne sait encore comment. Croisant un ami dans la prison de Loubianka, il avait dit : *« On ne m'a pas laissé le temps de finir »*.

MICHEL COURNOT

► **Théâtre de Gennevilliers, du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 17 heures, jusqu'au 21 février. Tél. : 47-93-26-30.**

La drague

Un solitaire, un téléphone, beaucoup d'imagination et d'humour

LE CHASSEUR DE LIONS
à la Bastille

Il est en chemise blanche et cravate sobre, en chaussettes. Pas de pantalon serrant la taille, pas de chaussures qui enferment les pieds. A l'aise pour draguer au téléphone en se massant les chevilles, en rampant sur la banquette qui constitue le seul décor du *Chasseur de lions*, d'après le livre de Javier Tomeo. En quelque sorte, un avatar de *la Voix humaine*, mais pris du côté de l'homme. Le monologue d'un macho miteux, à la fois dominateur et timoré, et qui ne possède pas le vocabulaire de son imagination.

Cet homme dit s'appeler Armand, se décrit comme un athlète nordique. Il a la silhouette massive, le front légèrement soucieux, l'humour imperturbable de Charles Berling. Son truc de drague ?, *« La dernière fois je suis tombé sur vous par erreur, je partais chasser le lion en Afrique. Je vous avais promis de vous rappeler à mon retour, je tiens ma promesse. »*

Après quoi il improvise. Avec un soin méticuleux, cherchant à tâtons le moyen d'intéresser la dame, avec de pauvres efforts pour simuler la force tranquille du héros-poète. Parfois, transperce quelque chose de sa vérité, il devient alors émouvant, et inquiétant comme tous ces solitaires dont on se demande s'ils ne vont pas craquer, casser, tuer.

Cette femme, si elle était présente, il la tabasserait peut-être, il l'abattrait. Pas parce que c'est elle, mais parce qu'elle est une femme. L'autre.

La misogynie de ce malheureux relié à la vie par les spirales du fil téléphonique explose en provocations vaines. Ce type est un malsain, la seconde d'après un refoulé piteux, puis un méchant malin, puis un égaré n'osant pas crier au secours, puis un brave crétin désarmant...

Et finalement, c'est un super-acteur qui se délecte d'un texte. Charles Berling a découvert Javier Tomeo en jouant *Monstre aimé* pour Jacques Nichet, et ça a été le coup de foudre. Vivacité dans un corps minéral, acuité dans un regard faussement distrait, ironie dans le demi-quart de sourire et la ride soucieuse. Charles Berling est absolument chez lui dans le comique sec de cette histoire équivoque. Il offre une heure un quart de bonheur. A prendre sans hésiter.

COLETTE GODARD

► **Du mardi au samedi à 19 h 30. Dimanche 15 h 30. Jusqu'au 7 février. Tél. : 43-57-42-14**

CINÉMA

Vendeurs, acteurs, menteurs

A l'écran, la pièce de David Mamet a gardé son pouvoir corrosif

GLENGARRY
de James Foley

Créée à la fin du premier mandat de Ronald Reagan, *Glengarry Glen Ross*, la pièce de David Mamet, faisait entendre les dissonances de la convoitise. Quatre hommes vendent des morceaux de terrain en Arizona aux gogos d'une grande ville américaine. Le meilleur vendeur gagnera une Cadillac. Les moins bons seront licenciés. Ces représentants travaillent sur des fiches de clients que leur fournit leur employeur : les meilleures fiches permettent de meilleurs résultats, mais seuls les plus performants ont accès aux meilleures fiches.

David Mamet a lui-même adapté sa pièce pour le cinéma. Il l'a un peu aérée avec une scène de vente à domicile (superflue, tant la pièce se nourrit du sentiment de claustrophobie) et a surtout rajouté un personnage. Alec Baldwin joue cet émissaire du siège central, venu annoncer aux vendeurs qu'ils perdront leur emploi s'ils n'obtiennent pas de résultats : apparition cauchemardesque d'un homme qui a abandonné toute prétention à l'humanité, ne donne plus son nom mais son salaire annuel et le prix de sa voiture. C'est le stade suprême du matérialisme que la pièce de 1983 tournait en dérision. En douze ans, David Mamet a eu le temps de perdre son sens de l'humour. Mais la brutalité de cette première scène, l'intensité quasi-psychotique du jeu de Baldwin, fait un peu d'ombre à la suite. Et c'est dommage, car James Foley, le réalisateur, sert bien le texte de Mamet. Celui-ci procède par accumulation de jurons, par répétition, à charge pour l'acteur d'extraire toutes les nuances possibles des *fuck you* ou des *asshole*, de faire émerger le sens et l'humanité que l'auteur a enfouis sous cette espèce de bruit blanc.

Jack Lemmon, qui joue un vieil homme aux abois, en fait des tonnes, on le lui reprochera sûrement. Pourtant le rôle – un vieux menteur qui n'arrive même plus à se tromper lui même – ne lui laisse guère le choix. En face, Al Pacino en vendeur au sommet de son art est irréprochablement ambigu, séduisant même dans ses scènes avec Jonathan Pryce, pigeon piégé au hasard d'une rencontre dans un bar. Ed Harris, Alan Arkin (les autres vendeurs), Kevin Spacey (le directeur de l'agence), exécutent chacun à leur manière une variation sur le thème du perdant. Ensemble, ils méritent le détour, ne serait-ce que par amour du métier d'acteur.

THOMAS SOTINEL

Dépôt de confiture

SALMONBERRIES
de Percy Adlon

Du fond de la grande antenne parabolique, Kotzebue, l'Esquimaude orpheline, crie sa détresse. Quand elle ne s'ennuie pas au milieu de ses livres, Rosawitha, la bibliothécaire immigrée, tente d'enfermer son angoisse dans des bocaux de confiture (de *salmonberries*, qui sont des baies poussant en Alaska : on est en Alaska). Le nouveau film de Percy Adlon est donc une parabole littéraire et écologique sur la quête des origines. A l'extrémité opposée du thermomètre, le cinéaste allemand reprend le principe de *Bagdad Café*, en organisant la rencontre incongrue dans un lieu isolé de personnages « à part », qui se révéleront l'un l'autre.

Kotzebue, enfant trouvée devenue une adolescente garçonnne et taciturne, souffre de ne rien savoir de son passé. Rosawitha, évadée de l'Allemagne de l'Est en franchissant le mur, au prix de la mort de son mari trahi par son frère, souffre du poids envahissant de son passé. C'est aussi l'Europe chargée de sombre histoire et l'Amérique sans racines qui se rencontrent dans le bout du monde glacé, et cela fait une fable qui se voudra optimiste, quand l'adolescente brune emmènera la femme blonde dans Berlin réunifiée se réconcilier avec elle-même et la vie.

Percy Adlon propose parfois des ornements d'images séduisants, entre absurde et simplicité des grands espaces. Mais jamais il ne trouve la traduction cinématographique de ce qui reste une « idée », trop solidement construite sur le papier. Et si, aux côtés de Rosel Zech et de feu Chuck Connors, il révèle une vraie présence en faisant débuter au cinéma la chanteuse de country K. D. Lang, d'une imposante sobriété, lui-même manque terriblement de cette qualité, retrouvant son goût pour les colorations bariolées, les cadrages tordus et l'onirisme de pacotille, qui sont son habituel, et dommageable, péché.

JEAN-MICHEL FRODON

Rêver peut-être

A L'HEURE OÙ LES GRANDS FAUVES VONT BOIRE
de Pierre Jolivet

On rêverait, une nuit. Un joli rêve anodin. On se réveillerait le matin, et, comme en rêve, on entreprendrait de le réaliser. Normal, puisqu'on serait réalisateur de films. Ce rêve? Une femme apparue, très séduisante, et que l'on allait séduire, sûrement, si le réveil, malencontreusement...

Donc, de ce rêve léger, on ferait une comédie, une bulle de savon couleur du temps. Un peu grave, tout de même, la comédie, puisque le temps qui court est assez méchant. Les choses sérieuses (chômage, exil, maladies affectueuses, et même la mort par trop câline) apparaîtraient en filigrane, mais le rêve l'emporterait, on peindrait en bleu le mur des chambres, on prendrait les girafes pour des lions, il y aurait de l'amitié à revendre, et cette femme, cette femme exquise qui s'entêterait à vouloir tourner un documentaire ethnographique intitulé *A l'heure où les grands fauves vont boire*... Un titre idiot, révérence gardée, mais qu'importe, en rêve tout est permis. D'ailleurs, dans ce rêve de film heureux, on ferait entrer aussi quelques membres de sa famille, puisqu'ils sont comédiens, qu'ils ont du talent, et ce serait joli.

C'est ainsi, sans doute, que Pierre Jolivet, entraînant dans son sillage Eric Métayer, Marc Jolivet (son frère), Arlette Thomas (sa mère), Isabelle Gélinas, a imaginé son cinquième long métrage, une sorte de récréation intime, de variation gracieuse sur la légitimité du désir. On peut rêver... Mais il s'est fourvoyé, crayonnant un scénario paresseux, une esquisse d'intrigue alourdie par des dialogues à l'humour sentencieux. Ses quatre précédents films (*Strictement personnel*, *le Complexe du kangourou*, *Force majeure* et *Simple mortel*), montrant une inspiration versatile sans cesse en mouvement, étaient plus forts, plus convaincants. Qu'il aille vite au prochain. On l'attend.

DANIÈLE HEYMANN

EN BREF

□ **Réouverture du cinéma l'Arlequin à Paris.** – Fermée depuis la cessation d'activité de la société Cosmos, qui y présenta durant douze ans des films soviétiques, la salle de la rue de Rennes entièrement rénovée par l'architecte Jean-Claude Pourtier, a rouvert le 13 janvier sous son précédent nom, l'Arlequin. Elle a été inaugurée par M. Jack Lang, ministre de la culture et de l'éducation nationale, accompagné de M. Dominique Wallon, directeur général du Centre national du cinéma, qui a soutenu financièrement cette opération, et de M. François Collet, maire du sixième arrondissement, dont la présence manifestait la volonté de la municipalité de se préoccuper à son tour des cinémas. Construite en 1934 (elle s'appelait alors le Lux), la salle appartient désormais au distributeur et exploitant Simon Simsi, animateur d'un réseau indépendant de qualité dans la capitale. Pour cette réouverture, Simsi propose *Play Time*, le chef-d'œuvre de Jacques Tati, que programma l'Arlequin dans les années 60.

□ **Reprise du « Désir sous les ormes ».** – Le spectacle de Matthias Langhoff *Désir sous les ormes*, dont les représentations avaient dû être interrompues (*le Monde* du 12 janvier), reprendra au Théâtre des Amandiers de Nanterre le 28 janvier et se poursuivra pendant le mois de février. Du mardi au samedi à 20 h 30, le dimanche à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00.

□ **RECTIFICATIF.** – Dans l'article consacré au mécénat culturel aux Etats-Unis (« Dollars pour l'art », supplément Arts-Spectacles, *le Monde* du 14 janvier), nous avons écrit par erreur que le montant total des dons privés atteint, dans ce pays, 128 millions de dollars et que les arts ont reçu 9 millions de dollars. Il s'agit, en fait, de 128 *milliards* de dollars et de 9 *milliards* de dollars.

Le partage du gâteau

La Biennale de Venise en proie au virus destructeur de la politique italienne

ROME

de notre correspondante

Venise s'enfonçait déjà dans la lagune, à présent voici sa Biennale, la plus célèbre institution culturelle du pays, menacée de sombrer dans les polémiques créées par les pratiques douteuses d'un régime politique lui-même en perdition. Objet du litige : la nomination des membres du nouveau conseil directeur, avalisée par le gouvernement socialiste, la région, la province et la ville de Venise. Parmi les dix-neuf noms désignés se retrouve en effet, un peu trop parfaitement, la géographie des partis politiques influents : huit démocrates-chrétiens, six socialistes, trois membres du PDS (ex-PCI), un social-démocrate et un libéral.

Que fait-on des statuts et des règlements, qui prévoient le choix de *«personnalités du monde des arts et de la culture, dont les noms, réunis dans un catalogue, seront proposés par des associations professionnelles»*? Polémiques, grincements de dents, accusations : coup sur coup, s'estimant «piégés», ou ne voulant pas cautionner des pratiques qu'ils réprouvent, trois des conseillers désignés ont annoncé cette semaine leur refus ou leur désistement. Parmi eux, le recteur de l'université vénitienne de Ca Foscari Paolo Costa, et le metteur en scène Furio Scarpelli.

A leur suite, les employés de la Biennale s'élèvent contre la vieille *«lottizzazione»*, le «partage du gâteau» entre partis. Rien de bien neuf pourtant, et certains n'ont pas manqué de trouver tardif et ingénu ce chœur de vertueuses protestations, surtout dans une ville qui a fourni son contingent de politiciens «ombreux» aux juges de l'enquête «mains propres» qui depuis près d'un an épure l'Italie des scandales. La Biennale est également sur la sellette du fait de son mode de fonctionnement, de nombreuses voix s'élevant pour réclamer une gestion plus autonome par rapport à l'Etat, voire la tutelle de personnalités culturelles incontestables pour sortir de la crise.

Au cours d'une conférence de presse à Rome, mercredi 13 janvier, des intellectuels, auteurs, gens de cinéma et de théâtre, ont ainsi lancé publiquement un appel au reste du conseil dirigeant de la Biennale pour qu'il se démette, et permette ainsi *«à la culture de reprendre le pas sur la politique»*.

De son côté, le ministre du tourisme et des spectacles, la socialiste Margherita Boniver, attribuant les dérèglements actuels aux lois fixées dans les années 70 qui prévoient un conseil de dix-neuf personnes, s'est prononcée pour une réforme *«rapide et efficace»*. Elle ne laisserait place qu'à *«cinq conseillers, personnalités compétentes, désignées par les instances culturelles, et s'occupant chacune d'une des sections de la Biennale»*. Jeudi 14, le ministre des spectacles devait rencontrer celui de la culture, Alberto Ronchey, qui vient d'obtenir un premier succès en faisant adopter le 13 janvier au Sénat une loi réformant la gestion des musées.

Mais à peine les problèmes de la Biennale semblaient-ils recevoir une amorce de règlement qu'un autre scandale politico-culturel éclatait à Venise : l'assesseur socialiste à la culture et maire adjoint de la ville, Fulgenzio Livieri, en l'absence du maire, vient de s'auto-désigner comme directeur du prestigieux théâtre lyrique la Fenice.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

MUSIQUES

Le poing et la plume

Réunis dans le même concert, Berio et Stravinsky, un militant et un humoriste

Pour ses trois premiers concerts à la tête de l'Ensemble InterContemporain, dont il est récemment devenu le directeur artistique, le jeune chef d'orchestre américain David Robertson a choisi d'explorer le lyrisme vocal du vingtième siècle. En ouverture, mardi 12 janvier, une confrontation entre l'esprit ludique de Stravinsky et l'esprit militant d'un Berio d'il y a trente ans.

Le chant contre les cris, l'expression lyrique contre les imprécations : dans *Passaggio* de Berio, cette «passion profane» que le compositeur a conçue avec le poète Edoardo Sanguineti, les positions sont irréductibles. Leur aspect manichéen et ce militantisme apparemment réducteur pourraient paraître datés. Mais ce cauchemar d'une femme-symbole face à la meute des bien-pensants prend ici valeur générale : dans une société taillée à l'image de l'homme, la femme déchaîne la violence par sa différence. La masse vulgaire et primitive est discrètement identifiée au public (forcément «bourgeois» pour le Berio de l'époque), le chœur qui l'incarne est, sur l'indication du compositeur, disséminé dans la salle. Tout cela n'a pas dû déplaire au PCI des années 60.

Cette œuvre écrite dans la ferveur, et qui avoue bravement son époque, méritait d'être reprise. On a si souvent tendance aujourd'hui à regarder de manière unilatérale, politiquement ou esthétiquement, la période des années 55-68 qu'on ne peut qu'apprécier une telle restitution. Même si la hâte du compositeur à mettre en musique son propos se contente d'un traitement instrumental strictement utilitaire, sans relief particulier, sans cette aura de musicalité qu'il allait acquérir dans des œuvres postérieures, telles Coro ou, plus récemment, Ofanim. Mais, par le traitement spatial, qui apporte, comme on disait à l'époque, une quantité d'information supplémentaire, et par la maîtrise irréprochable de l'expression vocale, le manifeste devient fable et le geste musical réellement protestataire.

Le caractère rituel de « Noces »

Il faut au «rôle» féminin soliste un soutien vocal, une malléabilité d'expression, une richesse de tons qui lui permet d'éviter de sombrer dans l'abstraction. L'Américaine Victoria Schneider ne fait pas toujours preuve d'une grande diversité de moyens. Mais sa présence et son «entêtement» impressionnant ont conféré une autorité indéniable à son apparition. La direction de David Robertson était exemplaire de rigueur formelle et de discipline.

Renard et *les Noces*, les deux œuvres de Stravinsky qui occupaient la première partie, sont, surtout pour la dernière, autre chose que des pièces de caractère, produits d'un traitement inventif de la tradition folklorique. Stravinsky insiste sur le caractère «rituel» de *Noces*. Et sur cette *«cette collection de clichés et de dictons traditionnels»*. En contemporain du cubisme, le compositeur monte de manière volontairement abrupte ces objets culturels familiers. Ils gardent, comme chez Klee, et malgré ce traitement anguleux, *«le souvenir du réel»*. Robertson y est souple et précis, loin de tout pittoresque facile mais loin aussi de toute géométrisation forcée. Dans cette partition qui, les voix mises à part, ne contient que des timbres percussifs, le chef arrondit quelque peu les angles, contrairement à la tradition, insiste sur les superpositions de temps comme s'il voulait laisser la musique respirer plus que de coutume. Y aurait-il aussi un postmodernisme interprétatif?

COSTIN CAZABAN

Tristan réjouissant

Wagner chanté sur le Paillon dans la grande tradition

TRISTAN ET ISOLDE

à Nice

Depuis que l'Opéra de Nice et son capitaine, Pierre Médecin, ont monté le *Ring* dans les images de Mesguich à l'Acropolis, le pli est pris. Personne là-bas ne s'effraie d'aller goûter aux grands Wagner dans une salle de ce Palais des Congrès bâti sur le Paillon, décor futuriste anonyme, atmosphère la moins «bayreuthienne» que l'on puisse imaginer. Mais c'est qu'à Nice, une fois cet anachronisme assumé, on fait en sorte que tout marche ensemble : des voix surpuissantes avec un orchestre survolté, une mise en scène limpide avec un décor si abstrait qu'il peut à la limite, quelques fioritures exceptées, se laisser oublier.

Fioritures, par exemple, les fleurs en couronne immaculée du premier acte (un parterre de lys sur le pont d'un bateau : cherchez le symbole) ou l'immense flèche plantée dans un cadran solaire démesuré au troisième acte (on y devine cette fois la lutte d'Eros et de Chronos : Tristan vivra-t-il assez de temps pour retrouver Isolde?). Soit beaucoup de cercles et d'anneaux pour une thématique visuelle à la Wieland Wagner, qui recentre opportunément l'action sur cette scène démesurée. Pet Halmen est à la fois metteur en scène et décorateur. Sa double casquette est une garantie d'unité et de «lisibilité» de ses idées.

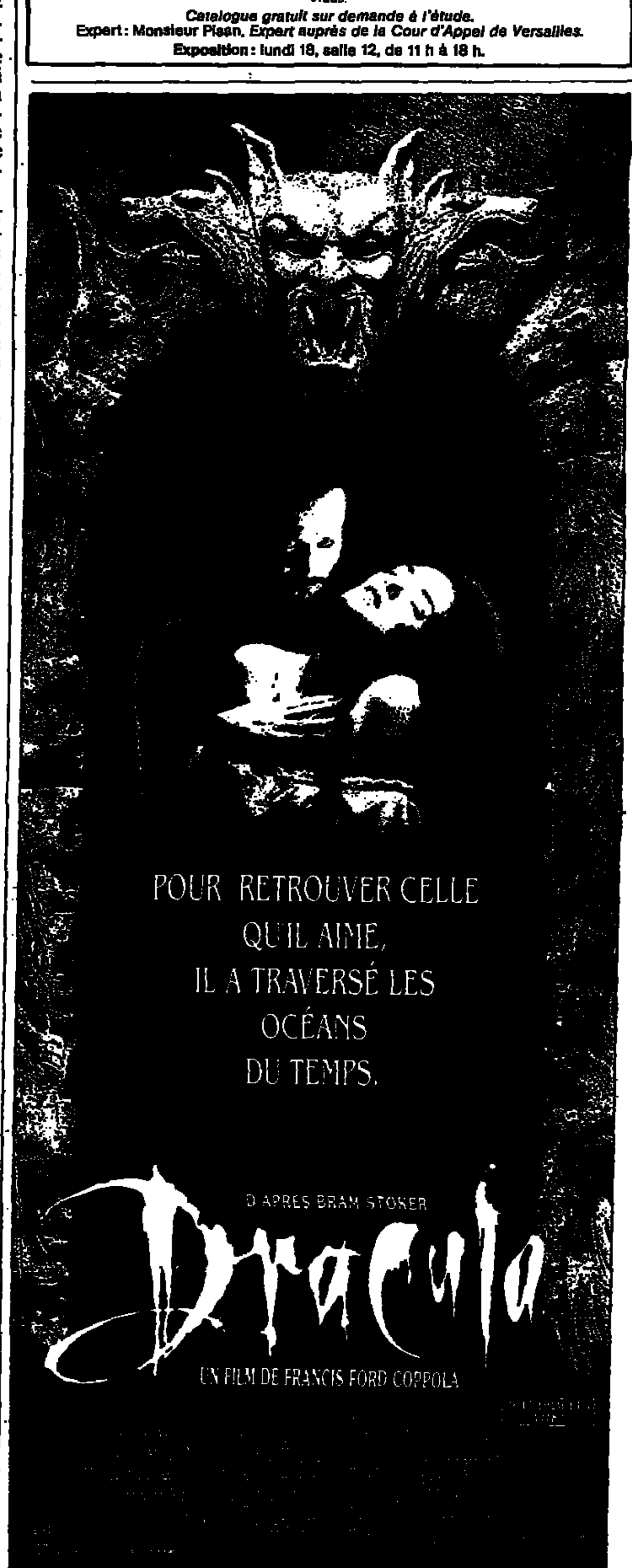
Tristan devait être chanté par Richard Versalle. On dut lui trouver un remplaçant la veille de la première, samedi 9 janvier. Un coup de téléphone, et Heikki Siukola prenait deux avions, visionnait la mise en scène en vidéo, se la mettait dans la tête en une seule répétition et, moins de vingt-quatre heures après son départ d'Helsinki, avalait ses trois actes d'une voix tonnante, à peine dissociée par instants, mais d'une générosité époustouflante. Ténor finlandais, Siukola a transporté dans ce même rôle son mètre quatre-vingt-dix et ses épaules d'athlète quatre fois l'an dernier, de Vienne à Lyon et de Bordeaux à Nantes. C'est, jusqu'au trépas, un Tristan sans fêlure.

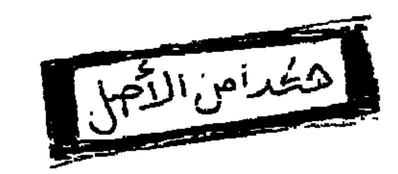
Lisbeth Balslev, dont on dit qu'elle fut une Senta excessive et bouleversante dans *le Vaisseau fantôme* de Kupfer à Bayreuth, est devenue une Isolde pondérée, magistrale vocalement, mais étonnamment paisible vu l'importance supposée de ses problèmes sentimentaux. Un roi Marke imposant (Gregory Reinhart), un Kurvenal magnifique de jeunesse et de naturel (Albert Dohmen), une Brengane un peu effacée mais excellente musicienne complétaient cette distribution de classe internationale. Avec cette coquetterie en prime : Manfred Jung (l'un des Siegfried de la *Tétralogie de* Chéreau-Boulez) faisant une brève apparition dans le rôle du pâtre. Klaus Weise est depuis 1990 directeur musical de l'Orchestre de Nice (renforcé dans *Tristan* par quelques instrumentistes monégasques). Exception faite de certains éclats excessifs, son Wagner est parfaitement en place, peut-être pas inoubliable, mais irréprochable.

ANNE REY

► Troisième et dernière représentation jeudi 14 janvier, 19 heures. Tél. : (16) 93-80-59-83.







EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 14 h à 18 h.

L'ART EN JEU. Atelier des enfants. Jusqu'au 28 mars.

GLEN BAXTER. Galeries contemporaines. Jusqu'au 24 janvier.

COOP HIMMELBLAU. 1er sous-sol petite salle. Jusqu'au 12 avril.

PETER FISCHLI ET DAVID WEISS. Galeries contemporaines. Jusqu'au 24 janvier.

GARY HILL. Galeries contemporaines. Entrée : 16 F. Jusqu'au 24 janvier.

IMAGINAIRES D'ILLUSTRATEURS EUROPÉENS. Salle d'actualités. Jusqu'au 18 janvier.

PANAMARENKO, MEGANEUDON I. Galeries contemporaines. Jusqu'au 24 janvier.

PHOTOGRAPHES D'AMÉRIQUE LATINE. Galerie du forum. Jusqu'au 18 janvier.

RÉEL-VIRTUEL. Petite salle-1er sous-sol. Jusqu'au 24 janvier.

Musée d'Orsay

Quai Anatole-France, place Henry-de-Montherlant (40-49-48-14). Mer., ven., sam., mar. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.

1893 : WAGNER ET LA FRANCE. Exposition-dossier. Jusqu'au 30 mai.

HILL ET ADAMSON, LE PREMIER REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE, 1843-1845. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 18 janvier.

SISLEY. - rez-de-chaussée. Entrée : 32 F, 45 F (billet jumelé musée-exposition). Jusqu'au 31 janvier.

Palais du Louvre

Entrée par la pyramide (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 10 h à 22 h.

LE BRUIT DES NUAGES : PARTI PRIS DE... PETER GREENAWAY. Hall Napoléon. Entrée : 35 F (billet couplé avec Byzance). Jusqu'au 1er février.

BYZANCE, L'ART BYZANTIN DANS LES COLLECTIONS NATIONALES. Hall Napoléon. Entrée : 35 F (billet couplé avec le Bruit des nuages). Jusqu'au 1er février.

LES NOCES DE CANA, DE VÉRONÈSE. Une œuvre et sa restauration. Salle des Etats. Entrée : 35 F. Jusqu'au 29 mars.

PANNINI (1691-1765). Pavillon de Flore. Entrée : 35 F (ticket d'entrée au musée). Jusqu'au 15 février.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

12, av. de New-York (40-70-11-10). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30.

HANS-PETER FEDMANN. Mois de la photo. Entrée : 35 F. Jusqu'au 17 janvier.

FIGURES DU MODERNE. L'expressionnisme en Allemagne de 1905 à 1914. Entrée : 30 F. Jusqu'au 14 mars.

PARCOURS EUROPÉEN III : L'ALLEMAGNE. Qui, quoi, où ? Un regard sur l'Allemagne en 1992. Jusqu'au 17 janvier.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

JACQUES-HENRI LARTIGUE A L'ÉCOLE DU JEU. (42-56-37-11). T.l.j. sf mar. et mer. de 11 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 30 avril.

Galerie nationale du Jeu de Paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30. Projection de films et vidéos de Raysse t.l.j. à 14 h.

MARTIAL RAYSSE, RÉTROSPECTIVE. Galerie nationale du Jeu de Paume. Entrée : 35 F. Jusqu'au 31 janvier.

MUSÉES

BIJOUX DES RÉGIONS DE FRANCE. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h, jeu. jusqu'à 22 h. Entrée : 32 F. Jusqu'au 7 mars.

CHINE CONNUE ET INCONNUE. Dix années d'acquisitions. Musée Cernuschi, 7, av. Vélasquez (45-63-50-75). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 février.

CORPS CRUCIFIÉS. Musée Picasso, hôtel Salé - 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). T.l.j. sf mar. de 9 h 30 à 12 h (group. scol. et adult. sur réserv.) et de 12 h à 18 h (indiv. et group. adult.), dim. de 9 h 30 à 18 h. Entrée : 32 F, 20 F dim. Jusqu'au 1er mars.

LA DANSE, UNE FAÇON D'ÊTRE. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 18 janvier.

DANS LES COULISSES DE LA BN. Bibliothèque nationale, rotonde de l'espace Colbert, 2, rue Vivienne et 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-10). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 15 février.

EUGÈNE DELACROIX. Le voyage au Maroc. Musée Delacroix, 6, rue de Furstenberg (43-54-04-87). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F. Jusqu'au 18 janvier.

DESIGN : VIGNELLI. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 28 février.

DES LIVRES ET DES ROIS. La bibliothèque royale de Blois. Bibliothèque nationale, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 17 janvier.

L'ÉPREUVE NUMÉRIQUE. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 18 janvier.

LE FORUM BUTAGAZ POUR L'ARCHITECTURE. Les jeunes architectes s'exposent au pavillon de l'Arsenal. Pavillon de l'Arsenal, galerie d'actualité, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 17 janvier.

FRAGONARD ET LE DESSIN FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE. Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 14 février.

HÉRAKLÈS ARCHER. Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 17 janvier.

IMAGES D'UN AUTRE MONDE. La photographie scientifique. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 18 janvier.

MAX JACOB, LA PASSION EN PEINTURE. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 17 janvier.

JARDIN DES MODES 1922-1992 : AFFAIRE DE STYLES. Musée des arts décoratifs, galerie des oculi, 5e étage, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun., mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 janvier.

MANTEAU DE NUAGES - KESA JAPONAIS. Musée national des arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 32 F. Jusqu'au 15 février.

MONNAIES DE CHINE. Bibliothèque nationale, cabinet des médailles et antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 17 janvier.

LES NYMPHÉAS AVANT ET APRÈS. Musée national de l'Orangerie des Tuileries, place de la Concorde (42-97-48-16). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 26 F. Jusqu'au 25 janvier.

PALIMPSESTE. Présentation de l'œuvre de Benoît Lemoine. Bibliothèque nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs, 4, rue Vivienne (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 15 janvier.

PARIS, LA VILLE ET SES PROJETS. Pavillon de l'Arsenal, rez-de-chaussée, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 18 décembre.

PEINTURES RACONTÉES, IMAGES EN PAROLES. Musée d'art naïf Max Fourny - halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 30 octobre.

LA PHOTOGRAPHIE SCIENTIFIQUE. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 18 janvier.

RAO-POLYNÉSIES. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 23 F. Jusqu'au 29 mars.

MAN RAY. Les Années Bazaar, photographies de mode 1934-1942. Musée des arts de la mode, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 31 janvier.

REGARDS TRÈS PARTICULIERS SUR LA CARTE POSTALE. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 janvier.

RODIN SCULPTEUR. Œuvres méconnues. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h, du 1er au 30 avril t.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 21 F. Jusqu'au 11 avril.

LE ROI SALOMON ET LES MAITRES DU REGARD. Art et médecine en Ethiopie. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 10 h à 17 h 50. Entrée : 23 F. Jusqu'au 25 janvier.

EGON SCHIELE (1890-1918). Cent œuvres sur papier. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 20 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 27 février.

SYNAGOGUES D'ALSACE. Musée d'art juif, 42, rue des Saules (42-57-84-15). T.l.j. sf ven. et sam. de 15 h à 18 h. Jusqu'au 15 février.

TABLES D'ÉGOISTES. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 45. Entrée : 35 F. Jusqu'au 14 mars.

LE TEMPS DU SILENCE. La photographie espagnole des années 1950-1960. Mission du patrimoine photographique, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 31 janvier.

TRÉSORS DE L'ÉCRIT. Bibliothèque Nationale, galerie Mazarine, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 17 janvier.

VIVRE LA VILLE. De la hutte à la mégapole. Parc de la Villette, pavillon Tusquets, 211, avenue Jean-Jaurès (42-78-70-00). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h, mer., sam., dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 janvier.

CENTRES CULTURELS

ACCORD A CORPS. Collection du professeur Desbonnet, mois de la photo. Maison de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou (42-40-27-28). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Entrée : Accès libre. Jusqu'au 15 janvier.

L'AMÉRIQUE DANS TOUS SES ÉTATS. Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain (49-54-75-00). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 22 h. Jusqu'au 27 janvier.

L'ARCHITECTE ET LA MAISON : DU RÊVE A LA RÉALITÉ. Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot (47-23-81-85). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 15 janvier.

LETIZIA BATTAGLIA, FRANCO ZECCHIN. Institut culturel italien à Paris, hôtel de Galliffet, 50, rue de Varenne (44-39-49-39). T.l.j. sf sam. et dim. de 9 h 30 à 13 h et de 15 h 30 à 19 h. Du 15 janvier au 29 janvier.

THIERRY BEGHIN, YVES GRENET, ROMAIN PELLAS. Hôpital Ephémère, 2, rue Carpeaux (46-27-82-82). T.l.j. sf dim., lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 28 février.

BEREL. Centre juif d'art et de culture Israël Jefroykin, 68, rue de la Folie-Méricourt (48-05-28-60). Mer., lun. de 10 h à 14 h et de 18 h à 21 h, jeu., mar. de 10 h à 21 h, ven. de 10 h à 14 h. Jusqu'au 31 janvier.

BEYROUTH, FRAGMENTS. Photographies de Houda Kassatly. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 17 janvier.

BOTERO AUX CHAMPS-ELYSÉES. 31 sculptures monumentales. De la Concorde au rond-point des Champs-Elysées. Jusqu'au 30 janvier.

BRION GYSIN PLAY BACK. Espace Electra, 6, rue Récamier (45-44-10-03). T.l.j. sf lun., mar. et fêtes de 11 h 30 à 18 h 30, jusqu'à 20 h 30 les soirs de spectacles. Entrée : 15 F, concert à 21h : 100 F. Du 14 janvier au 13 février.

CAPPIELLO (1875-1942). Fondation Mona Bismarck, 34, avenue de New York (47-23-38-88). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 10 h 30 à 18 h 30. Du 15 janvier au 27 février.

MIHAIL CHEMIAKIN, GUSTAVO VEJARANO. Le Monde de l'art, 18, rue de Paradis (42-46-43-44). T.l.j. sf dim. de 13 h à 19 h 30, lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 30 janvier.

COLLECTION DU MUSÉE CANADIEN DE LA PHOTOGRAPHIE CONTEMPORAINE. Service culturel, ambassade du Canada, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 16 janvier.

DE LA TRADITION A LA RECHERCHE. La galerie fête son Xe anniversaire. ADAC galerie-atelier, 21, rue Saint-Paul (42-77-96-26). T.l.j. sf lun. de 14 h à 19 h. Du 15 janvier au 14 février.

JACQUES DERREY, MICHEL BADUEL. Fondation Taylor, 1, rue La Bruyère (48-74-85-24). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 30 janvier.

SALIBA DOUAIHY. Peintures. Institut du monde arabe, galerie d'art et d'essai, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 février.

FRAGMENTS D'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES. Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot (47-23-81-84). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 27 février.

PAUL-ARMAND GETTE. Furkapass & glacier du Rhône. Centre culturel suisse, 32-38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 17 janvier.

HOMMAGE A JOHN KOBAL. Espace photographique de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 janvier.

KAESEBERG. Goethe Institut, galerie Condé, 31, rue de Condé (43-26-09-21). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 20 h. Du 14 janvier au 11 mars.

YVES KLEIN, UNE ZONE DE SENSIBILITÉ. Renn Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille (42-60-22-99). T.l.j. sf dim., lun., mar. et jours fériés de 12 h à 17 h, sam. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 28 mars.

LA LOGIQUE DE LA COMPLEXITÉ DANS L'ŒUVRE DE JEAN RENAUDIE (1963-1981). Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon (46-33-90-36). T.l.j. sf lun., mar. de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 14 février.

CATHERINE MAGDELAINE. Maison Mansart, 5, rue Payenne (48-87-41-03). T.l.j. sf lun. de 15 h à 19 h. Jusqu'au 24 janvier.

LE MUSÉE HISTORIQUE DE GOTLAND. Centre culturel suédois, hôtel de Marle, 11, rue Payenne (44-78-80-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 7 mars.

MIRIAM NEIGER, LILLEBET FOSS, SUZELLE LEVASSEUR, JUDITH SHAPIRO. Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (42-78-71-72). T.l.j. de 13 h à 19 h. Du 15 janvier au 25 janvier.

NOUVEAUX ITINÉRAIRES. Les Alpes vues par les photographes. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 17 janvier.

ZHANG PEILI. Théâtre du Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt (42-56-60-70). T.l.j. de 12 h à 20 h, dim. et lun. de 12 h à 18 h et jusqu'à 22 h les soirs de représentation. Jusqu'au 7 mars.

SAURA ET LES LIVRES DE SA VIE. Dessins originaux. Instituto Cervantes, 7, rue Quentin-Bauchart (47-20-83-45). T.l.j. sf dim. et lun. de 12 h à 19 h 30. Jusqu'au 23 janvier.

LES SPORTIFS DU MERCREDI APRÈS-MIDI. Espace information jeunesse et sports, 25, boulevard Bourdon (42-76-22-27). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 15 janvier.

VISION D'OCÉANIE. Musée Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 mars.

PHILIPPE ET MARCEL WOLFERS. De l'art nouveau à l'art déco. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 28 février.

PHILIP WONSBEK, FERDINAND GOTZ, PAIVI JUKOLA, JARMO SUOMINEN. Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (42-78-71-72). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 19 h. Du 15 janvier au 25 janvier.

YÉMEN. Architecture millénaire. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 17 janvier.

GALERIES

1 MÈTRE SUR 1 MÈTRE. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 30 janvier.

JURGEN ALBRECHT. Galerie Gilles Peyroulet, 7, rue Debelleyme (42-74-69-20). Du 16 janvier au 13 février.

JEAN ANGUERA. Sculptures. Galerie Lina Davidov, 210, boulevard Saint-Germain (45-48-99-87). Du 14 janvier au 23 février.

JEAN BAUDRILLARD. Photographies. Galerie Gérald Pitzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Jusqu'au 30 janvier.

PASCAL BAZILÉ. Le monde fanfare. Galerie de l'Etoile, 22, rue d'Umont-d'Urville (40-67-72-66). Du 15 janvier au 15 mars.

BITRAN. Dessins. Galerie Louis Carré, 10, av. de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 23 janvier.

GERD BONFERT, ARCHITECTURE DE LUMIÈRES. Galerie Bouqueret + Lebon, 69, rue de Turenne (40-27-92-21). Jusqu'au 25 janvier.

BORDERLINE. Le Sous-sol, 12, rue du Petit-Musc (42-72-46-72). Jusqu'au 16 janvier.

BOTERO. Galerie Didier Imbert Fine Arts, 19, av. Matignon (45-62-10-40). Jusqu'au 30 janvier.

LOUISE BOURGEOIS. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 30 janvier.

FRÉDÉRIC BRECK. Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 3 février.

PATRICE BRISBOIS. Galerie Diane Manière, 11, rue Pastourelle (42-77-04-26). Jusqu'au 27 janvier.

ANDRÉA BUSTO. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 13 février.

CABARET MOSNER. Galerie Lara Vincy, 47, rue de Seine (43-26-72-51). Du 14 janvier au 28 février.

PATRICIO CABRERA, GERARDO DELGADO, JUAN USLE. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 27 février.

JEAN-PHILIPPE CHARBONNIER. Inédits d'un roman peu connu. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (42-77-38-24). Jusqu'au 20 février.

COLLECTION D'HIVER. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Du 16 janvier au 27 février.

CHRISTINE CROZAT, MARIE-JÉSUS DIAZ, THIBAUT DE REIMPRÉ, JUDITH WOLFE. Galerie Véronique Smagghe, 24, rue Charlot (42-72-83-40). Jusqu'au 6 mars.

NICOLE D'AGAGGIO. Galeria d'art International, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 16 janvier.

ALEXANDRE DELAY. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 19 janvier.

JAN DIBBETS. Projet pour les vitraux de la cathédrale de Blois. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 30 janvier.

BERTRAND DORNY. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Du 14 janvier au 13 février.

EXPOSITION SUD-AMÉRICAINE. Galerie La Hune Brenner, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Du 14 janvier au 13 février.

GASIOROWSKI. Galerie Maeght, hôtel Le Rebours - 12, rue Saint-Merri (42-78-43-44). Jusqu'au 16 janvier.

JACQUES GERMAIN. Peintures et dessins de 1950 à 1990. Galerie Berbler-Beltz, 7 et 8, rue Pecquay (40-27-84-14). Jusqu'au 20 février.

GILLIAM, REMINGON, T. SIGG. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 16 janvier.

YVES GUÉRIN. Signes brûlés. Galerie Gastaud & Caillard, 6, rue Debelleyme (42-74-22-95). Jusqu'au 27 février.

CLAUDIA HART. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 16 janvier.

ANN VERONICA JANSSENS. Galerie Jennifer Flay, 7, rue Debelleyme (48-87-40-02). Jusqu'au 23 janvier.

MICHAEL KENNY. Galerie Patricia Dorfmann & Laurent Roux, 39, rue de Charonne (47-00-36-69). Jusqu'au 23 janvier.

GÉRARD KOCH. Galerie Clara Scremini, 16, rue des Filles-du-Calvaire (44-59-89-09). Jusqu'au 23 janvier.

JANNIS KOUNELLIS. Fumo di pietra. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 28 février.

FRANS KRAJCBERG. Galerie Charles Sablon, 21, av. du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 16 janvier.

HAI JEON LEE. Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (43-54-58-79). Du 19 janvier au 6 février.

BARBARA ET MICHAEL LIESGEN. Galerie Claudine Papillon, 59, rue de Turenne (40-29-98-80). Jusqu'au 30 janvier.

ARIANE LOPEZ-HUICI. Galerie Gérard Delsol et Laurent Innocenzi, 18, rue Charlot (48-87-41-63). Jusqu'au 4 février.

LUCIEN LORELLE, LE SURRÉALISTE ENTHOUSIASTE. Galerie Bouqueret + Lebon, 69, rue de Turenne (40-27-92-21). Jusqu'au 25 janvier.

ERIC MAILLET. Galerie Sylvana Lorenz, 13, rue Chapon (48-04-53-02). Jusqu'au 27 février.

LA MANIÈRE NOIRE. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-79). Jusqu'au 14 février.

DIDIER MARCEL. Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 27 février.

MATHIOT. Galerie Krief, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Du 14 janvier au 14 février.

MORIO MATSUI. Le murmure de la toile. Galerie Bellefroid, 8, rue Debelleyme (40-27-96-22). Jusqu'au 16 janvier.

MEHR LICHT. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 30 janvier.

JÉROME MESNAGER. Galerie loft, 3 bis, rue des Beaux-Arts (46-33-18-90). Du 16 janvier au 27 février. / Lascaux. Galerie Etienne Sassi, 14 av. Matignon (42-25-59-29). Du 16 janvier au 27 février.

JEAN MESSAGIER. Galerie Ariane Bomsel, 40, rue de Verneuil (42-61-00-66). Jusqu'au 23 janvier.

JEAN-CLAUDE MEYNARD. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 16 janvier.

LE MONDE EN ÉCLATS, L'ŒUVRE EN EFFRACTION. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Du 16 janvier au 23 février.

DIDIER MORIN. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 13 février.

AURÉLIE NEMOURS. Le nombre et le hasard. Galerie Denise René, 22, rue Charlot (48-87-73-94). Jusqu'au 15 janvier.

MAX NEUMANN. Galerie Vidal - Saint Phalle, 10, rue du Trésor (42-76-06-05). Jusqu'au 11 février.

PIERRE NIVOLLET. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 16 janvier.

L'ŒIL ET PONGE. Galerie de l'Echaudé, 11, rue de l'Echaudé (43-26-20-21). Jusqu'au 6 mars.

CLAUDE PIÉPLU, MARY BEACH. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 30 janvier.

LES PILIERS DE LA SAGESSE. Galerie Arlette Gimaray, 12, rue Mazarine (46-34-71-80). Jusqu'au 16 janvier.

VINCENT PIMENTEL. Galerie Hadrien Thomas, 3, rue du Plâtre (42-76-03-10). Jusqu'au 16 janvier.

ALEXANDRA POLEO. Galerie Mostini Bastille, 23, rue Basfroi (44-93-93-60). Jusqu'au 30 janvier.

HENRI PRESSET. Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix (48-04-94-84). Jusqu'au 15 janvier.

JEAN PROUVÉ. Galerie Jousse-Seguin, 32-34, rue de Charonne (47-00-32-35). Du 19 janvier au 20 mars.

XAVIER PUIGMARTI. Galerie Jousse-Seguin, 32-34, rue de Charonne (47-00-32-35). Jusqu'au 17 janvier.

FRANÇOIS ROUAN. Galerie Templon, 4, avenue Marceau (47-20-15-02). Jusqu'au 27 février.

HARRY SHUNK. Pier 18. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 27 février.

VLADIMIR SKODA. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 30 janvier.

MICHAEL SNOW. Galerie Claire Burrus, 16, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 16 janvier.

ANTON SOLOMOUKHA. Galerie Philippe Gravier, 7, rue Froissart (42-71-55-01). Jusqu'au 20 janvier.

HERVÉ TÉLÉMAQUE. Galerie Jacqueline Moussion, 110 et 123, rue Vieille-du-Temple (48-87-75-91). Jusqu'au 16 janvier.

JEAN-PAUL THIBEAU. Galerie Keller, 15, rue Keller (47-00-41-47). Jusqu'au 30 janvier.

LA TIERRA, EL SIGNO. 15 artistes latino-américains de la nouvelle génération. Galerie de Nesle, 8, rue de Nesle (43-25-25-41). Jusqu'au 14 janvier.

UGARTE. Galerie Alain Blondel, 50, rue du Temple (42-71-85-86). Jusqu'au 27 février.

JEAN-CHARLES VIGUIE. Galerie Alain Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65). Jusqu'au 16 janvier.

ROBERT WILSON. Galerie Thaddaeus Ropac, 7, rue Debelleyme (42-72-99-00). Jusqu'au 14 janvier.

VLADIMIR YANKILEVSKI. Autoportraits. Galerie Dina Vierny, 36, rue Jacob (42-60-23-18). Jusqu'au 30 janvier.

ZABOROV. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 30 janvier.

PÉRIPHÉRIE

BIÈVRES. Rémy Poinot. La photographie au futur-présent. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-10-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au 8 mars.

BOULOGNE. Lumières de Basse-Normandie. Espace départemental Albert-Kahn, musée, 14, rue du Port et 1, rue des Abondances (46-04-52-80). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Fermeture exceptionnelle du 22 décembre au 2 février. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 mai.

COURBEVOIE. Molière et ses illustrateurs. Espace Carpeaux, 15, bd Aristide-Briand (46-67-70-00). T.l.j. sf dim. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 6 mars. Portraits du cinéma français 1940 à 1992. Jean-Louis Castelli. Hall de l'ancien hôtel de ville, 14 bis, square de l'Hôtel-de-Ville (43-33-63-52). T.l.j. sf dim. de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h. Jusqu'au 13 février.

LA DÉFENSE. Les monuments de Calder. Parvis de la Défense. Jusqu'au 28 février.

EVRY. Points de vue. Aspects de la jeune photographie belge. Théâtre de l'Agora, 110, Grand-Place (64-97-30-31). T.l.j. sf dim. et lun. de 10 h à 18 h 30, sam. de 14 h à 18 h. Du 14 janvier au 20 février.

FONTENAY-SOUS-BOIS. Les découvertes du Salon de l'éphémère 1992. Maison pour tous, 26, rue Gérard-Philipe (48-75-05-21). T.l.j. sf dim. de 14 h à 22 h 30, sam. de 14 h à 18 h, lun. de 17 h à 20 h. Du 15 janvier au 6 février.

GENNEVILLIERS. Patrick Dubrac. Galerie municipale Edouard Manet, 3, place Jean-Grandel (47-94-10-86). Jusqu'au 13 février.

GUIRY-EN-VEXIN. L'Ile-de-France, de Clovis à Hugues Capet. Musée archéologique départemental du Val-d'Oise, château de Guiry-en-Vexin (34-67-45-07). Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 mars.

LEVALLOIS-PERRET. A la découverte du Zanskar. Bibliothèque Maurice-Ravel, 47, rue Marjolin (47-31-02-94). Du 15 janvier au 30 janvier.

MONTREUIL. Giorgio Fidone. Maison populaire - espace Mira Phalaine, 9 bis, rue Dombasle (42-87-08-68). T.l.j. sf dim. de 14 h à 21 h, sam. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 6 février.

NOISIEL. Entre-Actes. La Ferme du Buisson, centre d'art contemporain, allée de la Ferme (64-62-77-20). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 18 h, les soirs de spectacle jusqu'à 21 h. Jusqu'au 31 janvier.

PAVILLONS-SOUS-BOIS. Sculptures bois de Cathy Kerner dite Reb. Espace des arts, 144, av. Jean-Jaurès (48-48-10-30). T.l.j. de 14 h 30 à 19 h, dim. de 17 h 30 à 19 h 30. Jusqu'au 23 janvier.

PONTOISE. Pontoise au XIXe siècle. Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-38-02-40). T.l.j. sf lun., mar. et jours fériés de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 février.

SARCELLES. Lou Daramy. Gravures. Galerie du conservatoire municipal de musique, avenue Paul-Langevin (39-90-54-17). T.l.j. sf dim. de 14 h à 20 h. Du 16 janvier au 30 janvier.

VITRY-SUR-SEINE. Sylvie Tubiana. Galerie municipale, 59, avenue Guy-Moquet (46-82-80-00). Du 15 janvier au 21 février.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 15 JANVIER

« La crypte archéologique de Notre-Dame », 10 heures, entrée de la crypte, parvis de Notre-Dame (A. Hervé).

« Le quartier chinois et ses lieux de culte », 11 heures, métro Porte-de-Choisy (P.-Y. Jaslet).

« Les salons de l'hôtel de Lassay » (carte d'identité), 14 h 45, métro Chambre-des-Députés-Assemblée nationale (M. Banassat).

« De la rue du Dragon aux hôtels du quai Malaquais », 14 h 30, métro Saint-Germain-des-Prés (Paris pittoresque et insolite).

« Les fastes de l'Opéra Garnier. Le mystère du fantôme », 14 h 30, dans le hall, sous la statue de Lulli (Arts et caetera).

« Exposition : *les Noces de Cana* au Musée du Louvre », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal (Europ explo).

« Cycle Montmartre : autour du Musée Gustave-Moreau : la Nouvelle Athènes », 14 h 30, métro place Saint-Georges (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les fastes de la Cour de cassation », 14 h 30, 5, quai de l'Horloge (S. Rojon-Kern).

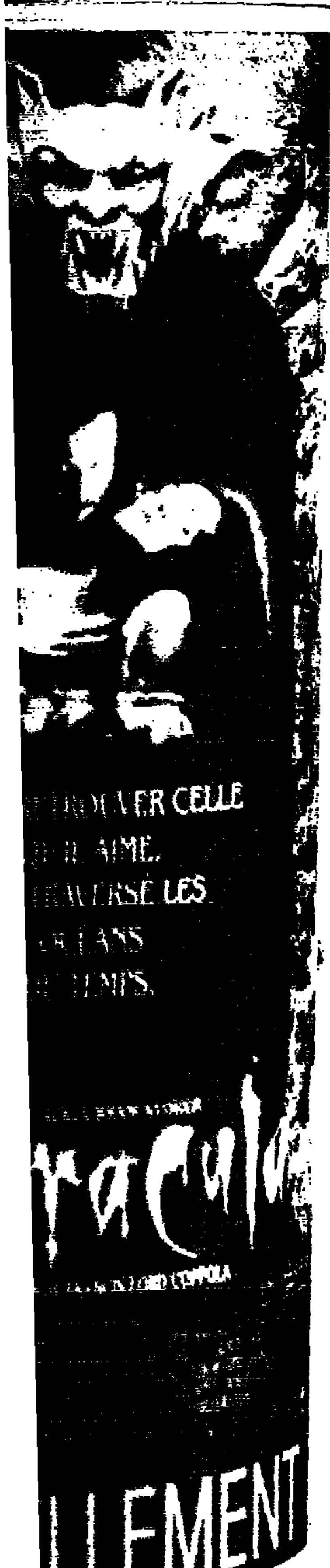
« L'Ecole militaire, chef-d'œuvre de Gabriel » (carte d'identité. Nombre limité), 15 heures, 1, place Joffre (D. Bouchard).

« Rodin et Camille Claudel. Les critères du beau chez Rodin et leurs différences avec les œuvres de Michel-Ange et de Phydias », 15 heures, sortie métro Varenne (I. Hauller).

« Le palais d'Iéna, siège du Conseil économique et social » (carte d'identité), 15 heures, 9, place d'Iéna (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

Hôtel Garnier, 4, rue de l'Isly, 20 h 15 : « Voir de mieux en mieux sans lunettes », par P. Morchain (tél. : 48-75-49-27). Salle Laënnec, 60, boulevard Latour-Maubourg, 20 h 15 : « Qu'est-ce que le karma ? La destinée de l'homme » (Institut gnostique d'anthropologie. Tél. : 43-57-29-81).



ÉCONOMIE

BILLET

La marge de manœuvre du président de la Bundesbank

M. Helmut Schlesinger, le président de la très puissante Bundesbank, a confirmé, mercredi 13 janvier, qu'un début de baisse des taux d'intérêt en Allemagne était désormais assez proche. Evoquant la *« faiblesse »* de l'activité économique en Allemagne, le président de la « Buba », qui s'exprimait à Francfort lors d'un colloque organisé par le G7 Council, organisme privé de réflexion sur l'économie mondiale, a indiqué que la poursuite de la lutte contre l'inflation *« n'excluait pas une marge de manœuvre »* en matière de politique monétaire.

M. Schlesinger, qui comprend l'*« impatience »* des partenaires de l'Allemagne de voir baisser les taux d'intérêt, a toutefois tempéré les attentes, soulignant que la dépression de l'activité ne méritait pas de *« dramatisation »*. La croissance économique en 1992 a été de 1,9 %, un chiffre « réunifié » qui couvre pour la première fois l'ensemble de l'Allemagne. L'augmentation du produit intérieur brut a été de 1,5 % dans la partie ouest du pays et de 6,1 % dans sa partie est. Mais l'ex-Allemagne de l'Est n'aura encore compté l'année dernière que pour une faible part dans la croissance outre-Rhin (7,7 % du PIB global allemand).

M. Helmut Schlesinger attend une reprise au second semestre, reprise tirée par les nouveaux Länder. Cette façon de voir s'explique par le fait que, selon lui, l'Allemagne n'a pas versé dans les *« exagérations »* des autres pays, notamment en ce qui concerne la spéculation immobilière. L'optimisme du président de la « Buba » n'est guère partagé en Allemagne. L'institut HWWA de Hambourg n'attend pas de rebond avant la fin de l'année et table sur une baisse de 0,5 % à l'Ouest. En fait, M. Schlesinger, dans l'analyse qu'il fait de l'économie mondiale, exclut la *« récession »* et la *« déflation »*.

Le problème est pour lui celui d'une croissance lente dans les pays industrialisés. Mais à ses yeux – et cette remarque peut éclairer la politique monétaire des prochains mois – il serait *« dangereux de déclarer l'inflation vaincue »*. La situation mondiale n'impose pas d'abandonner les objectifs de rigueur fixés il y a dix ans par le G7, au profit de *« politiques de croissance »* dont l'expérience a montré qu'elles échouaient.

Entre l'espoir d'une décrue des taux d'intérêt en Allemagne, qui pourrait s'étendre à toute l'Europe, et la nécessaire poursuite d'une politique de lutte contre l'inflation, la marge est étroite. Elle n'en est pas moins réelle si le pacte de solidarité proposé par M. Helmut Kohl à l'ensemble de la nation aboutit rapidement. Avec comme premier résultat de modérer les augmentations salariales.

ÉRIC LE BOUCHER

Grâce aux augmentations générales et à la rénovation des carrières

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires a progressé de 14,4 % entre 1988 et 1992

« L'Etat a tenu parole. » M. Michel Delebarre s'est ainsi félicité, mercredi 13 janvier, du bilan de la politique salariale conduite entre 1988 et 1992 dans la fonction publique. Cette action a, selon le ministre d'Etat chargé de la fonction publique, *« permis de dégager des gains significatifs de pouvoir d'achat en moyenne »* sur cette période. Ce bilan facilitera la tâche de M. Delebarre au moment où celui-ci dressera, mardi 19 janvier, le *« constat d'application »* du protocole salarial 1991-1992 avec les quatre syndicats signataires (CFDT, CFTC, FEN et FGAF).

Bilan de la politique salariale dans la fonction publique
en % annuel d'augmentation

mesures individuelles
effet de l'accord de rénovation de la grille
mesures catégorielles
mesures générales
effet report

4,2 %
1,8
1,29
0,71
1988

7,07 %
2
2,47
1.22
1989

6,12 %
2
0.26
1,01
0.75
1990

5,95 %
2
0,62
0,59
1.49
1991

6,32 %
2
0.62
1,50
1.42
1992

Source : Ministère de la fonction publique

Entre 1988 et 1992, le pouvoir d'achat de la rémunération brute moyenne des agents en place (1) a, selon les estimations communiquées par le ministère, progressé de 14,4 %, soit 2,9 % par an. Ce gain de pouvoir d'achat s'est même élevé, à un *« niveau historiquement élevé »* en 1992, avec une hausse de 3,6 % dans l'année. Ce résultat est le fruit tant des mesures générales et catégorielles (plan de revalorisation des salaires des enseignants) négociées ou accordées sur cette période que de l'effet de l'accord, signé en 1990, portant sur la rénovation de la grille des rémunérations des 4,5 millions de fonctionnaires.

En ce qui concerne les mesures générales, le ministère rappelle que l'accord signé pour les années 1988 et 1989 avait permis d'augmenter de 5,7 % le traitement moyen de la fonction publique. A cela se sont ajoutées la distribution d'une prime exceptionnelle de croissance de 1 200 francs en 1989 et l'augmentation de 2,5 % accordée unilatéralement par le gouvernement en 1990. L'accord salarial du 12 novembre 1991 prévoyait, au titre de 1991 et 1992, une augmentation générale de 6 % des traitements et l'attribution de deux points d'indice, répartis entre le 1er août 1991 (+ 0,5 %), le 1er novembre (+ 1 % et deux points d'indice majorés), le 1er février 1992 (+ 1,3 %), le 1er octobre (+ 1,4 %) et le 1er février 1993 (+ 1,8 %). Cet accord a permis une augmentation de 6,5 % du traitement moyen.

Deux autres mesures inscrites dans l'accord se sont également concrétisées : pérenisation du dispositif de cessation progressive d'activité au-delà du 31 décembre 1993 et inscription dans la loi de finances rectificative pour 1992 des 200 millions de francs de crédits supplémentaires destinés au logement des fonctionnaires. Si les quatre organisations syndicales se déclarent satisfaites de l'application de l'accord de 1991, elles entendent demander, mardi, l'ouverture de nouvelles négociations salariales au titre de 1993.

Les carrières de la catégorie A

L'achèvement du plan de refonte de la grille indiciaire des agents achoppe toujours, en revanche, sur l'adaptation des carrières des agents de catégorie A (niveau licence). Les discussions, entamées à l'automne avec les cinq organisations syndicales signataires de ce protocole (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FEN et FGAF) se heurtent en particulier aux réserves exprimées par l'hôtel Matignon de laisser *« déverrouiller »*, de façon substantielle, le sommet de la grille indiciaire. *« Nous avions commencé à construire une pyramide qui tenait debout. Nous n'allons pas l'achever de travers »*, a pour sa part estimé mercredi M. Delebarre, partisan de ce déblocage.

« Ce n'est pas un problème budgétaire, il y va de la conception de l'Etat », a-t-il encore affirmé. La rallonge financière demandée par le ministère de la fonction publique n'excède pas en effet 3 milliards de francs au total. C'est-à-dire y compris les revalorisations des carrières des 130 000 hauts fonctionnaires non concernés à l'origine par le protocole. De plus, cette dépense ne commencerait officiellement à être supportée par le budget qu'en...1995.

Ce « déverrouillage » constitue d'abord la seule façon de remettre à plat les filières de l'encadrement de l'administration, construites au fil du temps d'après une logique le plus souvent corporatiste, et qui se caractérisent aujourd'hui par la plus grande incohérence. Symbole de cette dérive catégorielle, les directions du ministère des finances ont ainsi multiplié les filières et emplois de débouchés afin de tenir compte d'un nombre d'emplois plus complexes et plus diversifiés que dans les autres services extérieurs de l'Etat. Or l'esprit du protocole de 1990, fondé sur le respect du principe d'unicité de la fonction publique, va à l'encontre de la logique de cette *« usine à gaz »*.

De là à penser que la position de l'hôtel Matignon n'est pas insensible aux réserves exprimées par les responsables d'une administration sur laquelle M. Pierre Bérégovoy a régné pendant quatre ans, il n'y a qu'un pas. Un pas que M. Delebarre a franchi, mercredi, de façon à peine voilée en relevant que, dans cette affaire, *« les intérêts particuliers devaient céder le pas à l'intérêt général »*.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

(1) Cet indicateur tient compte de tous les facteurs faisant augmenter la rémunération des fonctionnaires présents sur la période donnée, qu'il s'agisse de mesures générales, catégorielles ou individuelles.

Amorçant un changement de stratégie

Volkswagen va réduire de 30 000 le chiffre de ses effectifs dans le monde

Nouveau patron du groupe Volkswagen depuis le début de l'année, M. Ferdinand Piech n'a pas annoncé de bouleversements, mercredi 13 janvier, lors de son premier conseil de surveillance. Mais VW, après une période d'expansion forte, va devoir réduire tous ses coûts.

FRANCFORT

de notre correspondant

Volkswagen a changé de stratégie en même temps que de patron. M. Carl Hahn, qui laisse la place, aura conduit une expansion du groupe à marche forcée, de la Chine à l'Espagne, en passant par la reprise de Skoda en Tchécoslovaquie. VW est devenu le premier constructeur européen, loin devant les autres, avec 3,5 millions de voitures vendues l'an passé (+ 6 %).

Cette stratégie était jugée *« nécessaire »* pour donner une dimension mondiale à l'entreprise, qui est l'unique constructeur automobile européen présent à la fois en Europe, en Asie et en Amérique.

Mais la rentabilité a souffert, en même temps que la montée des coûts en Allemagne, à Wolfsburg, lui faisait perdre en vigueur ce qu'elle gagnait en poids (« le Monde-L'économie » du 5 mai 1992). M. Piech se donne pour objectif de la recouvrer. Sans l'annoncer à son de trompe, il va néanmoins rogner sur toutes les dépenses. Les investissements de la période 1993-1997 seront ramenés à 75,8 milliards de DM, dont 45,3 pour l'automobile. Par an, la dépense est ramenée de 10 à 9 milliards de marks.

On sait que 12 500 emplois seront supprimés en Allemagne l'an prochain. Plus largement, les effectifs (275 000) devraient être réduits dans une proportion de 10 % en deux ans. *« Nous nous sommes fixé comme objectif de diminuer d'environ 30 000 le nombre de nos salariés dans le monde d'ici à la fin 1994 »*, indiquait le porte-parole du groupe, tout en précisant qu'il ne s'agissait que d'une *« simple orientation »*, réaménageable en fonction de l'évolution du marché.

Le groupe va ramener sa production à 3,2 millions de voitures en 1993. Toutes les usines allemandes et belges connaîtront un chômage technique au premier trimestre. Des pertes ont été enregistrées durant les derniers mois de 1992 et le bénéfice global de VW devrait, pour l'an passé, être divisé par deux, selon diverses estimations, par rapport au *1,2 milliard de marks de 1991*.

É. L. B.

Après la nomination d'un administrateur judiciaire

Le bilan financier du CE de Billancourt est positif, affirme la CGT de Renault

Après la nomination d'un administrateur judiciaire (*le Monde* daté 10-11 janvier), le syndicat CGT de Renault conteste les critiques portées contre sa gestion du comité d'établissement du Centre industriel de Billancourt. *« Le bilan de la gestion présenté par la CGT le 30 novembre 1992 est positif »*, avec un solde entre les dépenses et les recettes de 1,3 million de francs, affirme la CGT, qui dénonce une *« présentation tronquée »*, *« malhonnête »*, de la situation financière, où il ne serait fait *« état que des créances »*. Elle accuse la majorité CGC-CFDT du nouveau CE du siège de Renault, qui doit inclure celui de Billancourt, de vouloir *« priver d'emploi »* les vingt-neuf salariés.

La décision du tribunal de grande instance de Nanterre était intervenue après que des expertises eurent révélé des dettes de 12,2 millions de francs, dont plus de la moitié sont dues au non-versement de cotisations sociales.

□ **La CGM commande un navire océanographique aux chantiers navals du Havre.** – La Compagnie générale maritime (CGM), l'armement français à capitaux publics, a commandé jeudi 7 janvier un navire de recherche océanographique d'un coût de 556 millions de francs aux Ateliers et Chantiers du Havre (ACH), a indiqué M. Eric Giuily, président de la CGM. La livraison du navire est prévue en avril 1995. Long de 120 mètres, il est destiné à remplacer le *Marion-Dufresne* qui date de 1973. C'est un petit paquebot capable d'embarquer 160 passagers. Les missions du nouveau navire seront comparables mais ses équipements plus perfectionnés. Il servira notamment de ravitailleur pour les bases scientifiques des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

222 059 dossiers déposés devant les commissions

Mme Neiertz souhaite aménager la loi sur le surendettement

Trois ans après le vote de « sa » loi traitant du surendettement des ménages, Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat à la consommation, a présenté, au conseil des ministres du mercredi 13 janvier, un bilan du travail des commissions et souhaité lui apporter quelques aménagements.

Au 31 décembre, 222 059 dossiers avaient été déposés, soit un chiffre proche des études faites au moment du vote de la loi, qui estimaient à 200 000 le nombre de personnes concernées par le surendettement. Le rythme mensuel semble s'être stabilisé autour de 5 300, à comparer avec 12 000 au cours des trois premiers mois d'application. Environ 10 % des dossiers sont déclarés irrecevables, soit qu'il s'agisse de dettes professionnelles (qui n'entrent pas dans le champ de la loi), soit qu'il n'y ait pas de surendettement.

Dans 57 % des dossiers recevables, les parties arrivent à un plan amiable ayant fait l'objet d'un accord entre créanciers et débiteurs (le reste étant des constats de désaccord). Au 30 mars 1992 (derniers chiffres disponibles), 36 193 demandes de redressement judiciaire civil (à ne pas confondre avec la faillite civile) avaient été faites devant les tribunaux. Elles ont donné lieu dans 67 % des cas à des plans arrêtés par les juges, un tiers étant rejetées. Au total, les procédures mises en place par la loi ont donc permis d'aboutir à plus de 100 000 plans de redressement amiables ou judiciaires, soit un taux de succès de 61 % des dossiers traités par les commissions ou tribunaux (compte tenu des dossiers restés en stock).

A l'expérience, le ministre constate que les plans sont une bonne procédure quand il reste des ressources. En revanche, quand il y en a trop peu, des problèmes se posent. Mme Neiertz a donc préparé une circulaire aux préfets pour améliorer les pratiques des commissions : elle prévoit notamment de demander aux créanciers un état détaillé de leurs créances et cherche à harmoniser les pratiques des commissions pour laisser aux ménages surendettés un reliquat de ressources égal au RMI, au moins. En outre, le ministre veut articuler le travail des commissions de surendettement avec les Fonds solidarité logement (FSL) créés dans chaque département par la loi Besson.

Ces modifications réglementaires pourraient aller plus loin : le ministre réfléchit à des modifications d'ordre législatif afin de ne plus contraindre les juges à élaborer un plan de cinq ans et de rendre obligatoire, cette fois, la procédure de déclaration de créances en cas de procédure judiciaire.

F. V.

La FNAC passe l'année sans dommages

La FNAC a passé l'année 1991-1992 sans dommages, malgré la morosité de la conjoncture. Son chiffre d'affaires affiche une hausse de 11,1 % pour l'exercice clos à la fin du mois d'août, ramenée à 3,6 % à nombre constant de magasins. Plongée dans son programme d'expansion triennal, qui prendra fin en août 1993, l'entreprise voit son résultat net après impôts progresser de 9,4 %, à 156 millions de francs, ce qui représente 1,9 % du chiffre d'affaires. Ses dirigeants soulignent que cette croissance est due pour 16,9 % au résultat courant net (à 83 millions), 73 millions revenant au résultat exceptionnel (+ 1,9 %), cette ventilation étant le *« témoin d'une bonne gestion »*.

Les forts investissements (491 millions de francs) ne se sont pas faits au prix d'un lourd endettement (environ 450 millions) puisque celui-ci représente 1,3 année de capacité d'autofinancement et 32 % des capitaux permanents. Si Berlin continue de perdre de l'argent (40 millions en 1991-1992) et si la « librairie internationale », à Paris, a dû être reconvertie, le groupe est satisfait des performances de la FNAC-Etoile.

INDICATEURS

ALLEMAGNE

• PNB : + 1,3 % en 1992. – Le Produit national brut (PNB) allemand a progressé de 1,3 % en 1992 et le Produit intérieur brut (PIB) de 1,9 %, a annoncé, mercredi 13 janvier, le Bureau fédéral des statistiques. Pour la première fois, le Bureau peut établir un comparatif sur ces deux indicateurs de croissance pour l'ensemble de l'année. Le PNB de la partie occidentale de l'Allemagne a progressé de 0,8 % en 1992 après une hausse de 3,6 % en 1991, selon les chiffres provisoires, et le PIB a augmenté de 1,5 % en 1992, contre une progression de 3,7 % un an plus tôt. Pour la partie orientale de l'Allemagne, le PNB a progressé de 6,4 % en 1992 et le PIB de 6,1 %. Le PNB de l'ex-RDA a représenté 8 % du PNB allemand en 1992, contre 6,9 % en 1991.

ÉCONOMIE

COMMERCE INTERNATIONAL

Faute de propositions américaines sur le volet non agricole

Les négociations de l'Uruguay Round semblent durablement bloquées

Les pourparlers du GATT apparaissent complètement bloqués, en ce début d'année, l'administration américaine sortante se révélant incapable de négocier. Le comité de négociations commerciales (CNC), principale instance de négociation de l'Uruguay Round, devrait constater, lors de sa réunion du mardi 19 janvier, l'impossibilité de conclure dans les circonstances actuelles.

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Sauf rebondissement politique, peu vraisemblable, durant le week-end, l'ultime tentative pour mener à terme l'Uruguay Round avant le 20 janvier, date de passation des pouvoirs entre M. George Bush et M. Bill Clinton, aura échoué. Ultime tentative engagée avec énergie depuis le début du mois par Mme Carla Hills, le principal négociateur américain, et Sir Leon Brittan, le commissaire européen qui a désormais en charge les affaires commerciales. Il faudra alors attendre quelques semaines pour savoir comment la nouvelle administration américaine entend reprendre les pourparlers.

Un report qui ne chagrinerait pas la France, hostile au pré-accord agricole entre les Etats-Unis et la Commission européenne et qui jugeait peu satisfaisants les résultats atteints dans les autres domaines de la négociation. Cette intransigeance américaine devrait permettre à Paris d'échapper au reproche – de ses partenaires de la CEE notamment – d'avoir torpillé l'Uruguay Round par son refus du compromis agricole...

Les pourparlers ont buté sur ce qu'on appelle l'*« accès au marché »*, c'est-à-dire les réductions de droits de douane et l'élimination des obstacles non tarifaires aux échanges. Les Américains, dont les propositions précédentes avaient été jugées très insuffisantes par les autres parties contractantes, n'ont pas été capables de soumettre des offres un tant soit peu crédibles.

Les Européens ne sont pas les seuls à insister depuis des années pour que les Etats-Unis réduisent leurs « pics tarifaires », c'est-à-dire leurs droits de douane dépassant 15 %, avec un intérêt particulier pour ceux appliqués aux textiles. Lors de la conférence ministérielle de Montréal, en décembre 1988, sur l'état d'avancement de l'Uruguay Round, l'écrêtement des droits de douane les plus élevés avait été retenu comme un des objectifs importants de la négociation.

Or les Américains n'ont rien proposé de sérieux, et la délégation communautaire à Genève a estimé que, dans ces conditions, les pourparlers ne pouvaient pas aboutir. *« La seule manière de les relancer serait de faire de nouvelles concessions aux Américains, par exemple d'accepter d'éliminer complètement les droits de douane* [formule dite du « double zéro »] *dans des secteurs très sensibles pour la Communauté comme l'électronique grand public ou les métaux non ferreux »*, constate un expert français.

« Mme Hills n'est plus suivie »

En dépit de sa volonté de parvenir à un accord, la Commission ne devrait pas accepter de telles demandes. Selon les négociateurs communautaires, le blocage actuel s'explique par le changement d'équipe au pouvoir à Washington. La haute administration américaine est très politisée, et la majorité de ses porte-parole à Genève la quittent dès le 21 janvier. *« Mme Hills, quel que soit son désir de conclure, n'est plus suivie. M. Sorini, le principal négociateur pour les textiles, occupera un poste important dans cette industrie dès le mois prochain : on le voit difficilement élaborer un compromis qui se ferait sur le dos de ses futurs employeurs »*, raconte un des négociateurs de la Commission.

Une réunion du CNC était initialement prévue pour vendredi 15 janvier, mais M. Arthur Dunkel, le directeur général du GATT, sans doute par souci de donner une ultime chance à la négociation, l'a reportée au 19 janvier. Le CNC constatera donc probablement l'impossibilité d'aller de l'avant et mettra l'accent sur l'importance des acquis obtenus depuis le lancement de l'Uruguay Round, en 1986 à Punta-del-Este. Une manière d'inviter l'administration Clinton à reprendre vite le dialogue interrompu.

On ignore complètement quelle sera l'attitude du nouveau président dans cette affaire. Sauf erreur, M. Mickey Kantor, le nouveau « USTR » (United States Trade Representative), successeur désigné de Mme Hills, ne s'est guère préoccupé jusqu'ici de commerce international, et ses proches collaborateurs n'ont pas encore été nommés. Sera-t-il possible de reprendre suffisamment tôt la négociation de façon à conclure avant mars, et que n'expire la législation dite du *« fast track »* par laquelle le Congrès a donné mandat au président ?

Les experts européens font valoir qu'il sera plus facile à M. Clinton qu'à M. Bush de trouver un arrangement avec un Congrès à majorité démocrate quand il s'agira de prolonger de quelques semaines la durée de cette législation. La nouvelle phase de négociation pourrait durer jusqu'au milieu du printemps.

PHILIPPE LEMAITRE

FINANCES

Un accord « historique »

Les marchés à terme français et allemand se rapprochent

Le marché à terme international de France (MATIF) et son homologue allemand, la Deutsche Terminböse (DTB), ont décidé de se rapprocher pour développer les positions qu'ils ont acquises dans l'industrie mondiale des marchés à terme. Ce rapprochement, annoncé mercredi 13 janvier et qualifié d'*« historique »* par les deux parties, amorce une restructuration de l'Europe dans ce domaine, afin de renforcer les marchés nationaux en prévision de la création de la future Union économique et monétaire.

L'accord sur le plan commercial offrira aux membres du MATIF et de la DTB un accès direct à une gamme de produits plus étendus. Dans un premier temps, les membres du MATIF auront accès aux contrats de taux de la DTB libellés en marks, essentiellement sur les obligations d'Etat (BUND). Les intervenants de la DTB pourront négocier les contrats du MATIF libellés en écus, grande spécialité du marché parisien. Par la suite, d'autres produits seront mutuellement mis à la disposition des membres des deux Bourses.

Sur le plan opérationnel, parallèlement au système du MATIF à la criée, le système électronique et automatisé de la DTB sera développé puis détenu conjointement notamment sur le contrat écus. Sur le plan stratégique, l'accord va créer une coopération entre Paris et Francfort, qui devrait attirer les grands acteurs mondiaux et placer en bonne position les deux marchés sur la future monnaie européenne. Sa mise en œuvre sera facilitée par la complémentarité de ces marchés et, surtout, la possibilité pour les membres du MATIF d'accéder aux contrats allemands après l'échec, il y a deux ans, du contrat en marks sur le BUND lancé par le MATIF.

Une riposte aux ambitions de Londres

inter Les milieux financiers internationaux ne manqueront pas de considérer ce rapprochement comme une riposte aux ambitions du marché à terme londonien, le LIFFE, qui effectue 15,5 % des transactions mondiales contre 11,5 % pour le MATIF et 5,2 % pour la DTB. En très vif développement depuis deux ans, la DTB n'a pu néanmoins arriver à traiter que 30 % des transactions sur le contrat long terme BUND, le LIFFE conservant le reste, ce qui est notoirement vexant.

Le marché allemand, dont la clientèle est essentiellement domestique, espère rapatrier de Londres un courant d'affaires plus important grâce aux 45 % de membres étrangers du MATIF. Dans le futur, il est possible que les marchés à terme néerlandais, suisse et espagnol participent à l'accord franco-allemand.

FRANÇOIS RENARD

COMMUNICATION

La succession de M. Claude Moisy

L'AFP en quête d'un président consensuel

L'Agence France-Presse (AFP) est en quête d'un président, depuis que M. Claude Moisy, soixante-cinq ans, nommé à ce poste le 26 janvier 1990, a indiqué qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat de trois ans (*le Monde* du 28 novembre 1992). Réuni mardi 12 janvier, le conseil d'administration de l'agence a fixé au 27 janvier la date de cette élection. Les quinze administrateurs de l'agence – huit représentants de la presse écrite, trois de l'Etat, deux représentants de l'audiovisuel public et deux du personnel – devraient désigner le futur patron de l'AFP, par douze voix au moins. La loi du 10 janvier 1957, qui porte statut de l'AFP, leur donne la possibilité de recourir à trois tours de scrutin.

C'est peu de dire que l'élection du nouveau président de l'AFP n'est pas aisée. Depuis l'annonce du départ de M. Moisy, les représentants du « collège » presse ont rencontré quatre candidats : M. Lionel Fleury, actuel directeur général de l'agence, Mme Michèle Cotta, ex-directeur de l'information de TF 1, M. Bernard Montanier, l'un des conseillers du président de France Télévision, et enfin M. Jean-Dominique Prêtet, PDG de *l'Indépendant* de Perpignan et directeur de *Midi libre* (Montpellier). Traditionnellement, il revient à la presse écrite de désigner un candidat et de le proposer aux représentants de l'Etat, qui l'entérinent, à moins d'un veto des pouvoirs publics. Mais aucune des quatre personnalités entendues pour l'instant par les patrons de presse ne *« fait l'objet d'un consensus »*. Même si chacune bénéficie d'un réel courant de sympathie personnelle et professionnelle.

M. Fleury a pour lui d'avoir participé, au côté de M. Moisy, à la modernisation de l'AFP dans le cadre du plan quadriennal 1991-1994. Les comptes provisoires de l'agence en 1992, qui se traduisent par un déficit inférieur aux prévisions budgétaires – 28 millions de francs au lieu de 33, – ainsi que l'achèvement de la satellisation du réseau de transmission et la diversification, notamment avec la création du « fil » économique en langue anglaise Extel, parlent également en sa faveur. Mais il n'est pas journaliste, et plusieurs administrateurs redoutent que l'élection à la présidence de ce jeune énarque ne mène à la réédition d'un *« syndrome Pigeat »*, du nom d'un précédent PDG, M. Henri Pigeat, lui aussi énarque, dont le divorce avec la rédaction avait poussé l'AFP à la grève la plus longue de son histoire, en décembre 1986.

A l'instar de M. Fleury, M. Montanier connaît intimement les rouages de l'AFP ; il est même à l'origine du plan quadriennal 1991-1994. En outre, M. Montanier fut directeur du Syndicat de la presse parisienne (SPP) et dispose dans la presse, écrite et audiovisuelle, de solides amitiés. Sa réputation de négociateur, une qualité nécessaire lorsqu'il sera question de négocier avec le Livre CGT à l'agence, en fait un autre candidat de poids. Toutefois, sa « proximité » politique, que certains ont vite fait de transformer en étiquette socialiste – il fut conseiller du cabinet de Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la communication de 1988 à 1991, – pourrait jouer à son encontre. Surtout dans une période où les patrons de presse doivent se préparer à une future cohabitation.

Le rêve d'Hervé Bourges

Mme Cotta peut pour sa part se prévaloir de son image de journaliste (à *l'Express*, au *Point*, à RTL et TF 1) ainsi que de sa double expérience de PDG de Radio-France et de présidente de la Haute Autorité, où elle avait été nommée par l'actuel président de la République. Mais son audition, fondée essentiellement sur l'indépendance et le rayonnement mondial de l'agence francophone vis-à-vis de ses rivales anglo-saxonnes Associated Press et Reuter, a déçu. Il est vrai que, faute de détenir l'ensemble des données chiffrées de l'agence, elle s'est condamnée à un exposé jugé trop général. Enfin, M. Prêtet, crédité de vraies qualités de gestionnaire au *Midi libre*, peut espérer un soutien « confraternel » de la part des administrateurs de la presse régionale. Mais tous savent que, pour les journalistes de l'agence, son élection pourrait être interprétée comme un repli sur l'Hexagone.

Les candidatures de ces quatre personnalités sont troublées par la présence, dans l'ombre, de M. Hervé Bourges. *« Je ne suis pas libre : mon mandat de président de France 2-France 3 court jusqu'en décembre 1993, et j'espère au-delà »*, déclare-t-il. Mais il ne cache pas son attrait pour la présidence de l'AFP, *« un des rêves de ma vie de journaliste »*. Et, surtout, il ne se prive pas, selon l'expression d'un administrateur de l'AFP, de faire savoir qu'*« il ne fera pas l'affront de refuser un tel poste, si l'on insiste »* et d'user de ses nombreuses relations. *« Il entretient la pression médiatique et se juge indispensable et irremplaçable »*, souligne un autre administrateur.

Les quatre candidats devront aussi compter avec un nouveau lot de candidats, qui seront entendus le 20 janvier : MM. Jean-Charles Bourdier, rédacteur en chef du *Républicain lorrain*, Pierre Jouve, ancien journaliste à l'AFP, Dominique Pettit, chef du service magazine de l'agence, et Bruno Rohmer, ancien président de Larousse et directeur général de *l'Express*, qui vient de quitter la présidence de son groupe, Oros Communication.

« Journaliste-manager » ou « manager-journaliste »

L'Elysée, traditionnellement intéressé par le sort de la présidence de l'AFP, n'a pas laissé ouvertement filtrer de préférence vis-à-vis des candidats déjà sélectionnés. *« Le seul choix serait de demander aux représentants de l'Etat et de l'audiovisuel public un vote négatif sur un nom*, confie un membre du « château ». *A la presse de nous proposer un nom, nous verrons. »* Mais si la candidature de Mme Cotta n'éveille pas de réticences, celle de M. Bourges est durement critiquée. Le secrétaire d'Etat à la communication, M. Jean-Noël Jeanneney, estime quant à lui *« vouloir surtout veiller au bon déroulement de l'élection »*. La manière dont M. Jacques Chirac, alors premier ministre d'un gouvernement cohabitationniste, avait imposé M. Jean-Louis Guillaud à la tête de l'AFP, lors de ses vœux de Nouvel An en 1987, est restée dans toutes les mémoires.

Cette pléthore de candidats et l'indécision des administrateurs, comme leur difficulté à cerner le profil – *« journaliste-manager »* ou *« manager-journaliste »* – ou à trouver le duo idéal relancent une rumeur : la reconduction de M. Claude Moisy à la présidence. Le statut de l'AFP n'exige pas son départ à soixante-cinq ans, ses trois ans en tandem avec M. Fleury incitent plutôt à la bienveillance, et ainsi que le note un conseiller ministériel, *« en 1990, Claude Moisy disait également ne pas être candidat... »*

YVES-MARIE LABÉ

□ **Rectificatif.** – La présidence commune de France Télévision nous prie de faire savoir que, contrairement à ce qui a été écrit dans l'article « Les équations de M. Bourges » (*le Monde* du 13 janvier), le *« bartering »* (financement d'une émission par des entreprises) n'a plus droit de cité aujourd'hui sur le service public. M. Hervé Bourges a mis fin voilà quelques semaines à la dernière expérience du genre qui subsistait, à savoir l'« Image d'un jour », financée par un grand de l'électronique européenne.

Pour réduire ses coûts de 10 %

Matra Communication va annoncer un plan de restructuration

Cure d'austérité chez Matra Communication. La société spécialisée dans les télécommunications devrait annoncer tout prochainement un important programme de réduction de coûts, selon les indications données mercredi 13 janvier par son PDG, M. Jacques Payer, à l'*Agefi*. L'information était confirmée mercredi après-midi 13 janvier au siège de Matra-Hachette. *« Tous les industriels de la téléphonie et de l'équipement de bureau souffrent à l'heure actuelle. La croissance est trop faible. Nous estimons que nous sommes 10 % trop cher »*, indiquait un porte-parole du groupe.

Ce plan de restructuration devrait inclure des suppressions d'emplois dont l'ampleur n'a pas été révélée. Matra Communication, qui emploie un peu moins de 8 000 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 5,8 milliards de francs, devrait revenir à l'équilibre en 1992, après avoir perdu 9,4 millions de francs en 1991. Acteur secondaire à l'échelle mondiale, la société a cédé en juillet dernier 20 % de son capital au géant canadien des télécommunications Northern Telecom. L'entreprise a cinq usines en France (dont trois en Bretagne) et deux en Allemagne.

VIE DES ENTREPRISES

Dans les petits véhicules utilitaires

Mazda s'associe à Nissan au Japon

Mesures d'économies et « restructurations » sont plus que jamais à l'ordre du jour chez les constructeurs automobiles japonais. Ainsi, après avoir renoncé à implanter un réseau de concessionnaires pour des modèles de luxe aux Etats-Unis (« le Monde-l'Économie » du 15 décembre 1992), Mazda Motor, cinquième constructeur automobile nippon, a annoncé, jeudi 14 janvier, avoir conclu un accord avec Nissan, son compatriote deux fois plus gros que lui. Les deux groupes échangeront au Japon des véhicules utilitaires légers.

Cet accord prévoit qu'un véhicule entièrement fabriqué par l'un des deux groupes pourra être vendu sous la marque de l'autre. Le quotidien économique japonais, *Nihon Keizai Shimbum*, assure que Mazda fournira ainsi plus de 10 000 fourgons utilitaires par an à Nissan et que ce dernier fabriquera pour Mazda un nombre similaire de « minivans ».

Ce type d'association, déjà utilisé dans l'électronique et l'informatique japonaise – pour la fabrication et la vente de caméscopes, ordinateurs ou téléviseurs – permet à chacun des deux partenaires d'élargir sa gamme tout en contenant ses investissements. *« Il est possible que ce type d'initiative entre constructeurs automobiles japonais se développe à l'avenir »*, a déclaré M. Yoshifu Tsuji, président de Nissan, en précisant toutefois, qu'il fallait moins y voir un rapprochement qu'un *« échange entre fournisseurs »*.

L'accord Mazda-Nissan n'est pas le premier du genre. En annonçant en décembre 1992 son retrait du marché des voitures particulières, Isuzu Motors avait précisé que sa marque ne disparaîtrait pas : le petit constructeur avait en effet conclu un accord avec Honda au terme duquel le second produira un modèle de petite cylindrée, Domani, pouvant être vendu sous la marque du premier (*le Monde* du 22 décembre).

Les révisions déchirantes des constructeurs nippons s'arrêteront-elles là ? Beaucoup dépendra, sans doute, de la tenue du marché automobile en 1993.

L'atonie du marché européen inquiète en tout cas à Tokyo. Jeudi, Mazda Motor a ainsi, pour la première fois, laissé entendre qu'il pourrait abandonner son projet d'installer une usine en Europe en association avec Ford – actionnaire du japonais à hauteur de 23 %. Mazda et Ford étudient depuis des mois l'éventuelle construction d'une unité de production en Allemagne ou en Espagne. Une décision définitive sera prise dans un ou deux mois après d'ultimes discussions. L'Europe représente un marché non négligeable pour le japonais, puisqu'il y a exporté 283 000 véhicules (- 7,2 %) l'an dernier.

PIERRE-ANGEL GAY

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONFLIT

□ **Institut Mérieux : un accord met fin à la grève.** – Les salariés de l'Institut Mérieux (3 300 personnes) ont obtenu une augmentation rétroactive de 2,5 % à compter du 1er janvier. Un accord, qui comprend aussi les modalités d'attribution de la prime accordée pour le 10e anniversaire de la société, a été signé le mercredi 13 janvier entre la direction et les organisations syndicales. Une grève avait commencé vendredi 7 janvier sur le site de Lentilly, dans la banlieue lyonnaise, et s'était étendue le lundi 11 janvier à toutes les unités du groupe, à l'appel de la CGT, de la CFDT, de FO et de la CGC (*le Monde* du 13 janvier).

CRISES

Peugeot : le plan de suppression d'emplois officiellement présenté. – Le plan de suppression de 2 597 emplois sur quatre sites d'Automobiles Peugeot annoncé la semaine dernière (*le Monde* du 7 janvier), a été formellement présenté par la direction aux élus du personnel, réunis mercredi 13 janvier en comité central d'entreprise. Ce plan devait être présenté le lendemain aux comités d'établissement des usines concernées : Sochaux-Montbéliard, Mulhouse, Lille et la fonderie de Sept-Fons dans l'Allier. La direction a justifié ces mesures par de mauvaises prévisions pour le marché automobile européen en 1993 (– 4,5 %) et par la nécessité pour Peugeot de réaliser des gains de productivité annuels de 12 %. L'entreprise a demandé aux pouvoirs publics à bénéficier de 1 636 préretraites financées dans le cadre du Fonds national pour l'emploi (FNE). La CGT a appelé *« toutes les organisations syndicales du groupe à faire du 21 janvier à Montbéliard un temps fort d'actions pour l'emploi, les salaires, la réduction du temps de travail et la retraite à cinquante-cinq ans »*.

□ **Automobiles Citroën : M. Jacques Calvet n'exclut pas un nouveau plan social.** – Le président de PSA Peugeot Citroën, M. Jacques Calvet, a indiqué, mardi 12 janvier dans un entretien à *Ouest-France*, qu'il *« n'excluait pas un nouveau plan social chez Citroën (...). Quand on regarde les autres constructeurs, tout mène à considérer que c'est une éventualité possible »*. M. Calvet a toutefois ajouté qu'il n'avait *« rien à annoncer »*. En septembre 1991, la direction de Citroën avait déjà annoncé un plan de 1 800 suppressions d'emploi.

□ **Ciments français : 600 millions de francs de cessions d'actifs fin 1992.** – Afin de réduire son endettement, le groupe Ciments Français a cédé fin 1992 des actifs *« non stratégiques »* pour un montant total de plus de 600 millions de francs. Parmi ces désengagements figurent la vente de la totalité de sa participation dans Guintoli (32,9 %), la cession de l'activité charges minérales en France développée par Prodical, la réduction de 41 % à 14 % de la participation du groupe dans Scori, société spécialisée dans le traitement des résidus industriels, la vente de plusieurs anciennes carrières qui avaient été transformées en décharges contrôlées et la cession de l'activité chaux de la firme Calixa.

CESSION

□ **Roussel-Uclaf cède les 22,7 % qu'il détenait dans les laboratoires pharmaceutiques Jouveinal.** – Roussel-Uclaf a cédé la participation de 22,7 % qu'il avait acquise en 1989 dans le laboratoire Jouveinal. En octobre, les deux firmes avaient annoncé leur intention de reconsidérer leur coopération technique et commerciale ce qui les a conduits à ce désengagement. La participation de Roussel-Uclaf a été reprise par l'actionnaire majoritaire de Jouveinal qui est la famille Roux, fondatrice de ce laboratoire.

ACQUISITION

□ **National Power, Endesa et EDF acquièrent la centrale au charbon de Pego au Portugal.** – Un consortium d'entreprises composé de National Power (Grande-Bretagne), Endesa (Espagne) et Electricité de France, a remporté l'adjudication pour l'acquisition de la centrale au charbon de Pego, en cours de construction sur le Tage, à 150 km en amont de Lisbonne. EDF détiendra 10 % de la société créée pour l'acquisitioin de la centrale. La première des deux tranches (600 MW au total) démarrera début 1993 et la seconde fin 1995. L'investissement total (6 milliards de francs), financé pour une large part par des prêts bancaires, sera rémunéré par les ventes d'électricité à la compagnie nationale Electricité du Portugal.

PROJET

□ **Japan Tobacco se diversifie en direction de la pharmacie.** – La firme Japan Tobacco, numéro trois mondial de l'industrie du tabac, a signé un accord avec une firme pharmaceutique américaine, Agouron Pharmaceuticals Inc., afin de développer une gamme de médicaments. Japan Tobacco va investir 3 milliards de yens (130 millions de francs) dans un projet sur trois ans qui prévoit l'utilisation par Tobacco de la technologie d'Agouron pour la fabrication de médicaments anti-allergiques dans un premier temps, puis d'autres remèdes plus tard. Japan Tobacco entend se diversifier car il s'attend à un déclin du marché de la cigarette.

TAUX

□ **L'Irlande réajuste une nouvelle fois ses taux.** – La Banque centrale d'Irlande a annoncé, mercredi 13 janvier, une nouvelle baisse de son taux d'intérêt au jour le jour ramené de 30 % à 20 % à compter de jeudi 14 janvier. Cette réduction intervient au lendemain de la décision de la Banque centrale de ramener son taux de 100 % à 30 % (*le Monde* du 14 janvier).

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 14 janvier ↑

Nette reprise

Après le raid réussi des forces alliées contre l'Irak et les déclarations du président de la Bundesbank, la Bourse de Paris a retrouvé du tonus jeudi 14 janvier dans un marché calme. En hausse de 0,71 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 retrouvait une heure plus tard le niveau des 1 800 points « cassé » le 12 janvier. En début d'après-midi, le principal indicateur de la place s'inscrivait en progression de 1,19 % à 1 803,78 points.

Selon M. Helmut Schlesinger, président de la Bundesbank, il existerait une marge de manœuvre en politique monétaire, et cela apporte une petite bouffée d'oxygène, ont noté les gestionnaires.

Néanmoins, ces derniers estiment que la reprise est d'origine essentiellement technique, car les semaines à venir risquent d'apporter encore des désillusions concernant les résultats des sociétés pour 1992. Dans ce domaine, LVMH a ouvert la voie, estiment des analystes.

Eurotunnel était en hausse sensible dans un marché étoffé, le titre gagnait 4,7 % avec déjà 1,9 million d'actions échangées. La veille 1,1 million de titres avaient été négociés dans la séance. Centrest monte de 4 %, SFIM de 4,8 % et Hachette de 4,7 %. Legris prenait 5,8 %. Reprise de LVMH après sa forte baisse de la veille, le titre s'appréciait de 1,9 %. En revanche, Rhône-Poulenc, qui prévoyait une augmentation de 20 % de son résultat opérationnel pour l'année 1992, et vient de la réviser à la baisse (de l'ordre de 5 à 10 %), abandonnait 1,9 % pour 57 000 titres.

NEW-YORK, 13 janvier ↓

Léger repli

Wall Street a cédé quelques fractions mercredi 13 janvier, à l'issue d'une séance marquée par la nervosité des investisseurs avant l'intervention militaire alliée en Irak puis par un redressement de la grande Bourse new-yorkaise après le raid aérien. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 263,56 points en baisse de 1,08 point, soit un repli de 0,03 %. Quelque 246 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse dans un rapport de plus de 10 contre 7 : 1 089 contre 755 ; 559 titres ont été inchangés.

Le marché a commencé à se rétablir après la confirmation par M. Marlin Fitzwater, porte-parole de la Maison Blanche, qu'un raid aérien avait bien eu lieu sur l'Irak et que les avions américains avaient regagné leur base après avoir accompli leur mission. L'escalade des tensions dans le Golfe ne semble toutefois pas avoir modifié les intentions des investisseurs qui continuent à favoriser les valeurs cycliques dont la performance est liée à celle de l'économie, soulignent des experts.

VALEURS	Cours du 12 janv.	Cours du 13 janv.
Alcoa	69 3/4	68 5/8
ATT	51 1/2	51 1/2
Boeing	38 1/4	38 1/4
Chase Manhattan Bank	27 5/8	28 3/8
Du Pont de Nemours	46 3/8	45 7/8
Eastman Kodak	47 5/8	47 3/4
Exxon	60	60 1/2
Ford	45	44 3/8
General Electric	85 1/8	84 3/4
General Motors	34 1/4	34
Goodyear	66 7/8	66 5/8
IBM	48 3/4	47 3/4
ITT	69 7/8	70
Mobil Oil	63 1/4	64 1/4
Pfizer	68	66 1/4
Schlumberger	55 7/8	56 3/4
Texaco	58 5/8	59
UAL Corp. ex-Allegis	129 1/2	125 1/2
Union Carbide	16 3/8	16 1/4
United Tech.	48 3/8	48
Westinghouse	14 3/8	14 5/8
Xerox Corp.	85 3/8	86 1/4

LONDRES, 13 janvier ↓

Septième séance de baisse

Les valeurs ont baissé pour la septième séance consécutive mercredi 13 janvier au Stock Exchange devant le désintérêt des investisseurs et les tensions entre l'Irak et la communauté internationale. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a terminé la journée en baisse de 12,6 points soit 0,5 %, à 2 745,3 points. Dans les toutes dernières minutes de la séance, des informations sur le début des opérations militaires contre l'Irak lui ont cependant fait regagner quelques points. Les échanges ont porté sur 650,9 millions d'actions contre 663,1 millions mardi.

Affaibli par le manque d'intérêt complet des investisseurs en début de séance, le marché n'a pas prêté attention au bulletin monétaire mensuel du Trésor, qui a souligné un raffermissement des dépenses de consommation et un ralentissement apparent de la baisse des prix immobiliers.

TOKYO, 14 janvier =

Inchangée

La Bourse de Tokyo a clôturé inchangée jeudi 14 janvier, annulant ses pertes initiales, grâce à des achats techniques liés au terme. L'indice Nikkei a cédé 2,31 points soit 0,01 % à 16 515,60 points. Les courants d'échanges se sont réduits, les affaires ayant porté sur 170 millions d'actions contre 180 millions la veille.

Les investisseurs étaient peu enclins à ouvrir de nouvelles positions à la veille d'un long week-end – le 15 janvier est férié au Japon – et en raison des inquiétudes sur la situation en Irak. *« Personne n'a voulu ouvrir de positions longues et prendre un risque pendant trois jours au cas où la situation s'aggrave au Proche-Orient »*, a dit un boursier.

VALEURS	Cours du 13 janv.	Cours du 14 janv.
Ajinomoto	1 200	1 200
Bridgestone	1 130	1 140
Canon	1 360	1 390
Fuji Bank	1 690	1 700
Honda Motors	1 290	1 250
Matsushita Electric	1 080	1 100
Mitsubishi Heavy	517	514
Sony Corp.	4 080	4 080
Toyota Motors	1 420	1 420

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4466	4460	Internt. Computer	115 20	120
B.A.C.	23 70	....	I.P.B.M.	26	.
Boiron (Ly)	480	480	Locamic	37 10	40 90 d
Boisset (Lyon)	244	...	Matra Comm.	305	..
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	728	701	Molex	135 60	...
Calberson	227	227 10	N.S.C. Schlumberger	778	780
Cardif	802	800	Publ.Filipacchi	475	475 20
C.E.G.E.P.	185	185	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	317
C.F.P.I.	232	225	Select Invest (Ly)	94 40	94 40
C.N.I.M.	940	926	Serbo	125	125
Codetour	280	283	Sopra	320	315
Conforama	....	....	TF1	405	403 20
Creeks	96	96	Thermador H. (Ly)	314	...
Dauphin	200	200	Unilog	221	220
Delmas	970	965	Viel et Cie	114	..
Demachy Worms Cie	323	....	Y. St-Laurent Groupe	564	589
Devanlay	1150	1170			
Deville	69	....			
Dollfus	135	....			
Editions Belfond	198	...			
Europ. Propulsion	169	164			
Finacor	123	124			
G.F.F. (group.fon.f.)	48	...			
G.L.M.	441	441			
Gravograph	132	133			
Guntoli	948	931			
I.C.C.	193	189 50			
Idianova	43 10	43			
Immob. Hôtelière	1000	1000			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 13 janvier 1993

Nombre de contrats estimés : 134 613

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	112,88	113,90	113,88
Précédent	113,04	113,94	114

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Fév. 93	Mars 93	Fév. 93	Mars 93
113	0,35	0,73	0,42	0,86

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 12 492

COURS	Jan. 93	Fév. 93	Mars 93
Dernier	1 797	1 819	1 842
Précédent	1 803	1 846	1 850

CHANGES

Dollar : 5,5023 F ↓

Le dollar cédait un peu de terrain, jeudi 14 janvier, tandis que le mark se redressait légèrement vis-à-vis du franc. A Paris, la monnaie américaine s'échangeait à 5,5023 francs contre 5,5325 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	13 janv.	14 janv.
Dollar (en DM)	1,6305	1,6342

TOKYO	13 janv.	14 janv.
Dollar (en yens)	125,87	125,65

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (14 janv.) .... 12 3/16-12 3/8 %

New-York (13 janv.) .... 2 7/8 %

BOURSES

PARIS (SBF, *base 100 : 31-12-81*)

	12 janv.	13 janv.
Indice général CAC	477,62	471,24
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 796,76	1 782,53

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	12 janv.	13 janv.
Industrielles	3 264,64	–

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	12 janv.	13 janv.
100 valeurs	2 757,90	2 745,30
30 valeurs	2 137	2 129,60
Mines d'or	61,30	60,80
Fonds d'Etat	93,31	93,43

FRANCFORT

	12 janv.	13 janv.
Dax	1 538,19	1 516,50

TOKYO

	13 janv.	14 janv.
Nikkei Dow Jones	16 517,91	16 515,60
Indice général	1 271,46	1 267,91

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

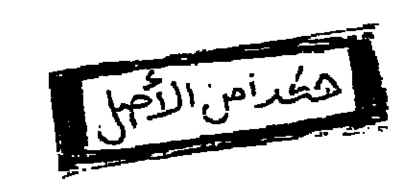
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,4960	5,4980	5,6085	5,6145
Yen (100)	4,3702	4,3753	4,4559	4,4645
Ecu	6,6460	6,6500	6,6663	6,6770
Deutschemark	3,3915	3,3925	3,4178	3,4220
Franc suisse	3,7078	3,7104	3,7610	3,7672
Lire italienne (1000)	3,6525	3,6600	3,6404	3,6520
Livre sterling	8,5042	8,5140	8,6013	8,6190
Peseta (100)	4,7763	4,7802	4,7357	4,7454

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 11/16	3 13/16	3 9/16	3 11/16	3 7/16	3 9/16
Ecu	10 3/16	10 5/16	10 3/16	10 5/16	9 3/4	9 7/8
Deutschemark	8 9/16	8 11/16	8 5/16	8 7/16	7 15/16	8 1/16
Franc suisse	5 7/16	5 9/16	5 1/2	5 5/8	5 7/16	5 9/16
Lire italienne (1000)	12 1/2	13	12 3/8	12 7/8	12 1/2	12 3/4
Livre sterling	6 7/8	7	6 7/8	7	6 3/4	6 7/8
Peseta (100)	15 1/16	15 5/16	14 3/4	15	14 3/8	14 5/8
Franc français	11 3/4	12	11 7/16	11 13/16	10 3/8	10 13/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **Le dossier du rapprochement BNP-Dresdner va être transmis à Bruxelles.** – Un pas de plus vient d'être franchi dans le processus de rapprochement entre la BNP (Banque nationale de Paris) et la Dresdner Bank, avec l'accord maintenant officiel des pouvoirs publics donné mardi 12 janvier. Le dossier définitif, prévoyant notamment un échange de participations croisées de 10 % entre les deux banques, sera transmis à la Commission européenne de Bruxelles dans une dizaine de jours. L'accord entre les deux établissements prévoit notamment que les deux groupes réaliseront à parité l'ensemble de leurs opérations à l'étranger. L'échange de participations de 10 % est exclu avant l'assemblée générale de la Dresdner Bank en avril prochain. Il semble même que du côté allemand, et pour des questions de réciprocité, on ne souhaite finaliser les prises de participations croisées que dans le cadre d'une privatisation de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 14 JANVIER

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5090	C.N.E 3%	5100	5130	5100	....
825	B.N.P. T.P.	840	840	854	+ 1 67
813	Cr.Lyon. T.P.	830	820	835	+ 0 60
1614	Renault T.P.	1645	1640	1640	- 0 30
1650	Rhone Poul. T.P.	1660	1650	1660	+ 0 61
999	Saint Gobain T.P.	1020	1030	1031	+ 1 08
780	Thomson T.P.	790	800	790	....
630	ACCOR	601	608	618	+ 2 83
780	Air Liquide	749	751	758	+ 1 20
675	Alcatel-Alsthom	651	652	654	+ 0 46
1610	Als.Superm.	1640	1670	1651	+ 0 67
250	A L S P I	267	267	262	- 1 87
485	AGF Sté Centrale	516	515	518	+ 0 39
73	Avenir H. Média	79	78	78	- 1 27
1000	Axa (ex Cie Midi)	1020	1025	1052	+ 3 14
124	Bafip	137 10	139	138	+ 0 68
40	Bail-Equipem.	58 50	58 50	58 60	+ 0 17
630	Bail Investiss.	654	664	659	+ 0 76
395	Bancaire	398 50	407	405 60	+ 1 78
600	Bazar H.-V.	634	643	643	+ 1 42
1220	Berger (M)	1205	1200	1200	- 0 41
375	Bertrand Faure	371 10	....	....	....
930	Bic	1025	1020	1020	- 0 49
1070	B.I.P.	1091	1090	1090	- 0 09
118	BIS	146 10	142	148 30	+ 1 51
420	B N P (CI)	435 10	438	446 90	+ 2 71
400	Bolloré Tech	417	416	419	+ 0 48
2900	Bongrain	2914	2925	2912	- 0 07
420	Bon-Marché	455	448	447	- 1 76
560	Bouygues	544	540	554	+ 1 84
82	BP France	85 90	86 80	87	+ 1 28
940	B S N	915	916	917	+ 0 22
1090	Canal Plus	1042	1046	1052	+ 0 96
156	Cap Gem.S.	158 60	158	158 30	- 0 19
176	Carnaudmetalbox	187 80	186	189 50	+ 0 91
2310	Carrefour	2300	2310	2316	+ 0 70
147	Casino	149 50	148 50	149 80	+ 0 20
96	Casino ADP	96	96 10	97 10	+ 1 15
475	Castorama D.I.	492 90	494	498 60	+ 1 14
210	C.C.F.	216 20	216 80	217 50	+ 0 60
25	CCMC Ly	31	30 95	30 95	- 0 16
395	C.D.M.E.	380	382	385	+ 1 28
115	C.E.G.I.D.	125	119	117	- 6 40
42	Centrest (Ny)	44	49	45 75	+ 3 98
290	C.E.P. Comm.	292 10	293	300	+ 2 70
70	Cerus	76 10	77	77	+ 1 18
920	Cetelem	1057	1062	1058	+ 0 19
315	CF Int.	240	237 10	238	- 0 83
275	CGI Info.	265	262	261 10	- 1 47
950	C G I P	937	944	953	+ 1 71
600	CGP	623	....	....	....
1240	Chargeurs S A	1240	1240	1250	+ 0 81
220	Christian Dior	212	210 10	214	+ 0 94
440	C I C A (M)	430	387 10	430	....
270	Ciments franc.	279	278	280	+ 0 36
475	Clarins	480	480	480	....
370	Club Méditer.	399	405	405 40	+ 1 60
830	Colas	821	830	831	+ 1 22
220	Cpt. Entrep.	215	215	215	....
1190	Compt. Mod.	1225	1215	1211	- 1 14
235	CPR (Paris Réé.)	260	260	262	+ 0 77

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
980	Créd. Foncier	951	952	985	+ 3 58
335	Crédit Loc France	330	328 10	329 50	- 0 15
430	Cr Lyon.(CI)	470 20	470 20	474 90	+ 1 00
1080	Crédit Nat.	1125	1135	1142	+ 1 51
540	CSEE	505	504	510	+ 0 99
3190	Damart	3360	3360	3360	....
350	Dassault Aviation	371	378	373	+ 0 54
180	Dassault Electr.	208	205	210	+ 0 96
1220	De Dietrich	1350	1350	1325	- 1 85
460	Degremont	457	465	461	+ 0 88
33	Dév.R.d.C.(Li)	41 70	41	41	- 1 68
45	Dév.R.Sud-Est	60	58 40	62	+ 3 33
260	D M C	265	265	265	....
385	Docks France	382	382 20	386	+ 1 05
81	Dynaction	110	108	108	- 1 82
2140	Eaux (Gle)	2050	2078	2104	+ 2 63
700	E.B.F.	697	697	697	....
385	Ecco	418	412	416	- 0 48
350	Elf Aquitaine	333 20	335	333 50	+ 0 09
1100	EliSanofi(ExSanofi)	1067	1077	1094	+ 2 53
225	Esp-Eli (Certif)	229	228 60	229 20	+ 0 09
610	Eridania-Beghin	594	594	597	+ 0 51
390	Essilor	415 80	415	417	+ 0 29
177	Essil.Int.(DP)	194	194 50	194	....
770	Esso	777	780	780	+ 0 39
1310	Eurafrance	1440	1425	1450	+ 0 69
415	Euro RSCG	439	439	440	+ 0 23
62	Eurodisneyland	63 90	64	64 15	+ 0 39
770	Europe 1	822	810	801	- 2 55
27	Eurotunnel	30 60	31 15	32 05	+ 4 74
1450	Exor	1450	1450	1450	....
117	Finextel	119 90	119	119	- 0 75
240	Fives Lille	261 10	269 50	269 50	+ 3 22
605	Fougerolle	625	625	628	+ 0 48
3380	Fromagér. Bel	3635	3640	3645	+ 0 28
1780	Gal.Lafayette	1720	1710	1710	- 0 58
330	G.A.N.	344 90	342 50	344 90	....
320	Gascogne (B)	312	315	315	+ 0 96
1240	Gaz et Eaux	1318	1310	1300	- 1 37
565	Géophysique	548	551	548	....
625	Groupe André SA	638	630	642	+ 0 63
415	Groupe Cité	470	475	480	+ 2 13
340	GTM-Entrep.	342	343	351	+ 2 63
1410	Guyenne-Gas.	1485	1480	1495	+ 0 67
72	Hachette	81	81 80	88 50	+ 8 79
435	Havas	421	428 50	428 60	+ 1 85
230	Idia	238 50	239	235	- 1 47
345	Imétal	350	348	340	- 2 86
135	Immob. Phénix	144 80	144	143 30	- 1 04
130	Ingénico	141 60	138 90	141 70	+ 0 07
6900	Inst. Mérieux	7480	7500	7500	+ 0 27
415	Interbail	415	415	416	+ 0 24
360	Intertechnique	378 10	379	382	+ 1 03
820	J. Lefebvre	851	860	860	+ 1 06
475	Klépierre	483	483	484	+ 0 21
590	Labinal	580	595	576	- 0 69
325	Lafarge	325	329	321 90	- 0 95

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
260	Lebon	257	260	267	+ 3 89
3900	Legrand	3984	4010	4005	+ 0 53
2120	Legrand (DP)	2178	2181	2181	+ 0 14
132	Legris Industries	139	139	147 10	+ 5 83
705	Locindus	693	695	694	+ 0 14
3620	L.V.M.H.	3280	3302	3344	+ 2 58
470	Lyon.Eaux/Dumez	461	459	463	+ 0 43
37	Majorette Ly	37	....	....	....
275	Mar. Wendel	289 90	293	287 40	- 0 86
182	Matra	207 40	208	219 50	+ 5 83
78	Metaleurop	84	84	85	+ 1 19
15	Métrologie In.	15 10	15	15	- 0 66
180	Michelin	195 40	196	194	- 0 72
80	MMB	85	85	85	....
82	Moulinex	72 10	73	72 50	+ 0 55
725	Navig. Mixte	811	815	815	+ 0 49
123	Nord-Est	131 10	131	132	+ 0 69
215	Norton (Ny)	220	222	235	+ 6 82
41	Olipar	48 20	49	48 50	+ 0 62
1010	Oréal	998	1010	1015	+ 1 70
355	Paribas	355	363	368 80	+ 3 88
210	Pechiney Int.	219 30	220	221 20	+ 0 87
286	Pechiney (CIP)	295	300	298 10	+ 1 05
360	Pernod Ricard	364	360	364 80	+ 0 22
580	Peugeot	575	582	594	+ 3 30
284	Pinault	289 80	285	289 80	. .
780	Plastic-Omn.	795	800	800	+ 0 63
186	Poliet Ex.Lamb.Fr.	213	206	210	- 1 41
795	Primagaz	875	869	845	- 3 43
639	Printemps	622	603	610	- 1 93
540	Promodès	548	545	551	+ 0 55
210	Radiotechn.	223 10	223 10	227 50	+ 1 97
6440	Redoute (La)	6400	6400	6440	+ 0 63
136	Rémy Cointreau	139	138 50	138 50	- 0 36
530	R. Poulenc CIP	526	523	516	- 1 90
34	Rochette (La)	37 65	38	37 55	- 0 27
410	Roussel Uclaf	433	434 90	434	+ 0 23
2780	R. Impér.Ly *	2780	2800	2761	- 0 68
133	Sade (Ny)	131	130 30	133	+ 1 53
2450	Sagem	2410	2409	2390	- 0 83
505	Saint Gobain	490	493 50	495	+ 1 02
1140	Saint Louis	1095	1100	1110	+ 1 37
1610	Salomon Ly	1615	1616	1630	+ 0 93
310	Salvepar (Ny)	300	296	300	....
1480	S.A.T.	1500	1500	1500	....
280	Saul. Chât.	284	280	276	- 2 82
790	Saupiquet (Ns)	770	767	767	- 0 39
590	Schneider	604	613	620	+ 2 65
10	SCOA	11 55	11 50	11 90	+ 3 03
380	Scor s.a.	390	388	390	....
340	S.E.B.	334	335	333 40	- 0 18
425	Sefimeg	425	415	422	- 0 71
128	Selectibanque	127 50	126 60	126 70	- 0 63
125	Sextant A.	122	122	122	....
510	S F I M	501	500	525	+ 4 79
170	S.G.E.	181 10	182 40	182 20	+ 0 61
450	Simco	440	430	431	- 2 05

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
795	Sk. Rossignol	818	815	815	- 0 37
365	Sligos	361	. .		. .
600	Société Géné.	583	586	589	+ 1 03
40	Sodexco(B)	39 10	39	39 20	+ 0 51
66	Sodero(Ns)	71	69	71	
975	Sodexho	1015	1015	1016	+ 0 10
73	Sogenal(Ny)	76 80	76	77 10	+ 0 39
350	Sogerap	355	350	346 50	- 2 39
1090	Som-Allib.	1183	1195	1200	+ 1 44
395	SOPHIA	393	395	395	+ 0 51
950	Sovac	975	980	980	+ 0 51
285	SPEP	335	335 20	342	+ 2 09
290	Spie-Batignol.	308	312	316	+ 2 60
675	Strafor Facom	589	580	580	- 1 53
255	Suez	253	257 50	263 10	+ 3 99
1170	Synthelabo	1167	1170	1178	+ 0 94
141	Thomson CSF	144 50	144 90	147	+ 1 73
220	Total	225 10	226	226 70	+ 0 71
140	- (certif.)	142	147 90	147 90	+ 4 15
188	Truffaut Fin.	188 80	185	190	+ 0 64
475	U.A.P.	476 30	483	488 30	+ 2 52
179	U F B Locab.	210	209	210	
155	U.G.C. DA (Robur)	168	169	172	+ 2 38
400	U I C	454 50	455	456	+ 0 33
485	U I F	456	456	451 20	- 1 05
770	U I S	746	...	..	.
340	Unibail	338 50	337 10	341	+ 0 74
640	Valéo	695	698	697	+ 0 29
140	Vallourec	142	144	144	+ 1 41
245	Via Banque	265	265	265	
220	Worms et Cie	229 90	227 50	227 50	- 1 04
1370	Zodiac	1514	1495	1502	- 0 79
740	Elf Gabon	830	821	835	+ 0 60
86	Amax	92 30	92 10	92 10	- 0 22
161	Amer. Barrick	159	158 50	158 50	- 0 31
133	Amer. Express	139 20	138 30	138 30	- 0 65
275	A.T.T.	287	288 80	286	- 0 35
95	Anglo Amer.C.	110 60	108 20	108 20	- 2 17
161	Amgold	167	163	165 20	- 1 08
210	Banco Santander	211	210	211	. . .
700	B.A.S.F.	708	710	712	+ 0 56
880	Bayer	890	882	882	- 0 90
40	Blenheim Plc	46 10	46 90	46 30	+ 0 43
23	Buffelsfont.	21	21	21	
151	Chase Manh.	155	155 60	155 60	+ 0 39
1780	Daimler Benz	1845	1835	1820	- 1 36
64	De Beers	78 10	78	78	- 0 13
2180	Deutsche Bank	2110	2120	2135	+ 1 18
1160	Dresdner Bank	1152	1160	1168	+ 1 39
34	Driefontein	35 30	35 20	35 40	+ 0 28
260	Du Pont-Nem.	251	252 10	252	+ 0 40
230	Eastman Kodak	260	262 40	262	+ 0 77
8	East Rand	6 50	6 50	6 60	+ 1 54
26	Echo Bay	25 60	24 85	25	- 2 34
185	Electrolux	180	170	170	- 5 56
141	Ericsson	132	132	132	. . .
335	Exxon Corp.	331 60	331 90	332 20	+ 0 18

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
225	Ford Motor	250	245	245	- 2 00
26	Freegold	26	26 25	26 20	+ 0 77
11	Gencor	11 95	11 55	11 55	- 3 35
475	Gén. Elect.	476	470 10	468 70	- 1 53
175	Gén. Motors	189 10	188 50	188 50	- 0 32
300	Gén. Belgique	323	325	322 60	- 0 12
38	Gd Metropol.	37	37 80	37 40	+ 1 08
42	Guinness	40	40 50	40 20	+ 0 50
19 50	Hanson PLC	20 70	20 40	20 40	- 1 45
6 50	Harmony Gold	6 90	7 10	6 90	
350	Hewlett Packard	383 50	390 50	394 50	+ 2 87
33	Hitachi	32 35	32	32 50	+ 0 78
620	Hoechst	821	815	815	- 0 73
59	Homestake	59	58 65	58	- 1 69
85	I C I	92 50	93 70	93 70	+ 1 30
280	I.B.M.	270	263 90	264 10	- 2 19
380	I T T	386 50	365 10	384 50	- 0 52
164	Ito Yokado	160 80	163	160 50	- 0 19
52	Matsushita	47 40	47 50	48 50	+ 2 32
265	Mc Donald's	272	271 70	271 70	- 0 11
255	Merck	237	239 60	239 70	+ 1 14
565	Minnesota M.	546			
37	Mitsubishi	37	37	37	. .
340	Mobil corp.	349 40	352 10	352 10	+ 0 77
365	Morgan J.P.	356 50			
4160	Nestlé	4006	4030	4008	+ 0 05
121	Norsk Hydro	127 50	128 60	127 10	- 0 31
55	OFSIL	56	55 60	54	- 3 57
1250	Petrofina	1214	1222	1200	- 1 15
425	Philip Morris	406 90	408 20	406 70	- 0 05
59	Philips	62 05	62 05	62 05	
61	Placer Dome	62	64	63 20	+ 1 94
295	Procter Gamble	277	277	278	- 0 36
181	Quilmès	192	185 80	184	- 4 17
14 50	Randfontein	13 50	13 50	13 50	
250	Rhone Poul. Rorer	240 50	240	242 10	+ 0 67
445	Royal Dutch	439 70	440	440 20	+ 0 11
56	R T Z	54 65	54 20	54 30	- 0 64
12 50	Saat & Saatchi	15	15	14 80	- 1 33
18 50	St Helena	17 50	17 40	17 25	- 1 43
310	Schlumberger	313 10	314 50	312 70	- 0 13
45	Shell transp.	45	45 85	44 85	- 0 33
1970	Siemens	1938	1946	1948	+ 0 52
186	Sony	178	180	180 20	+ 1 24
84	Sumitomo Bank	75 90	75 90	75 90	.
159	T.D.K.	152	150 90	150 90	- 0 72
55	Telefonica	55 60	56 10	57 35	+ 3 15
28	Toshiba	27	27 20	27	. .
575	Unilever	570	570	572	+ 0 35
260	Unit. Techn.	267 20	263 40	262 80	- 1 65
153	Vaal Reefs	185	. .	.	. . .
810	Volkswagen	862	874	875	+ 1 51
265	Volvo	268	.		. .
51	West. Deep.	51 60	51 80	50 90	- 1 55
430	Xerox Corp	472 50	.	. . .	.
114	Yamanouchi	108	107	108 40	+ 0 37
4 48	Zambia Cop.	4 89	4 90	4 96	+ 1 43

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	....	4 98
10,80% 79/94	101	3 90
Emp.Etat 13,4% 83	103 37	0 88
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 16
10,26% mars 86	106	8 65
OAT 10% 5/2000	112 07	6 35
OAT 9,9% 12/1997	107 80	0 86
OAT 8,8% 1/1996	104 80	9 37
PTT 11,2% 85	108 60	1 38
CFF 10,30% 88	106 45	9 11
CFF 10,25% nov 90	112 10	8 56
CNA 10 % 1979	100 37	8 11
CNB Bques 5000F	98 60	0 30
CNB Paribas 5000F	97 80	0 30
CNB Suez 5000F	97 80	0 30
CNI 1/82 5000F	98 85	0 30
CNT 9 % 86	....	6 25
CRH 10,90% déc.85	110 20	0 40
CHARB FCE 3% 100	159	....
CNCA	1061	....
Cerus	2256	....
Alcatel 6 % janv. 89	631	....
Ly. Eaux cv 6,5%	752	....
Thoms. cv 9,2% 86	715	...

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1580	1580
Arbel	450	450
Bains C.Monaco	852	820
B.Hypoth.Europ.	220	225
B.N.P. Intercont.	325	325
Bénédictine	2111	....
Bidermann Internat.	469	....
Blanzy Ouest	900	....
B T P	16 85	16 70
Cambodge	1080	....
Carbone Lorraine	268	270
Case Poclain	2 20	....
C.B.C.	250	247 10
C.E.G.F (Frigor.)	770	770
Centenaire Blanzy	309 90	306
Coragan	33	....
Champex Ny	15	15
CIC (CIP)	142 50	145
C.I.M.	930	...

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2629	....
Comiphos	595	606
Cie Industrielle	3390	3310
Cpt Lyon Alemand	290 10	290
Concorde	600	590
Constr.Mét.Prov.	12 70	....
Crédit Gén.Ind.	110	....
Cr Universel (Cie)	326	....
Darblay	625	....
Delmas Vieljeux	1736	....
Didot Bottin	544	550
Eaux Bassin Vichy	3100	....
Ecia	258	260
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin CI	462	460
Fidei	375	375
Finalens	300 10	....
F.I.P.P.	40	....
F.N.A.C.	1850	1920
Foncière (Cie)	455	....
Foncina	335	336
France I.A.R.D.	356	338 20
France SA (La)	1640	1620
From. Paul-Renard	2051	....
Gaumont	315 50	315
Gesafim	245	239
Gévelot	447 90	....
G.F.C.	339	339 20
Groupe Victoire	695	694
G.T.I (Transport)	250	....
Immobail	326	331
Immobanque	638	639
Im.Marseillaise	4460	4405
Invest.(Sté Cle.)	2950	3000
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	920	919
Locafinancière	500	....
Louis Vuitton	506	584
Louvre	2740	2780
Lucia	260	260
Machines Bull	19 70	20 10
Mag.Uniprix	154	154
Magnant	640	...
Métal Déployé	336	280
Mors	48	48
Navigation (Nle)	150	150
Optorg	272	....
Orial (CI)	562	567
Origny-Desvroise	479	478
Palais Nouveauté	1051	....
Paluel Marmont	430	....
Parfinance	180	180
Paris France	202	....
Paris Orléans	179	....
Partheno Invest.	201 30	....
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	801	....
Porcher	231	231

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	367	372
Publicis	540	532
Rochefortaise	116	....
Rosario	132 10	136
Rougier	184 90	159
S.A.C.E.R.	634	...
S.A.F.A.A.	200	....
S.A.F.I.C Alcan	170	....
Saga	380	....
Saint Dominique (F.)	120	122
Salins du Midi	532	535
Savoisienne M.	145	....
S.C.A.C.	690	....
Senelle	573	565
S.Etud.Part. (M)	152	...
Silic	580	570
S.I.P.H.	100	....
S.M.C.I.	14	....
Sofal	475	....
Soffo	166 10	....
Soficaf	1019	990
Sofitam (ex Satam)	62	....
Sofragi	2060	2220
Soudure Autogène	840	845
Sovabail	272	....
Stemi	636	....
Taittinger	2200	2190
Testut-Aequitas	100	....
Tour Eiffel	230	....
Ufiner	1050	1050
Vicat	447	455
Viniprix	1500	1500
Virax	109	....
Maroc Sté Brasserie	200	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	512	....
Akzo Nv Sico	398	....
Alcan Aluminium	94 80	....
American Brands	195	....
Arbed	241 10	....
Asturienne Mines	79	82 50
Banco Popular Espa.	580	....
B.Reglement.Int.	19000	19000
Can.Pacifique	71	69 20
Chrysler Corp.	198	....
C I R	2 65	....
Commerzbank	826	...
Dow Chemical	315	309 90
Fiat	14 50	....
GBL (Brux Lamb.)	430	430
Gevaert	801	....
Glaxo Holdings Ltd	84 10	83
Goodyear Tire	380	361 10
Grace and Co (WR)	210	....
Honeywell Inc.	200	....
Johannesburg	56 15	. .
Koninklijke Pakhoed	76 95	....
Kubota	23 30	. .
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	79	76 80
Olivetti priv.	4 31	4 35
Pfizer Inc.	365	....
Ricoh	22 10	24 90
Robeco	293 90	293
Rodamco NV	143 90	143 10
Rolinco	290 60	288 70
Saipem	3 60	....
Sema Group	28	....
SKF Aktiebolaget	52	....
Tenneco Inc.	205	....
Tonty Ind.	26 70	....
West Rand Cons.	4 05	4 10

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	....
Calophos	53	....
C.G.H. Cogenhor	7	....
Copastex	580	...
Drouot Assurances	...	...
Electro-Banque	....	....
Europ. Accum.	77 50	...
Europ Soutres Ind.	13	...
Guy Degrenne	254	....
Lecteurs du Monde	220 60	220 60
Nicolas	1100	....
Particip. Paricor	250	....
Quadrant	40	....
Rorento N.V.	244 10	245 90
St-Gobain-Emballage	1750	....
Schlumberger Ind.	475	....
S.E.P.R.	1380	1381
S.M.T. Goupil	0 49	...
S.P.R. act. B	230	....
Waterman	1100	....

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 14/1	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 532	....	5 3	5 8
Ecu	6 655	....	....	....
Allemagne (100 dm)	338 900	....	329	349
Belgique (100 F)	16 463	....	16	17
Pays-Bas (100 fl)	301 370	....	281	311
Italie (1000 lires)	3 667	....	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	87 740	....	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	8 535	....	8 1	8 9
Grèce (100 drachmes)	2 536	....	2 1	2 8
Suisse (100 f)	369 710	....	357	377
Suède (100 krs)	74 240	....	70	79
Norvège (100 k)	79 440	....	76	84
Autriche (100 sch)	48 163	....	46 8	49 8
Espagne (100 pes)	4 775	....	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 785	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 322	....	4 1	4 5
Japon (100 yens)	4 391	....	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/1
Or fin (kilo en barre)	58600	58300
Or fin (en lingot)	58750	58500
Napoléon (20f)	334	331
Pièce Fr (10 f)	398	419
Pièce Suisse (20 f)	334	331
Pièce Latine (20 f)	337	338
Souverain	420	418
Pièce 20 dollars	2265	2260
Pièce 10 dollars	1102 50	1100
Pièce 5 dollars	600	580
Pièce 50 pesos	2190	2155
Pièce 10 florins	345	347

SICAV (sélection) 13/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Action	200 33	194 97
Actimonétaire C	30180 36	30180 36
Actimonétaire D	30180 36	30180 36
Améri-gan	7861 34	7568 98
Amplitude	638 08	619 48
Associc	1169 25	1169 25
Atout Futur	420 30	410 05
Aurecic	1080 93	1049 46
Avenir Alizés	1742 83	1708 66
Axa Capital	182 11	176 81
Axa Court Terme	8447 01	8447 01
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	917 52	890 80
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn	761 83	739 45
Axa Europa	126 47	122 79
Axa Investissements	108 17	105 02
Axa NPI	121 78	118 23
Axa Ob.Fr.Extrans	150 31	145 93
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se.	139 36	135 30
Axa Prem.Ex.Agepre.	123 20	119 61
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	149 66	145 30
Axa Valeurs PER	121 79	118 24
Cadence 1	1059 24	1038 47
Cadence 2	1066 65	1045 74
Cadence 3	1057 05	1036 32
Capimonétaire	6681 54	6664 89
Capioblig	6869 96	6735 25
Captacic	1410 70	1389 85
Comris	1403 36	1369 13
Comptavalor	3726 29	3720 71
Conventiomo	333 69	327 15
Credinter	444 96	432
Crédit Mutuel Capital	1358 74	1332 10
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	707 81	707 81
Cred.Mut.Ep.Indus.	94 46	91 93
Cred.Mut.Ep.J.	73727 25	73727 25 •
Cred.Mut.Ep.long.T.	197 11	191 83
Créd.Mut.Ep.Monde	1186 56	1164 80
Cred.Mut.Ep.Quatre	1106 56	1076 94
Dieze	1374 95	1341 41
Drouot France	838 10	813 69
Drouot Sécurité	236 13	228 28
Ecocic	1072 09	1040 86
Ecupar	127 80	124 08
Ecur. Capitalisation	2738 13	2709 04
Ecur. Expansion	609446 89	606682 86
Ecur. Géovaleurs	2337 77	2269 68
Ecur. Investissement	150 64	146 25
Ecur. Monepremière	71290 13	71290 13
Ecur. Monétaire	41772 44	41772 44
Ecur. Trésorerie	2574 53	2574 53
Ecur. Trimestriel	2080 52	2040 12
Elancial	108 57	105 41
Energie	265 80	253 75
Eparcic	3826 96	3826 95
Eparcourt-Sicav	4571 71	4560 31
Epargne Associat.	26811 09	26605 81
Epargne Capital	11530 15	11415 99
Epargne Croissance	1718 83	1672 83
Epargne Oblig.	206 89	203 30
Epargne-Unie	1307 70	1276 80
Epargne Valeur	442 05	430 22
Eufi Cash capi	8426 41	8426 41 •
Eufinvest capi	610 22	592 45 •
Eureco Solidarité	1094 55	1083 71
Eurocic Leaders	1003 27	974 06
Eurodyn	1132 36	1104 74
Euro Gan	6008 38	5777 27
Fonsicav	15329 98	15329 98
France-gan	9764 12	9388 58
France Garantie	278 13	277 57
France Obligations	503 23	498 25
Francic	441 98	439 11
Francic Pierre	100 29	97 37

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic-Régions	1083 36	1051 81
Fructi-Associations	37 30	37 30
Fructi-Capi	45 16	44 49
Fructidor	242 63	239 04
Fructifrance action C	900 95	878 98
Fructifrance action D	880 84	859 36
GAN Rendement	5313 80	5235 27
Gestilion	15792 45	15713 88
Gest.Associations	172 60	168 80
Horizon	1260 57	1223 85
HLM Monétaire	14801 81	14801 81
Indicia	1003 10	983 29 •
Indust.Fse.Court.T	1563 76	1563 76
Interepar	109163 41	105883 89
Interoblig	14984 57	14690 75
Intersélection Fce	516 54	506 41
Japacic	145 63	141 39
Jeunepargne	300 28	295 84
Latitude	2386 28	2382 71
Lion Association	11970 93	11970 93
Lion Institution	31727 11	31647 99
Lionplus	1054 18	1033 51
Lion Trésor	2272 70	2250 30
Lion 20 000	27779 25	27779 25
Livret Bourse Inv.	559 26	542 97
Livret Portefeuil.	710 73	690 03
Méditerranée	168 91	163 99
Mensuel CIC	10320 36	10119 16
Monedan	72397 45	72397 45
Mona.J	38440 65	38440 65 •
Monévalor	87091 04	87091 04
Mutualité dépôts	14344 12	14315 49
Natio Court Terme	100885 00	100583
Natio Court Terme2	302491 00	302491
Natio-Epargne	18837 31	18650 80
Natio-Ep. Ret.	124 49	121 16
Natio Eparg.Trésor	8288 09	8271 55
Natio-Fran.Index	972 17	946 15
Natio-Imm.	1115 55	1086 69
Natio-Inter.	1539 63	1498 42
Natio-Monétaire	26773 99	26773 99
Natio-Opportunités	997 21	970 52
Natio-Patrimoine	1298 27	1263 52
Natio-Perspectives	1024 59	997 17
Natio-Placements	62753 24	62753 24
Natio-Revenu	1057 44	1046 97
Natio Sécurité	11751 68	11751 68
Natio-Valeurs	857 18	834 24
Nippon-Gan	4806 52	4621 65
Nord Sud Dévelop.	1672 84	1669 50
Obli-Associations	163 13	161 51
Oblicic-Mondial	2729 98	2689 64
Oblicic-Régions	1080 71	1064 74
Oblifutur	3045 14	2970 87
Oblig. ttes caté.	186 07	183 32
Oblilion	1461 95	1447 48
Oblisécurité Sicav	13720 66	13720 66
Orecoon	1032 86	1007 67
Orvalor	7384 30	7239 41
Paribas Capitalisation	1606 55	1582 81
Paribas Opportunités	125 16	120 06
Paribas Patrimoine	575 44	561 98
Patrimoine Retraite	236 87	232 03
Parvalor	618 85	608 72
Placement A	1439 07	1410 85
Placement J	7669 74	7654 43
Placement M	71247 15	71104 94
Placement Nord	903 59	885 87
Plénitude	138 10	134 08
Poste Croissance	23066 60	23063 74
Poste Gestion	89904 80	89904 80
Première Oblig.	11223 30	11212 09
Prévoy. Ecureuil	118 10	116 93

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prir/Associations	31217 75	31217 75
Proficius	992 63	968 42
Quartz	133 38	130 13
Réalvalor	730 38	716 06
Renacic	163 62	161 20
Revenus Trimestr.	5409 58	5368 02
Revenu-Vert	1180 47	1151 68
St Honoré Vie & Santé	967 23	923 37
St Honoré Bons du Tr.	11894 37	11835 19
St Honoré Invest.	768 58	731 82
St Honoré Pacifique	597 33	570 24
St Honoré Real	15898 45	15835 11
Sécuricic	1843 02	1843 02
Sécuri-Gan	12514 99	12269 59
Sécuritaux	1474 01	1474 01
Sicarden	726 99	718 25
Sicav Associations	1954 35	1954 35
SFI-CNP Assur.	666 62	647 20
S.G. Fr. oppor. C et D	1122 42	1100 41
Sicav 5.000	433 29	421 69
S.I. Est	1311 20	1273 01
Sivafrance	669 89	650 99
Sivam	395 89	385 29
Sivarente	221 46	217 12
Sivinter	433 30	421 70
S.N.I.	1075 52	1044 19
Sogenfrance C et D	1127 02	1104 92
Sogépargne	312 19	306 07
Sogevar	966 58	947 63
Sogeinter	1282 66	1257 50
Soleil Investissements	590 90	568 17
Solstice	2206 97	2201 47
State Street Act. Eur.	9101 55	8793 77
State Street Act. Frce	10003 10	9711 75
St. Str. Act.Japon	10092 03	9760 75
State Street Emer. Mts	12688 08	12078 08 •
St.Street OAT Plus	11098 27	10880 66
Stratégie Actions	827 69	796 86
Stratégie Rendement	1493 22	1446 22
Technocic	1001 54	972 37
Techno-Gan	5890 01	5471 16
Thesora	703 79	696 82
Trésor Plus	1379 25	1365 59
Trésor Trimestriel	1053 60	1043 17
Tresoricic	138155 32	138155 32
Trilion	5229 65	5162 44
UAP Investissement	427 82	412 36
UAP Actions France	574 02	553 27
UAP Act. Select.	613 64	591 46 •
UAP Aedificandi	535 97	516 60
UAP Altafi	214 47	206 72
UAP Alto Sicav	188 50	182 41
UAP Moyen Terme	150 16	144 73
UAP Première Cat.	11565 15	11147 13
Uni-Associations	119 50	119 50 •
Uni-Foncier	1201 41	1172 11
Unifrance	585 56	551 77
Uni Régions	1200 94	1171 65
Univar	249 81	249 81 •
Univers Actions	1251 43	1220 91
Univers Obligations	1858 66	1813 33
Valorg	2189 78	2187 81
Valrea	56581 35	56553 07
Winterthur St-Honoré	222 02	211 95

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

AUTOMOBILE

La 306 de Peugeot sera commercialisée le 18 février



La 306 de Peugeot, nouvelle voiture moyenne de la marque au lion, sera commercialisée le 18 février. Elle devrait être présentée officiellement au Salon d'Amsterdam au début du mois prochain.

Cette voiture bi-corps (moteur, habitacle) et cinq portes doit, à terme, remplacer la 309 dans la production de Peugeot. Il s'agit, bien entendu d'une traction avant qui, de lignes, se révèle très proche de la 106, le petit modèle lancé avec succès l'an dernier. Légèrement plus courte (3,99 m) que la ZX de Citroën (4,07 m) dont elle utilise semble-t-il la plate-forme, la 306 sera livrable dans un premier temps avec un choix de trois moteurs : un 1 360 cm³ (55 kW à 5 800 tours, soit 75 ch), un 1 587 cm³ (65 kW à 5 600 tours, soit 90 ch) et un 1 762 cm³ (74 kW à 6 000 tours, soit 103 ch). Il s'agit de moteurs qui ont fait leurs preuves dans le groupe, mais qui sont ici exploités de façon nouvelle. Utilisant des carburants sans plomb (95 ou 98 d'octane), ils sont tous trois à injection et, bien sûr, dépollués. Les transmissions sont assurées par des boîtes manuelles à cinq rapports, les freins sont à disque à l'avant et à tambours à l'arrière. Côté direction, l'assistance hydraulique est livrée en série sur les modèles les plus puissants.

Les prix ne sont pas encore connus. Ceux de la 309 évoluent entre 67 000 et 132 000 francs selon les versions, beaucoup plus nombreuses.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5955

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III				■					
IV						■			
V			■						
VI	■			■					■
VII								■	
VIII			■				■		
IX				■		■			
X								■	
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. Etre ailleurs. – II. Se faire bien voir. – III. Très suffisant. Peut représenter le patron. – IV. Connaît bien le Coran. Suffixe pour une maladie inflammatoire. – V. Un peu de sable. Ne sont pas flatteurs si on ne peut pas blâmer. – VI. Se met avec tout. Circulent à l'étranger. – VII. Un visage populaire. – VIII. Rend souvent plus heureux qu'un roi. N'admit pas. Note. – IX. Abréviation. Dans une main où il n'y a pas de poil. – X. Peut être mise à la porte quand on vient de passer. – XI. Indice de sensibilité. Ville de Belgique.

VERTICALEMENT

1. Quand on l'essuie, il n'y a aucun agrément. Assez vulgaire. – 2. Doivent montrer dans leur travail les meilleures dispositions. – 3. Adverbe indiquant qu'il ne faut pas s'endormir. Un vague sujet. Sigle. – 4. Partie d'un lustre. Tranche de melon. Pronom. – 5. Pour éclairer quand on ouvre. – 6. Comme l'œil de celui qui n'est pas touché. S'élève en Thessalie. Petit cours. – 7. Pas à côté. Pied qui se taille. – 8. Certaines sont perpétuelles. Agrément à l'étranger. – 9. Cries comme un cerf. Tampon pour celui qui s'en moque.

Solution du problème n° 5954

Horizontalement

I. Sensuelle. – II. Triperies. – III. An. Elégis. – IV. Feule. – V. Fête. Peur. – VI. Ion. Une. – VII. Tilleul. – VIII. Odéon. As. – IX. Té. Girafe. – X. Rue. Bis. – XI. Loués. An.

Verticalement

1. Staff. Total. – 2. Ernée. Ide. – 3. Ni. Utile. Ru. – 4. Spéléologue. – 5. Uélé. Nénies. – 6. Ere. – 7. Ligneul. Aba. – 8. Lei. Un. Afin. – 9. Essoreuses.

GUY BROUTY

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au mardi 12 janvier. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris - Tél. : (1) 47.42.23.32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 3615 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 0,20-1,50 ; Les Carroz-d'Araches : n.c. ; Chamonix : 0,30-2,90 ; Châtel : 0,10-0,50 ; La Clusaz : 0-1,50 ; Combloux : 0,05-0,60 ; Les Contamines-Montjoie : 0,05-1,65 ; Flaine : 0,25-2,00 ; Les Gets : 0-0,40 ; Le Grand-Bornand : 0-0,55 ; Les Houches : n.c. ; Megève : 0,05-1,30 ; Morillon : n.c. ; Morzine : 0-1,00 ; Praz-de-Lys-Sommand : 0,15-0,25 ; Praz-sur-Arly : 0,05-0,80 ; Saint-Gervais : 0,25-0,80 ; Samoëns : 0-1,00 ; Thollon-Les Mémises : 0-0.

SAVOIE

Les Aillons : 0-0,25 ; Les Arcs : 0,40-290 ; Arèches-Beaufort : n.c. ; Aussois : n.c. ; Bessans : 0,70-0,90 ; Bonneval-sur-Arc : n.c. ; Bessans : n.c. ; Le Corbier : 0,10-1,10 ; Courchevel : 0,25-1,58 ; Crest-Voland-Cohennoz : 0,10-0,45 ; Flumet : 0,05-0,80 ; Les Karellis : 0,16-1,90 ; Les Menuires : 0,25-1,50 ; Méribel : 0,20-1,58 ; La Norma : n.c. ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 0,10-0,70 ; Peisey-Nancroix-Vallandry : 0,45-180 ; La Plagne (village) : 0,15-2,75 ; Pralognan-la-Vanoise : 0,30-0,70 ; La Rosière 1850 : 0,80-2,50 ; Saint-François-Longchamp : 0,10-1,50 ; Les Saisies : 0,30-0,70 ; Tignes : 1,20-3,50 ; La Toussuire : 0,15-0,50 ; Val-Cenis : 0,20-1,90 ; Valfréjus : 0,15-1,50 ; Val-d'Isère : 0,70-1,40 ; Valloire : 0,20-1,20 ; Valmeinier : n.c. ; Valmorel : n.c. ; Val-Thorens : 1,10-3,00.

ISÈRE

L'Alpe-d'Huez : 0,40-2,40 ; Alpe-du-Grand-Serre : 0,05-0,30 ; Auris-en-Oisans : n.c. ; Autrans : 0,10-0,20 ; Chamrousse : 0,10-0,30 ; Le Collet-d'Allevard : 0,10-0,30 ; Les Deux-Alpes : 0,30-2,30 ; Gresse-en-Vercors : n.c. ; Lans-en-Vercors : n.c. ; Méaudre : n.c. ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 0-0,10 ; Les Sept-Laux : 0,10-0,40 ; Villard-de-Lans : 0,20-0,40.

ALPES DU SUD

Auron : 0,10-0,30 ; Beuil-les-Launes : n.c. ; Briançon : 0,20-0,80 ; Isola 2000 : 0,20-0,50 ; Montgenèvre : 0,25-1,00 ; Orcières-Merlette : 0,20-1,70 ; Les Orres : 0,20-1,20 ; Pra-Loup : 0,10-0,60 ; Puy-Saint-Vincent : 0,10-1,30 ; Le Sauze-Super-Sauze : 0,10-0,60 ; Serre-Chevalier : 0,30-1,50 ; Superdévoluy : n.c.-0,60 ; Valberg : 0,30-0 ; Val-d'Allos-Le Seignus : n.c. ; Val-d'Allos-La Foux : n.c. ; Risoul : 0,30-0,90 ; Vars : 0,15-1,00.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 0-0,40 ; Barèges : 0,40-0,60 ; Cauterets-Lys : 0,50-1,50 ; Font-Romeu : 0,25-0,35 ; Gourette : 0,05-0,70 ; Luchon-Superbagnères : 0,20-0,50 ; Luz-Ardiden : n.c. ; La Mongie : 0,20-0,35 ; Peyragudes : 0,20-0,30 ; Piau-Engaly : 0,35-0,30 ; Saint-Lary-Soulan : 0,20-0,60.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 0-0,10 ; Besse-Super-Besse : 0-0,10 ; Super-Lioran : 0-0.

JURA

Métabief : 0-0 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 0-0,05 ; Les Rousses : 0-0,10.

VOSGES

Le Bonhomme : 0-0 ; La Bresse-Hohneck : 0,10-0,10 ; Gérardmer : n.c. ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n.c.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'office national de tourisme de chaque pays : Allemagne : 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-04-38 ; Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

CARNET DU Monde

Naissances

Martin, Vickie et Lilian JORDY sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils et frère

Laurent, Martin,

né le 4 janvier 1993.

5, résidence Séquoia,
91400 Orsay.

Valérie JOUBERT,
Pascal POLITANSKI,
ont un fils,

Louis,

né le 11 janvier 1993, à Schiltigheim.

Ils sont heureux et remercient l'équipe du CMCO (Shiltigheim).

Décès

– M. Josy Ceresol,
a la douleur de faire part du décès de sa mère

Mme Julie ASSO,

survenu à Beausoleil le 7 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

– Mme Alain Baule,
M. et Mme Antoine Baule
et leurs enfants,
M. et Mme Frédéric Baule
et leurs enfants,
M. et Mme François Peyrot-Reboul
et leur fils,
Mlle Germaine Baule,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Alain BAULE,
capitaine au long cours,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

le mercredi 13 janvier 1993.

Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 15 janvier, à 9 h 30, en l'église Sainte-Thérèse du Pont-de-Suve, à Toulon.

Mme Annette GRINSZPAN
(Anka)

nous a quittés le 13 janvier 1993.

L'inhumation aura lieu le vendredi 15 janvier, à 14 heures, au cimetière parisien de Bagneux, où l'on se réunira porte principale.

De la part de
Son fils René,
Son petit-fils Régis,
Sa belle-fille Mary-Claude,
Et de toute la famille.

42, route de Tours,
18100 Vierzon.

– Béatrice Lafont,
son épouse,
Jocelyne et Christian,
ses enfants,
Ainsi que ses frères et sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

Benoit LAFONT,

survenu dimanche 10 janvier 1993.

Les obsèques ont lieu le jeudi 14 janvier, à 14 h 30, au cimetière de Noisy-le-Roi.

– Mme Françoise Jacquemet,
son épouse,
Anne, Vincent, Mathilde,
ses enfants,
28, rue Ozenne, 31000 Toulouse.

Mme Marie-Madeleine Jacquemet,
sa mère,
Lalhene, 71240 Nanton,

Pierre, Annick, Catherine, Michel, Christine,
ses frères et sœurs,
Ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,

Mme Vovan,
sa tante,
Et ses cousins,

M. et Mme Fernand Laclau,
ses beaux-parents,
26, rue Henri-IV, Pardies, 65150 Mourenx.

Mme Martine Petit,
sa belle-sœur,
Et ses nièces,

ont la douleur de faire part du décès de

M. François JACQUEMET,

survenu le 12 janvier 1993, à l'âge de cinquante-deux ans.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 15 janvier, à 15 heures, en l'église de Pardies (Pyrénées-Atlantiques).

Il sera inhumé au cimetière de Pardies.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président,
Le conseil d'administration
Et l'ensemble du personnel du groupe SECSO SA,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. François JACQUEMET,
directeur général,

survenu le 12 janvier 1993.

Ces obsèques auront lieu le vendredi 15 janvier, à 15 heures, en l'église de Pardies (Pyrénées-Atlantiques).

SECSO SA,
parc technologique du Canal,
14, avenue de l'Europe,
31520 Ramonville-Saint-Agne.

– Mme Catherine Kawahara,
Ses enfants, Julie, Ken, Seiji,
ont la douleur de faire part du décès de

Takashi KAWAHARA,

survenu le 7 janvier 1993, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Monique, Valérie et Philippe Laks,
ont le regret de faire part du décès de leur mari et père,

Alain LAKS,
médecin,

survenu le 12 janvier 1993.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 15 janvier, à 16 h 30, en l'église Saint-Martin de Savigny-sur-Orge.

– Christian Lapointe,
Ses proches,
Et amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Maurice LAPOINTE,
née Louise Pignet,

survenu le 11 janvier 1993, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Ses enfants,
Petits-enfants,
Arrière-petits-enfants,
Familles Le Goff et Hasid,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Robert, Lucien, Joseph LE GOFF,

qui s'est éteint le 28 décembre 1992, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Linotypiste au *Monde* dès sa création, et très attaché à ce journal qu'il considérait un peu comme une part de lui-même, il y avait terminé sa vie professionnelle en 1967.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Le conseil d'administration,
Les membres
Et l'équipe des permanents du Syndicat du pesage et du comptage,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Dominique MAJANI,
chevalier de la Légion d'honneur,
président
du Syndicat du pesage et du comptage,
membre du conseil d'administration
de la Fédération
des industries mécaniques,
ancien président
de la société Gilbarco Distribution,

survenu le 12 janvier 1993.

Une messe sera célébrée le vendredi 15 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 16 janvier, à 15 heures, en l'église de Saint-Antonin-du-Var (Var), suivie de l'inhumation.

Cedex 72
92038 Paris-La Défense.

– M. et Mme Guy Marty,
M. et Mme Pierre Marty
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès le 9 janvier 1993, de

Paul MARTY,
ancien ingénieur
de la société La Vieille Montagne,

dans sa quatre-vingt-sixième année.

L'inhumation a eu lieu le 12 janvier, à Viviez (Aveyron).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

28, rue du Buisson-Richard,
78600 Le Mesnil-le-Roi.

– Mont-de-Marsan.

Le docteur Raymond Narboni,
M. et Mme Jacques Ouzilou,
Jacqueline et Elie Barvani
ses frère et sœur,
Et leurs enfants,
Mme Danièle Narboni,
Le docteur Brigitte Narboni,
ses neveux et nièces,
Les familles Narboni, Ouzilou, Shems et Tartakowski,
ont la douleur de faire part du décès de

Eliane NARBONI,
professeur de lettres,

survenu le 7 janvier 1993.

Les obsèques ont eu lieu à Mont-de-Marsan, dans l'intimité, le lundi 11 janvier.

« L'œuvre du juste est un arbre de vie. »

– La Roche-sur-Yon (Vendée).
Rezé-lès-Nantes (Loire-Atlantique).
Arles (Bouches-du-Rhône).

Mme Lydie Olivier,
Mlle Sandrine Poupé,
sa fille,
Mme veuve Auguste Poupé,
sa mère,
M. et Mme Gaby Piget,
M. et Mme Ange Robles,
ses sœurs et beaux-frères,
Mme Elise Masson,
Mlle Alice Poupé,
sa marraine,
Ses oncles, tantes, neveux et nièces,
La famille Olivier,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Jean-Charles POUPÉ,
agent EDF,

survenu le 12 janvier 1993, dans sa quarante-quatrième année.

Le corps repose au funérarium, 41, rue Molière, à La Roche-sur-Yon, salon B.

La cérémonie sera célébrée le vendredi 15 janvier, à 14 h 30, en l'église Saint-Louis, à La Roche-sur-Yon, suivie de l'inhumation vers 16 h 30, au cimetière la Classerie à Rezé-lès-Nantes.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Remerciements sincères aux personnes qui voudront bien y assister.

– Mme Hélène Quinque,
son épouse,
Marie-Andrée et Daniel Peynot,
Françoise et Michel Godineau,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, le 26 décembre 1992, de

M. Henri QUINQUE,
inspecteur honoraire SNCF.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité aux Cars (Haute-Vienne).

– Mme Françoise Schubler-Chemouilli,
Stéphane et Sophie-Caroline,
M. et Mme René Pras
et Olivier,
ses enfants et petits-enfants,
Mlle Jeanne Schuhler,
Mlle Henriette Schuhler,
ses sœurs,
Toute la famille,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul SCHUHLER,
avocat honoraire au barreau de Paris,

survenu le 31 décembre 1992, dans sa soixante-dix-huitième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à Saint-Fargeau (Seine-et-Marne).

– Monique Nadaud
a le profond regret d'annoncer la disparition de

Emmanuel Jean TERMONIA,
chargé de l'exportation dans l'édition,

le 10 janvier 1993, dans sa soixante-septième année.

Selon sa volonté, l'incinération de son corps aura lieu le lundi 18 janvier, à 14 heures précises, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, accès par la place Gambetta, Paris-20e, où l'on se réunira.

6, rue des Ecoles,
75005 Paris.

– La direction des Musées de France (ministère de l'éducation nationale et de la culture),
Bernard Chevallier,
conservateur en chef du patrimoine, chargé des Musées nationaux d'Ile-d'Aix,
Les agents de surveillance des Musées nationaux,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Michel VAREILLE,
inspecteur de surveillance
et de magasinage
au Musée napoléonien d'Ile-d'Aix,
officier des arts et lettres,

survenu le 12 janvier 1993, à l'âge de cinquante-six ans, des suites d'une longue maladie,

et s'associent à la douleur de sa famille.

Avis de messe

– Il y a dix ans, disparaissait

Alexandre BONJEAN,

La Mutualité agricole se souvient de son président et propose à ceux qui l'ont connu de s'associer par la pensée à la messe qui sera célébrée le 15 janvier 1993, en l'église Notre-Dame-du-Point-du-Jour, à Lyon.

Anniversaires

– Pour le 1er anniversaire du décès de

Nicolas SCHOFFER,
sculpteur,

Ses proches
Et ceux qui l'estimaient sont invités à se réunir à sa mémoire samedi 16 janvier 1993, de 20 heures à 22 heures, à son atelier, villa des Arts, où textes, musique et vidéo évoqueront son souvenir et son œuvre.

Tél. : 42-94-26-54.

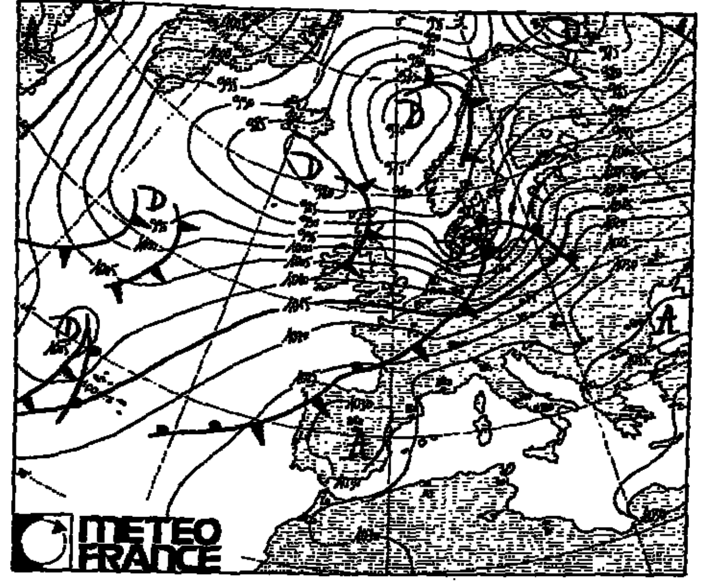
Communications diverses

– Le lundi 18 janvier 1993, à 20 h 30, à l'église réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, métro Argentine, RER Etoile. Abbé Guy Bedouelle, o.p. « Relations Eglises-Etats et laïcité.

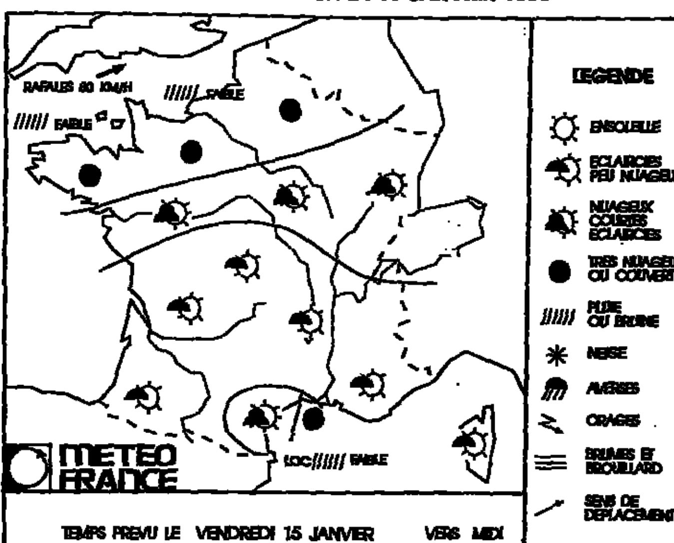
Entrée libre.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 15 JANVIER 1993



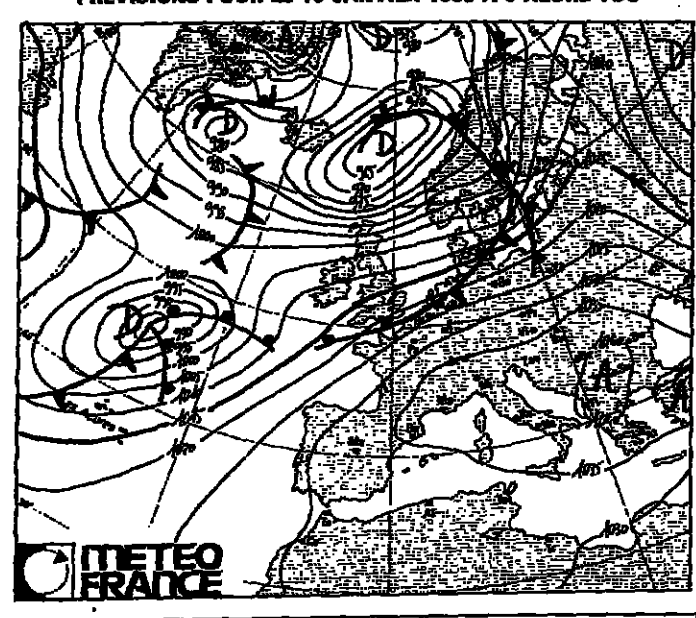
Vendredi : Nuages et pluies faibles au nord, soleil au sud. – Seules les régions du nord du pays seront concernées par la perturbation.

Dans un grand quart nord-ouest, délimité par une ligne Bordeaux/Limoges/Reims, le ciel restera bien nuageux toute la journée. Cette couche de nuages s'étendra aussi dans l'après-midi aux régions les plus à l'est, en Lorraine, puis en Alsace en soirée. Les pluies resteront toutefois limitées principalement aux bords de Manche, mais déborderont parfois jusqu'aux pays de Loire, région parisienne, et Champagne-Ardenne. Il s'agira plutôt de bruines continues dans un premier temps, de pluies faibles en soirée. Le vent de sud-ouest, qui s'est déjà levé dans la nuit, soufflera sur le littoral, de la Bretagne au Nord, jusqu'à 80 km/h en rafales toute la journée.

Au sud, les conditions anticycloniques persistent : quelques brouillards et nuages bas dans les vallées, puis la journée sera belle, peu nuageuse. Le vent de sud-est modéré amènera toutefois de nombreuses entrées maritimes sur le Roussillon, le sud de la vallée du Rhône, et l'est de Midi-Pyrénées. Le ciel y restera bien gris, et ces régions ne profiteront pas de l'extrême douceur qui règne au sud.

Il fait encore bien doux pour la saison : au lever du jour, le thermomètre frise 0 degré dans le Centre-Est et le Nord-Est, il fait entre 2 et 5 degrés en général, et entre 7 et 9 degrés sur les côtes atlantique et méditerranéenne. Dans la journée, les températures monteront jusqu'à 13 degrés au nord, et 16 degrés au sud. Localement, au pied des Pyrénées, il pourrait même faire chaud : au moins 20 degrés !

PRÉVISIONS POUR LE 16 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 14-1-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 13-1-1993 à 6 heures TUC et le 14-1-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	16	8	N
BIARRITZ	17	10	C
BORDEAUX	20	12	C
BOURGES	17	9	N
BREST	13	7	D
CAEN	16	7	D
CHERBOURG	14	8	N
CLERMONT-FER.	18	11	P
DIJON	11	9	N
GRENOBLE	9	8	N
LILLE	14	7	N
LIMOGES	14	8	P
LYON	16	11	C
MARSEILLE	16	8	C
NANCY	11	8	D
NANTES	17	6	N
NICE	14	10	N
PARIS-MONTS.	15	7	N
PAU	24	6	N
PERPIGNAN	12	11	C
POINTE-A-PITRE	30	22	D
RENNES	17	8	D
ST-ETIENNE	18	10	C
STRASBOURG	10	10	C
TOULOUSE	15	7	N
TOURS	15	7	N

ÉTRANGER			
ALGER	18	1	D
AMSTERDAM	13	6	D
ATHÈNES	16	7	N
BANGKOK	34	25	N
BARCELONE	15	6	N
BELGRADE	11	-2	D
BERLIN	6	5	N
BRUXELLES	13	7	N
COPENHAGUE	5	2	C
DAKAR	24	18	D
GENÈVE	14	9	C
ISTANBUL	10	2	D
JÉRUSALEM	7	4	N
LE CAIRE	16	5	D
LISBONNE	17	10	B
LONDRES	14	4	D
LOS ANGELES	15	12	C
LUXEMBOURG	10	6	C
MADRID	11	1	N
MARRAKECH	22	3	D
MEXICO	21	12	N
MILAN	7	5	P
MONTRÉAL	-9	-16	*
MOSCOU	2	1	C
NAIROBI	24	14	N
NEW-DELHI	20	5	N
NEW-YORK	4	2	C
PALMA	16	4	B
PÉKIN	1	-8	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	17	6	B
ROYAL OBS.	–	–	–
SÉVILLE	18	2	D
SINGAPOUR	31	25	C
STOCKHOLM	6	0	*
SYDNEY	23	20	N
TOKYO	11	6	P
TUNIS	17	3	N
VARSOVIE	5	3	C
VENISE	8	5	B
VIENNE	9	1	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Bis

LES flashes spéciaux, les Mirage 2000, les Tornado, Dharhan, la fièvre – *« Bien entendu, nous pourrons y revenir à tout moment au cours de ce journal »* : on avait rajeuni de deux ans. Les bombardiers décollaient du pont du porte-avions, Saddam haranguait la foule en tirant des coups de feu en l'air. C'étaient des images d'archives, mais aucune importance, on y était. Parfaisant l'illusion, Jean-Pierre Chevènement, Alain Krivine et Jean-Marie Le Pen reconstituaient instantanément le bataillon des réfractaires, alors que le général Coppel nous certifiait que tout allait pour le mieux, que nos appareils étaient le mieux adaptés possible, etc.

Restait à venir l'incontestable vedette de la guerre du Golfe télévisée, « l'envoyé-spécial-en-direct » qui ne sait rien, n'a rien vu qu'un aéroport et des couloirs d'hôtel, mais qui « y » est, là-bas, à quelques centaines de kilomètres seulement du théâtre du drame. Et qui, s'y trouvant en ce moment même, à la seconde précise où nous partageons le pot-au-feu, ceint d'une auréole d'évidence, extorquait de notre part une adhésion quasi automatique.

Les chaînes feraient-elles reprendre du service à cette silhouette familière de l'ignorance bavarde ? On en doutait tout de même. Et puis il arriva. L'envoyé spécial de TF 1 n'était ni à Bagdad, ni à Dahran, mais plus modestement au Quai d'Orsay. Il aurait pu se contenter de téléphoner... Mais non, n'écoutant que l'appel de l'information, il avait foncé. Pourquoi le Quai d'Orsay et pas le ministère de la défense, plus directement concerné ? Aucune importance, de toute manière, il s'était déplacé pour rien. *« La réaction à chaud n'est pas le genre de la maison,* expliqua-t-il, *penaud, et puis il est un peu tard. »* Ce qui ne l'empêcha de broder tout à fait honorablement.

A l'homme qui ne savait rien, succéda l'image de l'endroit où il ne se passait rien, en l'occurrence Bagdad, où – événement inouï – on pouvait, d'une fenêtre, observer les voitures rouler dans les rues. Pour faire bon poids, le correspondant de Washington évoqua encore *« la morgue »* et *« l'insolence »* de l'ennemi. Ce qui donnait le vertige était l'espèce de fatalité qui semblait ressusciter à l'identique le rituel – mêmes mots, mêmes voix, mêmes visages, mêmes dérapages éventuels que l'on sentait affleurer – de la guerre du Golfe, comme si un « remake », irrésistiblement, en appelait un autre, comme si, en dépit de toutes les leçons de l'expérience, les bégaiements de la télévision étaient condamnés à accompagner ceux de l'Histoire.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 14 janvier

TF 1

- 20.45 **Série : Navarro.** L'Etoffe de Navarro, de Patrick Jamain.
- 22.25 **Magazine : L'Amour en danger.** Un amour sado-masochiste.
- 23.35 **Série : Mike Hammer.**
- 0.40 **Feuilleton : Santa Barbara.**

FRANCE 2

- 20.50 **Magazine : Envoyé spécial.** Allemagne : le doute et la peur ; Les Bignoles ; Kaspa ta vie.
- 22.20 **Cinéma : Fatal Beauty.** ■ Film américain de Tom Holland (1987).
- 0.05 **Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.**
- 0.30 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

- 20.45 **Cinéma : Destination Zebra, station polaire.** ■ Film américain de John Sturges (1968).
- 23.10 **Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.**
- 23.45 **Sport : Patinage artistique.** Championnats d'Europe à Helsinki : Libre dames.
- 0.45 **Continentales.**

CANAL PLUS

- 20.35 **Cinéma : Enquête pour une vengeance.** ■ Film américain de Jerry Schatzberg (1988).
- 22.05 **Flash d'informations.**
- 22.10 **Cinéma : Maman, j'ai raté l'avion.** ■■ Film américain de Chris Colombus (1990) (v.o.).
- 23.50 **Cinéma : Garçon choc pour nana chic.** ■ Film américain de Rob Reiner (1985).

ARTE

- 20.40 ▶ **Soirée thématique : Le sport dans tous ses états.** Soirée conçue par Christian Monteignac, Michel Pamart.
- 20.41 **Enfance et sport.** *Documents et extraits de films.*
- 21.00 **Rêve olympique.** *D'un kangourou-boxeur filmé en 1895 aux Jeux de Moscou en 1980, archives.*
- 21.20 **Passion de la course à pied.** *De Jules Ladoumègue à Marie-José Pérec.* Documents.
- 22.05 **Moyen métrage : Ma première brasse.** De Luc Moullet.
- 22.50 **L'Autre Versant du sport.** *Actualités, extraits de films.*
- 23.05 **Court métrage : Vive le Tour.** *De Louis Malle.*
- 23.25 **Le sport rime avec la mort.** *Documents.*
- 23.40 **Quand la tragédie entre en jeu** (35 min).

M 6

- 20.45 **Cinéma : Escalier C.** ■■ Film français de Jean-Charles Tacchella (1984).
- 22.35 **Téléfilm : L'Impensable Suspect.** De Roy Campanella.
- 0.10 **Informations : Six minutes première heure.**
- 0.20 **Magazine : Fréquenstar.**

FRANCE-CULTURE

- 20.30 **Pour Robert Walser** (4).
- 21.30 **Profils perdus.** Raoul Breton (2).
- 22.40 **Les Nuits magnétiques.** Guyane (3).
- 0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Hélène Blanc et Rénata Lesnik (Saveurs de Russie).
- 0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- 20.30 **Concert** (donné le 17 janvier 1991 à la Philharmonie de Berlin) : Quatuor à cordes en la majeur K 464, de Mozart ; Quatuor à cordes nº 1, de Schulhoff ; Quatuor à cordes op. 28, de Webern ; Quatuor à cordes en sol mineur op. 10, de Debussy, par le Quatuor Isaye (Christophe Giovaninetti, Luc Maria Aguera, violons ; Miguel da Silva, alto ; Michel Poulet, violoncelle).
- 23.09 **Ainsi la nuit.** Sonate pour clarinette et piano en fa mineur op. 120 nº 1, de Brahms ; Quatuor à cordes nº 4 en ut mineur op. 18, de Beethoven ; Fantaisie pour piano à quatre mains en fa mineur D 940, de Schubert.
- 0.33 *L'Heure bleue.*

Vendredi 15 janvier

TF 1

- 15.10 **Série : Hawaii, police d'Etat.**
- 16.05 **Feuilleton : Santa Barbara.**
- 16.30 **Club Dorothée.** Huit ça suffit ; Clip ; Jeux.
- 17.30 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
- 18.00 **Série : Hélène et les garçons.**
- 18.30 **Jeu : Une famille en or.**
- 18.55 **Magazine : Coucou, c'est nous !** Invitée : Johanna Rhodres, mannequin.
- 19.50 **Divertissement : Le Bébête Show.**
- 20.00 **Journal, Météo et Infos neige.**
- 20.45 **Magazine : Les Marches de la gloire.** Présenté par Laurent Cabrol.
- 22.25 **Magazine : Ushuaïa.** Présenté par Nicolas Hulot. Les Montagnards du désert, de Pierre Allain ; L'Univers des Johnson, d'Osa et Martin Johnson ; Polo au Pakistan, de Didier Leroux ; Ciel bleu, mer penchée, de Marisa Cattini et Jérôme Casa.
- 23.25 **Divertissement : Sexy Dingo.**
- 23.55 **Arthur, émission impossible.**
- 0.55 **Journal et Météo.**

FRANCE 2

- 15.20 **Variétés : La Chance aux chansons.**
- 16.15 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
- 16.45 **Feuilleton : Beaumanoir.**
- 17.10 **Magazine : Giga.**
- 18.50 **Jeu : Score à battre.**
- 19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
- 20.00 **Journal, Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.**
- 20.50 ▶ **Série : Nestor Burma.** Du rebecca rue des Rosiers, de Maurice Frydland, d'après Léo Malet, avec Guy Marchand, Jean-Pierre Castaldi.
- 22.25 **Magazine : Bouillon de culture.** Présenté par Bernard Pivot. Invités : Raymond Barre au sujet du western et du mensonge en politique ; Alain Etchegoyen (*la Démocratie malade du mensonge*) ; Philippe Sollers (*le Secret*).
- 23.50 **Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.**
- 0.15 **Sport : Patinage artistique.** Championnats d'Europe à Helsinki : Libre messieurs.
- 0.50 **Téléfilm : Mariages, noce de juin.**

FRANCE 3

- 14.20 **Feuilleton : Dona Beija.**
- 14.45 **Feuilleton : Dynastie.**
- 15.35 **Série : La croisière s'amuse.**
- 16.25 **Magazine : Zapper n'est pas jouer.**
- 17.55 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
- 18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
- 18.55 **Un livre, un jour.**
- 19.00 **Le 19-20 de l'information.**
- 20.05 **Jeu : Hugodélire** (et à 20.40).
- 20.15 **Divertissement : La Classe.**
- 20.45 **Magazine : Thalassa.** Zone rouge, de Tania Rakhmanova et Jorge Trivino.
- 21.50 **Magazine : Faut pas rêver.** Corée : Honeymoon à Cheju Do, d'Antoine Mora et Patrick Boileau ; Afrique du Sud : Lost City, la cité perdue, de Pascal Vannier et Jean-Michel Destang ; France : les amoureux du Verdon, de Patty Villiers et Laurent Desvaux.
- 22.45 **Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.**
- 23.20 **Magazine : Le Divan.** Invité : Francis Ford Coppola.
- 23.45 **Théâtre : En attendant Godot.** Pièce de Samuel Beckett, avec Jean-François Balmer, Jean-Pierre Jorris, Roman Polanski.

CANAL PLUS

- 16.00 **Cinéma : La Thune.** □ Film français de Philippe Galland (1991). Avec Sami Bouajila, Sophie Aubry, Martin Lamotte.
- 17.30 **Le Journal du cinéma.**
- 18.00 **Canaille peluche.** Doug.

En clair jusqu'à 20.30

- 18.30 **Le Top.**
- 19.20 **Magazine : Nulle part ailleurs.**
- 20.30 **Le Journal du cinéma.**
- 20.35 **Téléfilm : L'assassin est parmi nous.** De Peter Levin, avec Jasmine Guy, Dwight Schultz.
- 22.05 **Documentaire : Les Surprises du sexe.** 1. Les fondements de la sexualité.
- 22.50 **Flash d'informations.**
- 23.00 **Cinéma : L'Expérience interdite.** □ Film américain de Joel Schumacher (1990). Avec Kiefer Sutherland.
- 0.50 **Cinéma : L'Affaire Wallraff.** □ Film franco-américain de Bobby Roth (1990). Avec Jürgen Prochnow, Peter Coyote, Nathalie Baye (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

- 17.00 **Documentaire : Vampire State Building.** D'André S. Labarthe (rediff.).
- 17.45 **Documentaire : Les Maîtres fous.** De Jean Rouch (rediff.).
- 18.15 **Musique : Montreux Jazz Festival** (rediff.).
- 19.00 **Magazine : Rencontre** (et à 0.20). Albert Jacquard/Delphine Batho.
- 19.30 **Documentaire : La Dernière Escale de Pierre Loti.** D'Olivier Guitton.
- 20.30 **8 1/2 Journal.**
- 20.40 **Magazine : Transit.** De Daniel Leconte. Avec deux familles invitées, la revue de presse, des reportages.
- 22.10 **Magazine : Macadam.** Stephan Eicher, émission de Béatrice Soulé.
- 23.10 **Documentaire : Naissance d'un hôpital.** De Jean-Louis Comolli.

M 6

- 13.30 **Série : Drôles de dames.**
- 14.15 **Magazine : Destination musique.**
- 17.00 **Variétés : Multitop.**
- 17.30 **Série : Les Aventures de Tintin.** Coke en stock (2e partie).
- 18.00 **Série : Equalizer.**
- 19.00 **Série : Les Routes du paradis.**
- 19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
- 20.00 **Série : Cosby Show.**
- 20.35 **Magazine : Capital.** Votre banquier vous vole-t-il ?
- 20.45 **Téléfilm : Le Crime oublié.** D'Ed Sherin, avec Jaclyn Smith, Richard Masur.
- 22.30 **Série : Mission impossible, vingt ans après.**
- 23.30 **Magazine : Emotions.**
- 0.05 **Magazine : Culture rock.** La saga de Cure.
- 0.30 **Informations : Six minutes première heure.**
- 0.40 **Magazine : Rapline.** Spécial rap français. Princess Erika, Tonton David, FFF.

FRANCE-CULTURE

- 20.30 **Radio archives.** Jack Kerouac... le catholique.
- 21.30 **Musique : Black and Blue.** Les Mémoires de Stéphane Grappelli.
- 22.40 **Les Nuits magnétiques.**
- 0.05 **Du jour au lendemain.** Dans la bibliothèque de... Marcelin Pleynet.
- 0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

- 20.30 **Concert** (en direct de la salle Pleyel) : Missa solemnis en ré majeur op. 123, de Beethoven, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski ; sol. : Anna Tomowa-Sintow, soprano, Jadwiga Rappé, alto, Peter Seiffert, ténor, Hans Sotin, basse.
- 23.09 **Jazz club** Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct de la Villa à Paris : le Quartette Eddie Henderson, Laurent De Wilde, avec Thomas Bramerie, contrebasse, Georges Brown, batterie.
- 1.05 **Papillons de nuit.** Par David Jisse. New-York années 50.

Le Monde

Au comité central du PCF

M. Herzog invite M. Marchais à « clarifier sa ligne »

En présentant au comité central du PCF son rapport sur la préparation des élections législatives, mercredi matin 13 janvier, M. Georges Marchais a synthétisé très clairement tout le mal qu'il pense de la politique conduite sous le pouvoir de M. François Mitterrand et dont la permanence ôte aujourd'hui, à ses yeux, *« toute crédibilité »* aux *« discours rassurants »* tenus par les socialistes à la veille des élections législatives (*le Monde* du 14 janvier). Mais le secrétaire général du PCF s'est montré tout aussi carré dans sa dénonciation des objectifs de la droite, qui lui paraît *« plus dangereuse qu'avant 1981 »*.

Il n'y a donc aucune ambiguïté sur le double refus de la position de la direction du PCF qui sous-tendra sa campagne électorale : il s'agit en même temps de rompre avec la politique actuelle, *« qui a aggravé tous les problèmes »*, et de tout faire pour empêcher le retour de la droite au pouvoir.

Mais comment s'y prendre, concrètement, pour faire, le cas échéant, barrage à la droite ? Ou, plus précisément : comment établir un tel barrage sans s'accorder avec le PS, au moins entre les deux tours de scrutin ?

M. Marchais n'a toujours pas répondu nettement, sur ce point, à la demande de clarification exprimée notamment par M. Charles Fiterman à la veille du comité central. Le responsable de la propagande et de la communication au secrétariat national du parti, M. Pierre Blotin, ayant cru pouvoir exclure, le 6 janvier, *« un accord national de désistement avec le PS »*, l'ancien ministre des transports avait affirmé, le lendemain, qu'il fallait, au contraire, *« tout faire pour aboutir à ce résultat »*.

Dans son rapport, le secrétaire général du PCF s'est démarqué de M. Blotin en se référant à ce que disait en novembre le responsable des collectivités territoriales au bureau politique, M. Robert Hue : *« Nous ne favoriserons jamais l'élection d'un candidat de droite. Nous ferons systématiquement barrage à ses candidats. »*

Mais M. Marchais a entretenu le flou en s'abstenant d'évoquer l'éventualité d'un accord de désistement électoral en bonne et due forme avec le PS. De toute évidence, le secrétaire général du PCF ne tient pas à se découvrir trop tôt, alors qu'il espère que les résultats des législatives créeront un rapport de forces obligeant les socialistes à solliciter le renfort de son parti.

M. Fiterman, qui assistait à la première séance de travail du comité central, a préféré s'abstenir, à chaud, de tout commentaire. C'est le chef de file des économistes du parti, M. Philippe Herzog, qui a pris le relais pour regretter la persistance de cette ambiguïté : *« Une position de ni-ni – c'est-à-dire ni droite ni poursuite de la politique antérieure – est fondée*, a-t-il notamment déclaré, *mais elle n'est pas convaincante. Le PCF n'est pas actuellement une force crédible pour résoudre cette équation. Il faudrait gagner cette crédibilité. »*

M. Herzog a invité la direction du parti à *« clarifier sa ligne »*. Il lui a demandé de prendre *« dès maintenant des engagements dans la recherche d'une autre politique »* pour contribuer à *« faire mûrir une alternative de progrès »*. Il a aussi souhaité, dans l'immédiat, voir M. Marchais et les tenants de la ligne majoritaire *« tendre la main pour amorcer demain avec les élus socialistes, écologistes et autres un travail répondant aux attentes de la société »*.

Mais, comme M. Herzog a pris comme référence sa propre démarche parallèle, au sein du Club Confrontations, condamnée par M. Marchais, la suite des débats s'annonçait brumeuse.

ALAIN ROLLAT

Directeur de la rédaction de Radio-France

Yvan Levaï a été entendu comme témoin dans l'affaire Botton

LYON

de notre bureau régional

Après Yves Mourousi, Patrick Poivre d'Arvor, Anne Sinclair et François-Henri de Virieu, convoqués comme témoins, Yvan Levaï, directeur de la rédaction de Radio-France, a été entendu, lundi 11 janvier, durant quatre-vingt-dix minutes, par le juge Philippe Courroye, chargé de l'instruction de l'affaire Pierre Botton. Dans le mémoire justificatif des frais généraux de la société Vivien produit aux services fiscaux en mars 1991 par M. Botton, le nom de M. Levaï apparaissait une fois à propos d'un trajet Marseille-Paris effectué, au côté d'Anne Sinclair, dans un jet privé loué par l'homme d'affaires lyonnais (*le Monde* du 19 novembre 1992).

L'animatrice de « 7/7 » sur TF 1 ayant évoqué, au cours de son audition, un dîner chez Pierre Botton auquel participait son ex-mari, le juge a estimé nécessaire d'entendre, à son tour, le directeur de la rédaction de Radio-France, ancien directeur du quotidien marseillais *le Provençal*. Joint au téléphone, Yvan Levaï nous a confirmé qu'outre ce voyage, il avait accepté deux invitations à dîner de Pierre Botton – sorte de *« golden boy »*, *« plutôt sympathique »*, – et qu'au cours d'une de ces soirées, début 1992, un ministre était *« attendu »*.

« Je ne dois rien à Pierre Botton qui ne me doit rien », réaffirme M. Levaï, qui, déontologiquement, serait assez favorable à une mise à plat au cours de laquelle il indiquerait tous les voyages qu'il a effectués, à titre professionnel, dans des avions du GLAM ou, à l'occasion, dans l'avion privé de M. Bernard Tapie. *« Mes déplacements Marseille-Paris-Marseille étaient presque toujours payés par* le Provençal. *Je suis prêt, par ailleurs, à publier mes feuilles de salaire depuis dix ans, accompagnées, pour ne pas tricher comme certains, de mes feuilles d'impôts. »*

L'audition de M. Levaï n'aura guère fait progresser l'instruction. Celle de Pierre Botton, prévue jeudi 14 janvier, pourrait, en revanche, commencer à éclairer « l'environnement » de l'affaire.

ROBERT BELLERET

Après la mort de l'ancien chef communiste de la Résistance

M. Mitterrand rend hommage au « rôle considérable » de Charles Tillon

M. François Mitterrand a rendu hommage, devant le conseil des ministres, mercredi 13 janvier, au *« rôle considérable qui avait été celui de Charles Tillon dans la Résistance et au gouvernement après la Libération »*. Selon le président de la République, Charles Tillon était *« un homme libre, un grand et beau caractère »*. M. Louis Mermaz, porte-parole du gouvernement, a indiqué que M. Pierre Bérégovoy, premier ministre, assisterait personnellement aux obsèques de l'ancien chef communiste de la Résistance, décédé mercredi.

M. Charles Fiterman, membre du bureau politique du PCF, a *« salué »* en M. Charles Tillon *« l'homme irréductible, le militant, le dirigeant communiste, l'homme d'Etat, le résistant à toutes les injustices »*. *« Que son souvenir nous éclaire, que sa conviction nous anime, que sa douleur nous rappelle qu'il faut traquer toujours et partout l'esprit d'intolérance, de secte ou de mépris humain »*, a ajouté le chef de file des « refondateurs », en soulignant que *« le triste procès stalinien »* dont Charles Tillon a été victime dans les années 50 fut une *« blessure (...) irrémédiable »* qui *« saigne encore dans l'histoire du Parti communiste français »*.

M. Edmond Hervé, maire de Rennes, la ville natale de Charles Tillon, a rendu hommage à *« cet homme de courage et d'engagement, animé par un idéal qui fait honneur à la France »*, qui *« a mis toute sa vie au service d'une cause unique : la liberté »*. *« Aucune pression, aucune calomnie, aucune blessure ne l'en a détourné pas plus que le poids des ans »*, a souligné M. Hervé.

« Je regrette sa disparition », a déclaré, de son côté, M. Georges Marchais, secrétaire général du PC, qui a ajouté : *« La mort d'un homme comme lui ne peut pas me laisser indifférent même si, personnellement je ne l'ai pas connu. Je ne l'avais jamais rencontré. Charles Tillon était une grande figure de notre parti. Il a joué un très grand rôle pour animer l'activité de celui-ci dans la Résistance, puis, à la Libération, au gouvernement, pour redresser le pays. Ensuite, et cela date maintenant d'une époque lointaine, il a été non seulement critiqué, mais sanctionné et, les faits l'ont démontré par la suite, d'une manière tout à fait injuste, comme cela a été dit et reconnu publiquement par le Parti. Cela dit, il n'a jamais été exclu de ce parti. Plus tard, la cellule d'Aix-en-Provence, à laquelle il appartenait, avait décidé de le faire, mais lorsque la demande de son exclusion est parvenue au comité central, nous nous y sommes opposés, je m'y suis personnellement opposé et il a été informé qu'il n'était pas exclu. »*

[Formellement, en effet, Charles Tillon n'avait jamais été exclu du PCF mais le commentaire de M. Marchais illustre l'art de réécrire l'Histoire. Tout militant communiste sait parfaitement qu'aucune cellule n'aurait jamais pris sur elle la responsabilité d'exclure un dirigeant de l'envergure de Charles Tillon sans une demande expresse de la direction du parti. – A. R.]

Pour financer l'assurance-vieillesse

L'Etat économisera 5 milliards de francs au premier trimestre

Le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, a annoncé jeudi 14 janvier un plan d'économies budgétaires de 5 milliards de francs au premier trimestre et un gel de 15 milliards sur les dépenses de l'Etat, lors des neuf mois suivants. Le gouvernement avait initialement annoncé que 20 milliards de francs seraient économisés cette année sur les dépenses de l'Etat pour financer les besoins de l'assurance-vieillesse en 1993 (*le Monde* daté 10-11 janvier). Mais M. Bérégovoy a estimé que la solution finalement retenue était compatible avec les déclarations de *« ceux qui aspirent à [sa] succession »*.

Alors que les combats s'étendent à tout le pays

Le gouvernement angolais se dit prêt à négocier avec l'UNITA

Le gouvernement de Luanda s'est dit prêt, mercredi 13 janvier, à négocier dès vendredi prochain, à Addis-Abeba (Ethiopie), avec les représentants militaires de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). La radio nationale a précisé que la délégation du gouvernement serait conduite par le chef d'état-major de l'armée, le général Joao de Matos.

En affichant ainsi sa volonté de dialogue, le régime du président Eduardo Dos Santos laisse entendre qu'une solution négociée est possible pour mettre un terme aux menaces d'une nouvelle guerre civile généralisée. Favorable au principe des pourparlers, l'UNITA – dont on ignorait encore la réponse, jeudi matin – avait exigé qu'ils se déroulent hors d'Angola. Cette revendication est désormais satisfaite. Cela suffira-t-il pour que s'ouvrent, rapidement, de véritables négociations ?

« Il est malheureux que la situation se soit autant détériorée », a commenté, mercredi, à Paris, le secrétaire d'Etat américain, M. Lawrence Eagleburger, estimant que le chef de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, *« porte la plus grande responsabilité à cet égard »*. Sur le terrain, les combats se sont étendus jusqu'au nord du pays, en particulier à la province angolaise de Zaïre. Mbanza-Congo, chef-lieu de la province, serait tombée, mercredi, aux mains de l'UNITA, a-t-on appris de source informée. A Bruxelles, la compagnie pétrolière belge Petrofina a néanmoins démenti les informations gouvernementales selon lesquelles cinq puits de pétrole de sa filiale angolaise avaient été détruits. Dans le Sud, la province de Cuando Cubango serait passée sous le contrôle de l'UNITA, tandis que, dans le Centre, des combats acharnés se seraient poursuivis, mercredi, dans les régions de Menongue et de Huambo. – *(AFP, Reuter.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « le Monde des livres » folioté 25 à 32

Le numéro du « Monde » daté 14 janvier 1993 a été tiré à 468 615 exemplaires.

A Malakoff

Des étudiants protestent contre la présence de Mme Stirbois à l'université Paris-V

La faculté de droit de l'université René-Descartes (Paris-V) a accueilli, mardi 12 janvier, à Malakoff, Mme Marie-France Stirbois, député Front national d'Eure-et-Loir. Invitée par une organisation étudiante affiliée au FN, le Centre national Malakoff (CNM), Mme Stirbois devait s'exprimer sur *« les problèmes de l'Université et de la jeunesse, vus de droite »*. Il n'en aura pas été question, Mme Stirbois se contentant de déclarer de façon lapidaire que la victoire de l'opposition UDF-RPR en mars prochain ne devrait *« rien changer pour l'Université »*.

Autorisée par le département de droit, cette manifestation, qui a réuni environ deux cents personnes, a créé une certaine émotion chez les étudiants. Nombre d'entre eux, jusqu'au responsable local de l'Union nationale interuniversitaire (UNI), ont estimé que l'unique représentante du Front national à l'Assemblée n'avait pas sa place dans l'enceinte de l'université. Le doyen de la faculté, M. Pierre Villard, était prêt, quelques minutes avant son intervention, à annuler la rencontre. Il s'en est finalement abstenu. Le responsable des services administratifs de la faculté, qui avait autorisé le CNM à occuper un amphithéâtre entre 12 h 30 et 14 heures, déclarait que les organisateurs ne lui avaient communiqué que très tardivement le nom de l'intervenante.

Mme Stirbois a été interpellée par des étudiants ouvertement opposés à son mouvement sur le thème du racisme et sur la diffusion dans la faculté d'un tract d'un goût douteux. Dans un bulletin appelant les étudiants attachés aux *« valeurs essentielles que sont la patrie, la famille, la priorité à la fac ou à l'embauche pour tous les Français sans distinction de race ou de religion »* à rejoindre le Cercle national des étudiants parisiens, syndicat lié au Front national, une rubrique petites annonces comportait, entre autres : *« Jeune militant cherche correspondants bronzés pour dialogue choc et rencontre frappante si affinités. »* Ou encore : *« Cède, prix raisonnable, F3 avec quatre familles de Maliens. »* L'auteur du tract a déclaré qu'il s'agissait de *« petites annonces humoristiques »*.

M. A.

En Somalie

De nouveaux incidents ont opposé « marines » et francs-tireurs à Mogadiscio

La tension restait vive, jeudi 14 janvier, à Mogadiscio, où les « marines » ont abattu mercredi matin un Somalien qui s'apprêtait à ouvrir le feu sur eux, lors de la perquisition d'une maison. Un médecin de la marine américaine a, par ailleurs, été blessé, ce même jour, alors qu'il accompagnait une patrouille dans les rues de la capitale. A Addis-Abeba, où quatorze factions somaliennes sont réunies depuis le 4 janvier, la négociation continue de piétiner. Selon les participants, le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, leur a néanmoins demandé de poursuivre leurs discussions. De son côté, le président éthiopien, M. Meles Zenawi, a convoqué le général Mohamed Farah Aïdid pour l'inciter à revenir sur ses objections, qui empêchent la signature d'un accord de paix. – *(Reuter.)*

Aux Etats-Unis

M. Bill Clinton reconsidère sa promesse de réduction d'impôts

Le président élu, M. Bill Clinton, a indiqué mercredi 13 janvier qu'en raison de l'aggravation du déficit budgétaire, il allait reconsidérer sa promesse lors de la campagne électorale, de réduire les impôts sur le revenu pour les classes moyennes. *« Je dois remettre tout sur la table »*, a notamment déclaré M. Clinton à un groupe de journalistes de l'Arkansas, indiquant ainsi pour la première fois aussi clairement son intention de revenir sur sa promesse électorale. M. Clinton a également précisé qu'il comptait présenter un programme économique complet avant la mi-mars. Le directeur désigné du budget, M. Leon Panetta avait déjà déclaré lundi 11 janvier devant la commission des affaires publiques du Sénat (*le Monde* du 13 janvier), qu'il fallait remettre à plus tard la promesse de M. Clinton. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **Le gouvernement sénégalais a annoncé le retrait de ses troupes du Libéria.** – Le gouvernement sénégalais a annoncé, mercredi 13 janvier, le prochain retrait de ses troupes, participant à la mission de la Force ouest-africaine d'interposition (ECOMOG) au Libéria. 1500 militaires sénégalais étaient mobilisés au sein de l'ECOMOG, depuis octobre 1991. Le gouvernement a motivé sa décision par des *« impératifs nationaux »*, dont la nature n'a pas été officiellement précisée. Le retrait des militaires sénégalais de l'ECOMOG était attendu depuis plusieurs semaines, Dakar acceptant difficilement l'enlisement de la situation politique et militaire au Libéria, au moment où la province sénégalaise de Casamance connaît de graves tensions. – *(AFP.)*

□ **Sept arrestations en Sicile dans le cadre d'une opération anti-Mafia.** – Sept hommes soupçonnés d'appartenir au clan mafieux des Pulvirenti ont été arrêtés au cours d'une opération anti-Mafia dans la nuit du mardi 12 au mercredi 13 janvier en Sicile, a annoncé la police. Le clan des Pulvirenti, soulignent les enquêteurs, est considéré comme le « bras armé » de la Mafia dominée par Nitto Santopaola, l'un des « parrains » les plus puissants de Cosa Nostra en Sicile et membre de la « Coupole », l'exécutif de la Mafia, selon le repenti Leonardo Messina. Giuseppe Pulvirenti, chef du clan, toujours recherché par la police, aurait, selon le repenti, une véritable légion armée sous ses ordres et contrôlerait toute la zone au pied de l'Etna. – *(AFP.)*

□ **Le débat sur la nationalité des films présentés aux Césars.** – Suite à la polémique déclenchée par l'annonce de l'inégibilité des films non francophones aux Césars, le conseil d'administration de l'Académie des arts et techniques du cinéma, qui décerne les récompenses, s'est réuni jeudi. Il a opté pour un compromis, en ne maintenant l'interdiction que pour le seul César du meilleur film. L'académie s'engage de plus à organiser *« une vaste réflexion »* pour définir les règles du jeu en 1994.

□ **Première réunion des présidents des commissions des affaires étrangères des Parlements des Douze.** – Les présidents des commissions des affaires étrangères des Parlements des Douze ont signé, mercredi 13 janvier, à l'Assemblée nationale française, une déclaration commune prévoyant une coopération plus étroite entre leurs Assemblées en matière de politique étrangère. Le ministre français des affaires européennes, Mme Elisabeth Guigou, s'est félicitée de cette initiative qui devrait permettre d'associer plus étroitement les représentations parlementaires à l'application du traité de Maastricht.

□ **ÉCHECS : la finale du Tournoi des candidats.** – Nigel Short a rejoint Jan Timman mercredi 13 janvier dans la finale du Tournoi des candidats au titre de champion du monde d'échecs. En gagnant, avec les Noirs, la troisième partie, Short a égalisé au score (1,5 partout). Il reste onze parties à jouer.

Demain dans « le Monde »

« Sans visa » : le Vercors

Début 1943 : le massif du Vercors, qui surplombe Grenoble, entre dans le dispositif de lutte contre l'occupant. Un « site national de la Résistance » devrait être inauguré en juillet 1994 et rappeler, cinquante ans après, la fin tragique de ce maquis.

DES LIVRES

Les hasards nécessaires de Paul Auster

Dans « Léviathan », son roman le plus palpitant à ce jour, il raconte l'effacement d'un « radical » des années 70 dans l'Amérique de Reagan et de Bush, et de fortes histoires de couple et de sexe

LÉVIATHAN
de Paul Auster.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Christine Le Bœuf.
Actes Sud, 310 p., 135 F.

Oui, pour Paul Auster, *« n'importe quoi peut arriver »*. Un homme explose au bord d'une route déserte en assemblant une bombe qui saute par accident, et vous comprenez très vite qu'il s'agit de votre meilleur ami, disparu depuis des mois, et qu'il va falloir gagner de vitesse le FBI, qui ne l'a pas encore identifié. Ainsi commence *Léviathan*, le dernier roman de cet auteur aux histoires vertigineuses. Vous vous rappelez *l'Invention de la solitude*, son premier livre : par hasard, à l'âge de vingt-trois ans, Auster a découvert que sa grand-mère paternelle avait jadis assassiné son mari qui la trompait, qu'elle avait tenté de se suicider avant de passer en jugement, qu'elle avait échappé au coup de feu tiré sur elle par le frère de la victime et, finalement, été acquittée par un jury populaire. Peut-être le silence de sa famille, celui surtout de son père, a-t-il prédisposé Auster à penser, d'abord sans mots, que tout, en effet, peut arriver : le monde est doublement en proie au hasard et à la nécessité, à ce que Sartre appelait *« la contingence »*, à cette force obscure cachée dans l'homme et dans les choses, symbolisée par le Léviathan biblique, dont le Livre de Job dit que *« sur la terre, nul n'est son maître »*.

Cette conscience-là conduit à la folie ou à l'écriture, et l'on sait que celle-ci ne va pas sans celle-là. *L'Invention de la solitude*, en racontant l'histoire de sa famille, et singulièrement celle de ce père silencieux, décrivait aussi la naissance à lui-même d'un écrivain existentialiste, ou disons plutôt « existentiel », puisque Paul Auster, s'il est de culture intellectuelle européenne, n'est pas philosophe, et que sa vitalité profonde, son imaginaire, sa culture quotidienne sont de part en part américains (du base-ball à sa relation avec les femmes), juifs américains (de Newark à Brooklyn). Et la littérature, pour lui, consiste à mettre en jeu des personnages qui risquent leur vie, qui cherchent convulsivement un sens à celle-ci, et le perdent à mesure qu'ils s'en approchent.


FRANK FERVILLE/VU

Paul Auster : un roman de l'Amérique de gauche.

Un palais de miroirs

En quoi il est avant tout un conteur, que ce soit de sa vie ou de celle des autres. Il a, depuis ce premier livre, admirable, abandonné la veine autobiographique, mais, de *la Trilogie new-yorkaise* à *la Musique du hasard*, il n'a cessé de creuser et d'amplifier son thème : les hasards de l'existence qui semblent obéir à une nécessité inéluctable, farceuse et malicieuse. Comme si Dieu, en se retirant, avait laissé des histoires se raconter à sa place : tant qu'on est raconté, on ne meurt pas. En quoi il ressemble aussi à une Shéhérazade virtuose comme Isaac Bashevis Singer (celui, par exemple, de *Ennemies : une histoire d'amour*).

Léviathan orchestre ce thème du hasard nécessaire avec une efficacité narrative époustouflante, construisant un palais de miroirs à la stricte symétrie, où tous les personnages se dédoublent, renvoient l'un à l'autre leur reflet inversé. Il entraîne le lecteur dans une course haletante, d'énigmes annoncées en résolutions inattendues, sans que le mystère de chacun soit, pour finir, entièrement éclairci. Le livre est dédié à Don DeLillo, et on comprend pourquoi : les deux écrivains ont presque le même âge et surtout le même sujet, les Etats-Unis, leur folie, leur ambition morale qui fonde la démocratie, leur démesure, leur modernité, leur avenir affolant, leur Etat corrompu (Emerson, cité par Auster en exergue), destructeur (Hobbes, philosophe de la guerre de tous contre tous), leur Léviathan, en un mot.

Léviathan est donc l'histoire emboîtée de deux écrivains amis, Peter Aaron et Ben Sachs. Le premier écrit le livre que l'autre n'a pu finir, qui racontait son histoire et devait porter ce titre « Léviathan ». Sous nos yeux, se déploie une structure en toile d'araignée au milieu de laquelle se dresse la statue de la Liberté, la vraie, avec tout ce qu'elle symbolise pour la démocratie américaine. Comme un double vivant de cette statue, dans laquelle le héros, enfant, a failli faire une chute mortelle, un personnage de femme lui fait pendant. Autour d'elle, une multitude de récits s'organisent et rayonnent en se liant les uns aux autres par des femmes.

Maria Turner, la femme-torche, est un personnage romanesque d'une force extraordinaire, irradiant de dangereuse liberté, une excentrique, artiste aventureuse (inspirée d'une artiste réelle, Sophie Calle) qui va spontanément aux limites, prenant méthodiquement pour elle-même des risques fous, pour les autres aussi, des risques mortels, surtout pour le principal, Ben Sachs, dont le narrateur, Peter Aaron (initiales P. A., double de Paul Auster qui lui prête beaucoup d'éléments de sa propre vie) essaie de sauver, sinon la mémoire, du moins le sens de ses actes. *Léviathan* est donc un immense flash-back qui procède par anticipations continuelles afin de nous raconter cette histoire de l'effacement progressif d'un gauchiste des années 70 dans les années Reagan et Bush. Ben Sachs est, en effet, le prototype de l'intellectuel « radical » : il a fait dix-sept mois de prison pour refus de servir dans la guerre du Vietnam, il a écrit un seul roman, *le Nouveau Colosse*, qui lui a valu sa réputation d'auteur tourmenté par les grandes questions de l'époque, il a renoncé à la fiction pour ne plus écrire que des articles politiques et des essais dissidents. Jusqu'à mourir, sur le bord d'une route du Wisconsin, victime de sa propre bombe...

Névrose de la littérature

Autant que de récits qui se déboîtent du contenant narratif indiqué ici, le livre est bourré de sens. Mais de sens indécis, ce qui en fait un roman tourbillonnaire, écrit dans une langue simplifiée jusqu'au dénouement minimaliste et construit comme un moteur de voiture aux éléments rigoureusement symétriques. S'il faut dégager un thème principal, au-delà des histoires de couples qui font penser, pour leur plongée dans la douleur, mais en moins puritain, à la fois au *Stiller* de Max Frisch, à *l'Arrangement* (le roman plus que le film) d'Elia Kazan, deux livres que Paul Auster dit ne pas connaître, et aux films « conjugaux » de Woody Allen, cinéaste qu'Auster ne goûte pas autant que nous, voici : *Léviathan* oppose deux écrivains, celui qui croit à la littérature et celui qui n'y croit plus.

En se mettant en scène sous les traits d'un écrivain intellectuellement inférieur à lui, en donnant raison à celui qui conteste la littérature par les actes mais y perd la vie, Auster disqualifie la littérature sans requalifier la vie. *Léviathan* est le roman d'un écrivain qui ne croit plus au roman dans l'Amérique (autant dire le monde) d'aujourd'hui, mais qui écrit quand même. *« Je sais bien, mais quand même... »*, n'est-ce pas la formule même de la névrose de littérature que Sartre avait décelée chez lui-même, chez Flaubert, celle dont on ne sort pas ? Paul Auster est, sans nul doute, le plus brillant des grands névrosés du roman contemporain, et apparemment le plus sain, ce qui expliquerait le succès de ses livres. On peut prédire que celui de *Léviathan*, ce roman de l'Amérique de gauche, sera immense.

Michel Contat

Vent d'Est

De Moscou à Prague, de Varsovie à Bucarest, partout à l'Est Danièle Sallenave avoue s'être sentie « chez elle »

PASSAGES DE L'EST
Carnets de voyages 1990-1991
de Danièle Sallenave.
Gallimard, 336 p., 100 F.

« Si c'était à refaire, je commencerais par la culture. » On prête ces mots à Jean Monnet observant l'Europe qui se construisait sous son impulsion. La phrase est apocryphe – Monnet n'a jamais renié les débuts d'un Marché commun fait de charbon et d'acier, – mais Danièle Sallenave pourrait la faire sienne, elle qui s'inquiète de voir une Europe, *« réunifiée dans une euphorie triste »*, ne plus former bientôt qu'une immense *« galerie marchande de l'Atlantique à l'Oural »*, *« parcourue en tous sens par des familles en survêtement, l'air fébrile et déjà vaincu... »*.

Pourfendant la modernité factice et le consumérisme effréné, Danièle Sallenave a sillonné l'Europe, un stylo à la main, sur les traces d'une culture qui lui est chère. Elle en a rapporté ces carnets, reflets de nombreux voyages dans les anciens pays de l'Est, en ces années charnières 1990 et 1991, où les deux Europe ne sont plus incomparables mais pas encore semblables. Des carnets qui constituent, en même temps qu'une subtile réflexion sur l'Histoire immédiate, un vrai morceau de littérature.

Quelle irrésistible attirance détourna donc l'auteur de l'Italie familière pour la jeter sur les routes de Moldavie, de Croatie, de Roumanie ? D'où lui vint cette *« urgence de l'Est »* ? Cet amour étrange pour *« ce mélange de sauvagerie urbaine et de mœurs d'avant, d'utopie déchue, d'anti-américanisme primaire, d'idéologie morne, de banlieue ouvrière, de vie intellectuelle cachée, de spiritualité ouverte et de tristesse prolétarienne »* ?

Un destin commun

D'une intuition, d'une certitude : derrière les carrefours de béton sale, les paquets de lessive entassés dans les vitrines, se cache – mais pour combien de temps encore ? – quelque chose de plus vrai, de plus indispensable qu'ailleurs.

Qu'elle note, le jour de la réunification de l'Allemagne, son obsession de la guerre – *« fond de toute vérité, face cachée de tout bonheur, basse continue de toute existence »*, – qu'elle décrive, à Prague, *« des gens brutaux, avinés (...), une jeune génération absolument hors de l'Histoire »*, ou qu'elle déchiffre, à Dubrovnik, une inscription latine au fronton d'un palais – là même où, aujourd'hui, on massacre, pille et extermine sous nos yeux, – elle veut d'abord attirer notre attention d'Occidentaux sur la nécessité de ne plus rien méconnaître de l'Est. *« C'est cette méconnaissance qui a conduit au pire »*, nous dit-elle. *« Cessons d'ignorer la face slave de notre continent, ne réinstituons pas le schisme Rome-Byzance, et comprenons enfin qu'avec cette pauvre partie de l'Europe, notre destin est commun. »*

Destin commun... A Moscou, à Prague, à Leningrad, à Varsovie, à Bucarest, Danièle Sallenave avoue s'être sentie *« chez elle »*. *« Par un effet paradoxal sans doute : on pouvait voir là-bas préservées des valeurs que notre modernité méprise ; la pénurie y conservait des apparences de frugalité, et qui n'y eût aimé ce retour à l'essentiel, cet humour négatif, cette force des intellectuels privés de tout, cette résistance de la culture ? »* Ce qui disparaît aujourd'hui, en même temps que l'utopie socialiste, ce sont les restes de la « contre-utopie », de la pensée dissidente. Ce sont ces destins qui se révélaient dans la vie ordinaire, autour de la musique ou des livres. C'est une pensée paradoxalement plus libre, plus déliée qu'à l'Ouest, une sobriété dont nous aurions perdu le sens *« parce que nous sommes rassasiés, ou que nous voulons l'être »*.

Florence Noiville

Lire la suite page 27

LE FEUILLETON

de Michel Braudeau

Les grands départs

Avec *Quinze ans*, Philippe Labro donne le chaînon manquant entre *le Petit Garçon* et *l'Etudiant étranger*. Avec un bonheur et une habileté indiscutables pour conter l'histoire d'un adolescent, fasciné par un condisciple insolent et bientôt amoureux de sa sœur. Il échappera au piège de ce couple probablement incestueux par la découverte de sa vocation de journaliste. Et conjuguera, après le verbe aimer, qui a gouverné ses quinze ans, le verbe de son avenir : partir.
Partir, c'est aussi ce que fit Hervé Guibert lorsqu'il sut qu'il n'avait plus beaucoup de temps à vivre. Il tira de ces voyages un livre, *le Paradis*, au titre ambigu. Car il n'y a pas de destination de rêve quand rôde la mort.

Page 26

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Les oncles André

Toute sa vie, André Hardellet voulut savoir *« ce que l'horizon nous dérobe »*. Mais il ne cherchait pas l'infini sur l'océan Pacifique, plutôt du côté de Saint-Cloud, de Suresnes ou de Pouilly-sur-Loire. Peut-être a-t-il, un jour, croisé, dans une rue de Paris, un autre infatigable promeneur, André Frédérique. Cet ami de Vialatte écrivait des bouts d'histoires très sombres et très cocasses. Et son suicide fut sa dernière plaisanterie...

Page 26

LE DÉBAT

Le procès des médias

Dans son dernier ouvrage en date, *le Média-choc*, Alain Minc se fait tout à la fois procureur et avocat, considérant que *« ce ne sont pas les médias qui commandent à la société, mais elle qui les façonne et les modèle »*. « Le Monde des livres » a organisé un face-à-face entre l'auteur et le ministre de la communication, M. Jean-Noël Jeanneney.

Page 30

QUINZE ANS
de Philippe Labro. Gallimard, 295 p., 98 F.

LE PARADIS
d'Hervé Guibert. Gallimard, 142 p., 85 F.



LE FEUILLETON
de Michel Braudeau



P.-O. DESCHAMPS/VU

Philippe Labro : corps et âme.

Les grands départs

QUINZE ans n'est pas le plus bel âge de la vie, mais c'est l'un des plus décisifs, des plus fragiles, des plus incertains, des plus aventureux. Tout ce qui se joue là, ce qui nous arrive, s'imprime en nous pour toujours. On pourrait dire la même chose de l'enfance, sans doute, mais l'enfance est passive, tandis que l'adolescence est le moment où l'on commence de choisir, de vouloir et d'agir. C'est un âge dont les plaisirs et les désirs nous tenaillent à jamais, une courte saison qui fait, en général, le bonheur des écrivains. Philippe Labro nous donne aujourd'hui le chaînon manquant entre *le Petit Garçon* et *l'Etudiant étranger*, et il faut reconnaître qu'il le fait avec un bonheur et une habileté indiscutables, une émotion intrépide et sincère. *« A cette époque de la vie, j'avais l'impression de toujours attendre quelque chose, je ne savais trop quoi (...) Un événement allait jaillir, qui transformerait du tout au tout une existence qui me paraissait dénuée de signification, mais je ne pouvais dire d'où il viendrait. »*

Il y a des existences, Henry James l'a montré dans *la Bête dans la jungle*, qui se passent tout entières dans cette attente, des vies d'éternels gamins qui ne souhaitent ou ne peuvent pas vivre au-delà du seuil de leurs quinze ans, et finissent parfois en vieux artistes. Ce n'est pas le cas du héros de Labro, qui acceptera de mûrir, tout en gardant bien vivant au fond de lui, le très jeune homme qui « attendait quelque chose », c'est-à-dire quelqu'un. En l'occurrence, un bel Alexandre, un nouveau, qui débarque au lycée et produit une forte impression. Alexandre Vichnievsky-Louveciennes est insolent, aristocratique, d'une beauté russe devant laquelle les autres élèves s'inclinent : *« Alexandre incarnait la grâce. On peut s'insurger contre elle. On peut la haïr ou tenter de la détruire, mais lorsqu'elle passe devant soi, on la reconnaît dans une sorte d'effarement muet, puisque, telle la révolution, elle dénude les insuffisances de notre propre nature. »*

Alexandre parle au narrateur à la troisième personne, en l'appelant « le type », gifle les importuns avec panache, interdit qu'on le suive chez lui, square Lamartine, au cœur de ce seizième côté Trocadéro où tout le roman se déroule. Alexandre entretient bien des mystères et ne les partage au compte-gouttes qu'avec « le type » qu'il a finalement élu pour ami. Un de ses secrets est, notamment, le personnage délicieux de Mme Ku, une vieille dame russe qui vit de repassages, et chez laquelle, à l'heure du thé, des cigarettes, on se sent si bien. Alexandre, dont les poches sont toujours bourrées d'argent, aide la vieille dame, qui lui offre des moments de paix qu'il ne trouve pas chez lui. Un jour, la sœur d'Alexandre, Anna, surprend les deux amis dans leur repaire. Et, pour le coup, le narrateur découvre qu'il aime encore plus celle-ci que celui-là. Ce qui est bien normal, direz-vous, mais pas forcément plus commode.

ANNA, en effet, est une personne très difficile d'accès, une reine. A mesure qu'Alexandre s'éloigne du récit, Anna prend sa place et règne sur « le type » qu'elle torture à petit feu. On ne dévoilera pas les autres secrets qui s'emboîtent, comme des poupées russes, bien sûr, des tiroirs multiples où l'énigme des caractères s'explique fugitivement pour mieux se dérober ensuite.

Si l'on peut reprocher, de temps en temps, à Labro des phrases manquant un peu de relief, le choix d'un adjectif trop attendu, ou la répétition d'un mot ronflant et facile (*« calamistré »*, par exemple), de ne pas, en somme, nous surprendre par le style, on ne peut que reconnaître son adresse à mener une intrigue avec ce qu'il faut de suspense, à rendre le parfum particulier d'un temps révolu. *« Nous parlons d'une époque où les garçons pouvaient rechercher indéfiniment devant leur glace la façon la plus flegmatique, nonchalante, de ficher une cigarette entre leurs lèvres. Au coin de la bouche, un peu pendante ; ou bien plus à droite, plus canaille, ou, carrément, au milieu, comme un vrai dur-à-cuire ? »* Le couple probablement incestueux du frère et de la sœur est un piège fascinant où le narrateur manque sombrer corps et âme. Le corps ne cédera qu'une faible part, hélas, mais l'âme sera sauvée par la découverte d'une vocation.

Un grand journal ayant lancé un concours auprès des lycéens pour la réalisation d'une gazette provisoire, le narrateur est retenu, remarqué, pour son culot entre autres, et bombardé directeur de la feuille éphémère. On ne doute pas un instant que Labro décrive là ses propres émois de journaliste, un métier qui n'a pas l'air d'en être un et où tout le monde semble s'amuser. Une passion qui ne l'a plus lâché et qui le délivre de ses amours funestes du square Lamartine. Après le verbe aimer qui a gouverné ses quinze ans, il apprend, au contact d'un grand reporter qui le chaperonne, à conjuguer le verbe de son avenir : partir.

PARTIR, c'est aussi parfois tout ce qui reste à ceux qui vont mourir. Hervé Guibert n'avait plus beaucoup de temps à vivre et le savait quand il entreprit de longs voyages vers des destinations de rêve, des lieux dont on vous dit, enfant, que c'est le paradis. Même si Guibert fait mine quelque temps d'adopter la forme du roman, la part de l'autobiographie fait régulièrement surface. Le narrateur évoque le corps mutilé de sa compagne, Jayne, une championne de natation, descendante de Heinz, l'inventeur du ketchup, morte éventrée sur une barrière de corail, en Martinique. Elle préparait une thèse sur Nietzsche et Robert Walser, et ne jouissait que lorsque le narrateur la pénétrait avec le canon d'un pistolet. Lui est suisse, très riche, déjà très affaibli par une maladie sans nom. Leurs relations amoureuses étaient étranges, dangereuses, toujours sur le fil du rasoir. Après la mort de Jayne, les flics logent le narrateur dans une pension près de Fort-de-France, sur une plage dite « l'Anse aux Anes », où se tient un fameux bar peuplé de rastas enfumés. Il va faire un tour dans les Grenadines, ça ne lui plaît qu'à moitié. Revient chez les rastas, fait connaissance d'une Diane qui voudrait bien que quelqu'un sur cette fichue plage veuille s'intéresser à son cas. Mais non. Le narrateur est déjà loin par la pensée, en arrière, avec Jayne, à Bora-Bora.

On saute constamment de l'Anse aux Anes à Bora-Bora et de Bamako en émeute à Zurich, où le narrateur est frappé d'une syncope. Les paradis ne sont pas gais quand ils se détraquent. A Bora-Bora, il suffit d'une mauvaise pluie, du passage de Charles Pasqua en compagnie de quarante-sept élus régionaux. A Bamako, le spectacle d'un petit garçon mangé par le sida, la chaleur et la guerre civile, une vérole carabinée et pas de médicaments, et c'est l'enfer. A Zurich, c'est l'effondrement psychique. Mais on se lasse vite de ces allers et retours dans le temps et l'espace. On ne court jamais plus vite que sa mort. *« Je suis un être double, écrivain parfois, rien d'autre les autres fois, je voudrais être un être triple, quadruple, un danseur, un gangster, un funambule, un peintre, un skieur, j'aimerais faire du deltaplane et me jeter dans le vide, foncer comme un bolide sur des pistes dont la neige serait de l'héroïne. »* Qu'est-ce que je suis venu chercher en Afrique, se demande Guibert, qui se compare, un peu hâtivement, à Rimbaud et Raymond Roussel. Rien de bien gai ni de très concluant, et le roman à déjà quitté plusieurs fois les rails avant d'aboutir à cette amère révélation d'un romancier épuisé : *« A mon retour du Mali, j'avais cru comprendre que l'homme n'était rien ni personne. Et j'aurais pu aussi bien dire qu'il était tout. »* Comme quoi on peut voyager sans partir vraiment.

★ *D'Hervé Guibert, A l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie, paraît en « Folio » (n° 2366).*

ŒUVRE III
d'André Hardellet.
Gallimard, coll. « L'Arpenteur ».
386 p., 250 F.

ANDRÉ FRÉDÉRIQUE OU L'ART DE LA FUGUE
Textes choisis et présentés par Claude Daubercies.
préface de Jean Carmet.
Le Cherche midi, 249 p., 92 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES
par François Bott

Les oncles André

VOUS connaissez l'oncle Jules ? Je vous le recommande. Il le mérite. Citoyen de Maisons-Alfort, et célibataire, il exerce la profession d' *« ératépiste »*. Entendez par là qu'il est conducteur d'autobus. Il porte, naturellement, le genre de moustaches que l'on appelle *« charmeuses »*. Les principales distractions de cet aimable personnage sont *« la pêche à la ligne, la belote, l'imaginaire* (et) *la cour aux demoiselles »*. En 1972, pour oublier ses tracas et se reposer l'esprit, André Hardellet raconta les vacances de l'oncle Jules. Il écrivait cette histoire à l'intention des enfants, alors qu'on l'accusait de pervertir la jeunesse. L'année précédente, la Ligue de défense de l'enfance et de la famille avait déposé une plainte visant *Lourdes, lentes...*, le récit qu'il avait publié sous le pseudonyme de Stève Masson. C'était le nom de l'un de ses personnages romanesques, et la Brigade mondaine s'était lancée à la poursuite de ce fantôme. Où se cachent les héros de romans ? Imaginez les inspecteurs de la Police nationale recherchant Fabrice del Dongo, Madame Bovary, Anna Karénine, les frères Karamazov et (pourquoi pas ?) l'oncle Jules. Il faudrait le commissaire Maigret et Philip Marlowe pour retrouver la trace de ces drôles de gens...

Hardellet fit savoir à la police que c'était lui le véritable auteur de *Lourdes, lentes...* Il faisait partie de ces utopistes qui pensent que le beau temps peut *« apaiser toutes les querelles du monde »*. Il croyait aussi que l'on avait le droit de rêver et de faire *« des voyages dans l'imaginaire »*. *« Du moment que l'on qualifie soi-même de rêveries ces incursions*, disait-il, *elles ne risquent pas de troubler l'ordre établi. »* Mais André Hardellet se trompait. Convoqué par le commissariat de son quartier, il comprit que les écrivains étaient forcément des suspects. Et, le 6 novembre 1973, la 17e chambre correctionnelle le condamna pour avoir *« outragé »* les célèbres *« bonnes mœurs »*. Sans doute lui reprochait-on d'avoir dépeint trop joliment le corps des femmes. Et d'avoir mélangé les audaces, la précision et la dévotion.

DANS *Lourdes, lentes...*, il affirmait avoir atteint le *« détachement »* nécessaire pour confondre la vie réelle et la vie rêvée. Mais il avait toujours eu cet « âge-là », car il faisait, depuis sa jeunesse, le métier de *« chasseur d'horizon »*. *« L'idée que l'horizon, en reculant perpétuellement, emporte avec lui quelque chose de très précieux a obsédé un certain nombre d'hommes »*, écrivait Hardellet. Durant toute son existence, il a voulu savoir *« ce que l'horizon nous dérobe »*. Il devinait que des *« événements »* considérables *« se produisaient là-bas »*, mais ceux-ci le fuyaient quand il essayait de s'en approcher. *« Qui sait*, disait-il, *si, grâce à une ruse, une patience inlassables, en avançant avec d'extrêmes précautions, nous ne finirions pas par surprendre un peu de ce mystère, comme on entrevoit un pan de robe au détour d'une allée ? »* Avec une telle philosophie, certaines personnes s'en vont très loin. D'autres ne quittent pas leur quartier. C'était le cas d'André Hardellet. Il ne cherchait pas l'infini sur l'océan Pacifique. Il le cherchait du côté de Saint-Cloud, de Suresnes, de Maisons-Alfort, de Vincennes ou de Pouilly-sur-Loire. Et, pour cet homme, la rivière du temps qui passe, *« l'impitoyable rivière d'Héraclite »*, *« the river of no return »*, c'était la Marne.



BERENICE CLEEVE

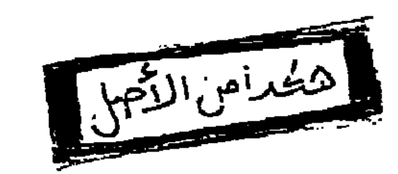
André Hardellet vu par Bérénice Cleeve

Il connaissait encore ces moments de bonheur où l'on n'a *« pas envie de discuter avec soi-même »*. Mais il se dépêchait de respirer *« l'air de Paris »*. Il savait qu'il allait bientôt mourir. *« Ce temps qui me file entre les mains*, disait-il en 1973, *je ne puis l'épingler qu'avec des mots – des mots de code. »* Le troisième volume de ses œuvres rassemble *Lourdes, lentes..., l'Essuyeur de tempêtes, l'Oncle Jules*, des textes divers, des lettres et des chansons comme *A Suresnes, le Bal chez Temporel, Paris sur Seine, Paris au mois d'août, J'ai retrouvé le pont du Nord, Bagatelle-Puteaux...* *« Le temps se fout bien des romances »*, écrivait Hardellet dans ce dernier poème. Il a traversé l'horizon le 24 juillet 1974. Une semaine avant sa mort, il parlait encore de la *« lumière secrète »* des mots.

ANDRÉ FRÉDÉRIQUE *était* d'une promotion voisine, si l'on regarde la naissance comme une façon d'être promu. Né le 27 février 1915, à Nanterre, il avait quatre ans de moins qu'André Hardellet, qui, pour sa part, était de Vincennes. La banlieue sud-est et la banlieue nord-ouest... Je ne sais si les oncles André se sont rencontrés dans Paris, mais, avec des promeneurs de cette espèce, cela ne serait pas étonnant. *« Pharmacien auxiliaire »* de l'armée française, à Vittel, en 1940, Frédérique s'était enfui à bicyclette, pour ne pas être pris par les Allemands. Après quoi, il ouvrit sa propre officine à La Garenne-Bezons. Mêlant les facéties et le commerce des sirops, il relança la profession de *« pharmacien comique »*, inaugurée jadis par Alphonse Allais. Mais André Frédérique était très dépensier. Il mena sa première pharmacie à la faillite et fit subir le même sort à la seconde, dix ans plus tard. Ses autres occupations furent le journalisme, la radio, la littérature et le désespoir. Il fut aussi très amoureux d'une danseuse de flamenco.

D'après Alexandre Vialatte, la *« grande carrure »* de Frédérique *« lui donnait des airs de lieutenant de cuirassiers »*. Naturellement, c'était *« d'une grand-mère allemande »* qu'il tenait *« cette silhouette d'officier français. Elle devait avoir rêvé de cavalerie lourde »*. Les photos le confirment : André Frédérique avait une corpulence de lanceur de javelot ou de déménageur, avec des allures de « clown triste ». Il faisait rire les autres en leur montrant quelle farce était l'existence, mais celle-ci le rendait neurasthénique et (parfois) taciturne.

CLAUDE DAUBERCIES présente une anthologie de ses œuvres diverses. Il écrivait des bouts d'histoires très sombres et très cocasses. Il imaginait, par exemple, une lettre de la duchesse Amélie à la présidente des Amies de la numismatique, pour que M. Joseph Malencontre, *« l'homme le plus décoré de France »*, reçoive une médaille célébrant cette performance... Il arrivait à Frédérique d'avoir des moments de lyrisme et de noter le bonheur que lui apportait *« la peau d'ombre des femmes »*. Il lui arrivait aussi de s'absenter sans prévenir. Il faisait des fugues, et ses amis ne savaient où le trouver. Peut-être se cachait-il de ses créanciers. Tous les gens sont de passage, mais André Frédérique était plus « passager » que les autres. Fatigué de lui-même, de sa corpulence, de son mètre quatre-vingt-cinq et de la pesanteur de ses souvenirs, il s'absenta définitivement le 17 mai 1957. Son suicide fut sans doute sa dernière plaisanterie. *« D'éternité blanche en éternité noire*, disait-il, *le temps ne passe plus. Le temps ne passe plus à travers moi. »*



AU FIL DES LECTURES

par Jean-Noël Pancrazi

Les accessoiristes de la vie

Les seconds rôles sont-ils condamnés à le rester? On pourrait le croire en lisant les nouvelles de Michel Grisolia, qui sont autant de mises en scène de l'« effacement », consenti ou non. Dans la première histoire, un adolescent timide et impressionné par l'audace d'un camarade, Boverie, l'accompagne dans ses fugues et, plus tard, dans des escapades plus dangereuses. Mais sachant que sa *« fonction sur terre est de se situer au bord des choses »*, il se contente de le suivre comme un témoin ébloui. Avant de s'éclipser, Boverie lui lance cette simple formule : *« Bientôt Vancouver »*, qui a la couleur d'une extrémité de continent et de vie qu'il n'osera jamais atteindre. Dans ces récits gagnés par le gris des relégations involontaires, Michel Grisolia analyse très bien le mélange de fascination, d'envie sourde, de jalousie engourdie qu'éprouvent souvent les seconds rôles à l'égard des premiers.

Mais il arrive que les seconds rôles – tellement habitués à s'effacer qu'ils n'imaginent même pas avoir une quelconque influence sur la vie d'un autre – soient amenés, malgré eux, sur le devant de la scène. Les nouvelles de Grisolia deviennent des scénarios dramatiques quand, emportés dans un élan quasi suicidaire vers un vedettariat d'occasion qu'ils préfèrent, même au prix du tragique, à l'engloutissement dans l'anonymat, les personnages commettent l'irréparable, croyant ainsi se donner une stature dont ils ont longtemps rêvé en secret. Alors, sans emphase pathétique, avec le talent rapide et sobre d'un reporter des solitudes, dans ce climat de film noir qu'il excelle à recréer, Michel Grisolia sait rendre émouvants ceux qui sont condamnés à rester des accessoiristes de la vie et n'apparaissent dans la lumière que par erreur.

▶ **Les Seconds Rôles**, *de Michel Grisolia. Flammarion, 236 p., 98 F.*

Les complices de la mort

Son chiffon à la main, Gratia passe ses journées à faire les quarante-trois vitres d'une maison. Elle s'occupe aussi de Mouche, sa patronne qui, bien que retenue, impotente, dans son lit, continue à tout contrôler depuis sa chambre. Il y a les cinq petits-enfants, mais ils passent, on les voit à peine, sauf Nine que Gratia se lasse de traîner après elle comme *« un bout de ficelle »*. Ce pourrait être la simple chronique d'une maison qui décline. Mais il y a le style de Florence Seyvos : concis, tranchant, étonnant de maîtrise sèche et de tension contrôlée chez une romancière de vingt-cinq ans.

Un climat d'étrangeté froide s'instaure quand, en une série de scènes aussi brèves que des constats, les garçons meurent, l'un après l'autre, d'une manière inexpliquée. Plutôt que d'éclaircir l'énigme de ces disparitions, Florence Seyvos préfère évoquer l'insensibilité presque triomphante avec laquelle Gratia les accueille. Cette obstination dans le calme correspond en fait à l'assouvissement d'une haine : celle qu'elle éprouvait secrètement pour les enfants, leurs rondes de force et de grâce. Cette haine est partagée par Mouche : elle n'a jamais pardonné à ses descendants de l'avoir contrainte à les surveiller, à les guetter, de *« jouer avec leurs frayeurs et leur ignorance infinie »*, là où elle espérait simplement les aimer.

Gratia et Mouche pourraient paraître odieuses. Mais l'art de Florence Seyvos est de rendre attachante la complicité des deux femmes qui, enfin seules dans la maison, goûtent une sorte de paix dans le deuil d'une famille à laquelle elles n'ont jamais voulu croire, tandis que Mouche dit, dans une de ces formules justes et rapides dont abonde le livre : *« On passe la vie à se reposer des choses que l'on a comprises entre six et douze ans. »*

▶ **Gratia**, *de Florence Seyvos. Editions de l'Olivier, 92 p., 79 F.*

Le panache d'Amiot

Yves Amiot aime la stratégie militaire, et donne le plus souvent pour cadre à ses romans un terrain de combat. Ce n'est pas tant un souci folklorique de reconstitution historique qui l'anime que la volonté de saisir la force morale, l'âme d'une armée – celle, aujourd'hui, de l'armée républicaine qui, pendant la Révolution, tint tête à Mayence aux Prussiens, avant de capituler et de regagner dignement la France avec armes et drapeaux.

Mais ce qui intéresse surtout le romancier est de placer dans une situation de déroute un personnage – comme, dans son précédent roman, le cavalier Rampin, au moment de la débâcle de 1940 – qui entend maintenir l'honneur et sauver ses principes. Ici, c'est Armand de Saarange, qui, bien qu'appartenant à l'ancienne noblesse, se donne sans retour au nouveau régime avec *« la détermination du soldat et la passion du mystique »*. Amiot fait, avec une ardeur maîtrisée, le récit du combat d'un homme de plus en plus isolé par l'exaltation d'une vertu à la fois intime et civique.

Quand l'armée de Mayence, qui embarrasse la Convention, est envoyée en Vendée pour lutter contre l'insurrection, Armand ne veut pas devenir l'« otage » de l'horreur qui sévit autour de lui. Mais son idéalisme ne se ramène pas à une candeur intrépide et à une mièvrerie utopique. Au sein des nouvelles défaites, il prend conscience que l'armée est manipulée par ses chefs. Dans une série de dialogues précipités sur fond de batailles, Yves Amiot décrit la résistance d'Armand à tout compromis, lui qui refuse d'*« acheter ses grades avec le sang de ses soldats »*. Le cynisme est au-dessus de ses forces ; il reste cet homme de faïence qui, lézardé par la désillusion, ne peut admettre de survivre dès lors que son idéal est corrompu.

Yves Amiot adopte un ton juste pour cerner l'alliance de désenchantement et de vaillance, intacte chez le soldat. Dans un élan d'abnégation survoltée, Armand se dévoue jusqu'à en mourir, pour les dernières légions de cette armée *« livrée, trahie, assassinée »* dont parlera Michelet. Le mérite d'Yves Amiot est d'illustrer dans ce récit digne et fiévreux les pouvoirs d'un mot dont il semble, de livre en livre, conjurer l'anachronisme : celui de panache.

▶ **L'Homme de faïence**, *d'Yves Amiot. Flammarion, 215 p., 98 F.*

Bergougnioux au fond des âges

Le récit d'une lente approche de la figure paternelle, une parole qui se cherche dans l'épaisseur des générations

L'ORPHELIN
de Pierre Bergougnioux.
Gallimard, 182 p., 90 F.

Malgré le mot « roman » inscrit sur sa couverture, le neuvième livre de Pierre Bergougnioux (1), *l'Orphelin*, échappe aux limites habituelles et aux lois possibles du genre. Cette mention néanmoins trouve une certaine justification dans la continuité et la succession de l'œuvre ; elle s'explique par la nature du projet littéraire de l'écrivain. Projet autobiographique porté par l'écriture, élucidé ou métamorphosé par l'art singulier que Bergougnioux développe avec une rigueur et une conscience exemplaires. Projet qui invente ses propres lois, qui construit son unité, hors de toute volonté de séduction.

« Mon père avait besoin de moi, de mon abolition continuée pour demeurer ce que le sort l'avait fait – un orphelin de la Grande Guerre, le fils de personne qui ne peut admettre quelqu'un après lui. Un fils ne peut pas refuser l'appui que son père lui réclame, à moins d'être étranger à notre condition, un monstre invétéré, ce que je n'étais pas. » Le récit de cette lente approche, de ce soin et de cette remontée vers la figure paternelle constitue la matière du livre de Bergougnioux. *« L'orphelin »*, c'est donc le père ; au fils revient la charge de ce *« besoin »*, le travail de renouer au présent ce lien que le passé a décomposé.

Rêvée d'abord par le narrateur enfant, puis réelle, annoncée vingt-huit ans plus tard à l'adulte, la mort du père n'interrompt pas ce travail, ni la méditation par l'écriture qui le justifie. Elle en accuse au contraire, rétroactivement, l'urgence, le caractère inéluctable et nécessaire. Dans ce travail, qui est un devoir (si l'on accepte d'entendre ce mot au-delà de son acception morale), l'existence du fils se fonde, son héritage de douleur se mesure et se partage. Là enfin, il heurte pour lui-même le mur du deuil et reçoit le silence en écho.

Le rêve de l'enfant est celui du *« mouvement centrifuge qui m'emporte, l'obscur tropisme de la gousse de chair ulcérée vers la périphérie, l'ineffable douceur des solitudes »*. Puis l'adulte se découvre dans le *« sac de peau où l'on se trouve engoncé et qui ressemble à un homme »*. Entre ces deux moments, une conscience peut naître, la personne humaine accéder à elle-même, c'est-à-dire à cet espace de désordre, de raison vacillante, de rêve et de désespoir que Bergougnioux évoque avec force, lui opposant la réalité du monde végétal, minéral ou même celle de la machine, assurée dans sa fonction.

« Il m'est arrivé de penser que si nous ne devions plus nous fourvoyer mais nous tenir continuellement dans les limites de la simple raison, nous n'aurions plus deux vies mais une seule et double de temps. Nous serions exemptés de la rançon que, chaque soir, nous versons à l'apparente déraison des songes, aux feintes images, à l'absence pour avoir sacrifié, le jour, à ce qui n'a de raison, de réalité que l'apparence, aux vains objets auxquels nous aliénons notre présence. J'ai envisagé, sous les combles silencieux, un avenir sans sommeil, un pur, un uniforme écoulement de jours paisibles et de nuits transparentes. »

L'intime et l'universel

Il y a aussi la découverte des pouvoirs, ou plutôt de l'impuissance, de la littérature. Lesté de livres, l'esprit est peut-être mieux assuré ; la démarche de l'homme ne s'en trouve pas pour autant facilitée. Enfin, par la pensée, l'adulte entre dans le vertige où l'intime et l'universel se confondent, où l'échelle du temps et de l'Histoire, le tableau des règnes et des espèces subissent toutes les distorsions...

L'Orphelin est moins une adresse au père, une dissertation psychologique sur la filiation que l'intéressé serait chargé, imaginairement, de noter, qu'une parole cherchant son identité dans l'épaisseur des générations, cherchant ce *« quelque chose qu'on a oublié au fond des âges et qui, pour se rappeler à nous, terrasse le bonhomme accablé d'importance, dissipe comme fumée l'idée qu'il s'est ingénié à faire accréditer auprès de ses semblables, selon laquelle il serait meilleur et docte, très considérable, différent. »*

Le style de Bergougnioux, dans ce livre plus encore que dans les précédents, s'affirme dans toute sa singularité. Rien n'est là pour plaire, attirer. On entre dans ces pages comme dans une terre grasse, riche, qui retient le pas et gêne la marche. On suit, déconcerté parfois, presque égaré, le mouvement lent, heurté, scrupuleux de la phrase, attentif – souvent – davantage à son rythme, à sa musique, qu'à son sens. La gravité du propos et la beauté âpre du livre se donnent avec toute leur puissance, leur simplicité conquise, dans les derniers, bouleversants, chapitres.

Patrick Kéchichian

(1) Tous chez Gallimard, sauf *le Matin des origines*, publié l'an dernier chez Verdier (voir « le Monde des livres » du 10 juillet 1992).

Vent d'Est

Suite de la page 25

Oppressante abondance ! Asphyxiante sous-culture ! Pas de page qui ne témoigne – et avec quelle vigueur ! – des dangers que fait courir à l'Est notre « civilisation » du supermarché et de la réclame, des vacances et de la vacance. Il n'est certes pas question d'exalter les vertus de la pauvreté, ni de regretter après coup *« l'envers malheureux* de *notre monde »* – le dénuement, les files d'attente, l'air fatigué des femmes, la misère d'un peuple harassé. Mais plutôt de nous ouvrir les yeux sur *« une grande promesse qui avait été faite à l'homme moderne et qui lui est peu à peu retirée : la promesse du progrès qui, à la grande idée d'émancipation, substitue le modèle du survêtement mauve et de la voiture à crédit »*. Ruine à l'Est, déclin à l'Ouest : *« Nous autres civilisations, nous ne savons pas seulement que nous sommes mortelles : nous savons qu'un jour nous nous suicidons, nous nous dévorons nous-mêmes. »* Sous le regard lucide de Danièle Sallenave, l'Europe ressemble au catoblépas, cet animal mythique, cracheur de feu redoutable, mais si bête qu'il se détruisit en se regardant lui-même.

Pas d'emphase cependant, ni de pessimisme paralysant. Chaque passage à l'Est procure au contraire un élan, une impulsion que Danièle Sallenave, luttant contre *« l'état dépressif du monde moderne »*, voudrait insuffler à ses contemporains. Elle marche, observe, note, laisse vagabonder son esprit. Une vieille Roumaine, l'endroit où Princip assassina François-Ferdinand, un chauffeur de taxi mal dégrossi, un couple qui dîne sans s'adresser la parole : tout exige d'être étudié, déchiffré, croqué, épinglé. N'est-ce pas ce qu'elle appelle notre *« devoir de vivacité »* ? Ses portraits sont rapides, pénétrants, ses pointes mordantes, ses coups de plume acérés, parfois ulcérés.

A leur lecture, l'envie vient d'ébaucher un petit glossaire. Couple : *« Ils s'accrochent chacun l'un à l'autre, pèsent l'un sur l'autre – et couleront ensemble. Bien fait. »* Ecole : *« Moins il y a d'Ecole à l'école, plus il y en a dans la vie. Bientôt, on ne pourra plus acheter son pain sans que la boulangère vous fasse visiter une expo sur hassidisme et pâte non levée, avec montage audiovisuel en sous-sol sur le pétrin à travers les âges. »* Latin : *« Langue robuste, résistante, parcourue de réseaux vivants, comme un muscle ou une branche d'arbre. »* Temps : *« Il en est des temps comme de l'espace : des écroulements se font, des continents invisibles s'effondrent sans bruit ; l'histoire se soulève, se plisse, crache son feu, se refroidit, s'immobilise. De grands glaciers de pensée lancent leurs coulures froides jusqu'aux moraines où nous nous établissons. Puis vient le dégel, et les formes ensevelies réapparaissent. »* Voyages : *« Ils ne devraient servir qu'à cela : non pas rendre familier ce qui est étranger, mais apprendre à maintenir étranger le familier le plus quotidien. »*

D'abord voyager ensuite ordonner

L'auteur ne cache pas que ces textes ont été travaillés, et qu'elle ne livre pas là le produit brut d'une réflexion jetée sur le papier, le soir à l'hôtel. Au contraire. Elle met à profit cette distance, elle en joue. Réécrivant à Paris, dans le RER qui la mène à l'université, des notes prises à Prague ou à Sarajevo, elle ne sait plus très bien où se situe « ici », où se trouve « là-bas », elle s'amuse de ce jeu de miroirs qui s'échafaude constamment entre l'Est et l'Ouest. Sa méthode : *« Primum ambulare, deinde philosopharé. »* D'abord voyager, aller à la rencontre des choses et des gens, ensuite construire, ordonner, *« produire du sens là où il n'y avait que des choses vues »*.

Le carnet lui va bien. *« Il concilie la juxtaposition, le collage et l'ébauche d'une direction, d'un fil. »* Il accompagne, soulage même, en donnant *« l'impression de s'arracher sans cesse à une force qui vous tire en arrière vers le passé, vers l'immobilité »*. Il traduit une règle de vie : rester toujours présent au monde, sans cesser de vivre avec la pensée. Voilà peut-être ce qui rend ce livre si juste, si humain, et qui frappe aussi lorsqu'on rencontre Danièle Sallenave. C'est ce travail d'attention au réel, cette sensibilité profonde qui la raccorde si solidement à la vie matérielle.

« C'est la même chose, dit-elle, *ce qui pousse sur la terre et ce qui pousse dans les têtes. Ce sont les mêmes mouvements. Il faut tenir les deux. »* Et les deux sont ici superbement tenus. S'ils sont au cœur des grandes questions de notre époque, ces carnets laissent une large part à la nature, à la musique, aux beautés éphémères de chaque jour. Ils nous dévoilent une femme qui observe le monde pour en saisir les vérités cachées, une femme qui ressent autant qu'elle réfléchit.

« Je suis tout le temps mobilisable, mais pas toujours au front », indique, tranquillement, Danièle Sallenave. *« Je ne voudrais pas être une intellectuelle qui fût tellement engagée dans des causes que le temps me soit retiré d'arriver au petit matin à bicyclette devant une église romane... »*

On pense à cette phrase de Marguerite Yourcenar (1) : *« Sympathie (ce mot si beau qui veut dire « sentir avec ») et intelligence sont ou devraient être solidaires (...). Qui ne* ressent pas *profondément ne pense pas. »*

Florence Noiville

(1) *Les Yeux ouverts : entretiens avec Mathieu Galey.* Editions du Centurion, 1980, p. 320. (Ce texte a été repris dans Le Livre de poche.)

DERNIÈRES LIVRAISONS

Essais et documents

BENJAMIN STORA : *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962).* – Par un auteur qui fait autorité sur le sujet, et qui a déjà écrit, entre autres, *Histoire de l'Algérie coloniale* (La Découverte, 1991), un exposé historique sur le conflit qui devait déboucher sur l'indépendance, après de multiples péripéties politiques et militaires. Des tentatives de réponse sur les nombreux aspects d'une guerre sur laquelle beaucoup de questions se posent encore (La Découverte, coll. «Repères», 123 p., 45 F).

CHRISTIAN BERNADAC : *Djebel Tour.* – Retour en Algérie pour l'auteur qui y fut reporter pendant la guerre. Retour également à cette époque de violences mais sur les traces des artistes d'une sorte de music-hall aux armées. Le rire à travers un pays en guerre où le tragique le dispute à l'absurde, la terreur au cocasse (Albin Michel, 255 p., 98 F).

CLAUDE-MARIE VADROT : *Sur les traces de Michel Strogoff.* – Grand reporter au *Journal du dimanche*, l'auteur a suivi le parcours du héros de Jules Verne, de Moscou jusqu'au fond de la Sibérie, à la recherche des mythes du passé comme du présent (Plon, 222 p., 120 F).

GEOFFREY MOORHOUSE : *Le Pèlerin de Samarcande.* – Sur la Route de la soie, d'oasis en oasis, l'auteur se plaît à mêler les fils du passé au tissu du présent, découvrant les somptueux vestiges des tombeaux des anciens khans en bordure de banlieues décrépites et sans âge (traduit de l'anglais par Katia Holmes, Phébus, 207 p., 118 F).

OLIVIER WEBER : *Voyage au pays de toutes les Russies.* – A la découverte de ces «nouveaux» Russes que sont les Ukrainiens, Lituaniens, Géorgiens et autres peuples du Caucase. Olivier Weber interroge, écoute les histoires personnelles qu'on lui conte et à travers lesquelles se révèlent les nouvelles réalités humaines de ce monde bouleversé (Quai Voltaire, 200 p., 100 F).

JEAN-MARIE BESSON : *La Douleur.* – Un bilan des connaissances et des recherches physiologiques et pharmacologiques sur ce sujet. Trop souvent, les médecins soignent la maladie, mais oublient de soulager la souffrance. Or la douleur mine et avilit. Dans l'attente d'un analgésique idéal, l'auteur, chercheur à l'INSERM, plaide en faveur de l'utilisation de la morphine, en particulier pour les douleurs des patients atteints d'un cancer. Cet ouvrage de référence est absolument hostile à la rédemption par la souffrance. (Odile Jacob, 268 p.,140 F).

OUVRAGE COLLECTIF : *Max Loreau. 1928-1990.* – En solitaire, à l'écart des institutions et des groupes, Max Loreau meurt comme il a vécu, le 7 janvier 1990. Il nous laisse une œuvre dont l'intensité s'inscrit dans des orientations diverses : seize livres (éparpillés chez plusieurs éditeurs dont six chez Gallimard) traitent de philosophie (Platon, Hegel) et de poésie (Michaux, Deguy, Saint-John Perse, Louis René des Forêts) ou encore de peinture, lorsque Loreau «déchiffre» Dotremont, Alechinsky, Magritte, Picasso et Dubuffet – dont il établit le catalogue raisonné. Son cheminement aboutit à *la Genèse du Phénomène* (Minuit, 1989), *«un corps à corps avec Heidegger»*, qui paraît peu avant sa disparition. Aujourd'hui, édité par Francine Loreau, un volume de souvenirs et de méditations réunit des textes de ses quelques amis : Pierre Alechinsky, Michel Deguy, Eric Clémens, Bruno Van Camp, Robert Le Gros, Roland Hinnekens, Henri Raynal, Jacques Derrida et Jacques Bauduin. Un ouvrage qui éclaire et transmet la force singulière de la pensée de Max Loreau (Lebeer-Hossmann, diff. Distique, 136 p., 165 F).

La rentrée en lettres étrangères

D'André Brink à Jin Yi

Après les nouveautés dans les domaines de la littérature française et des essais («le Monde des livres» du 8 janvier), voici une liste – non exhaustive – des titres et auteurs qui marqueront la rentrée d'hiver en littérature étrangère.

Ce n'est pas une surprise : l'hiver sera riche d'auteurs anglophones. Commençons, dans ce domaine, par les choix d'Olivier Cohen, toujours originaux et judicieux : outre *l'Homme flambé*, de Michael Ondaatje, auteur qui a obtenu cette année le Booker Prize *(voir la chronique de Nicole Zand dans «le Monde des livres» du 8 janvier)*, on ne devrait pas manquer les délectables *Confessions de Victoria Plum*, de l'Anglaise Anne Fine, aussi drôles et acides, mais moins noires, que son *Bonheur mortel* paru en 1990 (éd. de l'Olivier). A suivre, aussi, un jeune auteur américain très prometteur, passé de Rivages à Flammarion, Kaye Gibbons, *Histoire de faire de beaux rêves*.

Ruth Rendell est toujours au rendez-vous avec *Fausse route* (Calmann-Lévy), tout comme André Brink avec *Adamastor* (Stock); aussi très attendus, l'autobiographie de Stephen Spender chez Christian Bourgois, deux Jerome Charyn, *Elseneur* (Denoël) et *l'Homme qui rajeunissait* (Complexe), Anthony Burgess, *Ferraille à vendre* (Grasset, février). Le Nigérien Ben Okri, qui vit à Londres, publie *Etoiles d'un nouveau couvre-feu*, en février, chez Julliard : l'Irlandais John Broderick, mort en 1989, est à La Découverte avec *les Fugitifs*; Chaïm Potok chez Lattès avec *Je suis l'argile.*

Du côté des poètes, on remarquera deux Américains : William Cliff, avec *Fête nationale*, chez Gallimard, et *Autobiographie*, à La Différence, en mars; John Ashbery, avec *Quelqu'un que vous avez déjà vu*, chez POL.

Parmi les premiers romans, signalons, aux éditions de l'Olivier, *Jernigan*, de Davis Gates, critique à *Newsweek* (février), *Noir marron beige*, de David Pinckney, un Américain vivant en Angleterre (Rivages), *Hypercool*, de James Mowry, un éducateur américain de trente-deux ans (Plon, «Feux croisés»).

Toujours dans la même collection «Feux croisés», de Plon, paraît *l'Ermite de la 69e Rue*, de Jerzy Kosinsky, qui s'est suicidé à New-York en 1991; et en février, on pourra y lire *le Royaume enchanté*, de Stanley Elkin.

Dans la collection «Voyageurs» de Payot, le *Valparaiso*, de John McPhee; chez Phébus, *le Quinconce*, un long «feuilleton» romanesque en cinq volumes de Charles Palliser, un universitaire de quarante-deux ans, qui veut, semble-t-il, se mesurer à Eco et qui a connu un succès en Angleterre en 1989 (deux volumes sortent en janvier, un autre en février); aux Presses de la Renaissance, *le Nain astronome*, de Chet Raymo, et *Marigold*, de l'Australienne Nancy Cato, en février; au Promeneur/Gallimard, *Meurtre au Gassendi Club*, de Cyril Connolly et Peter Levi, que ce dernier viendra présenter à Paris; dans la collection indienne «Nuage rouge» du Rocher, *Retour de l'après-vie*, de P.M. H. Atwater, et *la Prairie*, de Fenimore Cooper; chez Stock, un gros roman de Mark Helprin. *Un soldat de la Grande Guerre.*

Dans le domaine allemand, la première place revient à Uwe Johnson, mort à cinquante ans, en 1984. Actes Sud publie son autobiographie intellectuelle *(le Romancier des deux Allemagne)*, tandis que sort, chez Gallimard, le volume IV d'*Une année dans la vie de Gesine Gresspahl*. Signalons aussi *le Bazar du bonheur*, de Franz Hessel (Maren Sell/Calmann-Lévy), ainsi que les Suisses Urs Widmer *(le Paradis de l'oubli)* et Hermann Burger *(Brenner)*, tous deux chez Fayard.

Soljenitsyne et Brodsky

Parmi les Scandinaves, on retrouvera le talentueux Finlandais Aarto Paasilinna (*les Fils du dieu de l'orage*, Denoël) et on découvrira la Suédoise Kerstin Ekman (*les Brigands de la forêt de Skule*, Actes Sud, février). Pour ce qui concerne la littérature des pays de l'Est, l'hiver sera marqué par la publication de *la Roue rouge 3e nœud, mars 17*, de Soljenitsyne, chez Fayard, et par des poèmes du Prix Nobel Joseph Brodsky (*Vertumne et autres poèmes*, Gallimard, février). Dans une production assez riche, signalons aussi Friedrich Gorenstein (*Scriabine*, Calmann-Lévy); Edouard Choulman *(Rue de l'armée rouge,* Actes Sud); Mykola Khvylovy (*la Route et l'étincelle*, avec une préface de Leonid Pliouchtch, au Rocher, en février); la correspondance et les journaux intimes de Boulgakov, *Les manuscrits ne brûlent pas*, chez Julliard, en mars; la Polonaise Hanna Krall, *les Retours de la mémoire*, chez Albin Michel en février.

Assez peu d'Italiens, mais le bonheur de lire de nouveau Anna Maria Ortese, *La mer ne baigne pas Naples* (Gallimard, février), Claudio Magris, *Une autre mer* (Arpenteur/Gallimard, en mars) et Primo Levi, *Maintenant ou jamais* (Julliard, février). En langue espagnole, beaucoup de titres, parmi lesquels *Cristo versus Arizona*, du Prix Nobel Camillo José Cela (Julliard, février), et *La solitude, c'était cela*, de Juan José Millas (Laffont). Le poète argentin Roberto Juarroz est deux fois au rendez-vous avec *Treizième poésie verticale*, chez Corti, tandis que *Douzième poésie verticale* sort dans la collection «Orphée» de La Différence (nº 147). Phébus publie, en février, le Chilien Salvador Reyes, mort en 1970 *(Monica Sanders)*, et Gallimard la Cubaine Marya Montero *(Une nuit avec toi)*. La littérature brésilienne continue d'être défendue par Anne-Marie Metailié avec *la Petite Morte*, de Cornelio Penna, et, en février, *Hautes terres*, d'Euclides da Cunha.

Du côté des Japonais : Kenzaburo Oe chez Gallimard *(Lettres aux années de nostalgie)*; Yasushi Inoué chez Stock *(Confucius)*; et, bien sûr, beaucoup de titres chez Philippe Picquier, avec, notamment, Miyamoto Teru en février *(les Gens de la rue des Rêves)* et Kaiko Takeshi en mars *(Romanée Conti 1935)*. Philippe Picquier publie aussi des Chinois, parmi lesquels Chi Ten-shung *(Chanson au bord de l'eau)* et Jin Yi *(Mémoires d'une dame de cour dans la Cité interdite)*, tous deux en février.

Jo. S.

□ **Erratum.** – Le livre de Max Genève, annoncé dans les parutions de l'hiver («le Monde des livres» du 8 janvier), a pour titre *La nuit sera chienne* et non *La vie sera chienne.*

La mort de Mohamed Salahdine

On ne rencontrera plus son visage carré et barbu dans les villages isolés ou les banlieues oubliées du royaume chérifien : Mohamed Salahdine s'est tué récemment sur une route de son pays. A la fois écrivain, sociologue et économiste, cet élément brillant et discret de l'intelligentsia «laïque» du monde islamique s'était fait connaître grâce à une poignée de travaux publiés en français, au Maroc ou en France; son talent était d'amener à une connaissance en profondeur du peuple marocain, avec une attention humaine, une sensibilité au détail révélateur des mentalités les plus enfouies, qualités rares parmi les chercheurs actuels du Sud. Il était de la même «race» que Paul Pascon, le sociologue français, devenu marocain, prématurément disparu lui aussi.

On retiendra, de Mohamed Salahdine, son *Tribus, makhzen* (1) *et colons* (L'Harmattan, 1986) et surtout sa très novatrice enquête, *les Petits Métiers clandestins* (*Le bizness populaire au Maroc*), publiée en 1988 (Eddif, Casablanca, 270 p. avec photos noir et blanc).

Docteur d'Etat en socio-économie de Paris-X (Nanterre), Mohamed Salahdine avait notamment enseigné les sciences économiques à l'université de Fès. Espérons que la collection «Je m'intéresse», qu'il avait créée aux Editions maghrébines, au Maroc, sera continuée par ses nombreux amis et élèves.

J.-P. P.-H.

(1) Makhzen : nom arabe de l'administration chérifienne.

□ **Les Nouvelles Editions Séguier.** – Les Nouvelles Editions Séguier prennent la succession de la Librairie Séguier, créée en 1986 par Frédéric Birr et disparue en 1991, à la mort de son fondateur. Gérées par Jean-Paul Morel, les Nouvelles Editions envisagent de publier un à trois titres par mois, essentiellement dans le domaine de la biographie, mais aussi dans le cadre d'une collection intitulée «Bibliothèque décadente» et rassemblant des ouvrages de la littérature française de la fin du XIXe siècle. Premier titre, paru en janvier, une biographie de James M. Cain par François Guérif.

La leçon de Bronislaw Geremek

L'historien et homme politique polonais a inauguré sa chaire au Collège de France

Feux de la rampe, caméras, brouhaha, fébriles va-et-vient des grands jours, salles combles où se pressent hommes de pouvoir et hommes de savoir un instant assemblés. Le silence. Commence la leçon, vendredi 8 janvier, à la toute neuve chaire internationale au Collège de France, rituelle et post-moderne. Un être plutôt mince, un peu gauche, d'émotion sans doute, tête poivre et sel d'où émergent deux yeux profonds, brillants, agiles. Et tout de suite une voix calme, fervente, assurée. Non point celle de Gorbatchev – on parla de lui pour cette chaire, – mais celle de Bronislaw Geremek, historien du Moyen Age égaré sur l'océan de la politique. Est-ce un hasard qu'à un siècle et demi de distance Mickiewicz et Geremek, deux Polonais, délivrent en ce même lieu une si forte méditation sur l'universalité du destin de leur nation dans l'Europe ? Voici qu'à nouveau revient, au rivage du Collège, la vague d'un océan magnifique, l'histoire de la liberté.

Geremek nous en prévient dans un superbe plaidoyer : l'Histoire ne se laisse pas enrober dans les destins nationaux, les particularismes étroits : l'historien veut ressaisir plutôt les traits universels de la condition humaine. Et comment ? Par la fabrication d'une histoire sociale, décidément avide de chair fraîche, généreuse dans son humanité, méfiante à l'égard de tout discours de la méthode. Avis aux apprentis épistémologues et aux théoriciens d'un marxisme trop oublieux que Marx fut meilleur historien de son XIXe siècle que le Moïse des temps modernes.

L'histoire que Geremek écrit est une physiopathologie du corps social – et, en ce sens, il tend la main aux grands historiens libéraux du XIXe siècle, un Quinet, un Michelet. Il a décrit en quelques livres majeurs – notamment ses *Marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècles* (1) – les signes anciens d'une pathologie sociale, tout ce qu'en bref révèlent les exclusions : celles-ci sont évidemment l'envers des solidarités, des sociabilités médiévales. Rien de surprenant donc à son entrée en politique, sous la bannière de Solidarnosc, si toutefois l'on veut bien admettre que le hasard n'existe pas.

Deux exemples d'exclusion

Geremek entend dans ses cours étudier deux exemples étonnants des exclusions d'autrefois : le signe qui est, peu à peu, imposé aux juifs à partir de 1215, dont le dernier avatar est la sinistre étoile jaune, et le «complot des lépreux» en 1321, *«perverse machination contre les personnes saines»*. L'un et l'autre cas ont servi, hélas ! la cause d'une identité et d'une sociabilité communes, comme si les sociétés de l'Occident médiéval n'avaient pu satisfaire leur quête de cristallisation qu'en attisant leurs propres frustrations.

Et le médiéviste de s'étonner de ces deux renversements stupéfiants, où l'histoire paraît bégayer, stupide, quand le temps du grand équilibre, le XIIIe et le début du XIVe siècle, révèle le visage de la noire exclusion, et quand le temps des libertés retrouvées, cette fin du XXe siècle, vomit les appels à la violence et à la xénophobie. Quand, dans la vie sociale, l'espoir s'affaiblit, il y a place pour la haine, comme si la vision des lointains horizons était insupportable, réveillait les peurs et soulevait le cœur.

L'historien ne peut davantage se soustraire au devoir de parler. Peut-être n'y a-t-il point de morale de l'Histoire, l'Histoire pour lui n'apporte rien; en revanche, il y a une morale de l'historien, fort de son regard de contemporain. Et au programme de ses séminaires Geremek veut instruire les problèmes de l'après-communisme, exposer les dilemmes et les paradoxes de l'historien sauvé des eaux, nouveau Moïse sans Tables de la Loi, méfiant désormais à l'égard des mirages d'autrefois. A commencer par une forte confession sur le rôle de l'économie, maillon faible toujours : dilemme, car le signe clinique d'une incapacité économique a sonné l'heure de la démocratie dans les pays de l'Est européen, et pourtant la persistance de ce signe met gravement en danger la santé démocratique. Que faire alors ? Retour aussi à la question nationale, redoutable, qui renvoie aux émotions du Moyen Age, et à celles du XIXe siècle, suscitant des doutes sérieux sur l'extension de l'idée européenne. Et que faire du mouvement de balancier, de la vengeance qui sourd à l'Est contre les anciens maîtres ? Enfin, dernier dilemme, l'espoir, dont Solidarnosc s'était fait le flambeau, d'une société civile juste et égalitaire paraît exsangue, privé de ses références au bien commun. Comment faire ? Autant de thèmes que Geremek vient de brasser en prémisse dans une belle méditation au long cours avec Georges Duby (2).

Guy Lobrichon

(1) Flammarion, 1976.

(2) *Passions communes. Entretiens avec J. Sainteny*, Le Seuil, 1992.

★ **Dans un ensemble consacré au «grand défi de l'exclusion», le dernier numéro du *Monde des Débats*, paru le 10 janvier, publie de larges extraits du discours inaugural de Bronislaw Geremek.**

EN POCHE

Valéry et Hofmannsthal

«Est poète celui auquel la difficulté inhérente au vers donne des idées – et ne l'est pas celui auquel elle les retire.» Paul Valéry fut-il penseur – et penseur de la poésie comme d'une multitude d'autres questions – davantage que poète ? Sans doute, mais l'essentiel est plutôt dans ce rapport à l' *«idée»*, dans ce perpétuel renvoi à la pensée, suggéré par cette citation. C'est donc une initiative excellente et éclairante que de proposer, à partir des rubriques «poésie» du classement amorcé par Valéry lui-même, un choix de textes extraits des *Cahiers*.

Due à Judith Robinson-Valéry, cette édition, dans la collection «Poésie-Gallimard» est tirée de celle thématique de la «Pléiade» et actualisée pour l'annotation. Elle montre l'*Ego scriptor* (titre de l'une de ces rubriques) au travail, se regardant penser – poétiquement. Et on ne peut imaginer regard plus pénétrant, intelligence plus vive et multiforme – au-delà même de la conception de la poésie qui est celle de Valéry.

Hugo von Hofmannsthal rencontra Paul Valéry à Paris en 1900, mais le silence, l'aphasie poétique, dont il explique admirablement la nature dans la *Lettre de Lord Chandos*, sont fort différents de la fameuse «crise de Gênes» traversée par l'auteur du *Cimetière marin* en 1892. Toujours en «Poésie-Gallimard», Jean-Claude Schneider présente ses traductions (et celles d'Albert Kohn) des textes sur la poésie (dont la *Lettre*) de l'écrivain viennois. Parmi ces pages (qui complètent l'édition des poèmes due à Jean-Yves Masson, dans la collection «Orphée»), notons la très belle méditation, datant de 1907, *«les Chemins et les rencontres»*.

P. K.

► **Ego scriptor et petits poèmes abstraits**, *de Paul Valéry, présentation de Judith Robinson-Valéry, «Poésie-Gallimard»*

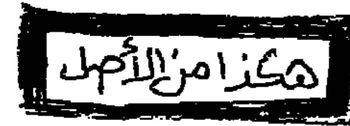
► **Lettre de Lord Chandos et autres textes**, *de Hugo von Hofmannsthal, traductions de Jean-Claude Schneider et Albert Kohn, «Poésie-Gallimard».*

• Franck Venaille consacre un chaleureux volume de la collection «Poètes d'aujourd'hui» (nº 268), chez Seghers, à Pierre Morhange. Mort en 1972, tombé dans cet oubli où l'on relègue, pour ne plus les lire, certains auteurs, Morhange *«humaniste au désespoir»*, communiste en rupture de parti, a développé un *«art de la précarité, de la fragilité, du souvenir»*, dont Franck Venaille donne quelques beaux exemples».

• *«La poésie comme l'amour risque tout sur des signes»*, écrit Michel Deguy dans *Ouï dire*. Selon Alain Bonfand, qui préface la réédition de ce recueil datant de 1966, Deguy inaugure là une mise en cause de la prétention du langage poétique à figurer quelque objet, à *«faire voir au-delà du temps de l'écriture»*. C'est sur la ruine de cette prétention que le poème existe (La Différence, coll. «Orphée», nº 136).

• Dans la collection «Orphée» encore, et toujours dans le domaine français (ou de langue française), Jean Romain présente *Un grain de blé dans l'eau profonde*, de l'écrivain suisse Georges Haldas (nº 135); *la Route du sel*, recueil paru en 1964, du Belge Roger Bodart (mort en 1973) permet d'entendre une voix surprenante aux accents nocturnes et hallucinés; présentation de René Lacôte et Anne Richter (nº 138).

• Toujours chez «Orphée», dans le domaine étranger, en bilingue : *Toile écrite*, du Péruvien Jorge Najar, né en 1946, choix et traduction de Marilyne-Armande Renard, préface de l'auteur (nº 137); *Mon cœur pris par la tombe*, du Russe Ivan Bounine (1870-1953), choix, traduction et présentation de Madeleine de Villaine, avant-propos de Vladimir Nabokov (nº 144); *le Passant*, d'Ivan Blatny, poète tchèque mort en 1990, traduit par Erika Abrams, présenté par Zbynek Hejda (nº 139); *Un torrent de montagne*, de Hsüeh T'ao, poète chinois du VIIIe siècle, traduit et présenté par Pierre Lorain et Zhu Jie (nº 141).



Jin Yi

EN POCHE

PHILOSOPHIES

par Roger-Pol Droit

La guérison des crampes mentales

LES COURS DE CAMBRIDGE 1932-1935

(Wittgenstein's Lectures Cambridge 1932-1935) établis par Alice Ambrose. Traduits de l'anglais par Elisabeth Rigal. Edition bilingue Trans-Europ Repress, 270 p., 169 F. (Bramepan, 32120 Mauvezin. Tél. : 62-06-95-96.)

IL a rêvé de tout nettoyer. Mais pas comme les autres. Pas en remplaçant des erreurs par des vérités, ou des problèmes illusoires par des questions sensées. Il ne voulait plus bâtir un palais parfait, comme tous ceux d'avant, ou presque tous – y compris lui-même dans sa première œuvre. Il projetait plutôt de défaire la philosophie, comme on dénoue un lacet ou comme on efface un faux pli. Son utopie, c'est un monde guéri, une *« paix dans les pensées »*, une parole, un jour, d'où seraient absents ce qu'il appelle crampes mentales, troubles, embarras, fantômes, obsessions, complications.

Son horizon : une pensée enfin dépourvue de sortilèges où l'on ne comprendrait plus comment étaient possibles ni par quoi étaient produits tous les nœuds d'autrefois. Avancer vers cette ligne plane suppose un patient travail de déblaiement. *« La philosophie, on devrait, pour bien faire, ne l'écrire qu'en poèmes. »* Mais on n'en est pas là. Il faut d'abord démonter les obstacles – c'est-à-dire presque tout ce qui a constitué la pensée jusqu'alors.

Il n'y va pas de main morte : *« Les mots « vrai » et « faux » sont des mots autour desquels la philosophie a tourné, et il est très important de se rendre compte que la philosophie tourne toujours autour de questions absurdes. »* L'homme qui prononce ces mots, à Cambridge, en 1934, a quarante-cinq ans. Il a derrière lui une enfance fastueuse à Vienne, trois frères suicidés, des études d'ingénieur, une hutte en Norvège, une guerre mondiale, un chef-d'œuvre publié (le seul de son vivant) (1), une fortune abandonnée, des années d'instituteur, un jardin dans un monastère, une maison construite à Vienne pour sa sœur et quelques autres traits de génie (2). Il n'a sans doute plus envie de faire des livres, mais toujours le désir de changer des vies l'anime encore, en s'éveillant assez pour faire entrevoir que nous dormons tous.

LES historiens diront que Ludwig Wittgenstein, durant ces années de transition entre les deux grandes périodes de son œuvre, dicte les textes connus sous le nom *Cahier bleu* et *Cahier brun* (3). Les spécialistes feront remarquer que ces *Cours de Cambridge*, dont c'est ici le deuxième volume (4), contiennent de multiples indications sur la mise en question de sa première philosophie, sur l'émergence de ses *« nouvelles pensées »*, sur l'évolution de ses analyses ultérieures. Bref, ce sont des pièces importantes dans le débat sur la continuité de sa réflexion (5). Mais ils ne vous diront peut-être pas le simple plaisir d'être là, comme assis dans un coin de la chambre du Trinity College, et de suivre à la voix ce nomade s'aventurant sur d'étranges plages de pensée.

Car dans ces réunions en petit comité – autant il aimait penser, autant il détestait faire cours, – Wittgenstein semble aller toujours plus loin, plus exactement, dans l'effort pour dégripper les rouages de la langue et défaire les tensions attribuées à l'esprit. Tous les pièges naissent, selon lui, de nos mots les plus ordinaires et de la diversité inaperçue de leurs emplois. Nous croyons simple notre langage, et clairs les mots que nous employons. Ils sont, au contraire, compliqués, dissemblables, obéissant à des règles distinctes dont nous n'avons pas conscience, quand bien même nous les appliquons. *« Le fait que les hommes aient cru qu'il y avait quelque chose de commun à tout ce qu'ils appelaient* « bon » *a provoqué, par exemple, une grande confusion. »*

Voilà ce qu'il s'ingénie à faire voir pour que se dissolvent nos superstitions intellectuelles. L'absurdité proclamée des questions philosophiques, Wittgenstein s'emploie à la faire éclater, au cas par cas, à coups d'exemples, d'expériences de pensée, de questions-torpilles.

SA singularité absolue, c'est sa méthode. Wittgenstein ne tourne pas le dos à la philosophie comme on quitte un bateau ivre pour la terre ferme. Il invente, au contraire, des questions plus folles encore, pour détraquer le vaisseau fantôme et en dissiper le spectre. Pas de généralités. Jamais de théorie explicite. Surtout pas d'à peu près. Des exemples, toujours des exemples. Diaboliques, déconcertants, montés avec une précision de musicien. Wittgenstein a inventé l'exemple actif qui n'illustre pas un discours tenu au dehors, mais désorganise avec exactitude un problème.

Ainsi croyez-vous savoir ce qu'est un souhait, et le genre de sentiment qui accompagne cette attitude. Vous êtes enclin à penser qu'il existe une réalité commune à toutes les attitudes où un souhait s'exprime, et qu'à chaque fois un sentiment l'accompagne. Celui qui dit : *« Je veux de l'eau, tout de suite »*, doit avoir soif. Mais essayez donc de décrire le sentiment éprouvé par celui qui dit : *« Je prendrai de l'eau plus tard. »* Dans le cercle du maître, c'est le genre d'exercice auquel vous êtes convié.

Il y en a bien d'autres. Ils commencent le plus souvent par *« Imaginez »*, *« Supposons »*, *« Si par exemple »*... Ces questions ont, au premier abord, une étrange tournure : *« Commençons par nous demander si le mal de dents de quelqu'un d'autre est le même que le mien »* ; ou bien : *« Demandez à quoi cela ressemble de connaître l'alphabet à tout moment. »* Ou encore *« Soit la phrase : « Il y a dans cette pièce une chaise à tête d'homme » (...) Quelle relation entretient-elle avec la réalité ? »* On peut se sentir décontenancé ne voyant guère à quoi riment ces étrangetés.

De proche en proche se décante pourtant la confusion entre état d'esprit et activité de parole, se précise l'équivalence entre la signification d'un mot et la capacité de l'employer, se distinguent l'application des règles et leur compréhension. Comprendre un mot, c'est être capable de l'employer, mais nous ne pouvons dire qu'à cette compréhension correspond nécessairement une expérience mentale. *« Connaître l'alphabet ou les règles du jeu d'échecs ou l'emploi d'un mot n'est pas un état de conscience. »* S'évanouissent ainsi, à mesure, des kyrielles de problèmes concernant le sujet, le sens, le statut des idées générales, etc.

TOUT cela n'est évidemment pas sans conséquence pratique. Wittgenstein n'est pas simplement un logicien, ni un philosophe du fondement des mathématiques. Il serait temps qu'en France un plus large public s'en avise. Il y a vingt ans, ce philosophe inclassable, fondamental pour toute la pensée anglo-saxonne, était encore bien peu lu ici. A la suite des travaux de Jacques Bouveresse, il est devenu, progressivement, une sorte de classique dont les œuvres majeures sont presque toutes disponibles. Ces dernières années, en publiant pas moins de huit volumes de textes inédits en français, les éditions Trans-Europ Repress, avec Gérard Granel pour les textes allemands et Elisabeth Rigal pour les textes anglais, ont considérablement accru nos possibilités d'étudier Wittgenstein. Si vous croyez encore que ce sage est un coupeur de phrases en quatre, méditez cette seule sentence : *« La solution du problème de la vie, c'est une manière de vivre qui fasse disparaître le problème. »*

(1) Il s'agit du *Tractatus logico-philosophicus* écrit par Wittgenstein durant la première guerre mondiale, publié en 1922, traduit en français par Pierre Klossowski (Gallimard, 1961, rééd. coll. « Tel », nº 109).

(2) Sur la vie de Wittgenstein, on peut se rapporter à la biographie de Brian McGuinness (le premier volume de la traduction française a paru aux éditions du Seuil en 1991), ainsi qu'à l'excellent petit livre de Christian Chauviré (coll. « Les contemporains », Seuil 1989).

(3) Traduction française Gallimard, 1965, rééd. coll. « Tel », nº 135.

(4) *Les Cours de Cambridge (1930-1932)* ont été traduits de l'anglais par Elisabeth Rigal aux éditions T. E. R. en 1988.

(5) Voir notamment *Investigations sur Wittgenstein*, de M. B. et J. Hintikka, coll. « Philosophie et langage », éd. Mardaga.

★ A signaler également, sous le titre *la Folie Wittgenstein*, un récit de la psychanalyste Françoise Davoine qui met en scène, sous une forme romancée, les interventions paradoxales du philosophe (éd. EPEL, 232 p., 140 F).

Les adieux de Roorda

MON SUICIDE

d'Henri Roorda. Editions de l'Aire (distribué par Actes Sud), 90 p., 75 F.

Le suicide a trop souvent la raideur pompeuse du dernier message. Certains se drapent dans une toge stoïcienne, d'autres maudissent le ciel et les hommes quand ils ne s'apitoient pas sur les injures du sort. Rien de tel chez Henri Roorda, cet écrivain lausannois, professeur de mathématiques par nécessité, qui, le 7 novembre 1925, se tira une balle dans le cœur. Rendons grâce aux Editions de l'Aire d'avoir réédité *Mon suicide*, ce chef-d'œuvre d'humour vaudois, accompagné des illustrations d'époque.

Roorda, qui se définissait comme un *« pessimiste joyeux »*, éprouvait face à l'existence une lassitude teintée de dérision mélancolique. Avec ses élèves, il avait le sentiment de se répéter : *« J'ai besoin,* disait-il, *d'être ému par les vérités que j'enseigne. »* A cinquante ans, il savait qu'on n'est plus guère qu'un automate tout juste bon à donner le change à d'autres morts-vivants. Il caressait le projet de donner, dans le café de son ami Fritz, une conférence sur le suicide qui serait suivie de travaux pratiques. Mais la police veillait.

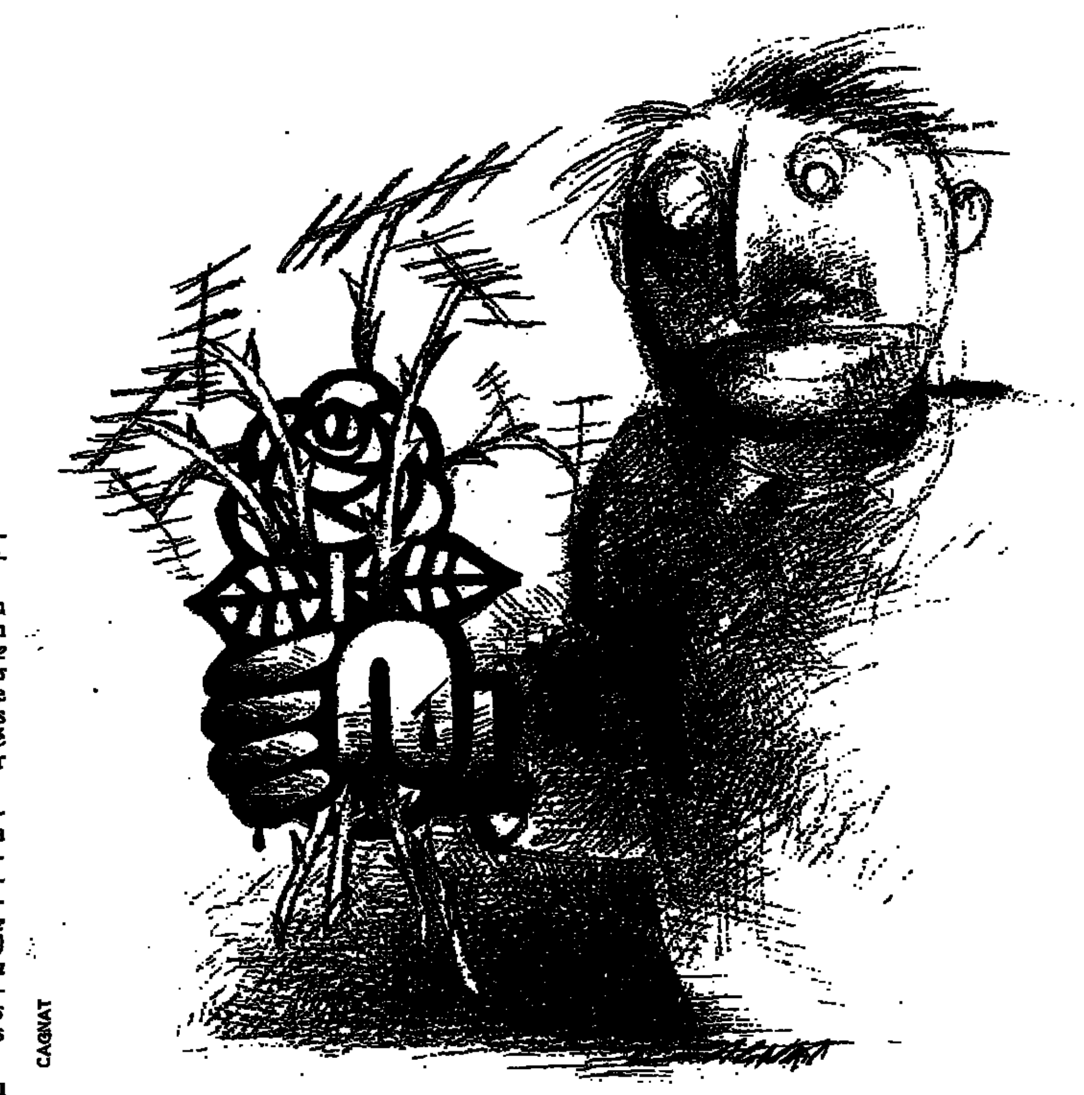
Il craignait de se rater : *« Si les lois étaient faites par des hommes charitables, on faciliterait le suicide de ceux qui veulent s'en aller. »* En revanche, il ne craignait pas ce qui lui arriverait après car, précisait-il, *« j'ai la foi : je sais que je ne comparaîtrai pas devant le Juge suprême. C'est seulement sur terre qu'il y a des tribunaux comiques »*.

Avant de mourir, il notait encore que son suicide lui paraissait un peu *« farce »* : il ne distinguait plus les choses sérieuses des futiles, à supposer qu'une frontière les séparât. Il but une demi-bouteille de vieux porto, puis il pointa son revolver contre son cœur.

Roland Jaccard

Le procès des médias

Traitant de l'archaïsme économique du secteur comme des dérives de l'information-spectacle, Alain Minc se fait, avec « le Média-choc », procureur... et avocat. Car « ce ne sont pas les médias qui commandent à la société, mais elle qui les façonne et les modèle »



CAGNAT

LE MÉDIA-CHOC
d'Alain Minc.
Grasset, 248 p., 100 F.

Une pièce de plus au dossier déjà lourd d'une accusation multiforme contre les médias ? *Le Média-choc*, qu'Alain Minc vient de publier chez Grasset, a une autre ambition, celle de faire le procès (instruction judiciaire, assises et sentence comprises) de la folie médiatique. Depuis près de deux ans maintenant, les débordements et les remous qu'elle occasionne tant dans les sphères du pouvoir que dans la société ont fait l'objet de multiples colloques et articles. Qualifié de contre-pouvoir irresponsable par l'un des auteurs les plus médiatiques de la société française, le système média est donc examiné jusque dans ses fondements. Dans une première partie (« Un mauvais roman »), Alain Minc fait d'abord l'instruction d'un secteur économique, victime tout à la fois de son impéritie, de ses corporatismes autant que des décisions irréalistes des technocrates. Qu'il s'agisse de la télévision haute définition, des satellites, de la privatisation de TF 1 ou du syndicat du *Livre*, l'archaïsme médiatique est passé au crible.

Dans une seconde partie (« Le procès »), Alain Minc se drape dans la robe du procureur et part en campagne contre l'information-spectacle – *« fille du satellite autant que de la faillite des institutions classiques »* , – contre la politique, devenue esclave de l'opinion publique – et, par conséquent, des médias faiseurs d'opinion, – ou contre l'impunité dont jouissent les médias dans les dégâts qu'il leur arrive d'occasionner.

En conclusion, Alain Minc quitte cependant l'habit d'accusateur public et se fait avocat de la défense chargé de plaider les circonstances atténuantes. S'il y a dérèglement médiatique, analyse-t-il, c'est d'abord parce qu'il y a dérèglement institutionnel et politique. *« L'Etat et la société civile sont les responsables des dérives médiatiques. (...) Malgré les apparences, les rodomontades et la mégalomanie, ce ne sont pas les médias qui commandent à la société, mais elle qui les façonne et les modèle. »* Bref, changeons la société et les médias changeront. C.Q.F.D.

Yves Mamou

Jean-Noël Jeanneney : « Un sentiment de caricature »

Statut de la presse écrite et de l'audiovisuel, intervention de la puissance publique, reconnaissance du marché, etc. : les thèmes abordés par le dernier ouvrage d'Alain Minc – qui égratigne largement le bilan de la gauche dans ce domaine – ne pouvaient pas ne pas faire réagir le ministre de la communication, M. Jean-Noël Jeanneney. *Le Monde* a organisé un face-à-face avec l'auteur.

Jean-Noël Jeanneney. – J'ai lu le livre d'Alain Minc avec l'intérêt que l'auteur imagine, à la fois en tant qu'acteur politique, historien et citoyen. En ce qui concerne la radio, la satisfaction d'Alain Minc me fait plaisir. L'équilibre qu'il reconnaît illustre, de façon éclatante, les vertus du double secteur, privé et public. Cette situation n'est pas tombée du ciel, et je veux le souligner, puisque le livre fait reproche d'un certain nombre de décisions aux années de gauche. Elle résulte de deux grands mérites : l'ouverture de la bande FM à plus d'un millier de radios privées, l'efficacité de Radio-France, protégée désormais contre les risques d'une dérive que provoquerait l'arrivée de la publicité commerciale sur ses antennes.

Sur la presse écrite, je partage les préoccupations de l'auteur, même si j'ai envie d'apporter des nuances, de distinguer mieux, par exemple, la situation préoccupante de la presse quotidienne nationale et celle des périodiques ou de la presse régionale, même s'il y a un aspect que le livre ne met pas assez en valeur : nous sommes, jusqu'à présent, protégés contre la presse ignoble, la presse de caniveau, qui explique certaines prospérités en Allemagne et en Grande-Bretagne. Cela étant, j'en viens à mon désaccord profond, qui touche la télévision.

Je suis surpris de la tonalité générale du livre. Quand je lis *« faillite collective »*, j'ai envie de dire « fichtre ! ». Quand je lis *« fiasco total »*, bigre ! Quand je lis *« rien ne va plus »*, holà ! Si de tels excès rendent d'abord la démonstration plus frappante, ils altèrent, en définitive, son efficacité. Même chose pour le titre. Au premier abord, on se dit : c'est intéressant, c'est brutal, et quand on essaie de comprendre ce que « média-choc » veut dire, on doit constater que cette expression vaguement américanisée ne signifie pas grand-chose. Votre goût des formules ramassées aboutit à donner un sentiment de caricature qui, souvent, me fait penser à un mot de Clemenceau, à propos du président Wilson : *« Il plane au-dessus des faits qui ont l'inconvénient d'être. »*

Alain Minc. – Sur la presse et la radio, il est normal que le ministre de la communication rende hommage à la pierre apportée dans une longue chaîne par la gauche, qui a été moins maladroite que sur d'autres sujets. Cela dit, ce qui a fait, pour une grande part, la vertu de la radio, c'est que l'Etat s'en est fort peu mêlé. C'est un système qui a évolué dans une dynamique progressive, un peu d'ailleurs comme la télévision aux Etats-Unis. Les fantasmes n'étaient pas les mêmes. Sur la presse, la presse-poubelle, Dieu merci, nous en sommes protégés par la loi Pompidou de 1970, sous-produit de l'affaire Markovitch. Cela dit, dans ces mêmes pays qui connaissent la presse-poubelle, la presse de qualité est largement plus diffusée que son homologue en France. Le problème est essentiellement celui de la presse quotidienne nationale et, de ce point vue, c'est un problème démocratique clé. Avoir une presse d'opinion en voie d'affaiblissement prononcé, c'est un vrai risque démocratique.

Sur la télévision, dans l'enchaînement fatal qui marque la décennie, le ministre de la communication ne peut pas partir du même point d'origine que moi, à savoir le jour où M. Mitterrand a privatisé la télévision, en octroyant des chaînes comme, du temps de Louis XIV, on nommait des fermiers généraux. Cette première hérésie a trouvé son équivalent à droite avec la privatisation de TF 1. Compte tenu du prix très élevé auquel TF 1 a été privatisée, une logique de la rentabilité, conduisant à la dictature de l'Audimat, était inévitable. Quand j'entends le ministre de la communication se réjouir que la publicité commerciale n'ait pas pénétré France-Inter, j'attends avec beaucoup d'intérêt qu'il m'explique en quoi le niveau très élevé de la publicité commerciale permet à France 2 d'échapper à la logique de l'Audimat.

J.-N. J. – Première observation : ce niveau est en baisse tendancielle marquée : 67 % du budget d'Antenne 2 en 1987, 42 % en 1993. En règle générale, Alain Minc utilise des procédés rhétoriques qui lui permettent de pousser artificiellement le tableau au noir. Embellir ce qui se passe ailleurs, par exemple, ou encore faire comme si la télévision avait le monopole de l'irrationalité. Vous-même, observateur, et acteur de la vie économique, mêlé à des mouvements divers et spectaculaires, OPA et autres, ne pouvez pas nier que la part de passionnel ou d'irrationalité est élevée dans tous les secteurs.

Alain Minc : « La gauche n'a pas su créer les contre-pouvoirs qu'impose la propriété privée du capital »

A. M. – L'affectivité qui touche aux médias est sans égale. Au point qu'il faut que le processus de décomposition soit beaucoup plus prononcé que dans toute autre matière pour que le politique ose se couper la main.

J.-N. J. – D'autre part, vous négligez la dimension historique, la « dignité du temps », comme disait Mme de Staël, qui seule dessine l'évidence des progrès et minimise la portée des accidents de parcours.

Evitons de raisonner avec le confort que permet la connaissance de la fin de l'histoire. Les progrès sont faits, dans tous les domaines, de toute une série d'avancées – et d'impasses.

Un autre procédé rhétorique consiste à omettre ou à évoquer à peine tout ce qui a été fait de bien, et qui va contredire la thèse de l'auteur. Le livre, à cet égard, date déjà. Quelques exemples. Les centrales d'achat, dont le fonctionnement pouvait susciter les plus vives critiques. Ce gouvernement a eu le courage de s'attaquer aux problèmes et d'organiser enfin la transparence du marché publicitaire. Autre exemple : aucune préoccupation éducative, pédagogique, dites-vous. C'est précisément le souci, l'effort de ce gouvernement de pallier ce manque, l'un des plus choquants, par comparaison avec le Japon ou l'Angleterre. Il y aura tôt ou tard une télévision éducative, et nous aurons mis le mouvement en branle. Dernier exemple : le câble. 1992 a vu son vrai départ. Plus d'un million d'abonnés, c'est un progrès. Ce n'est pas la faillite. La presse spécialisée rend compte désormais de ses programmes, signe frappant.

A. M. – Au franc gâché par abonné, la France aura établi, en matière de câble, un record absolu. Cet argent a été gâché par une approche loufoque, qui a duré des années. Se réjouir d'un million d'abonnés au câble, quand on pense qu'en francs d'aujourd'hui on ne doit pas être très loin d'une dépense de 35 milliards (on est à 25 milliards de francs de l'époque) ! C'est un gâchis d'argent qui aurait permis bien davantage de rétablir l'équilibre au profit du service public.

Deuxièmement, je n'ai jamais parlé de chaîne éducative. J'ai parlé de préoccupation éducative et pédagogique. La télévision anglaise me paraît être le système le plus intéressant : il y a des obligations pédagogiques à l'intérieur des chaînes, y compris privées. Or je pense que le projet de chaîne éducative, qui rejoint tout à fait la philosophie d'ARTE, est un projet formidablement protecteur des intérêts classiques de la corporation pédagogique française. Le problème n'est pas de faire une chaîne éducative à certaines heures, c'est de voir comment la télévision devient un instrument pris en compte par le monde éducatif dans son propre processus. D'une certaine façon, en faisant une chaîne éducative, on se donne bonne conscience sans toucher au cœur du système. Il m'intéresserait beaucoup plus de savoir si ce gouvernement envisage de proposer qu'il y ait 25 % d'émissions éducatives sur France 3, comme il y en a aujourd'hui sur BBC 2, chaîne publique, sans parler du cahier des charges de Chanel 4, qui réserve un pourcentage équivalent d'émissions éducatives.

J'attends enfin avec beaucoup d'intérêt que le ministre de la communication m'explique en quoi la France, la gauche française, auront réussi leur parcours dans l'audiovisuel en inventant la télévision commerciale d'Etat.

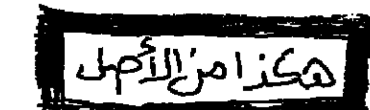
J.-N. J. – Trois chaînes de chaque côté, trois chaînes privées, TF1, M6 et Canal Plus, trois chaînes publiques, France 2, France 3 et ARTE, qui pour la première fois sont toutes bénéficiaires en 1992, c'est, à moyen terme, la meilleure garantie de trouver un équilibre qui est en train de s'installer, à condition qu'il n'y ait pas de bouleversements coupables d'origine exogène, et qui garantit une pluralité croissante dans l'effort de programmes et les horaires de programmation.

A. M. – Trois chaînes publiques, trois chaînes privées : le problème n'est pas là. Le problème, c'est la régulation par la loi. Considérer comme chaînes publiques une chaîne hyperélitiste comme ARTE et une chaîne, France 2, qui colle totalement au modèle dominant est une erreur. Le fait que le capital soit public ne change rien à l'affaire. Comme en matière de presse, ce n'est pas la possession du capital qui compte. Ce qui importe, c'est la nature des ressources, le style des pressions, le style de logique qui est à l'œuvre. Se satisfaire de ce système et penser que la propriété du capital préserve des pressions montre bien une fois de plus que la gauche est en retard : le problème est désormais celui de la régulation juridique qu'on impose au marché.

J.-N. J. – La logique de la propriété privée est, quoi qu'il arrive, celle du profit. C'est elle qui explique la stratégie de TF 1, et ce que cette chaîne donne à voir. Le prix payé en 1986 n'y change pas grand-chose. Dans sa passion de polémiste, Alain Minc mélange la critique intellectuelle et l'appréciation morale de façon surprenante. Il dit, par exemple : quelle horreur, on a mis ARTE sur le canal de la Cinq ! C'est une *« mauvaise action »*. C'est *« comme si on obligeait les lecteurs de San Antonio à s'abonner à la NRF »*. Pour quelqu'un qui prétend, à juste titre, que le contenu est plus important que le contenant, voilà qui n'est pas sérieux ! Des quantités de gens, de toutes formations, notamment dans les villes moyennes et les campagnes, peuvent avoir envie d'accéder à des éléments de culture dont les intellectuels parisiens sont abreuvés. La collectivité peut bien consacrer 1 milliard à rendre cette richesse nouvelle accessible à tous. C'est une contribution à l'aménagement du territoire et à l'équilibre de la nation. Pas seulement culturel : géographique.

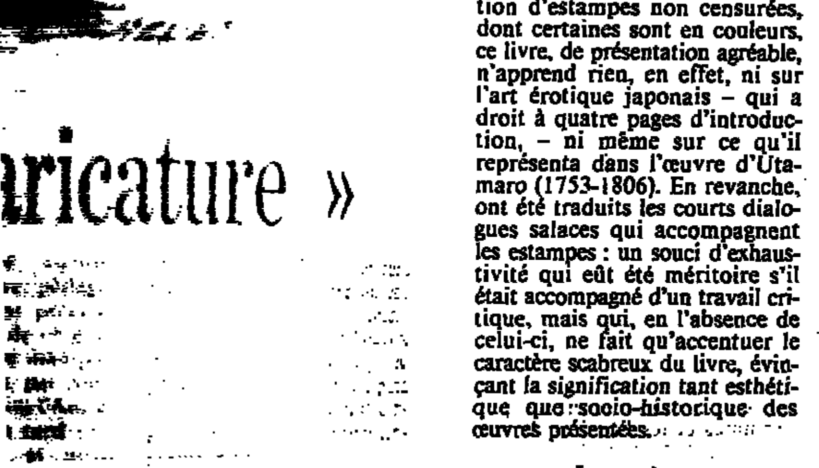
A. M. – Un milliard pour une audience à peine supérieure à celle, résiduelle, de la mire. En réalité, après avoir nié le marché, la gauche a découvert sa réalité sans en mesurer la brutalité : elle n'a pas su créer les contre-pouvoirs qu'impose la propriété privée du capital.

Propos recueillis par
Jean-Marie Colombani





LETTRES JAPONAISES



« Erotiques » mode d'emploi

On édite, pour la première fois, les estampes d'Utamaro. Mais en cherchant plus à frapper qu'à informer

LE CHANT DE LA VOLUPTÉ
d'Utamaro.
Edition de Hayashi Yoshikazu,
préface de Kobayashi Tadashi,
traduit du japonais
par Jacques Levy.
Éd. Philippe Picquier,
150 p., 350 F.



L'art érotique japonais est galvaudé : il est à la fois fondamentalement mal connu et réduit à une sorte de grivoiserie fin de siècle, une mièvrerie exotique supplémentaire. La pudibonderie des autorités japonaises depuis la restauration de Meiji (milieu du XIXe siècle) l'a banni au nom de la bienséance. Depuis quelques années, cependant, réapparaissent des revues et des ouvrages de qualité comportant des reproductions non « caviardées » (voilant les organes sexuels) du grand art érotique.

Il est d'autant plus regrettable que les éditions Picquier, en publiant *le Chant de la volupté* (sous ce titre « exotisant » sont rassemblés quatre albums d'Utamaro), n'aient pas cherché à remédier à cette carence en matière de connaissance. Sinon visuellement. A part la reproduction d'estampes non censurées, dont certaines sont en couleurs, ce livre, de présentation agréable, n'apprend rien, en effet, ni sur l'art érotique japonais – qui a droit à quatre pages d'introduction, – ni même sur ce qu'il représenta dans l'œuvre d'Utamaro (1753-1806). En revanche, ont été traduits les courts dialogues salaces qui accompagnent les estampes : un souci d'exhaustivité qui eût été méritoire s'il était accompagné d'un travail critique, mais qui, en l'absence de celui-ci, ne fait qu'accentuer le caractère scabreux du livre, évinçant la signification tant esthétique que socio-historique des œuvres présentées.

La « scène » du fantasme

Le parti pris de présenter ces estampes sous leur jour le plus cru est d'autant plus surprenant que l'original du livre de Hayashi Yoshikazu (1) contient des données dont on aurait pu s'inspirer. Approche, certes, brouillonne d'un artiste aussi érudit que peu méthodique, mais dont on aurait pu extraire quelques commentaires qui auraient alimenté une présentation plus substantielle – si tant est qu'on ait voulu faire un travail sérieux. Inédites en publication française, ces estampes d'Utamaro le sont assurément, mais leur présentation relève d'une propension aussi délibérée que contestable à frapper le public plutôt qu'à l'informer.

Or une erreur fondamentale serait d'appréhender les jeux d'alcôve japonais dans la perspective occidentale de l'érotisme, en croyant y découvrir une fonction de transgression ou de provocation. Les aspects charnels de l'amour, que l'on retrouve en littérature ou dans l'art figuratif nippons, ne s'inscrivent pas dans une telle conception (2).

L'art érotique, tel qu'il se développe à partir, en particulier, de l'œuvre du graveur Moronobu (1618-1694), pour devenir, par sa diffusion et malgré des interdictions répétées, une expression à part entière de l'art de l'estampe, aurait appelé plusieurs commentaires. Tout d'abord, sur le plan de l'histoire : les graveurs héritent, certes, d'un art érotique antérieur, mais ils travaillent surtout en étroite liaison avec les auteurs de littérature licencieuse de l'époque et ils reflètent, plus largement, l'essor de la culture populaire urbaine, « protobourgeoise », qui se forge alors. L'estampe érotique renvoie donc à une histoire des mœurs (et de la sexualité, explorée par certains spécialistes japonais).

Sur le plan esthétique, en outre, l'une des particularités de l'art érotique japonais est la conjugaison d'un extrême réalisme et d'une exagération outrancière des organes sexuels, que l'on ne trouve pas dans les érotiques chinois, par exemple. Cette exagération introduit, selon certains auteurs, un effet de fantaisie délibérée qui, à la fois, stimule l'imagination et libère l'acte figuré de toute dimension éthique. Les amants évoluent sur une « autre scène » : celle du fantasme.

En ce qui concerne Utamaro, enfin, il eût été intéressant d'attirer l'attention du lecteur sur la tension diffuse qui sourd de l'abandon de ses personnages. Il y a, chez lui, une sensualité inquiète, alors que dominait, chez des graveurs précédents, un plaisir plus entier, plus insouciant. Par la suite, en revanche, chez Kunisada ou Kuniyoshi, graveurs de la première partie du XIXe siècle, l'érotisme sera autodestructeur, violent. L'art érotique japonais attend encore un grand livre.

Ph. P.

(1) Le nom précède ici le prénom.

(2) Signalons une tentative d'analyse cherchant à éviter ce travers : *Shunga, The Art of Love in Japan*, de Tom et Mary Anne Evans, Londres, 1975.

« Plus artistiques que les photos de Madonna ... »

Longtemps réservés à un cercle d'amateurs ou circulant sous le manteau en éditions limitées, les livres érotiques de l'époque Edo (XVIIe-milieu du XIXe siècle) et les reproductions d'estampes les illustrant ont, à nouveau, droit de cité, au Japon, sur les étals des librairies. Et ils connaissent de grand succès.

Ainsi, *Introduction aux livres érotiques d'Edo (Edo ehon e yokoso)*, de Yoshikazu Hayashi, publié en août, a déjà été vendu à 25 000 exemplaires. Un second volume est prévu pour le début de 1993. Le même éditeur, Kawade Shobo, a en cours de publication une collection, en vingt-deux tomes, des maîtres des estampes érotiques *(Edo makura eshi shusei)*, dont le quatrième volume sort en février. Shinchosha, pour sa part, a publié en juillet un album de *Portrait de Belles et d'estampes érotiques (Bijinga to ehon)*, du graveur Harunobu (1725-1770), plus connu pour ses *Belles* que pour ses œuvres érotiques. Celles-ci ne manquent pas d'une touche d'humour puisqu'elles ont pour protagoniste un homme qui, ayant absorbé une potion magique, devient nain et se dissimule n'importe où pour épier les ébats amoureux.

Quant à K. K. Best Sellers, éditeur plutôt connu pour des livres destinés aux hommes d'affaires, il a publié en septembre le septième volume de la série « Ukiyo-e graphic », consacrée à *la Voie de l'érotisme* à travers les estampes. Les premiers volumes auraient déjà été vendus à 500 000 exemplaires.

Objet d'interdictions répétées du shogunat, qui se préoccupait, cependant, davantage de surveiller les déviances politiques que les mœurs du petit peuple, puis frappés par une loi de 1873, et, enfin, par un article du code pénal après-guerre, les classiques de l'érotisme japonais profitent aujourd'hui du tout récent relâchement de la censure sur l'image et, notamment, la figuration des organes sexuels (*le Monde* du 3 novembre). Il y a quatre ans, un livre sur les estampes érotiques de Yoshikazu Hayashi avait été censuré.

« Les estampes érotiques sont plus artistiques que les photographies illustrant le livre de Madonna (qui a suscité des controverses avec la censure et a, finalement, été peu retouché). *Elles sont aussi révélatrices des mœurs de l'époque Edo et, à ce titre, méritent d'être connues »*, explique un employé de la librairie Shosen Grande, dans le quartier des bouquinistes de Tokyo. Tout un présentoir y est consacré à ce genre de littérature.

Ph. P.

Les fêtes galantes de Kafu

Le monde du plaisir, des « filles de peu », fut, jusqu'à sa mort l'univers de prédilection de l'écrivain

UNE HISTOIRE SINGULIÈRE A L'EST DU FLEUVE
de Nagai Kafu.
Traduit du japonais
par Alain Nahoum.
Gallimard, coll. « Connaissance de l'Orient », 133 p., 79 F.

CHRONIQUE D'UNE SAISON DES PLUIES
de Nagai Kafu.
Traduit du japonais
par Marc Mécréant.
Ed. Philippe Picquier, 160 p., 98 F.

Une histoire singulière à l'est du fleuve est l'une des œuvres les plus achevées de Nagai Kafu (1879-1959) (1). L'auteur opère dans ce court roman qui tient du récit poétique un retour sur lui-même : l'histoire que conte le narrateur, lui-même écrivain, s'enchevêtrant à l'écriture d'une nouvelle à laquelle il serait en train de travailler. Un va-et-vient qui donne au récit le tour d'un essai, moins sur le fait d'écrire un roman à venir, à l'instar de Gide dans *les Faux-Monnayeurs*, que sur cette alchimie qu'opère l'écrivain, nourrissant l'œuvre de son expérience personnelle. Il n'y a pas, dans cet apparent dédoublement de la fiction, qu'artifice : rarement une œuvre fut plus intimement liée à une vie.

Ce roman a été écrit en 1936 et publié l'année suivante, époque où le Japon avait définitivement basculé dans l'aventure militariste et l'engrenage de la guerre. Kafu s'est plus que jamais replié sur cet « exil intérieur » qui fut le sien à partir du moment où, de retour d'un voyage aux Etats-Unis et en France, il prit conscience de l'impasse dans laquelle se trouvait l'intellectuel japonais face au régime.

Pour lui, ne pas s'engager – l'alternative se résumant, à l'époque, à la prison ou la collaboration – fut d'une certaine manière un engagement. Et Kafu s'enfuit vers ce qui allait être jusqu'à sa mort son univers de prédilection : le monde du plaisir, des *« filles de peu »*. Se situant dans la veine des romans de divertissement de l'époque précédant la restauration de Meiji (1868), il arpentait la ville à la recherche de l'Édo (ancien nom de Tokyo) des graveurs. Dans les années 40, tout en continuant à écrire, notamment son Journal, Kafu ne publia pratiquement plus rien, et jamais, par la suite, ses œuvres n'égalèrent les récits de l'avant-guerre.

Au fil de l'histoire de cet écrivain vieillissant qui passe les chaudes soirées d'un été dans le quartier de plaisir de Tamanoi avec une prostituée qu'il cessera de voir à l'automne, Kafu compose une sorte d'élégie d'un quartier qu'il avait fait sien, comme en témoigne son Journal, dans lequel figurent notamment de petits plans des lieux.

A Tamanoi, quartier de prostitution illégale qui naquit après le grand tremblement de terre de 1923 sur la rive est de la Sumida, Kafu est chez lui parmi les marchands ambulants, arpentant le labyrinthe des ruelles en homme aimant s'abandonner aux lieux comme aux rencontres. Il excelle à évoquer une atmosphère : ici, celle, à la sensualité un peu lourde, de nuits d'été moites où se dilue le désir.

Ephémère intimité

Par touches, s'attachant au détails, aux couleurs et aux sensations infimes, il entraîne le lecteur dans le monde évanescent des plis de la société admise. Il décrit surtout admirablement ce qui le lie à ce monde ombreux. Kafu n'est pas un libertin. S'il a choisi de fréquenter les *« filles en marge »*, filles de noces ou filles de bars, filles des labyrinthes, c'est qu'il affectionne ce lien ténu, cette éphémère intimité qui sourd parfois d'une rencontre fortuite avec celle qui *« reçoit chaque soir on ne sait combien d'hommes »*, mais sait aussi, au détour d'un regard ou d'un souvenir, n'être qu'une femme tendre et chaleureuse, confuse d'une attention telle une jeune fille. *« C'est au fond des vallées du vice que l'on peut cueillir et amasser en abondance les belles fleurs des sentiments humains et les fruits parfumés des larmes »*, écrit-il dans *Rêves inachevés*.

Sa liaison avec O-yuki, la fille des ruelles attendant le client près de sa fenêtre, fut de cette nature : *« Aucun de nous ne connut jamais le vrai nom ni l'adresse de l'autre. Nous devînmes simplement intimes dans une maison au bord du canal où bourdonnaient les moustiques, dans une ruelle à l'écart, à l'est du fleuve Sumida. Notre relation était telle que, dès lors que nous serions séparés, nos existences n'auraient aucune occasion, nul moyen de se retrouver à nouveau. Sans doute n'avait-ce été que le divertissement d'un amour léger... »*

« Fleurs artificielles »

Ce roman marque aussi le retour de Kafu vers les faubourgs de la ville après qu'il eut fréquenté les quartiers du centre et les filles des cafés et des bars, nouvelle mode du Tokyo des années 1920-1930. Un monde où il s'égratigna. Il le décrit dans *Chronique d'une saison des pluies* (2), publié en 1931, qui fait pendant à *Rivalités* – traduit sous le titre de *Du côté des saules et des fleurs* (3), – consacré à l'univers des geishas.

Kafu brosse ici le portrait de Kimié, serveuse dans un café de Ginza. Là encore, il joue de son expérience, mais la description est plus froide, marquée peut-être par l'influence du naturalisme français. Kimié évolue dans un monde sans fard qui n'appelle guère ce lyrisme contenu qu'inspirent à Kafu certains lieux : le quartier de Tamanoi ou celui de Negishi dans *Rivalités*.

Fille de la campagne, enjouée, inconstante et complaisante par intérêt comme par plaisir, Kimié est une figure assez représentative de ces *« fleurs artificielles »*, selon l'expression de Kafu, que furent les *moga (modern girl)* du Tokyo du début du siècle.

Servis par leurs traducteurs, ces deux courts romans le sont moins par leurs éditeurs. *Chronique d'une saison des pluies* est ainsi publié abruptement, sans la moindre introduction susceptible de faciliter l'entrée du lecteur « étranger » dans cet univers particulier : on aurait pu rappeler, par exemple, les commentaires que ce roman suscita de la part de Tanizaki Junichiro. Le talent du traducteur, Marc Mécréant, n'est certes pas en cause – il a d'ailleurs ponctué le texte de quelques notes brèves, – mais un déplorable parti pris de l'éditeur, qui contribue, par ce manque de respect tant à l'égard de l'auteur que du lecteur, à « exotiser » des œuvres qu'il a, par ailleurs, le mérite de rendre accessibles au public français. Quant à *Une histoire singulière à l'est du fleuve*, si la version française est justement assortie d'une introduction d'Alain Nahoum et de notes qui éclairent un texte résonnant de références, on ne peut que regretter que Gallimard ait supprimé, dans une collection pourtant réputée pour sa qualité, les célèbres dessins de Kimura Sohachi qui illustrent l'édition japonaise – même en livre de poche.

Philippe Pons

(1) Suivant l'ordre japonais, respecté par les traducteurs, le nom propre précède ici le prénom. Il est fréquent, d'autre part, en japonais, d'utiliser le prénom d'un auteur classique célèbre pour le désigner.

(2) Il existait déjà une traduction de ce roman par Roger Brylinski, publiée par les Publications orientalistes de France, dans le recueil de nouvelles intitulé *Voiture de nuit*.

(3) Editions Philippe Picquier.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

La mémoire longue

LES COLLECTIONNEURS RUSSES D'UNE RÉVOLUTION A L'AUTRE
de Christina Burrus.
Photographies de Leonid Ogarev,
Chêne, 254 p., 480 F.

UN VILLAGE RUSSE
Récit d'un paysan de la région de Voronej 1880-1906
d'Ivan Stoliaroff.
Traduit du russe et annoté
par Valérie Stoliaroff
et Irène Rovère-Sova.
Plon, coll. « Terre humaine »,
450 p., ill., cartes, 220 F.

CHRONIQUES DE BILLANCOURT
de Nina Berberova.
Traduit du russe
par Alexandra Pletnioff-Boutin.
Actes Sud, 244 p., 120 F.

SINGE VIENT RÉCLAMER SON CRANE
de Iouri Dombrovski.
Traduit du russe
par Dimitri Sesemann,
préface d'Hélène Chatelain,
Verdier, 408 p., 150 F.

TSVETAÏEVA, Harms, Soljenitsyne, Dombrovski, Brodsky, Aïgui, Chalamov, Boulgakov, Gorenstein, Berberova... Les traducteurs de la littérature russe, les chercheurs de toutes disciplines, s'attachent, aujourd'hui, à combler nos lacunes – et les leurs, – comme s'ils voulaient rétablir et compléter, avant la fin du vingtième siècle, la topographie des lieux de mémoire d'une culture enterrée vive. La mémoire qui ressort, qui éclate, trop longtemps contenue puisque se souvenir était déjà une dissidence. Mémoire des images aussi, mémoire des artistes, inséparable d'une culture prérévolutionnaire où les peintres, les poètes, les penseurs étaient plongés dans toutes les formes de recherches. Favorables ou non à cette « grande utopie » qu'une exposition sur l'avant-garde russe et soviétique célébrait (jusqu'au 3 janvier) au musée Guggenheim de New-York.

Mémoire des artistes qui ont survécu grâce à cette passion de collectionner si propre aux Russes (on verra dans quelques jours, à Beaubourg, la plupart des Matisse que Serguei Chtchoukine et Ivan Morozov commandaient au peintre, inconnu, avant 1917). Plus tard, Georges Kostakis devint le musée non officiel de l'avant-garde. Ce sont les successeurs de ces précurseurs, à Moscou et à Pétersbourg, que nous découvrons dans un album qui ne ressemble à aucun autre, *les Collectionneurs russes*, de Christina Burrus, à qui nous devions déjà l'éblouissante exposition, en 1991, de « Chagall en Russie » et la découverte des toiles du Théâtre juif à la Fondation Gianada de Martigny.

Collectionner en Russie, il fut un temps, dans les années staliniennes, où c'était une façon de résister. Résister aux interdits, résister à la laideur ambiante, résister à l'uniformisation forcée, résister à l'oubli. Toute la passion, le flair esthétique, l'érudition, la ruse aussi qu'il a fallu à ces fous de collectionneurs pour cultiver leur jardin secret, pour entasser amoureusement les trésors inconnus d'un art jugé « décadent » dans des logements-cavernes d'Ali Baba, transformés en musées clandestins, photographiés pour la première fois. Un monde de passion où, pour la plupart, la spéculation n'avait aucune place. Jusqu'à la collection du PDG de la Moskovia Bank, conservée dans des coffres-forts, qui montre qu'avec la liberté une nouvelle race de collectionneurs est en train de naître.

MÉMOIRE du village de Karatchoune, un bourg perdu d'où nous arrive la traduction des souvenirs d'Ivan Stoliaroff (1882-1953), *« fils d'un paysan pauvre de l'un des plus pauvres villages du plus pauvre district de la province de Voronej »*. Un paysan d'avant la Révolution, qui partage les croyances simples et les travaux des habitants de son village jusqu'au jour où il va être admis dans une école d'agriculture. Non violent, il n'admet pas la chasse que les « cent-noirs » font aux révolutionnaires dans les campagnes, pas plus qu'il n'admet les brimades et les violences que font subir, à l'école, les garçons de la ville. Il refuse de se rallier aux socialistes qui, pour lui, viennent des classes qui oppriment les paysans. Il finira par s'exiler en France où, de petit paysan analphabète, il deviendra ingénieur agronome. Un beau document, qu'appréciait particulièrement Boris Souvarine, et qui paraît dans la collection « Terre humaine », complété par des études sur la paysannerie russe, de Pierre Pascal.


LEONID OGAREV

La cuisine d'Igor Sanovitch :
à la fois cabinet de curiosités et atelier de restauration.

SEPT années... C'est le temps qu'il a fallu à Nina Berberova (née en 1901) – et à son éditeur Hubert Nyssen – pour publier l'œuvre de toute une vie d'écrivain, pour devenir un best-seller, pour entrer dans le Petit Larousse... Pour faire, avec le titre de son premier « petit roman », *l'Accompagnatrice*, les meilleures entrées dans les salles de cinéma (même si le film n'a pas grand rapport avec le livre).

Ces *Chroniques de Billancourt*, écrites par une Nina Berberova qui n'a pas trente ans, qui ne sait pas encore qu'elle sera écrivain, sont, sans doute, les derniers textes inédits de l'auteur de *C'est moi qui souligne*. Arrivée en 1925 à Paris avec le poète Khodassevitch, après avoir séjourné à Capri chez Gorki, elle travaille aux *Dernières Nouvelles*, le quotidien en langue russe de Milioukov (qui paraîtra à Paris jusqu'en 1940), et va, à partir de 1928, y publier les récits que lui inspire la pauvre vie des Russes blancs qui vivent à Billancourt près des usines Renault, où un ouvrier sur quatre est un ancien gradé de l'armée blanche. Cette première génération d'émigrés va, après des itinéraires insensés, tenter de s'intégrer, d'apprendre la langue française, mais en la russifiant, de gagner sa vie dans les cabarets à la mode avec des chants tziganes ou en jouant le fox-trot sur l'air des *Boublitchki*. Des récits tout simples, dérisoires, drôles, émouvants, dans lesquels la jeune Nina, grâce à son œil perçant, son ironie, fait revivre tout un monde pathétique d'exilés dépaysés, ruinés, ignorés. Les immigrés de Billancourt.

UN inédit, encore, d'un des grands écrivains de son temps : *Le singe vient réclamer son crâne*. Alma-Ata, 1943-1958... Ce livre, qui paraît presque quinze ans après la mort de son auteur, son premier roman, est une découverte que ne doivent pas laisser de côté les admirateurs de l'inclassable Iouri Dombrovski (1909-1978) (1). L'histoire de son livre, ces écrits qu'il porta et compléta pendant quinze ans, est d'ailleurs à ce point imbriquée dans l'histoire de sa vie qu'elle commande la composition du roman. Dombrovski a déjà connu, durant dix années, trois arrestations, l'engrenage des prisons, des camps, de la relégation, quand il commence *Le singe*, à l'automne de 1943, sur un lit d'hôpital, *« n'ayant qu'un unique cahier d'écolier dont m'avait fait cadeau le médecin, et un porte-plume, ou plutôt un bout de bois sur lequel était attachée une plume. L'encre, je la fabriquais à partir d'iode... »* Il n'est pas question de raconter son expérience pour l'écrivain astreint à résidence à Alma-Ata, qui vient sans doute de lire *la Chute de Paris*, d'Ilya Ehrenbourg (paru en 1942), et qui, dans un pays imaginaire ressemblant fort à la France de 1940, invente l'occupation nazie et ses conséquences. Bientôt dénoncé dans la *Pravda du Kazakhstan* du 20 mars 1949 comme *« une des figures les plus nuisibles parmi tous les cosmopolites antipatriotes qui traînent à Alma-Ata* [dont] *le dernier « travail » se trouve être un volumineux roman*, Le singe vient réclamer son crâne, *qu'aurait pu signer, sans beaucoup hésiter, l'écrivain fasciste Jean-Paul Sartra* (sic) *»*, Dombrovski est arrêté pour la quatrième fois, condamné à dix ans dans les camps du Nord. Libéré après la mort de Staline, réhabilité, son roman – auquel il a ajouté un prologue et un épilogue de l'après-guerre – est enfin édité en 1958. En 1964, la revue *Novy Mir* publiera *le Conservateur des antiquités*, et, en 1977, il fait parvenir en France *la Faculté de l'inutile*. Le 26 mai 1978, il recevait un exemplaire, fraîchement imprimé, publié en russe à Paris par YMCA Press. Il réunissait ses amis, faisait une fête. Le lendemain, il était mort.

« JE veux raconter cette histoire à tous mes compatriotes, à tous les habitants de la terre, si seulement ils acceptent de m'écouter. Certes, je n'ai pas tout vu de mes propres yeux, certaines choses m'ont été rapportées, j'en ai lu d'autres dans les journaux et dans des documents officiels, sans parler de celles que j'ai logiquement déduites du reste », prévient le narrateur du *Singe*, Hans Maisonnier, avant d'exposer l'histoire exemplaire de la mort de son père, directeur de l'Institut international de paléo-anthropologie et de préhistoire, contraint au suicide par les nazis, dans un pays qui ressemble fort à la France occupée, pour avoir refusé d'*« aider l'occupant à emprunter les voies d'une science authentique des origines de la race aryenne et prouver sa place éminente dans l'histoire de l'humanité »*.

Son collègue, spécialiste de Flaubert, l'avait, depuis longtemps, mis en garde avant d'être suicidé, lui aussi : *« La patte du singe est étendue sur l'Europe »*, prévenait-il, annonçant au spécialiste de l'intelligence humaine l'invasion des monstres et l'anéantissement de la pensée. *« D'ici un mois, un pithécanthrope bien vivant se présentera dans les laboratoires de votre institut pour récupérer son crâne, et il aura entre les mains non pas un gourdin mais une mitraillette. »*

Ce qui est fascinant, dans ce roman-thriller-conte philosophique sur la déformation des crânes, qui ne traite évidemment pas vraiment de l'occupation allemande (les autorités soviétiques ne s'y sont pas trompées), c'est la façon magistrale qu'a l'auteur de jouer, à l'aide des ressources de sa vaste culture d'Européen enfermé, ainsi que de son sens de la dérision et du sous-entendu, sur l'ambiguïté, l'internationalisme pourrait-on dire, des moyens de « persuasion » employés par tout régime totalitaire. Et de suggérer, comme dans ses deux romans qui vont suivre, que le stalinisme (qu'il ne nomme jamais) n'est qu'un des avatars dans l'histoire des tyrannies.

SURTOUT, en nos temps de désarroi où il est de bon ton d'accuser la presse et l'information (qu'on n'appelait pas encore « media ») de tous nos maux et de souhaiter restreindre la liberté des journalistes, la lecture du prologue du *Singe* paraîtra d'une terrible ironie : *« Qu'est-ce qui arrive à notre pays ? Ces affaires incroyables, ces suicides inexpliqués, ces condamnations en vertu de lois huit fois séculaires, ces assassinats, ces rapts, ces viols commis par des boy-scouts, ce naufrage tragique et comique de notre civilisation, tout cela germe-t-il sur un terreau commun ? Pourquoi décrivons-nous ce désastre ? »* Et lorsque, la guerre finie, le jeune Hans Maisonnier, qui dirige la rubrique juridique du plus grand journal du département, dénoncera, dans un éditorial « inattaquable », le nouveau fonctionnaire international, qui n'est autre que Otto Gardner, l'officier de la Gestapo qui avait contraint son père à la mort, l'Allemand sera assassiné par un résistant indigné. Coup monté ou crime spontané ?... De toute façon, c'est le journaliste qui sera le coupable, le jeune homme fouineur et imprudent qui pourrait bien se retrouver derrière les barreaux : *« Dura lex sed lex*, lui déclare le procureur qui l'interroge. *Même si les coupables ne sont ni vous ni moi, mais les imbéciles qui n'ont pas voulu pendre ce triste sire, il y a dix ans de cela. Mais le fait demeure. Gardner n'a pas été pendu en 1945, il a été abattu le surlendemain du jour où votre article a été publié, et c'est ce qui change tout. »* Ne nous trompons pas. Dombrovski écrivait en URSS, en 1958.

(1) *Le Conservateur des antiquités* (Plon, 1967. Julliard, 1979. Doit reparaître chez Julliard) ; *la Faculté de l'inutile* (Albin Michel, 1978. Prix du meilleur livre étranger 1980).

ESSAIS

Hypocondrie française

Alain Duhamel, psychothérapeute attentif, prescrit une forte dose de vitamine C pour soigner la déprime nationale

LES PEURS FRANÇAISES
d'Alain Duhamel.
Flammarion, 278 p., 98 F.

La France est en état d'hypocondrie. Elle se sent raplapla. Tout la stresse et rien ne la console. Elle se prend sans cesse le pouls et, si rien d'inquiétant ne lui est objectivement suggéré par cette observation, elle s'arrange pour éprouver des maux de tête, des vapeurs et des mélancolies.

Le vague-à-l'âme est devenu un sport national, la base d'un consensus qui transcende la sociologie, les sensibilités et les générations. La crise est partout : cœur, artères, cerveau, jambes flageolantes. Ce pays manque de ressort. Il a peur de tout et d'abord de son ombre. Or, son ombre, c'est l'Europe, et il devrait y trouver des raisons d'espérer, des aliments pour son raffermissement.

Allons, la France ! Un peu de nerf, un peu d'objectivité, un peu d'allant ! Au chevet de ce grand vrai-faux malade, un docteur Tant-Mieux, observateur multifonction de son état (il écrit dans beaucoup de journaux, parle à la radio et à la télévision), Alain Duhamel, apporte sa dose de remontant psychique dans un livre au titre crépusculaire, *les Peurs françaises*. Sa thèse est simple : la France croit aller mal au moment où elle dispose, si l'on compare son sort à ce qu'il fut naguère ou à celui d'autres nations, de forces renouvelées. Elle se juge mal, elle se jauge injustement. Elle se dénigre quand il faudrait se battre. Elle est tentée par le repli – sous la couette des frayeurs nocturnes – quand il lui faudrait oser le grand espace européen. Elle va mieux et se croit condamnée !

Les chemins de la peur sont multiples, et Alain Duhamel les passe en revue : crise économique, immigration, inégalités, ville, réformes, information, démocratie, Histoire. Pas un de ces thèmes sur lesquels ne s'appuie la déprime nationale. Pas un de ces sujets sur lesquels une partie importante du pays ne fonde sa morosité et son défaitisme. Car c'est bien d'un néo-défaitisme qu'il s'agit, et Duhamel, général en chef de l'optimisme, veut lancer les troupes nationales à l'assaut des défis du présent et refuse la ligne Maginot de la frilosité.

Ce n'est pas un langage aisé à tenir que celui de la positivité : dans une nation comme dans toute collectivité, le négateur est toujours en position de force, il est plus brillant. On éprouve plus de plaisir pervers à démolir qu'à construire. Ce qui reste d'idéologie se réfugie dans la déréliction et les hérauts de l'Apocalypse croient y pouvoir exercer mieux leurs talents que dans la réforme, supposée fade.

L'auteur des *Peurs françaises* se décrit sans doute lui-même *a contrario* quand il montre des Français qui *« adhèrent avant tout à une culture d'opposition ou de protestation »*. Et quand il ajoute : *« S'il y a une constante dans leur histoire, c'est bien qu'ils n'ont le goût ni du dialogue, ni de l'arbitrage, ni, surtout, du compromis. La tolérance est la dernière vertu française, et la modération se regarde comme l'ombre portée de la trahison. »*

Bloc contre bloc, classe contre classe, gauche contre droite, crise contre crise : la France serait-elle vouée à ce destin fondé sur des avancées cahoteuses et de brutales régressions ? Le modéré n'a pas bonne presse, et l'on pourrait railler Duhamel pour ses multiples balancements rhétoriques résumés par un « certes, mais toutefois » ou « bien sûr, mais par ailleurs ». Ce n'est pas un genre valorisant que l'art de l'équilibre et point du goût des sots, qui aiment à trancher toute chose en deux parties, tout noir, tout blanc.

Cette société déstabilisée par ses peurs – dont la principale est de croire qu'elle cesserait d'être pour avoir trop été, – et qui paraît vouloir entrer dans le troisième millénaire à reculons, il lui faut de la vitamine C. Le bon docteur Duhamel lui en fournit une forte dose et, psychothérapeute attentif, tente d'expliquer à cette adolescente évanescente qu'elle est belle, vaillante et pas la vieille femme égrotante que décrivent les démagogues et les faussaires de l'air du temps. C'est décapant et, si c'est vrai, tant mieux !

Bruno Frappat

La clé des songes

Selon Jean Brun, ce ne sont pas les besoins mais les rêves qui ont ouvert la voie au « règne machinal »

LE RÊVE ET LA MACHINE
de Jean Brun.
La Table ronde,
368 p., 125 F.

Nous avions Jacques Ellul et ses tambourinades contre le « système technicien ». Il faudra compter désormais avec Jean Brun, philosophe, à qui le « monde machinal » donne des boutons. Sans doute, bien d'autres écrits sont venus entre les deux rappeler les méfaits du Progrès, l'illusion d'un avenir dégagé grâce à l'avancée inexorable des inventions, etc. Mais le discours est, ici, l'un des plus radicaux ou réactionnaires que l'on ait produits depuis longtemps.

Il ne faut jamais laisser trop de temps sans mettre les scientifiques en face de leurs responsabilités. Il est sain d'exhorter la société à tracer des limites éthiques au développement de certaines recherches et de combattre le thème : « Il faut faire tout ce que l'on sait faire ». A cet égard, les écologistes mènent un bon combat. A condition toutefois qu'ils ne se transforment pas en idéologues, et Luc Ferry a eu raison de dénoncer les risques d'un *« nouvel ordre écologique »* (1).

A l'inverse, l'acharnement contre l'avancée des techniques, sous prétexte qu'elles font perdre le sens de l'existence – comme s'il n'y avait pas d'autres causes ! – est suspect.

Il n'exprime pas seulement la nostalgie de la marine à voile, il manifeste un refus tragique de la société *vivante*. Jean Brun a nombre de qualités : il écrit clairement, ce qui se fait rare dans sa discipline. Son discours repose sur une très vaste culture, sans œillères. Sa thèse centrale est convaincante : ce sont moins les besoins que les rêves qui conduisent l'homme à inventer, et l'histoire des techniques très érudite qu'il reconstitue sous cet angle de vision est attachante. L'économiste dirait que ce n'est pas la demande qui pousse la production mais l'offre. En l'espèce, l'offre est celle de percer le mystère, de répondre à des défis, de conduire l'homme toujours plus loin dans son dépassement de lui-même, jusqu'à vouloir transformer *« son statut de créature en celui de créateur »*, écrit Jean Brun.

Notre auteur montre là le bout de l'oreille. Nous sommes victimes de l'orgueil de Prométhée et de Faust et nous en crèverons. Thème rebattu, mais ce qu'il y a de nouveau, c'est qu'en filigrane ou explicitement Jean Brun cherche à prouver que la technoscience, *« ses pompes et ses œuvres »*, a le dessein de renverser l'Ordre éternel voulu par Dieu. A propos des médias, n'écrit-il pas : *« Divinisé, l'univers du discours a voulu opérer la définitive mise au tombeau du Verbe qui se fit chair. »*

La réhabilitation de Galilée par l'Eglise en est la dernière preuve : le débat entre la religion et la science ne cessera jamais, mais qu'on mélange les genres avec les gros sabots de l'intégrisme ne mène à rien, sauf à diaboliser la modernité, comme le fait allègrement notre auteur, aussi bien pour les techniques que pour l'art d'aujourd'hui, la bande dessinée, la science-fiction, la musique du vingtième siècle, les images de synthèse, etc. Sans doute, les déchets dans tous ces domaines sont nombreux, bien visibles, et nous applaudissons à ces critiques de la mayonnaise du New Age qui se fabrique outre-Atlantique. Mais le refus global est assez consternant.

Nous vivons ici et maintenant, dans un paysage où, qu'on le veuille ou non, les machines ont pris la place que l'on sait. L'homme a dominé la nature (ce que n'apprécie pas Jean Brun : *« Il ne faut pas transformer la nature, il faut la contempler »*). Il est urgent désormais de discipliner cette « nouvelle nature » née de l'imagination de l'homme et de ses recherches dans laquelle il est plongé pour le meilleur et pour le pire. L'imprécation ne paraît pas toutefois le moyen le plus efficace.

Le cas de Jean Brun n'est pas désespéré, parce qu'il se contredit parfois. Ainsi parle-t-il (page 294) de *« phénomènes collectifs de rejets de plus en plus nombreux »* contre les machines les plus sophistiquées. C'est dire que nous ne sommes pas aussi conditionnés qu'il le pense par le monde artificiel dans lequel nous vivons.

Pierre Drouin

(1) Voir « le Monde des livres » du 30 octobre.

